|  |  |
| --- | --- |
| **MINISTÈRE DE L’ECONOMIE**  **ET DES FINANCES** | **BURKINA FASO**  **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**  ***Unité – Progrès – Justice*** |
| **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**  **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL** |  |
| **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**  **PROGRAMME NATIONAL**  **PLATES-FORMES MULTIFONCTIONNELLES** |  |

**EVALUATION A MI PARCOURS DE LA SECONDE PHASE DU PROGRAMME NATIONAL PLATES-FORMES MULTIFONCTIONNELLES POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU BURKINA FASO ET L’AUDIT DE MATERIALITE DES PTFM IMPLANTEES DE JANVIER 2010 AU 30 JUIN 2013**

**Rapport définitif**

******

Téléphone : 226 50 47 62 07 / 50 37 40 65

Site web : [www.acid-sa.com](http://www.acid-sa.com)

Email: [acid@acid-sa.com/acid\_sa@yahoo.fr](mailto:acid@acid-sa.com/acid_sa@yahoo.fr) **Avril 2014**

SOMMAIRE

[PREMIERE PARTIE : EVALUATION A MI PARCOURS DE LA SECONDE PHASE DU PROGRAMME NATIONAL PLATES-FORMES MULTIFONCTIONNELLES POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU BURKINA FASO 11](file:///C:\SECRETARIAT%20ACID-SA%202014\RAPPORTS\Rapports%20provisoires\Rapport%20provisoire%20nouvelle%20version%20PN-PTFM\Rapport%20provisoire%20version%203.docx#_Toc387633650)

[RESUME EXECUTIF 12](#_Toc387633651)

[1. INTRODUCTION 13](#_Toc387633652)

[1.1 Rappel des objectifs de l’étude 14](#_Toc387633653)

[1.1.1 Objectif général 14](#_Toc387633654)

[1.1.2 Objectifs spécifiques 14](#_Toc387633655)

[1.1.3 Résultats attendus 16](#_Toc387633656)

[1.2 Méthodologie utilisée 16](#_Toc387633657)

[1.3 Difficultés rencontrées 18](#_Toc387633658)

[2. LE PROGRAMME PN PTFM/LCP : APPUIS ANTERIEURS REÇUS ET CONTEXTE INSTITUTIONNEL D’ELABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE 18](#_Toc387633659)

[2.1 Appuis antérieurs reçus ou en cours dans le domaine des PTFM 18](#_Toc387633660)

[2.2 Contexte institutionnel et Cadre de programmation 19](#_Toc387633661)

[2.3 Le programme PN PTFM/LCP 19](#_Toc387633662)

[2.3.1 Rappel des problèmes que le programme cherche à résoudre et des défis à relever dans la présente phase 19](#_Toc387633663)

[2.3.2 Objectifs et résultats escomptés du programme 20](#_Toc387633664)

[2.3.3 Bénéficiaires et partenaires du programme 21](#_Toc387633665)

[2.3.4 Cadre institutionnel et organisationnel du programme 22](#_Toc387633666)

[2.3.5 Budget prévisionnel du programme 25](#_Toc387633667)

[2.3.6 Principes et Stratégie d’intervention du programme 25](#_Toc387633668)

[3. ANALYSE DE LA PERTINENCE ET DE LA COHERENCE DU PROGRAMME 27](#_Toc387633669)

[3.1 Analyse de la pertinence du programme 27](#_Toc387633670)

[3.1.1 Analyse de la pertinence des principaux éléments du programme 27](#_Toc387633671)

[3.1.3 Pertinence au regard des documents de politique sectorielle 30](#_Toc387633672)

[3.2 Examen de la cohérence interne du programme 31](#_Toc387633673)

[3.2.1 Examen de la cohérence du cadre logique 31](#_Toc387633674)

[3.2.2 Cohérence entre objectifs et stratégie de mise en œuvre du programme 32](#_Toc387633675)

[4. ANALYSE DE L’EFFICACITE ET DE L’EFFICIENCE DU PROGRAMME 33](#_Toc387633676)

[4.1 Analyse de l’efficacité du programme 33](#_Toc387633677)

[4.1.1 Efficacité dans la réalisation des activités 33](#_Toc387633678)

[4.1.2 Efficacité au niveau des progrès réalisés vers les objectifs cibles du programme 34](#_Toc387633679)

[4.1.2 Efficacité de l’organisation et de la gestion du programme 41](#_Toc387633680)

[4.1.3 Analyse de l’ingénierie développée par le programme pour l’implantation et la pérennisation des PTFM 47](#_Toc387633681)

[4.1.4 Analyse du dispositif d’accompagnement des promotrices dans le développement des activités économiques autour des PTFM 50](#_Toc387633682)

[4.1.5 Analyse du volet non financier des services de développement des entreprises offerts aux bénéficiaires par le programme 51](#_Toc387633683)

[4.1.6 Contribution des institutions financières dans la promotion des activités économiques des bénéficiaires 52](#_Toc387633684)

[4.1.7 Partenariat développé 55](#_Toc387633685)

[4.1.8 Autres niveaux d’analyse de l’efficacité 56](#_Toc387633686)

[4.2 Analyse de l’efficience du programme 61](#_Toc387633687)

[4.2.1 Exécution financière des PTA 62](#_Toc387633688)

[4.2.2 Exécution financière du Programme 62](#_Toc387633689)

[4.2.3 Allocation des ressources 63](#_Toc387633690)

[4.2.4 Coûts-bénéfices/Seuil de rentabilité 64](#_Toc387633691)

[4.2.5 Coût du fonctionnement par rapport au coût des investissements 64](#_Toc387633692)

[4.2.6 Délai de mise à disposition des ressources 65](#_Toc387633693)

[5. ANALYSE DES EFFETS DU PROGRAMME ET DE LA DURABILITE 65](#_Toc387633694)

[5.1 Effets attribuables au programme 65](#_Toc387633695)

[5.1.1 Au niveau des organisations/personnes bénéficiaires 66](#_Toc387633696)

[5.1.2 Au niveau des ALR 68](#_Toc387633697)

[5.1.3 Effets en lien avec les objectifs spécifiques énoncés dans le document du programme 69](#_Toc387633698)

[5.1.4 Changements négatifs imputables au programme 69](#_Toc387633699)

[5.2 Analyse de la durabilité 70](#_Toc387633700)

[6. ANALYSE DES FORCES/FAIBLESSES, OPPORTUNITES/ MENACES 73](#_Toc387633701)

[6.1 Analyses des forces et faiblesses du programme 73](#_Toc387633702)

[6.2 Analyse des opportunités et menaces 75](#_Toc387633703)

[6.2.1 Les opportunités 75](#_Toc387633704)

[6.2.2 Les menaces 75](#_Toc387633705)

[7. DIFFICULTES ET CONTRAINTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 76](#_Toc387633706)

[7.1 Difficultés et contraintes au niveau des organisations bénéficiaires/CFG 76](#_Toc387633707)

[7.2 Difficultés et contraintes au niveau des ALR/CAC 76](#_Toc387633708)

[7.3 Difficultés et contraintes au niveau de l’UCN 77](#_Toc387633709)

[7.4 Difficultés et contraintes au niveau de l’ensemble du Programme 77](#_Toc387633710)

[8. PROBLEMATIQUES IMPORTANTES 77](#_Toc387633711)

[8.1 GAP de financement 77](#_Toc387633712)

[8.2 Panier commun 78](#_Toc387633713)

[8.3 Développement économique local autour des PTFM 79](#_Toc387633714)

[8.4 Autonomisation des entreprises PTFM 80](#_Toc387633715)

[Après l’installation de la PTFM, le processus conduisant à son autonomisation comprend plusieurs étapes: 80](#_Toc387633716)

[8.5 Maîtrise d’ouvrage par les communes 81](#_Toc387633717)

[8.6 Maîtrise d’œuvre par les ONG ALR 82](#_Toc387633718)

[8.7 Extension réseau et cohabitation CFG-COOPEL 82](#_Toc387633719)

[8.8 Stratégie commune de continuité après clôture du programme conformément au principe du « faire faire » 84](#_Toc387633720)

[8.9 Relecture du cadre logique et proposition de scénarii pour la durée restante du programme 85](#_Toc387633721)

[8.9.1 Relecture du cadre logique 85](#_Toc387633722)

[8.9.2 Scénarii pour la durée restante du programme 85](#_Toc387633723)

[9. LEÇONS APPRISES, CONCLUSION/RECOMMANDATIONS 86](#_Toc387633724)

[9.1 Leçons apprises 86](#_Toc387633725)

[9.2 Conclusion 86](#_Toc387633726)

[9.3 Recommandations 88](#_Toc387633727)

[9.3.1 Recommandations d’ordre stratégique 88](#_Toc387633728)

[9.3.2 Recommandations d’ordre opérationnel 89](#_Toc387633729)

[Recommandations à mettre en œuvre prioritairement 91](#_Toc387633730)

[Des différentes recommandations faites, celles qui devraient prioritairement être mises en œuvre sont les suivants : 91](#_Toc387633731)

[DEUXIEME PARTIE : AUDIT DE MATERIALITE DES PLATES-FORMES MULTIFONCTIONNELLES (PTFM) 93](file:///C:\SECRETARIAT%20ACID-SA%202014\RAPPORTS\Rapports%20provisoires\Rapport%20provisoire%20nouvelle%20version%20PN-PTFM\Rapport%20provisoire%20version%203.docx#_Toc387633732)

[Résumé Exécutif 94](#_Toc387633733)

[Introduction 97](#_Toc387633734)

[1. Objectifs et résultats attendus de l’étude 97](#_Toc387633735)

[1.1. Objectif général 97](#_Toc387633736)

[1.1.1. Objectifs spécifiques 97](#_Toc387633737)

[1.2. Résultats attendus 97](#_Toc387633738)

[2. Méthodologie de l’audit de matérialité 98](#_Toc387633739)

[2.1. Démarche méthodologique 98](#_Toc387633740)

[2.1.1. Rencontre de cadrage 98](#_Toc387633741)

[2.1.2. Revue documentaire, élaboration des outils d’évaluation et d’audit de matérialité 98](#_Toc387633742)

[2.1.3. Elaboration de l’outil de collecte de données 99](#_Toc387633743)

[2.1.4. Constitution de l’échantillon des PTFM 99](#_Toc387633744)

[2.1.4.1 Caractérisation de la base de sondage 99](#_Toc387633745)

[2.1.4.2 Tirage de l’échantillon représentatif des PTFM 101](#_Toc387633746)

[2.1.5 Démarche de validation de la matérialité des PTFM: 103](#_Toc387633747)

[2.1.6. Organisation et déroulement de la collecte des données 103](#_Toc387633748)

[3 *Analyse et synthèse des données collectées* 103](#_Toc387633749)

[3.1 Matérialité des PTFM échantillon 103](#_Toc387633750)

[3.1.1 Constats de l’enquête sur l’existence physique des PTFM échantillons 103](#_Toc387633751)

[3.1.2 Analyse de la conformité des données collectées avec la base de données de l’UCN 104](#_Toc387633752)

[3.1.2.1 Conformité de la localisation des PTFM échantillons avec la liste des PTFM de l’UCN 104](#_Toc387633753)

[3.1.2.2 Conformité des types de PTFM échantillons avec la liste UCN 105](#_Toc387633754)

[3.1.2.3 Conformité des modes de gestion avec la liste UCN 106](#_Toc387633755)

[3.1.2.4 Date de réception et date d’implantation des PTFM échantillon sur la période d’évaluation 106](#_Toc387633756)

[3.1.3 Analyse des procès-verbaux de réception 107](#_Toc387633757)

[3.1.4 Conclusions de la triangulation des sources de données sur l’existence des PTFM échantillons 108](#_Toc387633758)

[3.2 Identification des PTFM échantillon 109](#_Toc387633759)

[3.2.1 Identification des promoteurs de PTFM 109](#_Toc387633760)

[3.2.1.1 Caractéristiques des groupements féminins ou Associations 109](#_Toc387633761)

[3.2.1.2 Caractéristiques des promoteurs privés 111](#_Toc387633762)

[3.2.2.1 Nombre de Modules par PTFM 111](#_Toc387633763)

[3.2.2.2 Analyse de la composition actuelle des Equipements des PTFM échantillon 112](#_Toc387633764)

[3.2.2.3 Evolution de la composition des équipements 114](#_Toc387633765)

[3.2.3 Etat de fonctionnalité des PTFM 115](#_Toc387633766)

[3.2.3 PTFM échantillon fonctionnelles 116](#_Toc387633767)

[3.2.1.2 Causes des Pannes des équipements des PTFM fonctionnelles 118](#_Toc387633768)

[3.2.1.3 Identification des équipements en panne des PTFM partiellement fonctionnelles 118](#_Toc387633769)

[3.2.4 Immobilisation des PTFM 121](#_Toc387633770)

[3.2.4.1 Causes des immobilisations des PTFM 121](#_Toc387633771)

[3.3 Caractéristiques actuelles de la PTFM avec extension 127](#_Toc387633772)

[3.4 Analyses et Recommandations 130](#_Toc387633773)

[Conclusion 133](#_Toc387633774)

[Bibliographie 135](#_Toc387633775)

[ANNEXES 136](#_Toc387633776)

[Annexes de la 1ère partie : évaluation à mi parcours de la seconde phase du Programme National Plates-Formes Multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso 136](#_Toc387633777)

[Annexes de la 2ème partie : audit de matérialité des PTFM 136](#_Toc387633778)

[Annexe 1 : Cadre logique révisé 137](#_Toc387633779)

[Annexe 2 : Plan pour les années restantes 146](#_Toc387633780)

[Annexe 3 : Détail des activités prévues, réalisées et des écarts de 2010 à juin 2013 149](#_Toc387633781)

[Annexe 4 : Détail des progrès réalisés vers les objectifs cibles en fin de programme 166](#_Toc387633782)

[Annexe 5 : Liste des personnes rencontrées 171](#_Toc387633783)

[Annexe 6 : Termes de référence 175](#_Toc387633784)

Annexe 7 : questionnaire audit de materialité

Annexe 8 : Liste des PTFM échantillon

Annexe 9 : Liste PTFM Echantillon -base UCN

Annexe 10 : Nombre de PTFM implantés par provinces et par Région

LISTE DES TABLEAUX

[Tableau n°1 : Répartition du budget exécuté selon les acteurs 18](#_Toc387634723)

[Tableau n°2 : situation des partenaires du programme 21](#_Toc387634724)

[Tableau n°3 : Budget prévisionnel du PN-PTFM par composante 25](#_Toc387634725)

[Tableau n°4 : Budget prévisionnel du PN-PTFM par PTF 25](#_Toc387634726)

[Tableau n°5 : Nombre de demandes insatisfaites versus nombre de demandes reçues 28](#_Toc387634727)

[Tableau n°6 : Récapitulatif du taux de réalisation des activités programmées par objectif spécifique 33](#_Toc387634728)

[Tableau n°7 : Réalisations des principaux extrants prévus dans le PRODOC 34](#_Toc387634729)

[Tableau 8 : Estimation des progrès réalisés au titre de l’objectif spécifique 1 35](#_Toc387634730)

[Tableau n°9 : Estimation des progrès réalisés au titre de l’objectif spécifique 2 37](#_Toc387634731)

[Tableau n°10 : Estimation des progrès réalisés au titre de l’objectif spécifique 3 38](#_Toc387634732)

[Tableau n°11 : Estimation des progrès réalisés au titre de l’objectif spécifique 4 39](#_Toc387634733)

[Tableau n° 12 : Récapitulatif des sessions du COPIL tenues de 2010 à 2013 42](#_Toc387634734)

[Tableau n°13 : Récapitulatif des sessions du COFIN tenues de 2010 à 2013 43](#_Toc387634735)

[Tableau n°14 : Appréciation de l’efficacité des artisans réparateurs par les CFG 48](#_Toc387634736)

[Tableau n°15 : Nombre de personnes bénéficiaires de formations 51](#_Toc387634737)

[Tableau n°16 : Récapitulatif du volume de crédit octroyé par les IMF aux promotrices d’activités économiques autour des PTFM (à la date du 30 juin 2013) 53](#_Toc387634738)

[Tableau n° 17 : Appréciation de l’adéquation de l’appui reçu des IMF avec les besoins des bénéficiaires 54](#_Toc387634739)

[Tableau n° 18 : Nombre d’AGR devenues MER (changement d’échelle) 54](#_Toc387634740)

[Tableau n°19 : État de fonctionnalité des PTFM installées entre 2010 et juin 2013 57](#_Toc387634741)

[Tableau n° 20 : Fréquence des causes de non fonctionnalité des PTFM 58](#_Toc387634742)

[Tableau n°21 : Niveau d’avancement de la rénovation de l’ancien parc de PTFM 58](#_Toc387634743)

[Tableau n° 22 : Taux de satisfaction des bénéficiaires 59](#_Toc387634744)

[Tableau n° 23 : Décaissement cumulé par partenaire technique et financier (en FCFA) 59](#_Toc387634745)

[Tableau n°24 : Niveau d’exécution financière des PTA de 2010 à juin 2013 62](#_Toc387634746)

[Tableau n°25 : Exécution financière au regard du budget prévu dans le PRODOC 63](#_Toc387634747)

[Tableau n°26 : Montant des recettes moyennes annuelles réalisées par les CFG 64](#_Toc387634748)

[Tableau n°27 : Données de fonctionnement et d’investissement du PN-PTFM 64](#_Toc387634749)

[Tableau n°28 : Effets sur les organisations bénéficiaires 66](#_Toc387634750)

[Tableau n°29 : Effets sur les AGR 67](#_Toc387634751)

[Tableau n°30 : Situation des crédits internes octroyés par les bénéficiaires de PTFM 67](#_Toc387634752)

[Tableau n°31 : Effets sur les conditions de vie 68](#_Toc387634753)

[Tableau n°32 : Répartition des PTFM selon l’Agence Locale de Réalisation (ALR) et le type de PTFM 100](#_Toc387634754)

[Tableau n°33: la distribution des PTFM échantillon selon l’Agence Locale de Réalisation (ALR) et le type de PTFM. 102](#_Toc387634755)

[Tableau n°34: Distribution post enquête des types de PTFM par ALR. 105](#_Toc387634756)

[Tableau n°35: Mode de gestion selon la liste UCN et les données de l’enquête 106](#_Toc387634757)

[Tableau n° 36 : Nombre de PV reçus lors du passage des enquêteurs 108](#_Toc387634758)

[Tableau n°37 : Répartition des promoteurs selon le type de promoteur 109](#_Toc387634759)

[Tableau n°38 : Contribution financière moyenne des Groupements Féminins et Associations par ALR 110](#_Toc387634760)

[Tableau n°39 : Répartition des PTFM selon le nombre de modules et l’ALR 112](#_Toc387634761)

[Tableau n°40 : Proportion des PTFM selon l’ALR et la composition en modules 112](#_Toc387634762)

[Tableau n°41 : proportion des PTFM selon le type de PTFM et la composition des modules 114](#_Toc387634763)

[Tableau n°42: proportion des PTFM dont le nombre de modules a évolué 114](#_Toc387634764)

[Tableau n°43 : Proportion des PTFM selon l’état de fonctionnalité et l’ALR 115](#_Toc387634765)

[Tableau n°44 : degré de fonctionnalité par ALR 116](#_Toc387634766)

[Tableau n°45 : degré de fonctionnalité selon le type de PTFM 117](#_Toc387634767)

[Tableau n° 46: proportion des PTFM fonctionnelles selon le degré de fonctionnalité et le mode de gestion 117](#_Toc387634768)

[Tableau n° 47 : proportion des interviewés selon l’importance des causes des pannes 118](#_Toc387634769)

[Tableau n° 48 : Répartition des PTFM partiellement fonctionnelles selon l’ALR 119](#_Toc387634770)

[Tableau n° 49 : fréquence des pannes des équipements selon l’ALR 120](#_Toc387634771)

[Tableau n° 50 : répartition des PTFM immobilisées selon la durée d’immobilisation 121](#_Toc387634772)

[Tableau n° 51 : Fréquence des causes d’arrêt de fonctionnalité par ALR 123](#_Toc387634773)

[Tableau n° 52 : comparaison entre PTFM actuellement immobilisées et PTFM fonctionnelles ayant connu au moins une immobilisation antérieure 124](#_Toc387634774)

[Tableau n° 53 : proportion des PTFM non fonctionnelles actuellement selon les causes d’immobilisations antérieures et par ALR 126](#_Toc387634775)

[Tableau n° 54 : État de la fonctionnalité des PTFM avec extension réseau 127](#_Toc387634776)

[Tableau n° 55 : Causes d’immobilisation des PTFM avec extension réseau 129](#_Toc387634777)

[Tableau n° 56 : Projet de planning de mise en œuvre des recommandations 132](#_Toc387634778)

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

|  |  |
| --- | --- |
| **2IE :** | Institut International d’Ingénierie de l’Eau et de l’Environnement |
| **ADIS AMUS :** | Association pour le Développement Intégré du Sahel Association les Mains Unies du Sahel |
| **AEPS :** | Adduction d’Eau Potable Simplifiée |
| **AGR :** | Activités Génératrices de Revenus |
| **ALR :** | Agence locale de réalisation |
| **AM :** | Association Manegbzanga |
| **Cabinet A.C.I/D-SA :** | Cabinet Appui Conseil International pour le Développement |
| **CAC :** | Cellule d’Appui Conseil |
| **CFG :** | Comité Féminin de Gestion |
| **COFIN :** | Comité de Financement |
| **COPIL :** | Comité de Pilotage |
| **DAO :** | Dossier d’Appel d’Offres |
| **DEL :** | Développement Economique Local |
| **DREP :** | Direction Régionale de l’Economie et de la Planification |
| **FAARF :** | Fonds d’Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes |
| **FASI :** | Fonds d’Appui au Secteur Informel |
| **FCPB :** | Fédération des Caisses Populaires du Burkina Faso |
| **FFOM :** | Forces Faiblesses Opportunités et Menaces |
| **FNGN :** | Fédération Nationale des Groupements Naam |
| **GF :** | Groupement féminin |
| **IMF :** | Institution de Micro Finance |
| **INERA :** | Institut National de Recherches Agronomiques |
| **IRSAT :** | Institut de Recherches en Sciences Appliquées et Technologiques |
| **MOD :** | Maîtrise d’ouvrage délégué |
| **OCADES :** | Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité |
| **ONG :** | Organisation Non Gouvernementale |
| **PCD :** | Plan Communal de Développement |
| **PN-PTFM/LCP :** | Programme National Plates-Formes Multifonctionnelles pour la Lutte Contre la Pauvreté |
| **PNUD :** | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| **PREP :** | Programme Régional Energie pour la Réduction de la Pauvreté |
| **PRODOC :** | Document de Programme |
| **PTA :** | Programme de Travail Annuel |
| **PTFM :** | Plates-Formes Multifonctionnelles |
| **PV :** | Procès-Verbal |
| **SCADD :** | Stratégie de Croissance accélérée et de Développement Durable |
| **SMART :** | Spécifique Mesurable Atteignable Réaliste et Inscrit dans le Temps |
| **TDR :** | Termes de référence |
| **TIN TUA :** | Association TINTUA |
| **UCN :** | Unité de Coordination Nationale |

# RESUME EXECUTIF

# PREMIERE PARTIE : EVALUATION A MI PARCOURS DE LA SECONDE PHASE DU PROGRAMME NATIONAL PLATES-FORMES MULTIFONCTIONNELLES POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU BURKINA FASO

Le présent résumé comporte deux grands points : le résumé de l’analyse de la performance du programme, le résumé des leçons apprises, des conclusions et recommandations.

**Performance du programme**

***Pertinence du programme :*** c’est certainement une des principales forces du programme. La vision, les objectifs, l’approche et les modalités d’exécution aussi bien que les activités du programme sont tout à fait pertinentes au regard du contexte socio-économique et des documents majeurs de politique nationale (Burkina 2025, SCADD). Le programme contribue également aux objectifs des politiques sectorielles des Ministères l’Economie et des Finances, l’Energie des Mines et Carrières, la Promotion Féminine.

***Efficacité et efficience :*** le programme a fait preuve d’une bonne efficacité dans la planification et la mise en œuvre des activités, le suivi-évaluation même s’il convient de signaler l’absence d’outils de collecte des effets et indices d’impact, de rapports de résultats et de rapports de suivi-évaluation.

L’efficacité globale est modérément satisfaisante mais elle aurait pu être beaucoup plus satisfaisante si deux facteurs majeurs n’avaient contribué à réduire celle-ci : l’insuffisance des ressources disponibles et la défaillance du cofinancement des collectivités territoriales et des partenaires sectoriels. Ces deux facteurs ont conduit le programme à exécuter des budgets annuels contraints si bien que les progrès vers les cibles, bien qu’intéressants ne sont pas encore suffisants surtout au regard du temps déjà consommé (58,33%). De même, le programme a fait preuve d’une bonne efficience dans l’exécution financière ainsi que dans l’équilibre entre coût de fonctionnement et coût d’investissement qui constituent les deux critères majeurs d’appréciation de l’efficience. Toutefois, l’efficience a été amenuisée par les mêmes facteurs majeurs évoqués précédemment. A ces facteurs majeurs, il faut ajouter d’autres moins importants comme la mise à disposition tardive des ressources pour l’exécution des PTA, l’allocation des ressources qui n’a pas suffisamment mis en exergue le caractère stratégique du DEL, la majorité des entreprises PTFM qui n’a pas encore atteint un niveau de rentabilité satisfaisant symbolisé par le seuil de rentabilité.

***Changements imputables au programme :*** les changements positifs tributaires du programme sont réels et ont concerné trois (03) aspects essentiels : (i) le développement institutionnel des organisations bénéficiaires (amélioration de la dynamique associative et des capacités financières), (ii) la facilitation et le développement des AGR grâce notamment à l’allègement de la corvée des femmes, à un meilleur accès au crédit et aux formations dispensées, l’amélioration des conditions de vie grâce à l’amélioration des revenus issus des AGR, à la diminution de la corvée des femmes et à un meilleur accès aux services de mouture, décorticage, broyage, etc.

***Durabilité :*** la durabilité des acquis du programme n’est pas totalement assurée. Certes, des facteurs favorables à la durabilité existent : amélioration de la qualité des équipements, simplicité de la technologie PTFM, renforcement des capacités techniques et en gestion des CFG, caractère crucial de l’énergie dans la lutte contre la pauvreté qui fait que les PTFM en tant que source d’énergie moderne resteront un point d’attention des autorités et des partenaires. Mais les facteurs qui peuvent compromettre la durabilité sont nombreux : appropriation insuffisante des PTFM par les organisations bénéficiaires, appui conseil aux entreprises PTFM encore insuffisant, problèmes de gestion transparence et de traçabilité dans la gestion, viabilité économique des entreprises PTFM encore fragile, inexistence de stratégie de pérennisation au niveau des ALR, faible prise en compte des PTFM par les collectivités territoriales dans leurs plans et actions, prise en compte insuffisante des textes et lois en matière environnementale.

***Leçons apprises :*** parmi les leçons apprises de la mise en œuvre du programme, on peut retenir que : (i) a réduction de la pénibilité de la corvée des femmes n’entraîne pas automatiquement une augmentation de la pratique des AGR, (ii) les effets escomptés de la PTFM sur les activités économiques locales ne sont pas systématiques sans le développement d’actions spécifiques d’accompagnement, (iii) sauf dans quelques rares cas heureux, l’implication des hommes dans la gestion des PTFM engendre des problèmes, (iv) la réussite du mécanisme de panier commun suppose que chacun des acteurs concernés a réglé au préalable la question de la conformité et de l’adaptabilité du mécanisme du panier commun à ses propres procédures.

***Conclusion :*** le programme est très pertinent à tous points de vue. Il a obtenu des acquis importants sur le plan institutionnel, en matière de planification et de mise en œuvre des activités, sur le plan du suivi-évaluation et dans le renforcement des capacités des acteurs. Son efficacité et son efficience sont à des niveaux modérément satisfaisants et auraient été certainement à des niveaux satisfaisants si le programme n’avait pas été confronté à l’insuffisance de ressources disponibles et à la défaillance du cofinancement des collectivités territoriales et des partenaires sectoriels. Les effets imputables au programme sont réels et concernent les aspects institutionnels des organisations bénéficiaires, aux AGR et aux conditions de vie mais ils sont insuffisamment documentés. La durabilité n’est pas encore assurée à cause de la faible appropriation des PTFM par les organisations bénéficiaires, la rentabilité économique qui est à améliorer et de la prise en compte insuffisante des impacts environnementaux.

***Recommandations :*** les principales recommandations formulées par la mission sont : (i) affiner, adopter et opérationnaliser la stratégie de continuité proposée dans le présent rapport, (ii) mettre l’accent sur l’appui conseil des entreprises PTFM en vue d’une meilleure appropriation et d’une maîtrise de la gestion économique, (iii) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation du gap de financement, (iv) se focaliser sur l’autonomisation des PTFM en mettant l’accent sur l’appropriation, la bonne gouvernance des PTFM, le renforcement des capacités en vue d’une meilleure maîtrise de l’exploitation technique et de la gestion économique des entreprises PTFM, (v) élaborer une stratégie globale et opérationnelle d’appui au DEL afin de donner plus de lisibilité à l’action du programme sur cet volet, (vi) améliorer les outils d’aide à la décision: outils de suivi des effets, rapport de résultats, rapport de suivi-évaluation, (vii) tenir compte des impacts environnementaux en mettant en œuvre les recommandations issues de l’audit environnemental et social, (viii) Prolonger la durée de la présente phase d’environ 02 ans afin de donner au programme plus de chance d’atteindre les objectifs qui lui sont assignés et de renforcer davantage les bases de la pérennisation.

# INTRODUCTION

Depuis 2004, le Gouvernement du Burkina Faso a mis en place le Programme National Plates-Formes Multifonctionnelles pour la Lutte contre la Pauvreté (PN-PTFM/LCP), après une phase pilote qui a couvert la période 2000-2004.

Fort des résultats satisfaisants et tirant des leçons de la première phase, le PN-PTFM/LCP a élaboré une seconde phase sur la période 2010-2015 et dont la mise en œuvre est à mi-chemin le 30 juin 2013.

L’objectif global du programme est de consolider et d’élargir l’accès à des services énergétiques de base décentralisés et abordables, fournis par la PTFM, comme moyen d’accroissement des revenus et d’amélioration de l’accès aux services sociaux de base, en faveur des populations rurales, notamment les couches féminines.

La réalisation d’un tel objectif concourt à accélérer l’atteinte des objectifs de la SCADD et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En effet, l’accès aux services énergétiques modernes apparaît comme un des puissants moyens pour contribuer à l’accélération de la lutte contre la pauvreté.

Dans ce cadre, Le PRODOC avait prévu, dans la mise en œuvre du programme, une évaluation à mi-parcours afin de recadrer éventuellement le pilotage de celui-ci.

Pour assurer l’exécution de ladite mission, le Cabinet Appui Conseil International pour le Développement (ACI/D-SA) a été retenu sur la base d’une méthodologie devant pour conduire à sa réalisation.

Pour ce faire, des actions préliminaires et préparatoires ont été réalisées par le cabinet pour assurer une bonne exécution de la mission.

En effet, outre la préparation technique et méthodologique relative à la mobilisation de ressources humaines, matérielles et financières pour la mission, le cabinet a réalisé trois actions importantes qu’il convient de signaler. Il s’agit d’abord de la rencontre de cadrage avec certains organes du programme (UCN, COFIN), de la recherche documentaire et de la préparation des outils de collectes des données (questionnaires et guides).

Après cette phase préparatoire, la mission s’est poursuivie par la collecte des données sur le terrain suivie du traitement et analyse, ainsi que la rédaction du rapport.

## 1.1 Rappel des objectifs de l’étude

### 1.1.1 Objectif général

L’objectif général de l’étude est d’évaluer l’exécution du Programme National Plates-Formes Multifonctionnelles et de certifier la matérialité des plates-formes implantées sur la période de 2010 à juin 2013.

### 1.1.2 Objectifs spécifiques

L’atteinte de l’objectif général de l’étude passe par l’atteinte de deux (02) catégories d’objectifs spécifiques : les objectifs spécifiques liés à l’évaluation à mi-parcours et ceux liés à l’audit de matérialité.

***1.1.2.1 Objectifs spécifiques relatifs à l’évaluation à mi-parcours***

Au nombre de douze (12), ces objectifs visent à :

1. apprécier les progrès réalisés suite à la mise en œuvre du programme au cours de la période 2010 au 30 juin 2013. Il s’agit entre autres de mettre en exergue les résultats1 actuellement atteints par rapport à ceux escomptés au regard des ressources effectivement mobilisées ;
2. analyser la stratégie de mise en œuvre en revoyant la pertinence du programme (vision, objectifs, ciblage, approche, modalité d’exécution, activités, etc.), la cohérence de la mise en œuvre avec les politiques nationales et sa conformité au contexte sociopolitique. Il s’agira d’identifier les forces, les faiblesses, les opportunités, les menaces et les contraintes dans la mise en œuvre ;
3. apprécier l’efficacité de l’organisation, de la gestion du programme en analysant les aspects de planification, de suivi évaluation, de capitalisation et de communication tout en s’assurant que le programme génère des rapports correspondant aux attentes des parties prenantes. A l’occasion, produire un focus visant à apporter un éclairage sur les aspects, de suivi évaluation et de gestion des connaissances du programme ;
4. préparer un cadre logique adapté, un plan et un budget pour les trois années restantes du programme en tenant compte des éventuelles réorientations et des aspects à perfectionner pour pérenniser les acquis ;
5. évaluer la contribution des institutions financières dans la promotion des activités économiques des bénéficiaires de PTFM ;
6. faire une analyse et une appréciation du dispositif d’accompagnement des promotrices dans le développement des activités économiques autour des PTFM et mettre en exergue la notion d’entreprise PTFM ;
7. analyser le volet non financier des services de développement des entreprises offerts aux bénéficiaires par le programme ;
8. analyser l’ingénierie technique développée par le programme pour l’implantation et la pérennisation des PTFM. Il s’agira d’apprécier la qualité des équipements, le dispositif d’accompagnement technique, les techniques d’implantation et d’opérationnalisation de la PTFM ainsi que les innovations technologiques entreprises ;
9. apprécier le dispositif et la stratégie mis en place par chaque ALR pour assurer la pérennisation des PTFM implantées et/ou à implanter durant cette phase et après la clôture du programme ;
10. proposer une stratégie commune de « continuité » après la clôture du programme conformément au principe du « faire-faire » ;
11. dégager les leçons apprises et proposer des recommandations opérationnelles proposant des actions pertinentes jugées prioritaires afin de maximiser l’atteinte des objectifs du programme ;
12. déterminer les changements positifs ou négatifs prévus ou non sur les bénéficiaires et attribuables au programme.
    * + 1. ***Objectifs spécifiques relatifs à l’audit de matérialité***

L’évaluation devrait permettre de :

1. déterminer, sur la base d’un échantillon représentatif, l’existence physique des PTFM implantées par les ALR durant la période concernée ;
2. identifier chaque PTFM de l’échantillon par les informations ci-après :

* le type de promoteur de chaque PTFM (association, groupement ou privé) ;
* la situation des modules constituant chaque PTFM (nombre, type de module, etc. ;
* l’état de fonctionnalité des PTFM ;
* les causes d’immobilisation des PTFM.

### 1.1.3 Résultats attendus

Le résultat attendu de l’étude est un rapport général comportant deux parties :

***Première partie : le rapport d’évaluation à mi-parcours***

Il fournit à tous les niveaux, les informations et une analyse sur la mise en œuvre, les actions et interventions spécifiques à évaluer notamment :

* les résultats atteints et progrès réalisés;
* les forces et faiblesses, opportunités et menaces identifiées ;
* les contraintes identifiées ;
* les leçons apprises identifiées;
* un focus produit sur des volets importants du programme tels que : le suivi évaluation, la gestion des connaissances, la contribution des IMF au financement des AGR, la PTFM comme micro-entreprise rurale, les activités économiques développées autour de la PTFM ;
* une stratégie visant à prendre le relais du programme par les ALR après sa clôture ;
* les recommandations et propositions de pistes formulées pour réorienter les actions et interventions afin d’optimiser à terme les résultats du programme.

***Deuxième partie : le rapport de l’audit de matérialité***

Le rapport d’audit précisera :

* le nombre estimatif de PTFM implantées par chaque ALR (région, province, commune, village) durant la période concernée ;
* la composition des équipements ;
* l’identité du promoteur ;
* l’état de fonctionnalité de chaque structure (opérationnelle, immobilisée).

## 1.2 Méthodologie utilisée

La démarche globale de la mission s’inscrit dans une approche participative avec les méthodes  quantitative et qualitative combinées suivant les phases de la mission.

Pour garantir l’atteinte des résultats attendus, la mission s’est exécutée suivant un découpage en phase comportant chacun un bloc d’activités, en fonction des objectifs spécifiques de l’étude.

**Phase 1: préparation de l’intervention**

La préparation comprend une série d’activités dont la bonne exécution constitue une condition sine qua non pour le succès de la mission.

* ***Mobilisation du personnel***

Le personnel d’exécution proposé a une bonne maîtrise des sujets de la mission et dispose entre autres de solides compétences en identification, formulation, mise en œuvre et suivi-évaluation de projets et programmes. Le personnel a été mobilisé dès la notification du marché et a été convié à une session de concertation organisée par le Cabinet A.C.I/D-SA à son siège.

* ***Rencontre de cadrage***

Elle a réuni le Comité de financement (COFIN), l’UCN, le cabinet ACI/D-SA et l’équipe de consultants. Il s’est agi pour les deux parties (COFIN et UCN d’un côté, Cabinet ACI/D-SA et consultants de l’autre côté) de s’accorder sur le champ de la mission (TDR) et prendre connaissance (pour les consultants) des attentes, suggestions et recommandations du COFIN et de l’UCN.

Cette rencontre a également permis entre autres aux consultants d’exposer la méthodologie à suivre pour atteindre les objectifs de l’étude ; d’identifier les principaux acteurs concernés(au niveau national, régional et local) et recueillir des informations et recommandations particulières sur la mission.

Au cours de cette même rencontre, le commanditaire a demandé au cabinet de produire les outils d’investigation et de les soumettre pour validation.

* ***Revue documentaire, élaboration des outils d’évaluation et d’audit de matérialité***

Au sortir de la rencontre de cadrage, le commanditaire a mis à la disposition du cabinet d’études et des consultants la documentation nécessaire à une bonne connaissance du programme PTFM. Notons que la revue documentaire s’est poursuivie tout au long de l’étude. Après la rencontre de cadrage et la revue documentaire (partielle), les consultants ont élaboré les outils de collecte de données en tenant compte du contexte et des spécificités des acteurs. Ainsi, deux grandes catégories d’outils ont été identifiées: les outils pour l’évaluation à mi-parcours et l’outil pour l’audit de matérialité.

* ***Les outils pour l’évaluation à mi-parcours***

Dans le cadre de la présente mission, les outils de collecte sont essentiellement constitués de guides d’entretien et de questionnaires élaborés en fonction des acteurs concernés.

* ***Formation des enquêteurs***

Les enquêteurs retenus pour l’enquête de terrain et le dépouillement des données ont été formés au cours d’une (1) journée sur les méthodes et les outils de collecte des données.

**Phase 2 : conduite de l’évaluation**

Après avoir établi, en concertation avec le PN-PTFM, un échantillon des acteurs pertinents permettant d’avoir des données indispensables à la mission, les points de vue des parties prenantes ont été recueillis sur des aspects en rapport avec les réalités et réalisations du programme. Des interviews individuelles ont été conduites et recoupées avec des informations obtenues sous forme d’ateliers FFOM (Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces).

* ***La phase de terrain***

Elle a concerné la collecte de données auprès des différents acteurs pour l’évaluation à mi-parcours et l’audit de matérialité sur la base des échantillons retenus. Cette collecte a été faite suivant le principe de triangulation de la démarche participative par les experts, avec l’appui d’enquêteurs ayant des expériences pertinentes en collecte de données quantitatives et de conduite d’entretiens (qualitatifs) approfondis. Elle a concerné plusieurs niveaux d’enquête suivant les différents échelons.

Pour des raisons purement techniques, et non chronologiques, l’audit de matérialité constitue une phase à part entière. Afin de collecter les données nécessaires à l’analyse et à la production du rapport, des entretiens avec les acteurs institutionnels (COFIN, PTF, UCN, ALR, DREP, Communes etc.) ont été réalisés par les consultants, tandis que les enquêteurs ont mené des entretiens auprès des CFG, des organisations féminines et des populations des localités bénéficiaires. Les experts ont également effectué quelques entretiens avec des CFG et des membres d’organisations bénéficiaires de PTFM.

* ***Traitement, analyse des données et rédaction des rapports***

Au terme de la collecte de données, les consultants ont procédé au traitement des informations et à la rédaction du rapport de l’étude.

## 1.3 Difficultés rencontrées

La mission n’a pas rencontré de difficulté à même de compromettre l’atteinte des objectifs de l’étude. Toutefois, elle a été confrontée à la difficulté d’évaluer un exercice qui n’est pas clos ; en effet, pour l’exercice 2013, l’évaluation a porté sur le premier semestre seulement (janvier à juin 2013), ce qui complique quelque peu l’appréciation des résultats pour l’exercice concerné. Une autre difficulté est l’absence de certains membres clés des CFG lors du passage des enquêteurs si bien que dans un nombre significatif de localités, les données financières sur les PTFM n’ont pas pu être obtenues. Cependant, les données qui n’ont pas pu être obtenues avec certains CFG n’ont pas eu un impact important sur les analyses réalisées.

# LE PROGRAMME PN PTFM/LCP : APPUIS ANTERIEURS REÇUS ET CONTEXTE INSTITUTIONNEL D’ELABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE

## 2.1 Appuis antérieurs reçus ou en cours dans le domaine des PTFM

La présente phase du PN-PTFM fait suite à deux phases antérieures : une phase pilote et une première phase. Ces deux phases antérieures ont été essentiellement prises en charge par le PNUD et l’Etat du Burkina Faso. L’engagement du PNUD en faveur des PTFM vient du fait que la question de l’accès aux services énergétiques modernes pour l’atteinte des OMD participe du mandat du PNUD. C’est ce qui explique d’ailleurs que le PNUD soit engagé de manière constante dans le programme PN PTFM/LCP depuis maintenant dix (10) ans.

La phase pilote a couvert la période de juin 2000 à novembre 2004. La mission n’a pas pu disposé de données en termes d’objectifs et de budget prévisionnels, de résultats et acquis de cette phase pilote.

La première phase a été exécutée d’octobre 2004 à novembre 2009 (comme on peut le constater, la première phase a démarré un mois avant la clôture de la phase pilote). Le budget prévisionnel total de la phase était de 7 507 261 568 FCFA et le budget effectivement mobilisé a été 7 377 855 912 FCFA. Le budget exécuté a été de 5 550 151 683 FCFA soit un taux d’exécution de 75,23%. La répartition du budget exécuté selon les acteurs est la suivante.

Tableau n°1 : Répartition du budget exécuté selon les acteurs

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Parties** | **Etat burkinabè et fonds PPTE** | **Fondation Bill & Melinda GATES** | **PNUD** | **SHELL** | **AARHUS** | **Coopération luxembourgeoise** | **UNOPS** | **PREP** | **Total** |
| Montant du financement | 3 171 153 508 | 496 273 078 | 407 273 736 | 12 615 185 | 81 980 317 | 1 262 279 213 | 111 721 005 | 6 854 983 | 5 550 151 683 |

**Source : Rapport Général de la première phase du PN PTFM/LCP 2004-2009**

L’objectif général de cette première phase était de promouvoir des stratégies, plans et programmes nationaux de développement à travers un processus participatif de renforcement de capacités nationales et locales qui prend en compte d’une part les cibles spécifiques de réduction de la pauvreté monétaire et humaine dans les villages au Burkina Faso et d’autre part, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Au demeurant, les principaux extrants obtenus sont donnés par le Rapport Général de la première phase du PN-PTFM pages 41 à 43 : (i) la réalisation de cinq cent cinquante quatre (554) études de faisabilité participatives (EFP), (ii) l’installation de quatre cent trente six (436) PTFM quinze (15) PTFM avec réseau d’eau et d’électricité, (iii) 39 artisans et 03 techniciens CAC formés à la fabrication de châssis, (iv) 70 artisans mécaniciens, 03 artisans électriciens et 03 responsables techniques des nouvelles CAC formés à l’installation des PTFM, (v) 05 dépôts de vente de pièces de rechange constitués, etc.

## 2.2 Contexte institutionnel et Cadre de programmation

La mise en œuvre du programme s’est faite dans un environnement institutionnel et un cadre de programmation favorables marqués par l’existence de documents de référence aux niveaux international et régional (OMD, livre blanc de la CEDEAO, …), de documents prospectifs et de cadre national de référence en matière de planification des investissements et de politiques sectorielles, etc. Parmi les types de documents évoqués, on peut mentionner, l’Etude Nationale Prospective, la SCADD, la Stratégie de Développement Rural, la Politique Nationale Genre.

**Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 » :** elle a réalisé un diagnostic et défini le profil de la société burkinabé au bout d’une génération, déterminé les facteurs de changement et élaboré les scénarios alternatifs devant servir de base à la formulation des politiques et stratégies à moyen terme. Elle constitue donc un cadre à long terme des acteurs du développement.

**La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable :** elle est venue en remplacement du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté. Elle constitue le cadre de référence, de moyen terme, pour la planification et la mise en œuvre des interventions au Burkina Faso ;

**La Stratégie de Développement Rural à l’horizon 2015 (SDR) à l’horizon 2015 :** Traduisant les priorités du CSLP (qui a fait place à la SCADD) dans le domaine du développement rural, la Stratégie de Développement Rural à l’horizon 2015 a été adoptée en 2003. Son objectif global est d’assurer une croissance soutenue et durable du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d’un développement durable.

Les documents cités constituent les références pour l’élaboration et/ou la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d’investissements. En plus de ces documents d’envergure intersectorielle, on peut mentionner la stratégie sectorielle du MEF (Ministère de l’Economie et des Finances), la Politique Sectorielle de l’Energie, la Vision 2025 de l’accès aux services énergétiques, la Politique Nationale Genre.

*On peut donc conclure que le programme a été élaboré et mis en œuvre dans un contexte institutionnel et programmatique favorable.*

## 2.3 Le programme PN PTFM/LCP

### 2.3.1 Rappel des problèmes que le programme cherche à résoudre et des défis à relever dans la présente phase

***2.3.1.1 Problèmes que le programme cherche à résoudre***

Le principal problème que le programme cherche à résoudre est la pauvreté massive en milieu rural. A côté de ce problème central, le programme s’attaque aussi au problème de la pénibilité des tâches des femmes en milieu rural. Il s’attaque enfin à la faible accessibilité à l’énergie électrique en milieu rural.

***2.3.1.2 Défis à relever dans la phase actuelle du programme***

Les défis de la présente phase mentionnés dans le document de programme peuvent être synthétisés comme suit :

* le changement d’échelle : il consiste à couvrir le territoire national en procédant à la fois à une massification et à une densification des PTFM ;
* la prise en compte de la décentralisation : le programme doit réussir à inscrire son intervention dans le cadre légal de la maîtrise d’ouvrage et d’œuvre du développement local. Il importe donc que le programme trouve les modalités idoines qui permettront aux collectivités territoriales d’assumer progressivement, en toute efficacité, leur rôle de maître d’ouvrage ;
* la pérennisation des entreprises PTFM : le fonctionnement durable des PTFM après l’arrêt des appuis extérieurs est la finalité essentielle que doivent rechercher les parties prenantes au programme ;
* l’intégration des PTFM dans les filières agroalimentaires et l’exploitation des ressources naturelles : la PTFM doit soutenir la dynamique du développement économique local comme support d’activités génératrices de valeur ajoutée ;
* la prise en compte des énergies nouvelles et renouvelables : envisager des alternatives de combustible comme le biocarburant et l’intégration du solaire ;
* la promotion du partenariat : c’est une exigence dont l’acuité se décuple dans la nouvelle phase du PN-PTFM/LCP ;
* le renforcement de capacités : pour faire face aux exigences de la nouvelle phase, le PN-PTFM/LCP doit réussir le renforcement des capacités des acteurs à la fois aux niveaux national, régional et local.

### 2.3.2 Objectifs et résultats escomptés du programme

L’objectif global du programme est de consolider et élargir l’accès à des services énergétiques de base décentralisés et abordables, fournis par la PTFM, comme moyen d’accroissement des revenus et d’amélioration de l’accès aux services sociaux de base, en faveur des populations rurales, notamment les couches féminines.

Les objectifs spécifiques sont au nombre de quatre (04) :

* assurer, par la promotion de l’entreprise PTFM en milieu rural, l’intensification des activités de transformation et de valorisation marchande des produits des filières agroalimentaires prioritaires ;
* contribuer à l’amélioration de l’accessibilité et de la qualité des services essentiels de base par la fourniture de services énergétiques de la PTFM aux infrastructures communautaires (santé, éducation, eau, place publique, etc.) ;
* améliorer les performances techniques de la PTFM et développer les alternatives technologiques de combustible dans le cadre d’une gestion efficace, durable et respectueuse de l’environnement ;
* intensifier et élargir le développement des capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des parties prenantes pour une mise en œuvre efficace et une appropriation plus poussée, dans la perspective de la pérennisation des interventions.

Il convient de signaler que les objectifs spécifiques correspondent aux composantes du programme qui sont : (i) composante 1 : promotion de l’entreprenariat lié aux services énergétiques de la PTFM pour une plus grande valorisation des filières agroalimentaires prioritaires  , (ii) composante 2 : développement de l’accessibilité aux infrastructures sociales communautaires, liées aux services énergétiques de la PTFM  , (iii) composante 3 : développement d’alternatives technologiques et amélioration de performances techniques de la PTFM, (iv) composante 4 : développement institutionnel.

### 2.3.3 Bénéficiaires et partenaires du programme

***2.3.3.1 Bénéficiaires du programme***

Cinq (05) catégories de bénéficiaires sont ciblées :

* les femmes rurales à travers : (i) les groupements gestionnaires CFG, (ii) les clientes/ménages ruraux ;
* les opérateurs privés : (i) les artisans installateurs et fabricants, (ii) les artisans soudeurs, (iii) les chargeurs de batterie, (iv) les commerçants, (v) les promoteurs potentiels ;
* les usagers des PTFM : (i) les infrastructures sociales, (ii) les clients des artisans, (iii) les ménages ruraux ;
* les organisations de la société civile et bureaux d’étude : (i) ONG, (ii) associations, (iii) consultants, (iv) les opérateurs en alphabétisation ;
* les institutions et programmes partenaires : (i) collectivités territoriales, (ii) structures d’appui conseil des entreprises, (iii) institutions de micro finance, (iv) centres de formation professionnelle, (v) instituts de recherche-développement, (vi) programmes et projets sectoriels des départements ministériels concernés.

***2.3.3.2 Partenaires du programme***

Les partenaires du programme peuvent être classés en plusieurs catégories.

Tableau n°2 : situation des partenaires du programme

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Partenaires techniques et financiers** | **ALR** | **Partenaires sectoriels** | **Partenaires techniques** | **IMF et autres partenaires** |
| - PNUD  - Coopération Luxembourgeoise  - Lux-Dev  - Fondation Bill & Melinda GATES  - AARHUS  - Shell  - L’Oréal  - Etat du Burkina Faso  - Communautés bénéficiaires | - ADIS AMUS  - Association Manegdbzanga  - FNGN  - OCADES Bobo  - OCADES Dédougou  - OCADES Kaya-Dori  - OCADES Manga  - TIN TUA  - VARENA ASSO | - Ministère des Mines, des Carrières et de l’Energie  - Ministère de l’Environnement et du Développement Durable  - Ministère de l’Agriculture et de la Sécurité Alimentaire  - Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre  - Ministère de l’Education Nationale | - Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT)  - Institut de l’Environnement et de Recherches Agricoles (INERA)  - Institut international d’Ingénierie de l’Eau et de l’Environnement (2ie)  - Fonds d’Appui à l’Alphabétisation et à l’Education Non Formelle (FONAEF) | - Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB)  - Fonds d’Appui au Secteur Informel (FASI)  - Fonds d’Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) |

**Source : A partir du Document de Programme**

### 2.3.4 Cadre institutionnel et organisationnel du programme

Le cadre institutionnel et organisationnel qui est présenté à la page suivante comprend les principaux organes ci-après :

* un organe d’orientation et d’impulsion stratégique qui est le COPIL
* un organe technique plus léger que le COPIL et qui l’assiste et le supplée (COFIN) ;
* un organe national de coordination, de gestion opérationnelle et de suivi-évaluation (UCN) ;
* des organes régionaux de gestion opérationnelle et de suivi-évaluation (ALR) ;
* les entreprises PTFM qui constituent les unités de base.

**NIVEAUX**

**COMPOSANTES STRUCTURELLES**

**SYNOPSIS DES ROLES**

* Tutelle technique, administrative et

**MINISTERE DE L’ECONOMIE ET DES FINANCES**

financière du Programme

* Orientation et impulsion stratégiques
* Gestion des interfaces stratégiques
* Administration du fonds commune de financement des PTFM

**NATIONAL**

* Examen des plans de travail
* Allocation et autorisation de décaissement des ressources
* Contrôle du respect des procédures
* Examen des rapports d’activités et financiers

**UNITE DE COORDINATION NATIONALE (UCN) -** Pilotage opérationnel du Programme

* Orientation et impulsion opérationnelles
* Gestion des interfaces opérationnelles
* Management opérationnel
* Suivi et évaluation

**AGENCES LOCALES DE REALISATION (ALR)/CAC**

* Implantation des PTFM
* Suivi du Programme au niveau du terrain
* Renforcement des capacités des acteurs
* Participation aux CCR

-Suivi du Programme au niveau terrain

- Animation des CCR

**LOCAL : régional**

**ou communal**

- Planification de PTFM

- Suivi du Programme au niveau terrain

**Entreprise PTFM standard**

**Entreprises PTFM avec réseau**

- Renforcement des capacités des acteurs

- Participation aux CCR

- Planification conjointe

- - Cofinancement et suivi technique

### 2.3.5 Budget prévisionnel du programme

***2.3.5.1 Budget du programme par composante***

Tableau n°3 : Budget prévisionnel du PN-PTFM par composante

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Composantes** | Composante 1 | Composante 2 | Composante 3 | Composante 4 | **Total** |
| **Montant** | 9 170 500 000 | 8 686 750 000 | 1 793 288 000 | 5 456 515 034 | **25 107 053 034** |
| **Pourcentage** | 36,53% | 34,60% | 7,14% | 21,73% | **100%** |

**Source : document du programme**

Le budget initial du programme a accordé plus de ressources aux composantes 1 et 2 qui portent respectivement sur (i) la promotion de l’entreprise PTFM et son insertion dans les filières agroalimentaires et, (ii) l’amélioration de l’accessibilité et de la qualité des services sociaux de base (éducation, santé, eau) par la fourniture de services énergétiques. L’accent mis sur les composantes 1 et 2 traduit clairement la vocation première du programme qui est la lutte contre la pauvreté.

***2.3.5.2 Budget du programme par partenaire technique et financier (PTF)***

Tableau n°4 : Budget prévisionnel du PN-PTFM par PTF

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **PTF** | **Etat du Burkina Faso** | **Coopération luxembourgeoise** | **PNUD** | **Partenaires sectoriels/collectivités territoriales** | **Financement à rechercher** | **Total** |
| Montant | 3 419 311 567 | 9 840 000 000 | 307 286 800 | 4 212 500 000 | 7 327 954 667 | **25 107 053 034** |
| Pourcentage | 13,62% | 39,19% | 1,22% | 16,78% | 29,19% | **100%** |

**Source : document du programme**

La Coopération luxembourgeoise est le PTF qui a la quote-part la plus élevée dans le budget initial du programme PTFM. Il faut noter que les ressources de la Coopération Luxembourgeoise passent pour 12 millions d’euros à travers Lux-Dev et pour 03 millions d’euros à travers le PNUD. On note aussi que le financement à rechercher est relativement élevé puisqu’il représente près de 30% du budget prévu. Le pourcentage important du financement à rechercher se fonde sur le pari que les résultats encourageants obtenus au cours de la première phase (2004 à 2009) serviront d’arguments solides pour convaincre d’autres PTF à financer le programme. Un pari a été également fait sur le cofinancement des partenaires sectoriels et des collectivités territoriales. Le rapport reviendra plus loin sur la mobilisation effective de ces deux dernières sources de financement.

### 2.3.6 Principes et Stratégie d’intervention du programme

***2.3.6.1 Principes du programme***

Les principes stratégiques du programme, pour la présente phase, sont les suivants :

* *le leadership national :* l’affirmation du leadership national en cohérence avec les engagements de l’Etat découlant de la déclaration de Paris ;
* *l’approche programme d’envergure nationale :* l’adoption d’une approche d’envergure nationale, inscrite dans les politiques nationales et visant à faire du programme PN-PTFM le cadre unique de planification, financement, réalisation et suivi-évaluation de la diffusion à grande échelle des services énergétiques de la PTFM ;
* *le « faire faire » :* L’application du principe du « faire-faire » qui constitue non seulement un gage d’efficacité mais aussi un moyen d’appropriation et de pérennisation ;
* *le financement basé sur un mécanisme autonome et inclusif :* dans l’attente d’un mécanisme de financement entièrement intégré dans le système budgétaire national et décentralisé, il est admis l’institution d’un mécanisme de financement autonome dénommé « panier commun » ;
* *la planification intersectorielle :* la volonté politique de maximiser l’impact de la PTFM sur les différentes stratégies sectorielles de lutte contre la pauvreté s’appuiera sur une démarche de planification intersectorielle impliquant des acteurs, à différents échelons, des secteurs sectoriels de l’énergie et des services sociaux prioritaires du CSLP (santé, éducation, hydraulique, …) ;
* *la pérennisation :* le principe de pérennisation est une priorité de premier ordre du programme. Il met en avant l’appropriation mais aussi la viabilité technique et financière des entreprises PTFM. Un accent sera mis sur le développement de l’entreprenariat autour de la PTFM et sur un fort partenariat autour de la PTFM et sur un fort partenariat intersectoriel en ce qui concerne les PTFM avec réseau ;
* *la capitalisation des acquis :* le processus de densification des implantations de PTFM prendra en compte les principales leçons apprises en vue de consolider les acquis et de maximiser les effets et impacts du programme sur les populations rurales.

***2.3.6.2 Stratégie d’intervention du programme***

La stratégie du programme peut être synthétisée comme suit.

A partir des huit régions déjà touchées, les activités du programme s’étendent dans toutes les régions du pays, et concerneront au moins 300 communes rurales. A cet égard, le programme évitera le saupoudrage en s’attachant au principe de la densification en même temps qu’il conduira la massification.

*Modalité d’exécution des activités :* l’exécution des activités du programme au niveau local sera effectuée, sur une base contractuelle, par des opérateurs non gouvernementaux dénommés Agences Locales de Réalisation (ALR) disposant d’un bras opérationnel auprès des entreprises PTFM, dénommé Cellule d’Appui Conseil (CAC).

*Processus de traitement de la demande :* l’approche par la demande du programme consiste d’abord à : (i) des actions de promotion, à travers une intense mobilisation sociale, (ii) une implantation de PTFM de démonstration afin de rendre visible et ses usages. L’intérêt ainsi suscité se traduit, le cas échéant, par la formulation d’une requête par les bénéficiaires potentiels.

*Mesures d’accompagnement :* la consolidation du schéma d’intervention du programme se fonde sur les acquis du PN-PTFM/LCP à travers la mobilisation et l’engagement des partenaires locaux (ONG, associations, bureaux d’études, réseau d’artisans, etc.). au profit de ces acteurs, la PN-PTFM/LCP met en place un plan intensif de renforcement de capacités par des formations, l’organisation d’échanges d’expérience et de dotation en moyens logistiques.

*Eligibilité à la PTFM :* deux procédures d’éligibilité aux investissements sont prévues. La première est l’éligibilité directe basée sur la demande des communautés et qui positionne au premier plan les groupements féminins. La seconde est l’éligibilité indirecte via les communes. Celle-ci concerne les demandes institutionnelles provenant des communes et/ou des sectoriels et porte sur les PTFM avec réseau.

# ANALYSE DE LA PERTINENCE ET DE LA COHERENCE DU PROGRAMME

## Analyse de la pertinence du programme

### 3.1.1 Analyse de la pertinence des principaux éléments du programme

***3.11.1 La vision***

En rappel, la vision du programme s’inscrit dans la vision nationale qui veut qu’à l’horizon 2025, 45% des 8000 localités du pays, soit 3 658 localités aient accès aux services énergétiques par la PTFM. Ces localités ciblées sont celles comprises entre 1000 et 4000 habitants et qui ne sont pas susceptibles d’être raccordées au réseau électrique conventionnel au cours des 10 prochaines années. L’ASE de la PTFM est donc vu à la fois comme un support à l’accélération de l’atteinte des objectifs du CSLP (aujourd’hui SCADD) et des OMD.

Telle que libellée, la vision est pertinente pour au moins 02 raisons : (i) elle cherche à rétablir de l’équité en trouvant une alternative pour les localités qui ne peuvent pas bénéficier, dans un proche avenir, des services énergétiques du réseau conventionnel ; (ii) elle prend en compte le souci d’efficience en ne ciblant que les localités qui ont un nombre minimum de 1000 habitants, (iii) elle cherche à mettre l’ASE de la PTFM au service de la réduction de la pauvreté qui, en milieu rural, demeure massive.

***3.1.1.2 Les objectifs***

En rappel, Le PN PTFM/LCP a pour objectif essentiel de consolider et élargir l’accès aux services énergétiques de base décentralisés et abordables, fournis par la PTFM, comme moyen d’accroissement des revenus et d’amélioration de l’accès aux services sociaux de base, en faveur des populations rurales, notamment les couches féminines avant de glisser progressivement vers la réalisation des 4 objectifs ci-dessous mentionnés :

1. Assurer l’intensification des activités de transformation et de valorisation marchande des produits des filières agroalimentaires prioritaires, à travers la promotion de l’entreprise PTFM ;
2. Contribuer à l’amélioration de l’accessibilité et de la qualité des services essentiels de base par la fourniture de services énergétiques de la PTFM aux infrastructures communautaires (santé, éducation, eau, place publique, etc.) ;
3. Améliorer les performances technologiques de la PTFM et développer les alternatives technologiques de combustible dans le cadre d’une gestion efficace, durable et respectueuse de l’environnement ;
4. Intensifier et élargir le développement des capacités technologiques, organisationnelles et institutionnelles des parties prenantes pour une mise en œuvre efficace une appropriation plus poussée, dans la perspective de la pérennisation des interventions.

Ces différents objectifs cadrent parfaitement avec la priorité du Gouvernement explicitement exprimée dans la SCADD et la lettre de politique sectorielle de l’énergie. En effet, l’objectif 1 du programme contribue à l’axe stratégique 1 de la SCADD et plus spécifiquement au sous point intitulé « Développement des filières de production et promotion des niches et des grappes d’entreprises » (SCADD, page 49). L’objectif spécifique 2 contribue également à l’axe stratégique 1 de la SCADD et notamment au sous point intitulé « Promotion d’une croissance pro-pauvres ». En plus de contribuer à l’axe stratégique 1, l’objectif spécifique 2 du programme contribue aussi à l’axe stratégique 2 de la SCADD et notamment au sous point intitulé « développer des plates-formes multifonctionnelles avec mini réseau fournissant l’accès à l’énergie pour les localités de faible peuplement » (SCADD, page 71).

Quant à l’objectif spécifique 3 du programme, il est en phase avec l’axe stratégique 4 de la SCADD et notamment son point 3 intitulé *« Gestion de l’environnement et utilisation optimale des ressources naturelles »* (SCADD, page 71).

Enfin, si l’on considère que le PN PTFM/LCP cible principalement les femmes, on peut dire que l’ensemble du programme est en phase avec l’axe stratégique 4 de la SCADD et notamment son sous point intitulé « Renforcement des programmes de réduction des inégalités de genre » (SCADD, page 63).

***3.1.1.3 Le ciblage***

Le public cible des PTFM est constitué des femmes du milieu rural et plus largement des populations rurales. Ce ciblage est tout à fait pertinent dans la mesure où, au Burkina Faso, la pauvreté a à la fois un visage rural et un visage féminin. En outre, la population rurale est confrontée à un déficit de services pour la transformation des produits et principalement des produits alimentaires. Ainsi, une grande part des activités de transformation sont réalisées par les femmes. Ce qui entraîne une surcharge de leur calendrier d’activités quotidiennes. En apportant une alternative pour la transformation des produits alimentaires, les PTFM contribuent à alléger la pénibilité et la surcharge des tâches réalisées par les femmes et plus largement à répondre aux besoins de services énergétiques et d’équipements de transformation de produits agroalimentaires des populations rurales. C’est ce qui contribue à expliquer l’engouement pour les PTFM qui se traduit par les nombreuses demandes adressées aux CAC et que met en exergue le tableau ci après. En effet, le tableau montre que la proportion de demandes insatisfaites est importante. En tout état de cause, les demandes exprimées de PTFM demeurent nombreuses dans toutes les régions. Cela témoigne aussi de la bonne connaissance du programme par le public cible.

Tableau n°5 : Nombre de demandes insatisfaites versus nombre de demandes reçues

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **OCADES**  **Bobo** | **OCADES**  **Dédougou** | **VARENA ASSO** | **TIN**  **TUA** | **OCADES**  **Kaya/ Dori** | **ADIS AMUS** | **OCADES**  **Manga** | **FNGN** | **AM** | **Total** |
| **Nombre de demandes de PTFM reçues** | 309 | 182 | 206 | 227 | 400 | 382 | 285 | 178 | 257 | 2 426 |
| **Nombre de demandes insatisfaites** | 113 | 86 | 168 | 114 | 346 | 158 | 250 | 103 | 162 | 1 500 |
| **Pourcentage des demandes insatisfaites par rapport au nombre de demandes reçues** | 36,57% | 47,25% | 81,55% | 50,22% | 86,5% | 41,36% | 87,72% | 57,86% | 63,03% | 61,34% |

**Source : CAC**

A mi parcours et bien avant la fin du programme, le nombre total de demandes reçues est largement supérieur au nombre de PTFM nouvelles à réaliser au cours de la présente phase (1 300 environ, page 54 du PRODOC). Les demandes exprimées sont plus élevées dans les zones des ALR OCADES Kaya/Dori, OCADES Bobo et ADIS AMUS. Le nombre important de demandes adressées au programme dans les zones de OCADES Kaya/Dori et OCADES Bobo pourrait s’expliquer par le fait que ces deux ALR couvrent chacune deux régions administratives au lieu d’une région comme c’est le cas pour la majorité des ALR. Les demandes exprimées sont moins élevées dans les zones de la FNGN et de TIN TUA. Ce qui est tout à fait compréhensible. En effet, l’ancienneté du programme dans ces zones (avec le nombre élevé de PTFM qui l’accompagne) a créé un effet de saturation. En tout état de cause, les demandes exprimées de PTFM demeurent nombreuses dans toutes les régions. Cela témoigne aussi de la bonne connaissance du programme par le public cible.

***3.1.1.4 Approche et modalité d’exécution***

De manière globale, l’approche d’intervention consiste à partir des huit (08) régions déjà touchées pour s’étendre dans les treize (13) régions du pays et toucher au moins 300 communes rurales. Ces communes seront sélectionnées sur la base de : (i) la taille de la commune et le niveau de prévalence de la pauvreté, (ii) leur manifestation d’intérêt pour les services énergétiques modernes de la PTFM, (iii) le dynamisme des associations et groupements communautaires, (iv) la disponibilité des infrastructures socio-économiques, (v) le profil des acteurs et leur capacité d’action et de mobilisation des ressources.

L’approche globale telle que synthétisée est pertinente en ce sens qu’elle prend en compte (i) des éléments importants en matière de lutte contre la pauvreté (la taille de la population et la prévalence de la pauvreté), (ii) l’entrée par la demande qui permet de tester la motivation des bénéficiaires, (iii) le dynamisme des organisations candidates et la capacité d’action des acteurs locaux qui constituent des gages de bonne gestion et de durabilité ultérieures des investissements réalisés.

L’approche opérationnelle ou modalité d’exécution peut être résumée comme suit : (i) information des acteurs sur le programme, (ii) réception des demandes exprimées, (iii) réalisation de l’étude de préfaisabilité, (iv) réalisation de l’étude de faisabilité si l’étude de préfaisabilité se révèle concluante, (v) si l’étude de faisabilité est concluante, mobilisation de la contribution financière des bénéficiaires et construction du local par les bénéficiaires, (vi) implantation de la PTFM, (vii) formation sur l’exploitation technique et sur la gestion, (viii) appui conseil en gestion.

La modalité d’exécution est pertinente en ce sens que des précautions sont prises pour garantir la bonne gestion et la durabilité des investissements (après leur réalisation) à travers des actions en amont (étude de préfaisabilité, étude de faisabilité) et en aval (formation à l’exploitation technique et en gestion, appui conseil).

***3.1.1.5 Activités***

En résumé, les activités du programme peuvent être classées en deux (02) grandes catégories : les activités « dures ou hard » et les activités « soft ». Les activités hard consistent en l’implantation de PTFM tandis que les activités soft consistent des activités d’animation avant l’implantation de la PTFM (à l’occasion des études de préfaisabilité et de faisabilité), de formation et d’appui conseil après l’implantation de la PTFM. La mission estime que la pertinence des activités réside en leur complémentarité et en leur bon agencement.

### 3.1.3 Pertinence au regard des documents de politique sectorielle

L’analyse est faite en considérant la politique sectorielle du MEF, celle du Ministère de l’Energie et des Mines ainsi que celle du Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre.

***3.1.3.1 Pertinence au regard de la politique sectorielle du MEF***

Même si la lutte contre la pauvreté est devenue un aspect transversal de la politique gouvernementale, il reste que le MEF joue le rôle de leader en la matière. C’est ce ministère qui a donc en principalement en charge l’impulsion et la coordination de la stratégie gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté. Le PN PTFM étant fondamentalement un programme de lutte contre la pauvreté, il va sans dire que les objectifs qu’il poursuit et les résultats escomptés contribuent aux objectifs du MEF en matière de lutte contre la pauvreté. Plus spécifiquement, l’objectif poursuivi par la politique sectorielle du Ministère de l’Economie et des Finances (POSEF) est de contribuer à promouvoir une économie compétitive et moderne soutenue par des finances publiques performantes et dynamiques. Or, l’économie ne serait être compétitive si l’économie rurale, qui en constitue un pan important, n’est pas prise en compte dans la dynamique imprimée. C’est pourquoi, en visant le développement économique local des zones rurales bénéficiaires de PTFM, on peut dire que le programme PN PTFM contribue certainement à l’objectif d’accroissement de la compétitivité de l’économie poursuivi par le MEF.

Par ailleurs, le cadre institutionnel du programme qui donne une large part à l’expression du leadership national est en cohérence avec l’objectif spécifique 1 du POSEF à savoir le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles du MEF.

**3.1.3.2 Pertinence au regard de la politique sectorielle du Ministère de l’Energie**

De manière générale, la politique de l’énergie a opté de privilégier les sources d’énergie modernes tout en réduisant les sources d’énergie traditionnelles dont l’impact environnemental direct est important. Vu sous cet angle, on peut dire que le PN PTFM/LCP contribue à cette politique dans la mesure où il promeut la PTFM qui est une source d’énergie moderne.

***3.1.3.3 Pertinence au regard de la politique sectorielle du Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre***

Si l’on rapproche les objectifs du programme à ceux de la Politique Nationale Genre, il apparaît que l’objectif général du programme *« consolider et élargir l’accès à des services énergétiques de base décentralisés et abordables, fournis par la PTFM, comme moyen d’accroissement des revenus et d’amélioration de l’accès aux services sociaux de base, en faveur des populations rurales, notamment les couches féminines »* est en phase avec les deux premiers objectifs spécifiques de la Politique Nationale Genre respectivement intitulés : *« Promouvoir des droits égaux et des opportunités égales en termes d’accès et de contrôle des services sociaux de base »* et *« Promouvoir un développement économique participatif, un accès et une répartition plus équitables des ressources et des revenus »*.

Par ailleurs, le programme PTFM s’inscrit parfaitement dans les engagements du livre blanc de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) auquel a adhéré le Burkina Faso. Ces engagements visent l’élargissement de l’accès des populations rurales à des services énergétiques modernes à l’horizon 2025. Il répond bien aux objectifs des programmes de réduction des inégalités de genre, de maîtrise de la croissance démographique, de la gestion de l’environnement et l’utilisation optimale des ressources naturelles et de la politique d’aménagement du territoire.

*En conclusion sur la pertinence, on peut dire que le PN-PTFM est pertinent aussi bien au regard des documents de politique nationale (SCADD, Burkina 2025) et sectorielles (POSEF, politique de développement du secteur de l’énergie, politique nationale genre) que celui des besoins du public cible, besoins traduits par le nombre élevé de demandes de PTFM.*

## Examen de la cohérence interne du programme

### 3.2.1 Examen de la cohérence du cadre logique

Une première analyse du cadre logique du programme montre que celui-ci est cohérent dans son ensemble. En effet, (i) à chaque objectif spécifique correspond un groupe de résultats attendus clairement définis ; (ii) le rapprochement entre l’objectif global et les quatre (04) objectifs spécifiques permet de se rendre compte que l’atteinte de ces derniers concourt effectivement à l’atteinte du premier cité ; (iii) de même, il n’y a ni contradiction ni chevauchement ou redondance entre les différents objectifs spécifiques ; (iv) aussi, l’atteinte de chaque groupe de résultats prévus permet de concourir effectivement à l’atteinte de l’objectif spécifique auquel il est rattaché.

Mais, une analyse plus poussée permet de mettre en exergue que le programme gagnerait davantage en cohérence en prenant en compte ce qui suit :

* Certains résultats sont mal formulés et ne répondent pas aux critères SMART. Par exemple, le résultat R1.7 intitulé ***« Au moins 60 nouveaux artisans de la PTFM et 20 nouveaux dépôts de pièces de rechange sont mis en place et appuient l’installation et la maintenance des PTFM »*** n’est pas spécifique car il met ensemble les artisans et les dépôts de vente ;
* Certains résultats ne sont pas sous le contrôle du programme. Par exemple le résultat OS2R2 intitulé ***« les conditions locales d’offre de services de santé, d’éducation et d’hydraulique sont renforcées »*** ne dépend pas uniquement des activités du programme ; il dépend beaucoup plus des activités d’autres acteurs ;
* De même, certains indicateurs ne répondent pas aux critères SMART. Exemple1 : indicateur de OS3-R5 « évolution des indicateurs de contrôle des émissions de gaz à effet de serre » est difficile et coûteux à documenter, exemple 2 : indicateur de OS4-R4 : « Nombre et types d’activités conduites par les réseaux d’artisans» vise à mesurer à la fois « le nombre d’activités conduites par les réseaux d’artisans » et « les types d’activités conduites par les réseaux d’artisans », ce qui ne convient pas pour un indicateur ;
* Il ne semble pas avoir de liens clairs et directs entre certains résultats et l’objectif spécifique auquel ils sont rattachés. Par exemple, le résultat OS3R1 « ***les services offerts par la PTFM sont diversifiés »*** n’a pas de lien clair et direct avec l’objectif spécifique 3 « ***Améliorer les performances techniques de la PTFM et développer des alternatives technologiques de combustible dans le cadre d’une gestion efficace, durable et respectueuse de l’environnement »***. Il est plus pertinent de le rattacher plutôt à l’objectif spécifique 1 « ***Assurer, par la promotion de l’entreprise PTFM en milieu rural, l’intensification des activités de transformation et de valorisation marchande des produits des filières agroalimentaires prioritaires »***;
* De même, on gagnerait à donner un caractère moins ambitieux au résultat 3.4 intitulé : ***« la sécurité des opérateurs des PTFM et celle des usagers sont garanties »*** en le reformulant comme suit : ***« la sécurité des opérateurs des PTFM et celle des usagers sont accrues »***.

### 3.2.2 Cohérence entre objectifs et stratégie de mise en œuvre du programme

Globalement, il y a une bonne cohérence entre les objectifs du programme et sa stratégie de mise en œuvre qui s’adresse, au niveau local, aux organisations féminines et aux communes. Les organisations féminines constituent en effet, au niveau local, des acteurs de premier plan en matière de lutte contre la pauvreté tandis que les communes sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important en matière de maîtrise d’ouvrage locale. Ensuite, la stratégie a prévu une approche par la demande, ce qui constitue un premier facteur favorable à l’appropriation et donc à la durabilité des investissements réalisés. La durabilité étant un des objectifs poursuivis par le programme, on peut dire que cette disposition stratégique est en cohérence avec les objectifs du programme. Enfin, la stratégie a prévu des mesures d’accompagnement consistant, entre autres, au renforcement des capacités des acteurs locaux. Cette disposition stratégique donne, en effet, plus de chance d’atteindre les objectifs du programme.

Tout en reconnaissant qu’il y a une bonne cohérence entre stratégie et objectifs du programme, il convient de signaler cependant qu’il existe un élément d’incohérence. En effet, en prévoyant la mise en place d’au moins 320 PTFM avec réseaux alimentant des infrastructures de santé, d’éducation ou d’hydraulique, les concepteurs du programme semblent avoir été un peu trop ambitieux. En effet, la modalité de financement des PTFM avec mini réseau prévoit un cofinancement des communes à hauteur de 60%. Si l’on considère d’une part, que le coût d’un mini réseau électrique peut atteindre 55 millions de francs CFA et d’autre part, que la majorité des communes a encore une faible capacité d’autofinancement, il apparaît que le nombre de mini réseaux prévus n’est pas suffisamment en phase avec la situation financière et donc la capacité de cofinancement des communes.

*En conclusion sur la cohérence du programme, on retiendra qu’il a été globalement bien conçu et son cadre logique contient des éléments pertinents mais il comporte des insuffisances au niveau de la formulation des résultats et des indicateurs qui nécessitent une relecture afin de contribuer à une meilleure efficacité du suivi. C’est d’ailleurs une des tâches assignée à la présente mission par les TDR. En plus, la mission estime qu’il n’y a pas suffisamment de cohérence entre l’objectif de réalisation de 320 mini réseaux AEPS/électriques avec la stratégie adoptée pour leur réalisation à savoir le cofinancement à hauteur de 60% par les collectivités territoriales.*

# ANALYSE DE L’EFFICACITE ET DE L’EFFICIENCE DU PROGRAMME

## 4.1 Analyse de l’efficacité du programme

Cette analyse sera réalisée à plusieurs niveaux : (i) la réalisation des activités et l’atteinte des résultats et objectifs, (ii) l’organisation et la gestion du programme, (iii) le dispositif d’accompagnement des promotrices dans le développement des activités économiques autour des PTFM, (iv) la contribution des institutions financières dans la promotion des activités économiques, (v) les services de développement des entreprises offerts aux bénéficiaires par le programme, (vi) la fonctionnalité des PTFM et (vii) la satisfaction des bénéficiaires.

### 4.1.1 Efficacité dans la réalisation des activités

Il s’agit d’analyser la performance du programme dans la réalisation des activités planifiées dans les différents PTA de 2010 à juin 2013 en mettant en exergue ce qui a été réalisé et les écarts. Il s’agit ici de l’exécution physique des activités. Le détail des activités prévues, réalisées et non réalisées est renvoyé en annexe 3 à cause de sa longueur. Toutefois, une synthèse est présentée ci-dessous. La mission est partie des taux de réalisation contenus dans les rapports annuels en y apportant une modification dans le mode de calcul. En effet, contrairement aux rapports annuels, le mode de calcul adopté par la mission a consisté à plafonner à 100% tous les taux supérieurs à 100%. Par exemple, si une activité a été réalisée à 120%, la mission retiendra le taux de 100%.

A la date du 30 juin 2013, le taux moyen d’exécution physique des activités liées aux résultats :

* de l’objectif spécifique 1 est estimé à 68,81% ;
* de l’objectif spécifique 2 est estimé à 72,28%. Le taux de réalisation des activités liés à cet objectif aurait pu être plus important si les collectivités territoriales et les sectoriels avaient pu cofinancer les mini réseaux Eau/Electricité ;
* de l’objectif spécifique 3 se situe autour de 68,82%. Ce taux a été limité par le fait que l’introduction du bio carburant est restée à un stade expérimental à cause de la faible disponibilité de l’huile de jatropha sur le marché national ;
* de l’objectif spécifique 4 est d’environ 69,50%.

Tableau n°6 : Récapitulatif du taux de réalisation des activités programmées par objectif spécifique

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Activités liées à l’objectif spécifique 1** | **Activités liées à l’objectif spécifique 2** | **Activités liées à l’objectif spécifique 3** | **Activités liées à l’objectif spécifique 4** | **Moyenne pour l’ensemble des activités programmées dans les PTA** |
| **Taux de réalisation** | 68,81% | 72,28% | 68,82% | 69,50% | 69,85% |

**Source : A partir des rapports d’activités annuels du programme**

***En définitive, le taux d’exécution des activités programmées dans les PTA est à un niveau satisfaisant (69,85%) mais ce taux aurait pu être encore plus élevé si les collectivités et les partenaires sectoriels avaient pu cofinancer les mini réseaux et si le programme avait disposé de l’ensemble des ressources prévues.*** *En conséquence, la mission recommande (i) la diminution à 10% du niveau de cofinancement demandé aux collectivités territoriales pour la réalisation des mini réseaux AEPS/électriques, (ii) l’amélioration de la disponibilité financière pour éviter la révision récurrente à la baisse des budgets annuels, (iii) l’amélioration des délais d’approbation des PTA et de mise à disposition des ressources financières, les PTA devraient être approuvés au plus tard au mois de janvier.*

Après avoir analysé les taux de réalisation des activités programmées dans les PTA, il nous a paru utile de mettre en exergue le niveau de réalisation des principaux extrants programmés dans les PTA.

### 4.1.2 Efficacité au niveau des progrès réalisés vers les objectifs cibles du programme

L’analyse de l’efficacité dans la réalisation des progrès vers les objectifs cibles du programme en fin de phase va comporter deux étapes. La première étape va consister à estimer les progrès dans la réalisation des principaux extrants prévus en fin de phase. La seconde étape va consister à renseigner les indicateurs de résultats du cadre logique.

***4.1.2.1 Comparaison des principaux extrants réalisés avec ceux prévus dans le PRODOC***

La comparaison entre les principaux extrants réalisés et ceux prévus dans le PRODOC est donné par le tableau suivant.

Tableau n°7 : Réalisations des principaux extrants prévus dans le PRODOC

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Nombre prévu dans le PRODOC** | **Nombre réalisé à la date du 30 juin 2013** | **Pourcentage de réalisation** |
| PTFM standard | 1 300 | 640 | 49,23% |
| Micro réseaux électriques | 130 | 56 | 43,08% |
| Mini réseaux Hydrauliques | 95 | 02 | 2,10% |
| Mini réseaux électriques | 95 | 00 | 0% |

**Source : documents du programme**

Pour les PTFM standard, on a un taux de réalisation de 49,23% pour un temps consommé de 58,33%. Le retard à ce niveau est, certes, significatif mais pas important. Le retard d’installation des PTFM standard s’expliquerait par l’insuffisante mobilisation des fonds promis par les PTF qui contraint l’UCN et les instances du programme à établir des budgets annuels en deçà des capacités réelles des ALR/CAC et même à les réviser à la baisse en cours d’exécution. Toutefois, la mission estime qu’il est possible de rattraper ce retard d’ici fin 2015 pour peu que la mise à disposition des ressources financières prévues soit améliorée pour permettre d’accélérer le rythme d’installation des PTFM standard. De même, la réalisation de micro réseaux électriques enregistre un retard significatif mais qui peut également être rattrapé en grande partie. Par contre, le retard au niveau des mini réseaux AEPS/Electricité est très considérable et la probabilité qu’il soit rattrapé d’ici la fin du programme est faible. Comme nous le disions tantôt, ce retard est imputable en grande partie au taux élevé de cofinancement demandé aux collectivités territoriales et à la non coopération des partenaires sectoriels. Il est donc urgent de trouver une stratégie nouvelle pour le financement des mini réseaux. Une stratégie possible serait d’abaisser fortement le cofinancement demandé aux collectivités territoriales.

*En récapitulatif, le retard dans la réalisation des PTFM standard et dans celui des micro réseaux électriques peut encore être rattrapé si l’on améliore les décaissements pour permettre d’accélérer le rythme d’installation. Par contre, le retard au niveau des mini réseaux AEPS/Electricité est très considérable et nécessite un changement de stratégie. La mission recommande donc de ramener autour de 10% la part de cofinancement demandé aux collectivités territoriales et de trouver d’autres alternatives de cofinancement. Pour ce qui est de la question du cofinancement des partenaires sectoriels, la mission recommande qu’une concertation avec les sectoriels concernés soit réalisée au niveau ministériel afin de trouver une solution qui s’impose aux acteurs.*

Après avoir mis en exergue les progrès dans la réalisation des principaux extrants, il s’agit maintenant d’analyser les progrès réalisés pour l’ensemble du programme en s’appuyant sur les indicateurs de résultats prévus dans le cadre logique.

***4.1.2.2 Progrès réalisés vers les objectifs du programme***

Il s’agit ici d’estimer pour chacun des objectifs spécifiques l’avancée réalisée vers les objectifs cibles assignés au programme en fin de phase. Pour le faire, la mission s’est fondée sur les résultats obtenus par le programme à la date 30 juin 2013 pour renseigner les indicateurs définis dans le cadre logique du Document de Programme. La mission souligne qu’en l’absence de données collectées périodiquement sur les effets, l’estimation des progrès vers les objectifs du programme n’est pas complète et, par conséquent, on ne peut pas en tirer des conclusions définitives.

Tableau 8 : Estimation des progrès réalisés au titre de l’objectif spécifique 1

| **Objectif spécifique 1 : Assurer, par la promotion de l’entreprise PTFM en milieu rural, l’intensification des activités de transformation et de valorisation marchande des produits des filières agroalimentaires prioritaires** | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **IOV** | **Valeur de départ** | **Valeur cible** | **Valeur atteinte au 30 juin 2013** | **Niveau de réalisation** |
| **OS1-R1 :** Le parc des entreprises PTFM s’est accru et étendu à au moins 1 700 unités | Nombre de PTFM nouvelles installées | 441 | 1700 | 776 | 61,64% |
| Nombre de PTFM mises à niveau | ND[[1]](#footnote-1) | 220 | 75 | 34,09% |
| Nombre de régions, bénéficiaires de PTFM | 08 | 13 | 07 | 100% |
| OS1 – R2 : Les différentes catégories d’entreprises PTFM fonctionnent de manière performante au plan organisationnel, technique et financier | Taux d’entreprises PTFM communautaires fonctionnelles | 436 | 1 615 | Suivant les résultats de l’audit de matérialité, 82,3% des PTFM sont fonctionnelles | 82,3% |
| Taux d’entreprises PTFM gestion privée fonctionnelles | ND | 09 | 08 | 88,88% |
| Nombre de femmes entrepreneurs | ND | ND | NR[[2]](#footnote-2) | ND |
| Taux d’entreprises PTFM communautaires autonomes | 26 | 1000 PTFM autonomes | 111 | 11% |
| Nombre de mesures prises par la CT favorables au climat local des affaires | ND | ND | NR | ND |
| OS1 – R3 : De nouvelles entreprises locales liées aux filières agro-alimentaires sont crées et bénéficient de services énergétiques de la PTFM | Nombre et types d’entreprises nouvelles liées aux filières agroalimentaires | 03 PTFM dans la filière karité | 85 PTFM (5% insérées dans des filières agricoles) | 40 | 2,35% |
| Nombre et types de formations techniques spécifiques dispensées | ND | ND | NR | ND |
| Taux de personnes formées ayant développé des AGR ou des MER | ND | ND | NR | ND |
| OS1 – R4 : La gamme des activités de production et de services liés à la PTFM est élargie | Nombre de modules nouveaux introduits | 01 |  |  |  |
| Nombre et types d’activités ou de services nouveaux | ND | Au moins 24 | NR | ND |
| OS1 – R5 : Les entreprises PTFM et celles qui leur sont liées bénéficient de produits financiers adaptés aux systèmes locaux de financement | Taux d’accroissement du volume des crédits court, moyen et long terme distribués | 139 985 000 | +10% par an | 790 443 750 | +186% par an |
| Nombre de promoteurs PTFM bénéficiaires de crédits | ND | ND | 23 967 | ND |
| OS1 – R6 : Les entreprises PTFM, en particulier l’entreprenariat féminin, disposent de services de proximité, d’encadrement et appui-conseil | Nombre et types de services de proximité accessibles | ND | Au moins 24 | NR | ND |
| Nombre d’entreprises bénéficiaires | ND | 1 700 | NR | ND |
| Nombre d’entreprises dirigées par des femmes | ND | ND | NR | ND |
| OS1 – R7 : Au moins 60 nouveaux artisans de la PTFM et 20 nouveaux dépôts de pièces détachées sont mis en place et appuient l’installation et la maintenance des PTFM | Nombre d’artisans promus | ND | ND | 197 | ND |
| Nombre de dépôts de pièces de rechange agréés | ND | ND | 14 | ND |
| OS1 – R8 : Des réseaux de promoteurs sont constitués | Nombre de structures faîtières à différents échelons par région et effectifs polarisés | 02 | Au moins 70 unions sont fonctionnelles | 40 | 57,14% |
| OS1 – R9 : Les entreprises PTFM fonctionnent de manière autonome aux plans financier et organisationnel | Nombre d’entreprises inscrites dans les plans d’autonomisation | 26 | ND | NR | ND |
| Nombre d’entreprises PTFM rendues autonomes | 26 | 1000 PTFM autonomes | 111 | 11% |

Pour ce premier objectif spécifique, cinq (05) des dix (10) indicateurs renseignés enregistrent des progrès importants, certains ayant déjà atteint voire dépassé les cibles prévus en fin de programme tandis que les cinq (05) autres connaissent des progrès insuffisants. Parmi les indicateurs ayant enregistré le plus de progrès on peut citer : (i) le nombre de régions bénéficiaires de PTFM, (ii) le taux d’entreprises PTFM gestion privée fonctionnelles, (iii) le taux d’accroissement du volume des crédits court, moyen et long terme distribués. A l’opposé, les indicateurs ayant enregistré le moins de progrès sont : (i) le taux d’entreprises PTFM insérées dans les filières agroalimentaires, (ii) le taux d’entreprises PTFM communautaires autonomes.

Tableau n°9 : Estimation des progrès réalisés au titre de l’objectif spécifique 2

| **Objectif 2 :** **Contribuer à l’amélioration de l’accessibilité et des conditions d’offre des services essentiels de base par la fourniture de services énergétiques de la PTFM aux infrastructures communautaires (santé, éducation, eau, place publique…)** | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **IOV** | **Valeur de départ** | **Valeur cible** | **Valeur atteinte au 30 juin 2013** | **Niveau de réalisation** |
| **OS2 – R1 :** Au moins 320 unités de PTFM avec réseaux alimentent des infrastructures de santé, d’éducation et d’hydraulique | Nombre d’infrastructures de santé, d’éducation et d’hydraulique alimentées par les services énergétiques fournis par la PTFM | 19 infrastructures connectées | Au moins 03 infrastructures connectées par réseau électrique | On a en moyenne au moins 03 infrastructures connectées par réseau | 100% |
| OS2 – R2 : Les conditions locales d’offre de services de santé, d’éducation et d’hydraulique sont renforcées | Nombre et types de services nouveaux rendus possibles | 0 | ND | 03 | ND |
| Nombre de personnes bénéficiaires de services nouveaux | ND | ND | NR | ND |
| Taux d’accessibilité des SSB | ND | ND | NR | ND |
| OS2 – R3 : Des infrastructures collectives (marchés, lieux de prière) sont éclairées par les services énergétiques fournis par la PTFM | Nombre d’infrastructures collectives éclairées par les services fournis par la PTFM | ND | ND | NR | ND |

Sur les cinq (05) indicateurs liés à cet objectif spécifique, un seul a pu être entièrement renseigné. L’indicateur renseigné enregistre des progrès importants. En l’absence de données pour renseigner les autres indicateurs, on ne peut pas avoir de tendance globale sur les progrès enregistrés sur l’objectif spécifique 2.

Tableau n°10 : Estimation des progrès réalisés au titre de l’objectif spécifique 3

| **Objectif 3** **:** **Améliorer les performances techniques de la PTFM et développer des alternatives technologiques de combustible dans le cadre d’une gestion efficace, durable et respectueuse de l’environnement** | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **IOV** | **Valeur de départ** | **Valeur cible** | **Valeur atteinte au 30 juin 2013** | **Niveau de réalisation** |
| OS3 – R1 : Les services offerts par la PTFM sont diversifiés | Nombre de modules nouveaux ou adaptés | Adaptation d’un nouveau module à la PTFM | Adaptation d’au moins 4 nouveaux modules à la PTFM | Existence de modules manioc, fonio, riz | 75% |
| Nombre et types de services nouveaux offerts par la PTFM | Adaptation d’un nouveau module à la PTFM | Adaptation d’au moins 04 nouveaux modules à la PTFM | Au moins 03 nouveaux modules ont été adaptés à la PTFM | 75% |
| OS3 – R2 : La performance et le rendement des équipements sont améliorés | Baisse des incidents et arrêts de production | ND | ND | NR | ND |
| Evolution du taux de rendement des équipements | ND | ND | NR | ND |
| OS3 – R3 : Le bio carburant est introduit dans la combustion de la PTFM | Volume de bio carburant disponible | ND | ND | NR | ND |
| Nombre de PTFM fonctionnant avec le bio carburant | 01 | 100 PTFM utilisent l’huile de jatropha comme combustible | NR | ND |
| Augmentation de la marge brute des entreprises PTFM | ND | ND | NR | ND |
| Réduction des consommations de gasoil/fuel | ND | ND | NR | ND |
| OS3 – R4 : La sécurité des opérateurs de PTFM et celle des usagers sont garanties | Nombre d’accidents survenus | 0 | 0 | NR | ND |
| Taux de baisse des nuisances liées à la PTFM | ND | ND | NR | ND |
| OS3 – R5 : Les effets de l’exploitation de la PTFM sur l’environnement sont maîtrisés | Evolution des indicateurs de contrôle des émissions de gaz à effet de serre | ND | ND | NR | ND |

Sur les onze indicateurs qui permettent de mesurer les progrès de l’objectif spécifique 3, seuls deux (02) ont pu être entièrement renseignés. Les deux indicateurs renseignés enregistrent des progrès importants mais il n’est pas possible de donner une tendance globale sur les progrès de l’objectif spécifique.

Tableau n°11 : Estimation des progrès réalisés au titre de l’objectif spécifique 4

| **Objectif 4 :** **Intensifier et élargir le développement des capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des parties prenantes pour une mise en œuvre efficace et une appropriation plus poussée, dans la perspective de la pérennisation des interventions** | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **IOV** | **Valeur de départ** | **Valeur cible** | **Valeur atteinte au 30 juin 2013** | **Niveau de réalisation** |
| OS4 – R1 : Les nouvelles ALR recrutées sont dotées de capacités et les autres sont renforcées pour soutenir les défis et enjeux de la montée en puissance du programme | Nombre d’ALR recrutées et formées | 03 | 09 | 09 | 100% |
| Taux d’exécution par les ALR des PTA approuvés |  | 80% | Le taux d’exécution financière (2012) se situe entre 94% et 106%. Aucune information sur le taux d’exécution technique | 100% |
| OS4 – R2 : La maîtrise d’ouvrage déléguée de planification et de supervision est maîtrisée par les communes ciblées | Nombre de communes ciblées | ND | 300 | NR |  |
| Nombre de PCD révisés ou de plans annuels d’intervention actualisés | 0 | 12 communes sont engagées dans le transfert de la maîtrise d’ouvrage déléguée | Aucune commune rencontrée n’a intégré l’ASE par la PTFM dans son PCD | Proche de 0% |
| Nombre de réseaux planifiés et exécutés avec succès |  |  |  |  |
| OS4 – R3 : Les communes ciblées assurent un cofinancement dans la mise en place des PTFM | Nombre de communes engagées dans un cofinancement | 01 | 12 communes cofinancent des PTFM | 13 | 100% |
| Nombre d’ouvrages cofinancés par les communes | 7 PTFM avec réseau sont cofinancées par des partenaires | 320 PTFM avec réseau sont cofinancées par des partenaires | 02 | 0,62% |
| Montant des financements apportés par les communes | Montant des financements apportés par les communes | 30 000 000 FCFA | 4 000 000 000 FCFA | 0,75% |
| OS4 – R4 : Les réseaux de partenaires d’artisans installateurs-réparateurs, de fabricants de châssis, d’électriciens et de vendeurs de dépôts de pièces de rechange sont consolidés et développés | Nombre de réseaux d’acteurs institués | ND | ND | NR | ND |
| Nombre et type d’activités conduites par les réseaux | 2 activités | 10 activités | NR | ND |
| Niveau de structuration local/région | ND | ND | NR | ND |
| OS4 – R5 : Les partenariats intersectoriels, techniques, financiers et locaux sont établis et fonctionnels | Niveau d’atteinte des résultats prévus | ND | ND | NR | ND |
| OS4 – R6 : Les organes et mécanismes centraux et régionaux de mise en œuvre du programme sont fonctionnels et leur efficacité accrue | Niveau de fonctionnalité des organes mis en place par le programme |  | 2 COPIL, 4 COFIN/an | 2 COPIL, 07  COFIN | 100% |
| OS4 – R7 : Le dispositif de suivi évaluation est fonctionnel et répond aux nouveaux besoins du programme | Base de données à jour au niveau de l’UCN, des ALR et des DREP |  | 80% d’actualisation mensuelle | À la date du 30 juin 2013, la base est à jour | 100% |

Sur les treize (13) indicateurs que comportent l’objectif spécifique 3, huit (08) ont pu être entièrement renseignés. Sur les huit (08) renseignés, cinq (06) enregistrent des progrès importants. En particulier les indicateurs suivants connaissent des progrès remarquables : (i) le niveau de fonctionnalité des organes mis en place par le programme, (ii) le taux d’exécution des PTA par les ALR recrutées, (iii) La base de données à jour au niveau de l’UCN, des ALR et des DREP. Les indicateurs qui enregistrent les plus faibles progrès sont : (i) le nombre d’ouvrages cofinancés par les communes, (ii) le montant des cofinancements apportés par les communes.

***En conclusion sur les progrès réalisés vers les objectifs cibles en fin de phase, on retient qu’à la date du 30 juin 2013, le programme PN-PTFM enregistre des progrès importants sur les objectifs 1 et 4. Par contre, les progrès sur les objectifs 2 et 3, bien qu’insuffisamment renseignés, sont à améliorer. La mission estime que les progrès auraient certainement été plus importants si le programme avait disposé de la totalité des ressources prévues. En particulier, il apparaît clairement que les progrès insuffisants de l’objectif spécifique 2 sont en grande partie imputables à la défaillance du cofinancement des collectivités territoriales et des partenaires sectoriels.***

***En conséquence, la mission recommande que les ressources suffisantes soient mobilisées en faveur du programme et que le cofinancement attendu des collectivités territoriales soit revu à la baisse afin d’accélérer la réalisation des mini réseaux Eau/électricité. Il sera certainement nécessaire de******prolonger la durée d’exécution du programme pour lui donner plus de chance d’atteindre les objectifs qui lui sont assignés en fin de phase.***

***Par ailleurs, la leçon que l’on peut tirer par rapport aux données non disponibles et non renseignées pour les indicateurs est que le suivi-évaluation doit prendre les dispositions pour collecter les données nécessaires.***

### 4.1.2 Efficacité de l’organisation et de la gestion du programme

Il s’agit ici d’analyser la planification, le suivi-évaluation, la communication et la production/qualité des rapports.

***4.1.2.1 Efficacité de la planification***

Le processus de planification peut être synthétisé comme suit :

1. Une note d’orientation annuelle fixant les objectifs quantitatifs et le budget alloué par composante est élaborée et transmise aux CAC via les ALR ;
2. Sur la base de la note d’orientation et d’un canevas de planification, chaque CAC élabore un avant-projet de PTA ;
3. Chaque CAC soumet son avant-projet de PTA à son ALR pour amendement ;
4. Les avant-projets de PTA amendés par les ALR sont transmis à l’UCN ;
5. L’UCN réalise des amendements sur les avant-projets de PTA qu’elle transmet aux CAC via les ALR ;
6. Les ALR et leurs CAC prennent en compte les amendements de l’UCN et élaborent les projets de PTA des ALR qu’elles transmettent à l’UCN ;
7. L’UCN consolide les projets de PTA des ALR en y ajoutant son propre projet de PTA pour former le projet de PTA de l’ensemble du programme ;
8. Un atelier de planification est tenu en vue de réaliser un arbitrage ;
9. Le projet de PTA du programme est soumis au COFIN pour amendement ;
10. L’UCN prend en compte les amendements du COFIN et soumet le projet de PTA du programme au COPIL pour examen et validation/adoption ;
11. Le COPIL amende le projet de PTA  et l’adopte sous réserve de la prise en compte de ses amendements ;
12. L’UCN prend en compte les amendements du COPIL et finalise le PTA du programme

**Le processus de planification tel que décrit permet la participation des différents acteurs (CAC, ALR, UCN, PTF, COFIN, COPIL), ce qui lui confère une grande légitimité et concourt à son appropriation par tous.** Cependant, les ALR et les CAC estiment que la note d’orientation annuelle élaborée par l’UCN ne leur laisse pas de marge de manœuvre pour la planification si bien que celle-ci apparaît comme une sorte de « planification top down ». Dit autrement les projets de PTA des ALR semblent être parachutés d’en haut et celles-ci ne s’y reconnaissent pas. Mais cette question est résolue dans la mesure où pour l’exercice 2014, chaque ALR a été invitée à défendre son avant-projet de PTA devant un comité mis en place à cet effet.

Par ailleurs, les liens entre certaines activités programmées et les résultats qu’elles concourent à atteindre ne sont pas suffisamment directs et solides. Si bien que l’on peut réaliser les activités programmées sans obtenir les résultats prévus. Par exemple, si l’on considère le résultat 4.5 intitulé « les partenariats intersectoriels, techniques, financiers sont établis et fonctionnels »  pour l’année 2012, ce résultat a été estimé comme atteint à 114,42%. Ce taux est calculé à partir des activités suivantes : (i) Organiser 01 rencontre de concertation avec l’Association des Municipalités du Burkina (AMBF), (ii) Participer à 22 cadres communaux, (iii) Participer à 32 cadres provinciaux, (iv) former 20 consultants à la démarche PTFM. Or, à notre avis, on peut réaliser toutes les activités précitées à hauteur de 100% sans que le résultat attendu soit obtenu.

*En somme, le système de planification est bien structuré mais ne laissait que très peu de marge de manœuvre aux ALR/CAC de manière à refléter un peu plus leurs capacités opérationnelles ainsi que les besoins de terrain. Cette insuffisance a toutefois été corrigée récemment.*

***4.1.2.2 Efficacité au niveau du suivi-évaluation***

L’analyse de l’efficacité du suivi-évaluation s’est faite en considérant les différents acteurs impliqués dans le suivi des activités du programme.

**Suivi réalisé par le COPIL**

Le suivi du COPIL a été appréhendé à deux (02) niveaux : la tenue des sessions du COPIL et la pertinence des recommandations qui en sont issues.

***La tenue des sessions***

La mission a noté que les sessions du COPIL ont été tenues de manière régulière comme le montre le tableau suivant.

Tableau n° 12 : Récapitulatif des sessions du COPIL tenues de 2010 à 2013

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **2010** | | **2011** | | **2012** | | **2013** | |
| Nombre de sessions ordinaires | Nombre de sessions extraordinaires | Nombre de sessions ordinaires | Nombre de sessions extraordinaires | Nombre de sessions ordinaires | Nombre de sessions extraordinaires | Nombre de sessions ordinaires | Nombre de sessions extraordinaires |
| **02** | **00** | **02** | **01** | **02** | **00** | **02** | **00** |

**Source : A partir des comptes rendus des sessions du COPIL**

***Le contenu des sessions du COPIL***

En plus de leur régularité, les sessions du COPIL ont donné lieu à des analyses conduisant de manière quasi systématique à des recommandations visant à améliorer les performances de la gestion et du suivi du programme. Quelques-unes de ces recommandations sont ci-après rappelées :

* concevoir un canevas de rapportage suivant lequel tous les rapports d’activités du programme devraient être rédigés ;
* accorder une attention particulière aux activités de l’axe 3 du programme, notamment l’innovation technologique dans le PTA 2012 et les PTA à venir ;
* sortir des axes du PRODOC qui portent sur les orientations importantes comme le crédit et la collaboration avec les communes et élaborer les documents de mise en œuvre ;
* inscrire à l’ordre du jour des sessions du COPIL le point sur la mise en œuvre des recommandations des sessions passées ;
* élaborer au plus tôt le protocole de financement commun afin de faciliter la mise en place effective du panier commun ;
* élaborer et soumettre à l’attention du COFIN un plan d’action assorti d’un budget pour la mise en œuvre des recommandations des audits en mettant l’accent sur le renforcement des capacités des utilisateurs du logiciel TOMPRO et sur le complément du module « immobilisation » manquant.

En outre, à chaque session, l’on procédait à la vérification de la mise en œuvre des recommandations des sessions précédentes.

La mission estime donc que le suivi du COPIL a été à la fois méthodique, perspicace et efficace et a effectivement contribué à améliorer la gestion et le suivi du programme.

**Suivi réalisé par le COFIN**

***La tenue des sessions***

Tableau n°13 : Récapitulatif des sessions du COFIN tenues de 2010 à 2013

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **2010** | | **2011** | | **2012** | | **2013** | |
| Nombre de sessions ordinaires | Nombre de sessions extraordinaires | Nombre de sessions ordinaires | Nombre de sessions extraordinaires | Nombre de sessions ordinaires | Nombre de sessions extraordinaires | Nombre de sessions ordinaires | Nombre de sessions extraordinaires |
| 01 | 00 | 02 | 04 | 03 | 09 | 05 | 04 |

**Source : A partir des compte rendus des sessions du COFIN**

Comme le montre le tableau ci-dessus, les sessions du COFIN se sont tenues avec une grande régularité. Mais l’on note une proportion importante de sessions extraordinaires qui représentent 61,71% de l’ensemble des sessions du COFIN. Certes, les sessions extraordinaires répondent à des urgences du moment mais l’on gagnerait à mieux rationaliser leur tenue.

**Le contenu des sessions du COFIN : les observations formulées**

Les sessions du COFIN ont porté sur divers sujets d’ordre technique et financier comme l’examen de projets de PTA annuels, de rapports d’audit, de rapports d’études (plan de communication, évaluation des agences locales de réalisation, guide sur la maîtrise d’ouvrage des collectivités territoriales, audit environnemental et social du programme, etc.), des rapports annuels, de projets de TDR, l’état des lieux sur la mobilisation des fonds, etc. Sur ces différents sujets, le COFIN a formulé des observations et des recommandations pertinentes qui ont contribué significativement à l’amélioration de la gestion et du suivi du programme par l’UCN. Lorsqu’on analyse le travail, l’on se rend compte que celui-ci joue un rôle de « conseiller technique » pour l’UCN et un rôle « d’aide à la décision » pour le COPIL.

**Suivi réalisé par les Directions Régionales de l’Economie et de la Planification (DREP)**

Des protocoles sont signés entre les DREP et les ALR/CAC en vue de formaliser et d’opérationnaliser l’appui des DREP pour le suivi du programme. Les insuffisances que la mission a pu relever dans le suivi des DREP sont les suivantes :

* les sorties terrain réalisées ne donnent pas lieu à la production systématique de rapports ;
* dans la majorité des cas, la contribution des DREP à l’alimentation des bases de données est faible ;
* un changement fréquent de point focal ne permet pas une bonne maîtrise de la thématique PTFM et une capitalisation à même de permettre aux DREP d’apporter une valeur ajoutée significative au suivi du programme ;
* du fait de leur rôle de suivi des actions de tous les intervenants dans les régions, une des valeurs ajoutées que les DREP peuvent apporter au programme est de créer la synergie avec d’autres projets et programmes en vue du cofinancement. Mais dans les faits, les DREP n’ont pas, jusque-là, réussi à créer cette synergie.

**Suivi réalisé par les acteurs de gestion quotidienne du programme (animateurs, CAC, ALR, UCN)**

Les animateurs réalisent un suivi de proximité qui leur permet de collecter des données mensuelles sur la base d’un outil appelé canevas mensuel de l’animateur.

Les données mensuelles collectées par les animateurs sont transmises aux CAC. En plus des données collectées et transmises par les animateurs, le personnel des CAC et notamment les responsables suivi-évaluation, techniques et DEL (Développement Economique Local) effectuent des missions terrain qui visent trois objectifs au moins : (i) suivre le travail des animateurs, (ii) suivre la gestion des PTFM et des AGR, (iii) collecter des données complémentaires.

La conjugaison du suivi réalisé par les animateurs et par le personnel CAC permet la production de rapports mensuels et trimestriels.

Le suivi périodique est complété par trois types d’évaluations : un appui aux CFG pour l’auto-évaluation de leurs PTFM réalisé par les animateurs tous les six (06) mois, une revue annuelle réalisée par la CAC un an après l’installation des PTFM, et une revue an 2 réalisée par des consultants deux (02) ans (en principe) après l’installation des PTFM. Cette deuxième revue se prononce sur l’opportunité ou pas d’autonomiser la PTFM.

Si le suivi périodique est relativement bien respecté, il n’en va de même pour les revues annuelles où on observe une irrégularité. En plus, les revues annuelles réalisées ne sont pas consolidées pour permettre de faire ressortir des tendances. En lien avec ce qui vient d’être évoqué, il convient de signaler que les ALR réalisent de temps en temps des missions de suivi sur le terrain afin de s’assurer que les CAC réalisent le travail conformément aux protocoles qui les lient à l’UCN. Mais la mission n’a pas pu obtenir d’information sur la périodicité précise de ces missions de suivi.

Le suivi effectué par l’UCN comporte deux types complémentaires : un suivi à partir des données des CAC et un suivi direct par des sorties sur le terrain. Ces deux (02) types de suivi sont complétés par une base de données prenant en compte les activités et les résultats du programme. Ce dispositif permet une production régulière de rapports périodiques contenant des informations pertinentes permettant d’appréhender l’état d’avancement des activités du programme.

Cependant, des insuffisances ont été relevées à plusieurs niveaux : (i) les rapports produits sont plus descriptifs qu’analytiques, (ii) ils ne contiennent pas suffisamment d’éléments sur les effets et les indices d’impact du programme et, en plus, aucune disposition pour aller dans ce sens n’est, à ce stade, mise en œuvre : absence d’outils de collecte de données sur les effets et les indices d’impact alors que le manuel de gestion et de suivi-évaluation le stipule, absence de tableau de suivi des indicateurs (TDI), absence de tableau de bord pour l’aide à la prise de décision, (iii) il n’est produit ni des rapports annuels de résultats ni des rapports de suivi-évaluation, (iv) ainsi, le suivi-évaluation se limite actuellement au suivi des activités et des extrants du programme. En outre, des échanges avec les CAC, il est ressorti que les responsables DEL sont très peu impliqués dans le suivi des activités DEL et des effets qui en découlent.

Par ailleurs, l’estimation des taux d’atteinte de beaucoup de résultats est contestable pour deux raisons au moins. Premièrement, le fait de ne pas plafonner, au moment du calcul des moyennes, les taux à 100% pour les activités dont les taux d’’exécution dépassent 100% engendre une surestimation des taux d’atteinte des résultats. Deuxièmement, sans une évaluation annuelle du niveau d’atteinte des indicateurs d’effet par des outils appropriés, l’estimation du niveau d’atteinte des résultats et des objectifs du programme ne peuvent qu’être partielle et approximative.

**Les outils de suivi-évaluation du programme**

Le programme a su développer de nombreux outils de suivi-évaluation.

On peut d’abord mentionner le manuel de suivi-évaluation bien élaboré et qui, lui-même, contient des outils nombreux, pertinents et diversifiés. Ainsi, on y retrouve (1) des outils de programmation (modèle de PTA, logiciel de planification), (2) des outils de collecte de données brutes comme les « fiches caissière » et les « fiches meunière », (3) des outils de synthèse de données comme les tableaux de situation mensuelle des dépenses par PTFM, de situation mensuelle du chiffre d’affaires par PTFM, (4) des outils d’auto-évaluation (fiche d’auto-évaluation, guide de revue de PTFM), (5) des outils de rapportage comme les canevas de rapport trimestriel et de rapport annuel, etc.

Ensuite, on peut mentionner la base de données qui a d’abord pris la forme OISE (Outil intégré de Suivi-Evaluation) avant de passer à la forme ACCESS qui a permis d’améliorer considérablement sa performance. L’alimentation de la base de données se fait suivant un processus qui minimise les risques d’erreur. En effet, chaque ALR alimente la base à partir des données de sa région ; les données régionales introduites dans la base sont ensuite contrôlées par le service suivi-évaluation de l’UCN afin de corriger les erreurs et incohérences éventuelles. Après le contrôle, celui-ci procède à la consolidation des données. En outre, les missions périodiques sur le terrain permettent au service suivi-évaluation de vérifier l’exactitude des données fournies par les ALR.

Enfin, on peut mentionner les différentes rencontres de bilan et/ou de programmation organisées entre UCN et ALR ou dans le cadre du COFIN et du COPIL.

***4.1.2.3 Efficacité au niveau de la production des rapports***

Les rapports sont produits de manière régulière malgré parfois quelques retards. L’analyse des rapports montre qu’ils contiennent des informations pertinentes permettant d’appréhender l’état d’avancement réel du programme à la fois sur le plan des activités réalisées que sur le plan financier. Cependant, ces rapports comportent trois insuffisances notables : (i) ils donnent les extrants obtenus sans donner les facteurs qui expliquent l’obtention des extrants. Dit autrement, il n’y a pas assez d’analyse derrière les informations données, (ii) les informations sur les effets et les indices d’impact du programme sont relativement faibles, (iii) les hypothèses de départ ne sont pas analysées. Les insuffisances sur le suivi des effets proviennent elles-mêmes d’une absence d’outils de suivi des effets comme évoqué précédemment. En outre, les rapports annuels produits sont des rapports d’activités. Tout récemment, le programme a opté pour des rapports d’activités trimestriels cumulatifs. L’avantage de ce mode de rapportage est qu’il permet une meilleure appréhension de l’état d’avancement de la mise en œuvre des PTA et partant du programme. Mais, il n’est pas produit de rapports de résultats (qui confirmeraient la chaîne des résultats) ni de rapports de suivi-évaluation permettant de dresser des tableaux d’aide à la décision.

*En conclusion sur le suivi-évaluation, la mission estime que beaucoup d’efforts ont été fournis en matière de suivi-évaluation pour doter le programme de structures et d’outils de suivi pertinents et diversifiés. Mais, le suivi des effets et des indices d’impact demeure largement insuffisant. De même, le suivi-évaluation gagnerait davantage en efficacité en produisant des rapports de résultats et des rapports de suivi-évaluation. En conséquence, la mission recommande qu’un appui spécifique soit apporté au service suivi-évaluation afin d’aider à concevoir et opérationnaliser les outils ci-dessus cités.*

Au regard des constats, la mission recommande quatre (04) recommandations*: (i) en plus des rapports d’activités trimestriels, la production d’un rapport annuel de à la fin de chaque année; (ii) la production d’un rapport de suivi-évaluation en fin d’année également, (iii) l’élaboration d’outils et de stratégie de collecte des informations sur les effets et les indices d’impact, (iv) la mobilisation d’une compétence pour apporter un appui au service suivi-évaluation afin d’aider à concevoir et opérationnaliser les outils ci-dessus cités. La mise en œuvre des trois premières recommandations nécessite que les tâches des responsables suivi-évaluation soient quelque peu allégées en impliquant davantage les responsables DEL dans le suivi des activités et résultats relevant du DEL.*

***4.1.2.4 Efficacité au niveau de la communication interne***

La communication entre acteurs du programme peut être appréhendée à plusieurs niveaux.

**D’abord, la communication entre l’UCN et les ALR :** elle a connu quelques ratés au début mais a été améliorée par la suite. Elle s’appuie sur une diversité d’outils complémentaires : courrier écrit, mail, communication téléphonique, rencontres périodiques. A ces outils s’ajoutent les missions de suivi réalisées par les experts de l’UCN et qui constituent des occasions de contact et de communication avec les ALR/CAC.

**Ensuite, la communication entre UCN et Ministère de tutelle :** elle est régulière dans la mesure où plusieurs directions du Ministère sont représentées dans le COFIN qui tient des rencontres régulières et qui est un cadre d’information et d’analyse de différents aspects de la mise en œuvre et du suivi du programme. Des courriers, des mails et des contacts téléphoniques permettent de compléter les contacts directs.

**Enfin, la communication entre l’UCN et les PTF :** Les PTF aussi prennent part au COFIN et par conséquent sont régulièrement informés de l’évolution du programme. Tout comme dans le cas de la communication entre l’UCN et le Ministère de tutelle, des courriers, des mails et des contacts téléphoniques permettent de compléter les moyens de communication utilisés entre les acteurs.

En sus de ce qui est mentionné déjà, la communication entre les différents acteurs s’appuie sur les rencontres du comité de pilotage qui constitue un cadre élargi et privilégié de partage d’informations et de points de vue sur la vie du programme.

*En somme, la communication entre les acteurs du programme est bonne, fluide et relativement bien soutenue ; elle utilise en plus des outils diversifiés (réunions, courriers, mails, téléphone).*

***4.1.2.5 Efficacité au niveau de la communication pour le développement***

Des échanges avec le responsable du service communication, il est ressorti qu’un plan de communication a été élaboré pour la durée du programme et que ce plan est décliné en plans annuels. Les outils de communication développés comprennent (i) l’organisation de visites des réalisations pour différents ministères ainsi que pour la presse, (ii) la publication d’un bulletin semestriel dénommé PTFM Info, (iii) le théâtre forum, (iv) des dérouleurs, (v) des affiches, (vi) des films, (vii) une boîte à images, (viii) des dépliants, (ix) un site web. A cela, il faut ajouter l’organisation d’ateliers de sensibilisation des maires et d’autres acteurs au niveau décentralisé.

Au cours de cette deuxième phase, l’accent est mis sur la communication pour le développement et le changement de comportement au contraire de la première phase où l’accent était mis sur la communication institutionnelle.

A première vue, les outils de communication du programme sont suffisamment diversifiés et permet de toucher différentes catégories d’acteurs. La mission estime cependant que la communication telle que réalisée n’épouse pas suffisamment le « cycle du programme ». A notre avis, une communication qui épouse le cycle du programme devrait mettre l’accent :

- en début de programme, sur les acquis de la phase précédente, les objectifs et les défis de la phase en cours, le financement manquant à rechercher, les réalisations déjà faites ;

- à mi parcours, sur les réalisations, les effets et les indices d’impact, les leçons apprises, les bonnes pratiques, le financement manquant à rechercher ;

- vers la fin du programme, sur les principaux acquis, les effets et indices d’impact, les bonnes pratiques, la suite à donner au programme.

### 4.1.3 Analyse de l’ingénierie développée par le programme pour l’implantation et la pérennisation des PTFM

***4.1.3.1 Appréciation des techniques d’implantation et d’opérationnalisation de la PTFM et le dispositif d’accompagnement technique***

L’installation de la PTFM dans chacune des localités bénéficiaires est réalisée par un mécanicien et un électricien pris en charge par le programme. Les échanges aussi bien avec les CAC qu’avec les artisans concernés ont permis de se rendre compte que l’implantation et l’opérationnalisation sont parfaitement maîtrisées par les artisans mécaniciens et électriciens locaux.

L’installation est suivie immédiatement d’une formation du CFG au maniement opérationnel de la PTFM. Cette formation est dispensée en deux phases : une phase initiale et une phase de recyclage. La durée de la formation est de 05 jours pour chacune des 02 phases soit 10 jours pour l’ensemble des deux phases. En dépit de la durée significative de la formation (10 jours), les entretiens avec les CFG et les artisans font ressortir qu’il y a des insuffisances dans la maîtrise du fonctionnement et de la maintenance des PTFM au début. Et ce n’est qu’au fur et à mesure que les femmes arrivent à un niveau de maîtrise suffisant pour assurer un fonctionnement et une maintenance satisfaisants.

Après l’installation et l’opérationnalisation des PTFM, les bénéficiaires bénéficient d’un dispositif d’accompagnement qui comportent trois (03) niveaux graduels et complémentaires.

Le premier niveau est constitué par l’artisan réparateur qui a réalisé l’installation ; il assure un suivi mensuel du fonctionnement technique de la PTFM et cela pendant les six premiers (06) mois. Ce suivi est pris en charge par le programme. Après les six (06) premiers mois, la prise en charge des interventions du mécanicien relève des CFG et des organisations bénéficiaires dont ils émanent. Les prix des interventions des artisans réparateurs sont encadrés de manière à éviter une spéculation sur les prix qui grèveraient les charges liées aux réparations des CFG.

Lorsque l’artisan rencontre un problème qui est au dessus de ces capacités, il fait appel au responsable technique de la CAC. Et lorsque le problème ne peut pas être résolu par le responsable technique de la CAC, il est fait appel au responsable technique de l’UCN.

Le dispositif tel que décrit est bien élaboré et suffisamment étoffé pour d’une part, permettre une maîtrise progressive de l’exploitation technique des PTFM par les femmes et d’autre part, pour permettre d’apporter des réponses appropriées et rapides aux difficultés techniques rencontrées par les organisations bénéficiaires de PTFM. En outre, le dispositif d’accompagnement permet une réduction du coût du service après vente dans la mesure où les coûts d’intervention des six (06) premiers mois sont pris en charge par le programme.

Dans les faits, les artisans réparateurs sont effectivement disponibles et facilement mobilisables. L’enquête auprès des CFG montre que 68,10% estiment qu’il est très facile de mobiliser les artisans réparateurs. En conséquence, le délai moyen d’attente pour obtenir une réparation est relativement court : 77,10% des CFG enquêtés disent mettre moins d’une semaine pour obtenir une réparation lorsqu’une panne survient. L’intervention des artisans réparateurs est jugée efficace par les CFG comme le montrent les résultats de l’enquête contenus dans le tableau suivant.

Tableau n°14 : Appréciation de l’efficacité des artisans réparateurs par les CFG

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Appréciation** | **Très efficace** | **Efficace** | **Efficacité moyenne** | **Faible efficacité** | **Total** |
| Effectif | 22 | 45 | 10 | 05 | **82** |
| Pourcentage | 26,83% | 54,87% | 12,19% | 6,10% | **100%** |

**Source : Enquête terrain novembre/décembre 2013**

En outre, des dépôts de vente de pièces de rechange sont mis en place avec l’appui du programme notamment dans les régions des nouvelles ALR. Ainsi, pour la présente phase, le programme a appuyé à la mise en place de dix (10) dépôts dans la région du Centre-Ouest, un (01) dans la région du Centre-Nord, deux (02) dans la région du Plateau Central, quatre (04) dans la région du Sud-ouest.

Tout en reconnaissant l’efficacité du dispositif d’accompagnement technique, la mission a relevé quelques difficultés qui l’amenuisent : (i) la plupart des artisans réparateurs estiment que les 5 000 FCFA de rémunération (qui leur sont servis par le programme) par visite de PTFM dans le cadre du suivi mensuel réalisé pendant les six (06) premiers mois après l’installation de la PTFM ne sont pas suffisants pour couvrir le coût de leur déplacement et la rémunération de leur travail. Aussi, une proportion significative d’artisans réparateurs ne respectent pas suffisamment le suivi mensuel à réaliser pendant les six (06) premiers mois suivant l’installation des PTFM ; (ii) beaucoup de CFG rechignent à payer immédiatement les prestations des artisans réparateurs lorsqu’ils interviennent pour des pannes ; (iii) à contrario, dans certains cas, des artisans réparateurs abusent de l’ignorance des femmes et leur font payer des sommes importantes pour des réparations mineures ; (iv) les dépôts de pièces de rechange connaissent de fréquentes ruptures de stocks et leurs promoteurs n’arrivent pas à rembourser le fonds de roulement qui leur a été octroyé. Ainsi, à ce jour, sur 12 423 396 de FCFA qui ont été octroyés pour appuyer l’installation de dépôts de vente de pièces de rechange, seuls 420 000 FCFA ont été remboursés soit un taux de remboursement de 3,38%.

***4.1.3.2 Appréciation de la qualité des équipements et des innovations techniques entreprises***

La qualité des équipements a connu une nette amélioration par rapport à la phase précédente. Cela est dû au fait que l’UCN a tiré leçon des insuffisances de la phase précédente pour améliorer les dossiers d’appels d’offres notamment en redéfinissant les caractéristiques des équipements. L’amélioration de la qualité des équipements est confirmée par les artisans mécaniciens qui interviennent depuis la phase précédente et qui ont été rencontrés par la mission.

L’amélioration des équipements est aussi tributaire des innovations technologiques réalisées. En effet, plusieurs innovations ont été réalisées au cours de cette phase : (i) modification du châssis : le châssis initial était long et sujet à des vibrations et des cassures. La réduction de la longueur du châssis a réduit de manière significative les vibrations et les cassures ; (ii) conception de la PTFM nouvelle configuration à trois (03) compartiments ; (iii) insonorisation qui permet à la fois la réduction des nuisances sonores et de la pollution par la fumée ; (iv) l’introduction de biocarburant : des expérimentations concluantes du fonctionnement des PTFM avec de l’huile de jatropha ont été réalisées grâce à un partenariat technique avec 2ie ; (v) la conception de PTFM hybrides solaire-gasoil.

Si le nombre d’innovations est significatif, dans les faits seuls la modification du châssis permettant la réduction des vibrations/cassures, la PTFM nouvelle configuration à trois (03) compartiments et l’insonorisation sont effectivement vulgarisés. En effet, l’introduction de biocarburant est restée au stade expérimental, en grande partie, à cause de la disponibilité limitée de l’huile de jatropha ; la PTFM solaire-gasoil n’est pas encore vulgarisée, la plate forme nouvelle configuration à trois (03) compartiments est encore rare à cause du coût élevé du local que son installation nécessite.

*En récapitulatif, (i) les techniques d’implantation et d’opérationnalisation de la PTFM sont parfaitement maîtrisées par les artisans locaux, (ii) le dispositif d’accompagnement technique est bien élaboré, opérationnel et efficace, (iii) la qualité des équipements est globalement bonne et a connu une amélioration par rapport à la phase précédente, (iv) il existe des innovations intéressantes mais seules trois sont vulgarisées (le châssis modifié, la PTFM à 03 compartiments et l’insonorisation), la vulgarisation des autres rencontrant des contraintes non encore résolues. Des innovations importantes comme l’utilisation du bio carburant et le gasoil-solaire sont faiblement vulgarisées. En conséquence, la mission recommande l’élaboration d’une stratégie visant à prendre en compte effectivement le bio carburant dans la combustion des PTFM ainsi que les autres innovations insuffisamment vulgarisées (gasoil-solaire notamment).*

### 4.1.4 Analyse du dispositif d’accompagnement des promotrices dans le développement des activités économiques autour des PTFM

L’offre de services aux bénéficiaires de PTFM pour le développement de leurs activités économiques s’appuie sur un dispositif d’accompagnement qui comprend trois niveaux.

Le premier niveau est constitué par les responsables DEL des ALR/CAC qui bénéficient, pour certains aspects (suivi notamment) du concours des animateurs. Ce premier niveau est chargé de la traduction opérationnelle de l’accompagnement du programme. C’est ce niveau qui apporte un appui direct aux bénéficiaires (identification des AGR, appui conseil, formations), qui assure le suivi de l’utilisation par les bénéficiaires de l’appui qui leur est apporté ainsi que des effets de l’appui sur les activités économiques de ceux-ci.

Le deuxième niveau est constitué par l’expert DEL de l’UCN. C’est ce niveau qui prend en charge la conception de la stratégie et des outils opérationnels. Il devrait également assurer le suivi contrôle des activités opérationnelles et des effets pour s’assurer que la stratégie et les outils sont correctement utilisés par le premier niveau, qu’ils sont effectivement appropriés et produisent les effets attendus. Il identifie les difficultés rencontrées et au besoin, apporte des améliorations à la stratégie et aux outils.

Le troisième niveau est constitué par la coordination de l’UCN et, dans une certaine mesure, par le COPIL. Ce troisième niveau a un rôle d’orientation et de contrôle des effets.

Le dispositif en lui-même est pertinent et cohérent en ce sens qu’il comporte différents niveaux complémentaires dont les rôles sont définis. Seulement, dans la mise en œuvre, il y a des insuffisances. Une première insuffisance vient du fait que les animateurs n’arrivent pas à réaliser correctement le suivi et la collecte des informations sur les effets de l’accompagnement apporté. La deuxième insuffisance vient du fait que les responsables DEL des ALR/CAC ne s’investissent pas suffisamment dans le suivi de l’utilisation des appuis apportés aux bénéficiaires ainsi que dans le suivi de leurs effets. La troisième insuffisance provient de l’insuffisance du suivi et de l’évaluation (par l’expert DEL de l’UCN) de la qualité des animations et formations réalisées par les responsables DEL ainsi que des effets produits sur les activités économiques des bénéficiaires.

En outre, si l’on considère que les outils font partie du dispositif d’accompagnement, on relève qu’il y a eu un effort dans la production d’outils mais il n’existe pas de stratégie opérationnelle formalisée en matière de DEL. Stratégie qui aurait consisté à expliciter les objectifs du DEL, son champ d’action, son approche/démarche avec les différentes étapes qui la composent, les outils à utiliser à chaque étape, la démarche de désengagement, etc.

*En somme, le dispositif en lui-même est pertinent et complet mais son opérationnalisation comporte des insuffisances. Le programme devrait donc s’investir dans l’élaboration d’une stratégie opérationnelle d’appui au développement économique local. Egalement, les responsables DEL devraient s’investir davantage dans le suivi de l’utilisation effective des services offerts par le programme ainsi que dans le suivi des effets. L’expert DEL de l’UCN devrait s’investir davantage dans la réflexion stratégique, le suivi de la qualité des animations et formations réalisées par les responsables ainsi que l’analyse des effets.*

### 4.1.5 Analyse du volet non financier des services de développement des entreprises offerts aux bénéficiaires par le programme

L’offre de services du programme aux bénéficiaires des PTFM pour le développement de leurs activités économiques s’est orientée essentiellement vers les services suivants : (i) le maniement opérationnel des PTFM, (ii) la formation en entreprenariat (iii) la formation en gestion des AGR/MER, (iv) la formation en gestion du crédit, (v) la facilitation de l’accès au crédit, (vi) la facilitation de l’accès au marché, (vii) marketing et technique de vente, (viii) des formations spécifiques, (ix) l’appui conseil, etc.

Les formations constituent l’essentiel des services d’accompagnement des entreprises offerts aux bénéficiaires. Le nombre de femmes bénéficiaires des formations est précisé par le tableau suivant.

Tableau n°15 : Nombre de personnes bénéficiaires de formations

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Formation en entreprenariat** | **Formation en gestion des AGR/MER** | **Formation en gestion de crédit** | **Formations spécifiques** |
| Nombre de bénéficiaires prévus | 130 | 2 446 | 2 401 | 1 680 |
| Nombre effectif de bénéficiaires | 117 | 3 126 | 3 325 | 2 891 |
| Taux de réalisation | 90% | 127,80% | 138,61% | 172,08% |

**Source : A partir des rapports annuels du programme**

Pour information, les formations ont porté sur les thèmes suivants : technique d’embouche améliorée, production de beurre de karité, fabrication de savon, transformation de manioc, production de soumbala, extraction d’huile d’arachide, etc.

Pour revenir à l’analyse du tableau, celui-ci montre qu’un effort important a été réalisé dans la formation des bénéficiaires.

Les formations en gestion des entreprises, gestion du crédit, marketing et techniques de vente, sont dispensées de manière systématique après l’installation des PTFM et l’identification des AGR. A la différence de la première phase du programme, un recyclage est souvent réalisé. Les formations spécifiques sont réalisées à la demande. Comme le montre le tableau, exception faite de la formation sur l’entreprenariat, les autres formations enregistrent une participation supérieure aux prévisions. Cela s’explique par l’engouement des bénéficiaires pour les dites formations. Cet engouement fait que certaines femmes qui n’étaient pas inscrites sur les listes des personnes à former prennent néanmoins part aux séances de formation.

A la suite des formations, un appui conseil est réalisé pour faciliter l’accès au crédit, l’accès au marché, et permettre aux bénéficiaires de maîtriser au fur et à mesure la gestion de leurs activités économiques. Si la première action citée est relativement bien conduite, les deux dernières sont très faibles de l’avis même des responsables DEL à cause de l’insuffisance des ressources affectées au DEL qui limite leur marge de manœuvre. Ce qui fait dire que l’appui conseil pour la gestion des entreprises PTFM et le développement des activités économiques locales est relativement faible.

*En somme, les services offerts par le programme sont pertinents, relativement complets et à même de permettre de développer les activités économiques des promotrices. Mais l’efficacité de ces services est confrontée à un certain nombre d’insuffisances : (i) les formations sont insuffisamment maîtrisées, en partie, à cause de l’analphabétisme des bénéficiaires, (ii) l’appui conseil est insuffisant : pourtant celui-ci est important parce que d’une part il permet de compenser la maîtrise insuffisante des formations et d’autre part parce qu’il a souvent un impact plus important que les formations sur le développement des activités économiques. Or, actuellement, l’accent est mis sur le suivi financier des PTFM pour collecter les données financières mensuelles et non sur l’appui conseil, (iii) la qualité des services offerts, dont l’essentiel repose sur les responsables DEL des CAC n’est pas évaluée/connue alors que la majorité des responsables DEL sont relativement jeunes et leurs expériences limitées, (iv) la capitalisation permettant d’identifier les bonnes pratiques et de les vulgariser n’est pas faite, (v) il n’y a pas de différenciation entre les services offerts aux AGR et ceux offerts aux MER. Autrement dit les services offerts ne sont pas suffisamment modulés en fonction de l’évolution et de la taille des activités économiques ;*

*En plus des insuffisances ci-dessus, on peut ajouter l’insuffisance de l’appui financier pour l’acquisition de modules complémentaires nécessaires au développement de certaines activités économiques en rapport avec les formations spécifique. A cela s’ajoute encore l’insuffisance d’initiatives des bénéficiaires de PTFM. Au demeurant, les ressources mises en œuvre pour le DEL sont relativement limitées. Certes, la mission est consciente que le programme ne peut pas tout faire mais il devrait accroître impérativement les ressources affectées au DEL s’il veut obtenir des résultats plus substantiels sur ce volet stratégique.*

*En conséquence, la mission recommande (i) de mettre l’accent sur l’appui conseil, d’évaluer la qualité des services offerts par le programme, (ii) de capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion des entreprises PTFM et des activités économiques de manière générale, (iii) d’élaborer une stratégie spécifique d’accompagnement des MER car celles-ci ont des besoins différents des AGR, d’accorder plus d’attention à la question des équipements complémentaires relatifs aux formations spécifiques, (iv) d’allouer plus de ressources au DEL. Au demeurant, l’élaboration d’une stratégie détaillée d’appui au développement économique local dans le cadre du PN-PTFM s’avère nécessaire afin de donner plus de lisibilité à l’action du programme sur ce volet tout en facilitant le suivi et l’évaluation des résultats.*

### 4.1.6 Contribution des institutions financières dans la promotion des activités économiques des bénéficiaires

En plus des formations, le programme s’investit dans la facilitation de l’accès au crédit. La réalisation de cette activité a nécessité la sollicitation des IMF pour le financement des activités économiques des promotrices. Ceci a permis à plusieurs groupements de bénéficier de crédits comme le montre le tableau suivant.

Tableau n°16 : Récapitulatif du volume de crédit octroyé par les IMF aux promotrices d’activités économiques autour des PTFM (à la date du 30 juin 2013)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **OCA**  **DES Bobo** | **OCADES Dédougou** | **VARENA ASSO** | **TIN TUA** | **OCADES Kaya/Dori** | **ADIS AMUS** | **OCADES Manga** | **FNGN** | **AM** | **Total** |
| Nombre de groupements/associations bénéficiaires | 94 | 107 | 05 | 440 | 05 | 147 | 14 | 132 | 30 | 974 |
| Montant cumulé des crédits reçus | 146 102  260 | 134 956 000 | 8 560 000 | 662 139 700 | 28 204 500 | 191 321 000 | 27 822 000 | 204 777 000 | 65 863 000 | 1 469 745 560 |
| Nombre de personnes concernées | 2 665 | 3 260 | 149 | 9 127 | 292 | 2 889 | 482 | 4 017 | 1 086 | 23 967 |

**Source : CAC**

Au regard de ce qui est planifié dans les PTA (702 000 000 FCFA), le volume de crédit obtenu par les groupements avec l’appui du programme ainsi que le nombre de personnes bénéficiaires sont largement dépassés (un dépassement de 109% pour le volume de crédit). La comparaison entre ALR montre que TIN TUA (662 139 700 FCFA), la FNGN (204 777 000 FCFA) ADIS AMUS (191 321 000 FCFA) L’OCADES Bobo (146 102 260) sont les ALR dont les groupements ont obtenu le plus de crédit cumulé auprès des IMF. Tandis que AM (65 863 000 FCFA), l’OCADES Kaya/Dori (28 204 500 FCFA), l’OCADES Manga (27 822 000 FCFA), VARENA ASSO (8 560 000 FCFA), sont les ALR dont les groupements ont obtenu le moins de crédit cumulé auprès des IMF. En particulier, les groupements de la zone de VARENA ASSO sont ceux qui ont le moins obtenu de crédit. De même, en termes de nombre de groupements ayant bénéficié de crédit, les zones de TIN TUA, ADIS AMUS et FNGN viennent en tête avec respectivement 440, 147 et 132 groupements bénéficiaires. Ainsi, il apparaît que le volume de crédit obtenu par les groupements est de loin plus important dans les zones des anciennes ALR que dans celles des nouvelles. Ce qui se comprend dans la mesure où les PTFM sont plus nombreuses et plus anciennes dans les zones des anciennes ALR.

Si l’on considère le volume moyen de crédit obtenu par groupement bénéficiaire, les groupements de la zone de l’OCADES Kaya/Dori viennent en tête avec 5 640 900 FCFA en moyenne par groupement bénéficiaire. Ils sont suivis par les groupements des zones de AM avec 2 195 433 FCFA par groupement bénéficiaire et de OCADES Manga avec 1 987 286 FCFA en moyenne par groupement enfin par VARENA ASSO avec 1 712 000 FCFA en moyenne par groupement. A contrario, les groupements des zones de OCADES Dédougou (1 261 271 FCFA par groupement bénéficiaire), de ADIS AMUS (1 301 503 FCFA en moyenne par groupement bénéficiaire) et de TIN TUA (1 504 863 FCFA par groupement bénéficiaire) sont ceux qui ont les volumes moyens de crédit par groupement les plus faibles. Il apparaît donc que c’est dans les zones des nouvelles ALR les volumes moyens de crédit obtenu par groupement sont les plus élevés tandis que les zones des anciennes ALR, on a les volumes moyens de crédit par groupement les plus faibles.

En plus du crédit obtenu, la mission a cherché à connaître le point de vue des bénéficiaires sur l’adéquation de l’appui reçu des IMF par rapport à leurs besoins. Les résultats sont donnés par le tableau suivant.

Tableau n° 17 : Appréciation de l’adéquation de l’appui reçu des IMF avec les besoins des bénéficiaires

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **L’appui reçu des IMF répond t-il à vos besoins** | **Oui** | **Non** | **Total** |
| Nombre | 18 | 03 | 21 |
| Pourcentage | 85,71% | 14,29% | 100% |

**Source : Enquête auprès des autres membres des groupements et des populations**

Certes, les résultats de l’enquête montrent une tendance claire en faveur de la bonne adéquation de l’appui des IMF avec les besoins des bénéficiaires mais on ne peut pas tirer de conclusions définitives dans la mesure où le nombre de réponses est relativement faible.

Au-delà du crédit obtenu et de l’adéquation de celui-ci avec les besoins des bénéficiaires, la mission s’est intéressée à l’incidence de l’appui conjugué du programme et des IMF sur le changement d’échelle des AGR. C’est ce que montre le tableau suivant.

Tableau n° 18 : Nombre d’AGR devenues MER (changement d’échelle)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **OCADES Bobo** | **OCADES**  **Dédougou** | **VARENA ASSO** | **TIN TUA** | **OCADES Kaya/Dori** | **ADIS AMUS** | **OCADES**  **Manga** | **FNGN** | **AM** | **Total** |
| 2011 | 08 | 05 | 00 | 00 | 00 | 02 | 00 | 00 | 00 | 15 |
| 2012 | 12 | 05 | 03 | 03 | 00 | 05 | 00 | 01 | 00 | 29 |
| 2013 | 25 | 05 | 04 | 05 | 00 | 07 | 00 | 02 | 00 | 48 |
| **Total** | **45** | **15** | **07** | **08** | **00** | **14** | **00** | **03** | **00** | **92** |

**Source : A partir des données des CAC**

Les critères qui permettent d’apprécier le passage d’AGR à MER sont : (i) formalisation ou un début de formalisation, (ii) l’accès plus facile et plus régulier au financement (crédit), (iii) la mise en place d’une organisation interne pour assurer les différentes fonctions de l’entreprise (approvisionnement, production, commercialisation), (iv) l’utilisation régulière de documents simplifiés de gestion (comptabilité simplifiée), (v) la conquête d’une part de marché stable ou croissante (fidélisation de la clientèle), (vi) un chiffre d’affaires d’au moins 10 millions, (vii) l’existence d’une vision future formalisée ou non.

Pour revenir au tableau, le nombre total d’AGR qui sont devenues à MER est de 92, cela représente seulement 9,44% du nombre de groupements ayant obtenu du crédit avec l’accompagnement du programme. Ce qui est relativement faible. En comparaison, les zones des anciennes ALR sont celles où l’on a le plus d’AGR ayant évolué en MER. En particulier, c’est dans la zone de l’OCADES Bobo qu’il y a le plus d’AGR ayant évolué en MER. Cela s’expliquerait par l’existence d’un marché plus important et par les habitudes culturelles favorables au commerce. La zone de l’OCADES Bobo est suivie de celle de ADIS AMUS. Il est surprenant de constater que le nombre de MER de la zone de la FNGN est très faible au regard de l’ancienneté de l’ALR. Dans les zones des nouvelles ALR, on n’a pas encore d’AGR ayant évolué en MER sauf dans la zone de VARENA ASSO.

*Au total, le volume de crédit accordé par les IMF aux groupements accompagnés par le programme est largement au-delà des prévisions des PTA. Ensuite, pour la grande majorité des groupements bénéficiaires enquêtés (85,71%), l’appui des IMF est en adéquation avec leurs besoins. Toutefois, malgré l’appui appréciable des IMF qui vient s’ajouter à l’accompagnement du programme, le nombre d’AGR ayant évolué pour devenir des MER est encore faible. Or, c’est le changement d’échelle qui constitue un facteur important de pérennisation des activités économiques. La mission recommande donc qu’un accent soit mis sur l’appui conseil qui, souvent, joue un rôle plus important que les formations dans le développement des activités économiques.*

### 4.1.7 Partenariat développé

Pour atteindre les objectifs assignés au programme, les concepteurs ont prévu le développement de partenariats avec des institutions publiques ou privées. Dans la mise en œuvre, le programme a effectivement travaillé à développer des partenariats aussi bien au niveau central qu’au niveau décentralisé.

***4.1.7.1 Partenariats développés au niveau central***

A ce niveau, des partenariats ont été développés avec les institutions suivantes :

* 2ie : travaux sur la PTFM hybride gasoil/solaire simultané et sur la PTFM gasoil/huile de jatropha;
* IRSAT : conception de la PTFM nouvelle configuration comportant trois (03) compartiments sur financement du PREP. Cette nouvelle configuration évite que l’odeur du gasoil « contamine » les produits agroalimentaires transformés par la PTFM ;
* IMF : des protocoles ont été signés avec trois IMF (Caisses Populaires, FAARF, FASI). C’est dans le cadre de ce partenariat que l’accessibilité des promotrices des activités économiques locales a été fortement améliorée comme le montre tableau … portant sur le volume du crédit octroyé.

***4.1.7.2 Partenariats développés au niveau décentralisé***

A ce niveau, les ALR ont aussi pris des initiatives en vue de nouer des partenariats plus ou moins formels qui ont permis d’obtenir les résultats suivants :

* **FNGN :** (i) l’Association Aide au Yatenga a pris en charge la construction de 08 locaux PTFM ainsi que la contribution financière des bénéficiaires concernées qui s’élèvent à 2 400 000 FCFA ; (ii) l’Association Le Grain a financé la construction de 03 locaux PTFM tout en prenant en charge la contribution des bénéficiaires d’un montant de 900 000 FCFA ; (iii) l’association des Mères Educatives (AME) a financé la construction de 03 locaux PTFM et pris en charge la contribution financière des bénéficiaires équivalant à 900 000 FCFA. On peut également mentionner l’engagement pris par la société minière SEMAFO de financer 08 locaux PTFM.
* **OCADES Kaya/Dori :** on peut évoquer (i) le financement de 02 PTFM standard par la société minière IAMGOLD qui envisage également de financer les extensions réseaux pour ces 02 PTFM ; (ii) le financement de la contribution financière de 06 villages soit au total 1 800 000 FCFA par la société minière SOMIKA qui a décidé également de contribuer pour la construction des locaux PTFM dans les 06 villages en question.
* **OCADES Dédougou :** (i) en premier lieu, la société minière SEMAFO a financé 08 locaux PTFM ; (ii) ensuite, le conseil régional a financé l’installation de 02 PTFM ; (iii) enfin, un des partenaires de l’ALR a financé l’implantation de 09 PTFM de génération 3 dans le cadre d’un programme écrit par l’OCADES Dédougou.
* **VARENA ASSO :** un protocole a été signé avec le FICOD et notamment le Fonds Enfants pour le financement des locaux PTFM mais les longues procédures du FICOD font que rien n’est encore concrétisé ;

*En somme, il apparaît que le partenariat développé au niveau central est celui qui a le plus apporté de valeur ajoutée au programme. Le partenariat développé au niveau décentralisé est encore faible, et dans beaucoup de cas, non formalisé. La mission recommande donc un investissement plus important des ALR dans le développement de partenariats locaux. Au besoin, un accompagnement pourrait leur être apporté sur le développement du partenariat.*

### 4.1.8 Autres niveaux d’analyse de l’efficacité

En plus des éléments d’analyse de l’efficacité réalisés précédemment, la mission s’est intéressée à d’autres éléments d’analyse afin de donner un caractère plus complet à l’appréciation de l’efficacité. Il s’agit essentiellement du choix des bénéficiaires, de la fonctionnalité des PTFM, de la satisfaction des bénéficiaires, du décaissement et de la gouvernance.

***4.1.8.1 Choix des bénéficiaires***

Le processus de sélection des organisations bénéficiaires prévoit que celles-ci expriment d’abord leur désir de bénéficier d’une PTFM en adressant une demande écrite à la CAC. A la suite de la demande, une pré-étude est réalisée par un animateur. Cette pré-étude permet de recueillir un certain nombre d’informations sur l’organisation ayant formulé la demande et sur son milieu (possession ou non d’un agrément, structure organisationnelle, dynamisme, taille de la population du village concerné, infrastructures sociales et économiques présentes, etc.). Lorsque la pré-étude est concluante, une étude de faisabilité est conduite par des consultants externes dont les conclusions permettent de décider de la réalisation ou non de la PTFM dans le village concerné. Les conclusions de l’étude de faisabilité permettent également de déterminer les modules nécessaires.

Le processus de sélection des organisations/groupements bénéficiaires telles que décrit garantissent une bonne efficacité de sélection en ce sens que chaque étape comporte des éléments objectifs qui permettent de prendre une décision sur des bases objectives. Mais, en parcourant quelques études de faisabilité, l’on se rend compte que l’analyse de la faisabilité sociale est relativement sommaire. L’attention n’est pas suffisamment portée non plus sur l’origine et les motivations de la demande adressée au Programme. L’accent est plutôt mis sur les faisabilités technique et financière. En conséquence, dans les faits, la majorité des fermetures de PTFM sont causées par des conflits sociaux, soit au sein de l’organisation bénéficiaire soit au sein du village d’implantation de la PTFM.

Par ailleurs, le processus de sélection suppose également un minimum de sincérité des populations des localités candidates. Ce qui n’est pas toujours garanti dans la mesure où la volonté de disposer d’une PTFM amène parfois à cacher ou à biaiser certaines réalités locales.

*Une attention particulière devrait donc être accordée à l’analyse de la faisabilité sociale lors des études de faisabilité car c’est du côté social que provient les plus grandes causes de non fonctionnalité des PTFM comme le montre le tableau ci-dessous relatif à « la fréquence des causes de non fonctionnalité ».*

***4.1.8.2 Fonctionnalité des PTFM***

La fonctionnalité des PTFM est un élément important d’appréciation de l’efficacité du programme. Aussi la mission a-t-elle mis à contribution les données de l’audit de matérialité dont l’échantillon est beaucoup plus grand que celui de l’évaluation à mi parcours. La situation des PTFM fonctionnelles et non fonctionnelles est donnée par le tableau ci après.

Tableau n°19 : État de fonctionnalité des PTFM installées entre 2010 et juin 2013

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **libellé** | **ADIS AMUS** | **AM** | **FNGN** | **OCADES BOBO** | **OCADES DEDOU-**  **GOU** | **OCADES KAYA/ DORI** | **OCADES MANGA** | **TIN**  **TUA** | **VARENA ASSO** | **Moyenne** |
| % de PTFM fonctionnelle | 80% | 61% | 97% | 86% | 90% | 100% | 88% | 74% | 78% | 83,78% |
| % de PTFM non  fonctionnelle | 20% | 39% | 3% | 14% | 10% | 0% | 12% | 26% | 22% | 16,22% |
| TOTAL | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100%% | 100% | 100% |

**Source : Enquête de l’audit de matérialité novembre/décembre 2013**

La lecture du tableau permet de faire plusieurs commentaires.

On n’observe pas de différence particulière entre les zones des anciennes ALR et celles des nouvelles ALR. Autrement dit l’ancienneté de l’ALR ne semble pas être un facteur explicatif du taux de fonctionnalité des PTFM. Le taux de fonctionnalité des PTFM est la plus élevée dans la zone de l’OCADES Kaya/Dori (100%). Elle est suivie par la zone de la FNGN avec 97%. Il est à remarquer que la zone de l’OCADES Kaya/Dori est une des zones où le nombre total de PTFM est faible tandis que celle de la FNGN est l’une des zones où le nombre total de PTFM est élevé. A priori donc, le taux de fonctionnalité ne s’explique pas par le nombre de PTFM présent dans une zone. Autrement dit la massification ne semble pas être un facteur explicatif de la non fonctionnalité. Il convient aussi de relever que la zone de AM est celle où le taux de fonctionnalité est le plus faible (61%).

De manière générale, pour toutes les zones, la principale cause de la non fonctionnalité des PTFM est liée aux organisations bénéficiaires. En effet, en additionnant les taux des causes liées aux organisations bénéficiaires elles-mêmes : les problèmes d’organisation interne (11%), la mauvaise gestion (8%), les conflits au sein de la structure (6%), l’insuffisance de l’entretien courant (6%), on obtient un total de 31%. La deuxième cause de la non fonctionnalité est constituée par les pannes (20%). Au demeurant, les détails des causes de non fonctionnalité sont donnés par le tableau suivant.

Tableau n° 20 : Fréquence des causes de non fonctionnalité des PTFM

| **Causes de la non fonctionnalité** | **Nombre de PTFM concernées** | **Fréquence des causes (%)** |
| --- | --- | --- |
| Panne occasionnelle | 20 | 43 |
| Mauvaise qualité des équipements | 13 | 28 |
| Absence de meunier | 11 | 24 |
| Problèmes d'organisation interne | 11 | 24 |
| Mauvaise gestion | 8 | 17 |
| Compétence technique insuffisante du meunier | 6 | 13 |
| Conflits au sein de la structure | 6 | 13 |
| Insuffisance de l'entretien courant | 6 | 13 |
| Autres causes | 5 | 11 |
| TOTAL | 86 | 100 |

**Source : Enquête de l’audit de matérialité novembre/décembre 2013**

En complément de ce qui a été dit plus haut, la mauvaise qualité des équipements constitue la troisième cause de non fonctionnalité. Mais cette cause est à relativiser car elle relève plus d’un diagnostic technique réalisé par une personne qualifiée que d’une appréciation.

***4.1.8.3 Parc de PTFM à mettre à niveau***

La situation de mise à niveau du parc de PTFM des phases précédentes est la suivante.

Tableau n°21 : Niveau d’avancement de la rénovation de l’ancien parc de PTFM

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nombre prévu en fin 2015** | **Réalisation 2010** | **Réalisation 2011** | **Réalisation 2012** | **Réalisation au 30 juin 2013** | **Cumul** | **Pourcentage** |
| 220 | 00 | 06 | 35 | 34 | 75 | 34,09% |

**Source : A partir des rapports du PN-PTFM**

La rénovation/mise à niveau des anciennes PTFM accuse un retard important. En effet, le programme a déjà consommé près de 60% du temps imparti (exactement 58,33%) pour la présente phase alors qu’il n’a rénové que 34,09% d’anciennes PTFM soit une différence de 24,24 points. Traduit en termes temporels, cela signifie que le programme accuse un retard de 17 mois et demi dans la rénovation des anciennes PTFM par rapport à son état d’avancement à mi-parcours. On peut remarquer que la rénovation des anciennes PTFM a mis du temps à démarrer (0 en 2010 et 06 en 2011) et que ce n’est qu’à partir de 2012 que le programme s’est véritablement attaqué à cette question.

***4.1.8.4 Satisfaction des bénéficiaires***

Un dernier élément qui permet d’apprécier l’efficacité du programme est la satisfaction des bénéficiaires par rapport aux PTFM qui leur sont accordées. La mission s’est intéressée à cette question lors de l’enquête menée auprès des membres de groupements et des populations des localités bénéficiaires. Les résultats sont donnés par le tableau ci-dessous.

Tableau n° 22 : Taux de satisfaction des bénéficiaires

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Niveau de satisfaction | Très grande satisfaction | Grande satisfaction | Satisfaction moyenne | Satisfaction faible | Totale |
| Nombre | 20 | 37 | 08 | 05 | 70 |
| Pourcentage | 28,57% | 52,86% | 11,43% | 7,14% | 100% |

**Source : Enquête terrain novembre/décembre 2013**

Selon les résultats de l’enquête, la très grande majorité (81,43%) des membres des organisations et des populations des localités bénéficiaires de PTFM rencontrés éprouvent une grande ou une très grande satisfaction par rapport aux PTFM reçues. Ce qui peut être interprété comme la preuve que les PTFM ont apporté une réponse efficace à leurs besoins.

***4.1.8.5 Au niveau du décaissement***

Le tableau ci-dessous présente la situation du décaissement à la date du 30 juin 2013.

Tableau n° 23 : Décaissement cumulé par partenaire technique et financier (en FCFA)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Libellé** | **Prévision PRODOC** | **Décaissement**  **2010** | **Décaissement**  **2011** | **Décaissement**  **2012** | **Décaissement**  **2013 (au 30 juin)** | **Cumul** | **Taux de décaissement** |
| Etat du Burkina Faso | 3 419 312 000 | 304 350 000 | 504 588 172 | 646 614 900 | 366 006 134 | 1 821 559 206 | 53,27% |
| PNUD | 307 287 000 | 80 664 696 | 43 215 000 | - | 42 998 150 | 166 877 846 | 54,3% |
| Coopération luxembourgeoise via PNUD | 1 967 868 000 | 134 026 143 | 300 926 523 | - | 625 443 040 | 1 060  395 706 | 53,89% |
| Coopération luxembourgeoise via Lux Dev | 7 872 868 000 | 1 611 902 540 | 1 267 196 167 | 1 582 167 884 | 793 129 416 | 5 254 396 007 | 66,74% |
| **Sous total** | **13 567 335 000** | **2 130 943 379** | **2 115 925 862** | **2 228 782 784** | **1 827 576 740** | **8 303 228 721** | **61,20%** |
| Partenaires  sectoriels | 4 212 500 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |
| Financement à rechercher (Fondation Bill & Melinda GATES) | 7 327 955 000 |  | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |
| Ressources diverses | 0 | 0 | 0 | 0 | 61 980 000 | 61 980 000 | 100% |
| Report budget 2012 | 0 | 0 | 0 | 0 | 694 886 000 | 694 886 000 | 100% |
| **TOTAL** | **25 107 054 000** | **2 595 375 183** | **2 492 125 852** | **2 878 174 408** | **2 584 442 740** | **10 550 118 183** | **42,02%** |

**Source : Rapports annuels du PN-PTFM**

**Remarque :** aux décaissements mentionnés dans le tableau, on pourrait ajouter ceux des fonds de la fondation Bill & Melinda GATES dont les décaissements cumulés au 31 décembre 2012 sont de 1 520 588 114 FCFA.

L’analyse du tableau va se faire en deux temps. Dans un premier temps, nous allons considérer le niveau de décaissement au regard du budget des partenaires ayant pris des engagements au moment de l’élaboration du programme. Dans un second temps, nous allons considérer tout le budget prévisionnel du programme.

Si l’on considère le budget des PTF ayant pris des engagements fermes au moment de l’élaboration du programme, on note d’abord que le taux de décaissement à la date du 30 juin représente 60,97% du budget prévisionnel pour un temps consommé de 58,33%. Ce qui fait dire qu’au regard du temps consommé, le taux de décaissement est très satisfaisant. Les fonds de la Coopération Luxembourgeoise gérée par Lux Développement enregistrent le taux de décaissement le plus élevé.  Par contre, si l’on considère l’ensemble du budget prévisionnel du programme, on a un taux de décaissement qui se situe à 33,07% soit plus de 25 points en dessous du temps consommé. Ce qui fait que ce taux est relativement faible.

Il est à souligner que des fonds supplémentaires ont été mobilisés par la fondation Bill & Melinda Gates pour un montant total de 1 520 688 114 FCFA soit 495 096 500 FCFA en 2010, 376 199 990 en 2011 et 649 391 624 en 2012.

*Au total, la mission estime qu’il y a une bonne efficacité dans le décaissement des fonds par les différents PTF. Mais le taux de décaissement global est plombé par la non mobilisation du financement complémentaire. Par conséquent, un effort important de mobilisation des ressources complémentaires devrait être réalisé par la partie nationale auprès d’autres PTF afin de permettre au programme de disposer du maximum de ressources prévues dans son budget initial.*

***4.1.8.6 Gouvernance du programme***

L’analyse de la gouvernance du programme a été réalisée en considérant les éléments suivants : la production des rapports, la communication, la fiabilité des informations financières, la transparence, etc.

Les rapports techniques et financiers ont été produits de manière régulière, même s’il y a eu parfois quelques retards, et ont permis aux parties prenantes de connaître l’état d’avancement réel du programme et les difficultés rencontrées. Ensuite, après quelques incompréhensions/frictions au début, la communication entre l’UCN et les ALR s’est nettement améliorée au fil du temps. Ce qui a contribué à faciliter davantage la circulation, la cohésion des données et la coordination d’ensemble du programme. En plus, l’existence du COFIN permet l’implication d’autres directions du Ministère et des PTF dans l’examen de nombreux dossiers techniques et financiers du programme, ce qui accroît la diffusion de l’information sur le programme et donc la transparence. Ce qui fait dire que la communication interne, c'est-à-dire entre acteurs du programme, est bonne.

Enfin, grâce aux outils de comptabilité utilisés et notamment au logiciel TOMPRO mis en place entre temps, il y a une bonne sécurisation et traçabilité des fonds ; sécurisation et traçabilité renforcées par des audits externes réalisés régulièrement par des cabinets qualifiés.

Par ailleurs, en dépit de la difficulté de mobilisation de certaines ressources du programme, l’UCN a fait preuve d’une bonne anticipation sur la passation des marchés, ce qui contribue à accroître le taux d’absorption des ressources.

Mais, la bonne gouvernance du programme est quelque peu amenuisée par deux choses : (i) une communication externe qui n’épouse pas suffisamment le cycle du programme, (ii) la lenteur au niveau de la réflexion stratégique notamment en ce qui concerne le DEL.

*En somme, en dépit de quelques insuffisances relevées, le programme démontre une bonne efficacité en matière de gouvernance.*

*En conclusion sur l’efficacité, on peut retenir que :*

*(i) le système de planification du programme est efficace, (ii) le système de suivi est bien structuré (iii) le système de suivi-évaluation comporte des outils nombreux et diversifiés, (iv) la communication interne est régulière et utilise des outils diversifiés, (v) le dispositif d’installation et d’opérationnalisation des PTFM est bien en place et efficace, et les artisans ont une bonne maîtrise de l’installation et de l’opérationnalisation des PTFM, (vi) il y a une bonne efficacité dans la production des rapports qui contiennent des informations utiles, (vii) les services non financiers offerts aux promotrices pour le développement de leurs activités économiques sont diversifiés (ix) la gouvernance du programme est bonne. Cependant,*

*(i) les rapports ne sont pas suffisamment analytiques, (ii) le suivi des effets est faible, (iii) la base de données rencontre de petits problèmes retardant la consolidation des données, (iv) il n’est pas produit de rapports de résultats ni de rapports de suivi-évaluation, (v) le programme ne dispose pas de tableau de bord , (vi) il y a un grand retard dans la réalisation des mini réseaux Eau/Electricité, (vii) un grand retard dans l’autonomisation des entreprises PTFM, , (viii) l’appui conseil aux entreprises PTFM et aux autres entreprises des bénéficiaires est insuffisant, (ix) il n’existe pas de stratégie DEL qui donnerait un fil conducteur et qui favoriserait l’évaluation (x) un faible nombre d’AGR ont réalisé un changement d’échelle (passage d’AGR à MER), (xi) il y a un retard significatif dans la mise à niveau de l’ancien parc de PTFM.*

***La mission en conclut que l’efficacité du programme est modérément satisfaisante. L’efficacité aurait pu être beaucoup plus satisfaisante si le programme avait disposé de l’ensemble des ressources dont elle a besoin pour son exécution. Mais, il a dû faire avec des budgets annuels très contraints.***

*Elle recommande donc : (i) l’amélioration de la disponibilité des ressources financières, (ii) la production de rapports annuels de résultats, (iii) la production de rapports de suivi-évaluation, (iv) l’élaboration d’outils et de démarche de suivi des effets et des indices d’impact, (v) l’accélération de l’autonomisation des PTFM, (vi) l’accélération de la mise à niveau de l’ancien parc de PTFM, (vii) le changement de stratégie pour le financement des mini réseaux, (viii) l’accord d’une plus grande place à l’appui conseil à l’endroit des entreprises PTFM et des autres entreprises des bénéficiaires, (ix) la définition d’une stratégie DEL, (x) l’évaluation de la qualité des services offerts par le programme.*

## 4.2 Analyse de l’efficience du programme

L’analyse de l’efficience du programme a été réalisée à huit (08) niveaux différents : (i) exécution financière des PTA de 2010 à juin 2013, (ii) comparaison de l’exécution physique et de l’exécution financière des PTA, (iii) exécution financière du programme PN-PTFM, (iv) comparaison de l’exécution physique et de l’exécution financière du programme PN-PTFM, (v) allocation des ressources, (vi) seuil de rentabilité, (vii) coût de fonctionnement versus coût des investissements, (viii) délai de mise à disposition des ressources pour l’exécution des PTA.

### Exécution financière des PTA

L’analyse de l’exécution financière se fera sous deux (02) angles : l’analyse des budgets cumulés des PTA, l’appréciation du taux d’exécution par rapport au budget prévisionnel du programme.

* + - 1. ***Exécution financière des PTA***

Tableau n°24 : Niveau d’exécution financière des PTA de 2010 à juin 2013

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Composante** | **Budgets prévisionnels cumulés des PTA 2010 à juin 2013** | **Montant consommé au 30/06/2013** | **Ecart** | **Taux de consom-**  **mation** |
| Objectif spécifique 1 | 3 880 895 635 | 4 696 602 505 | -815 706 870 | 121,02% |
| Objectif spécifique 2 | 2 707 208 490 | 1 692 715 205 | 1 014 493 285 | 62,53% |
| Objectif spécifique 3 | 909 341 992 | 600 334 917 | 309 007 075 | 66,02% |
| Objectif spécifique 4 | 4 218 656 133 | 3 713 594 760 | 505 061 373 | 88,03 % |
| **TOTAL** | **11 716 102 250** | **11 881 580 865** | **3 278 853 811** | **84,40%** |

**Source : A partir des rapports annuels et du rapport du deuxième trimestre 2013 de l’UCN**

Le taux d’exécution budgétaire cumulé des exercices 2010 à juin 2013, par rapport aux prévisions sur la même période, se situe à environ 84,40%, ce qui est satisfaisant. Mais trois insuffisances peuvent être relevées. La première insuffisance est que les objectifs spécifiques 2 et 3 enregistrent des taux d’exécution qui ne peuvent pas être considérés comme satisfaisants. La deuxième insuffisance est que l’objectif spécifique 1 connaît un dépassement important (plus de 21 points au dessus de 100). Ce qui peut être le signe d’un suivi budgétaire insuffisant. La troisième insuffisance est qu’il existe une grande disparité entre les niveaux d’exécution financière des objectifs spécifiques. Par exemple, on note qu’il y a plus de 58 points entre le taux d’exécution de l’objectif spécifique 1 et celui de l’objectif spécifique 2.

Le taux trop élevé de l’exécution financière de l’objectif spécifique 1 est expliquée par deux raisons : (i) l’augmentation des quantités d’équipements plates formes pour constituer un stock de sécurité afin de pallier au retard d’exécution des marchés, (ii) le non report en 2012 des crédits budgétaires de 2011. Le taux très moyen d’exécution financière de l’objectif spécifique 2 s’explique par la stratégie trop ambitieuse qui veut que les collectivités territoriales cofinancent les mini réseaux à hauteur de 60%. Le taux d’exécution financière de l’objectif spécifique 3 s’explique, en grande partie, par certaines innovations (utilisation de bio carburant, PTFM hybride gasoil-solaire) qui n’ont pas été suffisamment vulgarisées.

### Exécution financière du Programme

Il s’agit ici d’analyser l’exécution financière au regard du budget prévu dans le PRODOC y compris le GAP de financement à rechercher.

***Exécution du budget prévisionnel du Programme (budget du PRODOC)***

Tableau n°25 : Exécution financière au regard du budget prévu dans le PRODOC

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Composante** | **Budget prévu dans le document de programme** | **Montant consommé au 30/06/2013** | **Reliquat de budget pour la durée restante du programme** | **Taux de consommation** |
| Objectif spécifique 1 | 9 170 000 000 | 4 696 602 505 | 4 473 397 495 | 51,22% |
| Objectif spécifique 2 | 8 686 750 000 | 1 692 715 205 | 6 994 034 795 | 19,49% |
| Objectif spécifique 3 | 1 783 288 000 | 600 334 917 | 1 182 953 083 | 33,66% |
| Objectif spécifique 4 | 5 466 515 034 | 3 713 594 760 | 1 752 920 274 | 67,93% |
| **TOTAL** | **25 107 052 034** | **11 881 580 865** | **13 489 546 117** | **46,29%** |

**Source : A partir des documents de l’UCN**

Le tableau peut faire l’objet de plusieurs commentaires. D’abord, on note que le taux de consommation globale des ressources du programme est relativement en retard par rapport au temps consommé dans la mise en œuvre (46,29% d’exécution financière contre 58,33% de temps consommé). Ensuite, on note une grande disparité entre les niveaux de consommation des ressources allouées aux différents objectifs spécifiques. Enfin, le niveau de consommation des ressources allouées à l’objectif spécifique 4 est relativement élevé par rapport au temps consommé (67,93% d’exécution financière contre 58,33% de temps consommé par le programme). A l’opposé, le taux de consommation des ressources des objectifs spécifiques 2 et 3 sont respectivement très faible et faible à ce stade de la mise en œuvre du programme. Les explications sur les niveaux d’exécution financière ayant déjà été données dans les pages antérieures (cf commentaire du taux d’exécution financière des PTA), on réalisera une comparaison entre l’exécution physique et l’exécution financière ci-dessus afin de mieux affiner l’analyse.

***4.2.2.2 Exécution financière au regard des ressources disponibles***

Il s’agit ici de comparer l’exécution financière aux ressources effectivement mises à la disposition du programme par les PTF. En raison du fait que le champ temporel de l’évaluation s’arrête en juin 2013 c'est-à-dire au moment où l’exercice 2013 n’est pas achevé, il n’a pas été possible de prendre en compte la période de juin à décembre 2013 dans cette analyse.

Selon le PRODOC, le budget prévisionnel total du programme est de 25 107 053 034 FCFA et le GAP qui constitue le financement à rechercher est de 7 327 954 667 FCFA. A ce premier GAP, il convient d’ajouter le montant du cofinancement attendu des collectivités (puisque nous avons déjà mentionné que celles-ci ne seront pas à mesure de le mobiliser). Ce qui donne un GAP total de 11 540 454 667 FCFA. Le montant des ressources disponibles est donc de 13 566 598 367 FCFA. En rappel, la consommation budgétaire cumulée de 2010 à juin 2013 est de **11 881 580 865 FCFA**. En faisant le rapport entre le budget consommé et les ressources disponibles, on obtient un pourcentage de 87,58%. Le programme a fait preuve d’une bonne capacité d’absorption financière mais il a été confronté à l’insuffisance des ressources disponibles, laquelle insuffisance a limité son action et donc son efficacité et son efficience. *Ceci fait dire qu’il est absolument urgent pour le programme de mobiliser des ressources complémentaires sinon l’atteinte des objectifs qui lui ont été assignés pour la présente phase sera compromise.*

### Allocation des ressources

Suivant les données relevées par la mission dans les rapports annuels, la part du budget consacrée au Développement Economique Local était de 2,85% dans le PTA 2010, 2,44% dans le PTA 2011 et 1,11% dans le PTA 2012. La faiblesse du budget alloué au DEL a d’ailleurs été évoqué par toutes les CAC rencontrées dans le cadre de la présente évaluation. Or, le DEL est considéré comme un aspect stratégique important qui impacte à la fois la situation financière des entreprises PTFM, l’autonomisation des PTFM, la durabilité des entreprises PTFM et les conditions de vie des bénéficiaires. Les ressources consacrées au DEL sont en total déphasage avec l’importance stratégique qu’il est appelé à jouer. Par conséquent, la mission estime que sur ce point précis, il n’y a pas une bonne allocation de ressources.

*Aussi, la mission propose que des ressources plus importantes soient accordées au volet DEL.*

### Coûts-bénéfices/Seuil de rentabilité

Il est possible de réaliser un calcul et une comparaison coût/bénéfice. Mais, étant donné que beaucoup de PTFM installées dans cette phase ont moins de deux ans de fonctionnement, l’analyse coût/bénéfice n’aurait pas une grande pertinence. En effet, on serait contraint de la réaliser à partir de recettes et de coût de fonctionnement prévisionnels (seul le coût d’investissement est connu). Mais il est possible de considérer un autre indicateur d’efficience qui est le seuil de rentabilité. Le seuil de rentabilité désigne le montant minimum de recettes qu’une unité économique doit réaliser sur une période donnée pour couvrir les charges de fonctionnement et d’amortissement. L’avantage du seuil de rentabilité est qu’il est plus facile à suivre. L’enquête a permis d’obtenir les recettes moyennes annuelles réalisées par les CFG à partir des cahiers de gestion.

Tableau n°26 : Montant des recettes moyennes annuelles réalisées par les CFG

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Recettes moyennes réalisées** | **100 000**  **à**  **300 000** | **300 000**  **à**  **500 000** | **500 000**  **à**  **700 000** | **700 000**  **à**  **900 000** | **900 000**  **à**  **1 145 000** | **Supérieur à**  **1 145 000** | **Total** |
| Nombre de CFG | 05 | 10 | 09 | 08 | 10 | 29 | 71 |
| Pourcentage | 7,04% | 14,08% | 12,68% | 11,27% | 14,08% | 40,85% | 100% |

**Source : Enquête terrain, novembre/décembre 2013**

Si l’on considère que le seuil de rentabilité établi par l’étude d’impact de la première phase du programme (Etude d’impact des PTFM page 32, année 2008) est de 1 145 855 FCFA, il apparaît que la majorité des PTFM enquêtées (59,15%) ne sont pas rentables à l’heure actuelle. Des échanges avec les CFG, les ALR/CAC et de l’analyse des comptes d’exploitation des PTFM, il ressort que la faiblesse de la situation financière des bénéfices réalisés s’explique essentiellement par la faiblesse de la clientèle, les dépenses importantes liées au gasoil et dans certains cas le coût élevé des réparations, coût lié à la fréquence des pannes.

### Coût du fonctionnement par rapport au coût des investissements

La part du coût de fonctionnement dans le coût total du programme constitue un indicateur d’appréciation de son efficience.

Tableau n°27 : Données de fonctionnement et d’investissement du PN-PTFM

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Fonctionnement** | **Investissement** | **Total** |
| Montant | 3 127 817 352 | 6 997 526 274 | 10 125 343 626 |
| Pourcentage | 30,89% | 69,11% | 100% |

**Source : A partir des rapports d’activités**

En général, un projet est considéré efficient (sur l’indicateur en question ici) lorsque le ratio coût de fonctionnement/coût total est situé entre 20 et 30%. Dans le cas du PN-PTFM, l’indicateur est juste légèrement supérieur à 30%. On en conclut que l’équilibre entre « investissements » et « fonctionnement » est bon.

### Délai de mise à disposition des ressources

Les entretiens avec les ALR ont permis de fournir les preuves que les ressources pour l’exécution des PTA sont mises à disposition tardivement : en général entre fin mars et mai. Cette mise à disposition tardive raccourcit les délais d’exécution des PTA et engendre une sorte de précipitation préjudiciable à la qualité de la mise en œuvre. Il faut aussi mentionner que le programme a démarré en janvier 2010 mais les premiers décaissements ont eu lieu en novembre 2010.

*En récapitulatif sur l’efficience, on retiendra que :*

*(i) l’exécution financière cumulée des PTA est satisfaisante, (ii) l’exécution financière du programme au regard des ressources disponibles est également satisfaisante, (iii) l’équilibre entre investissements et fonctionnement est respecté, autrement dit, la part du coût du fonctionnement dans le coût total est satisfaisant. Mais on note que :*

*(i) l’allocation des ressources se fait au détriment du DEL qui constitue pourtant un aspect stratégique aussi bien pour la rentabilité actuelle des PTFM que pour leur durabilité, (ii) la majorité des PTFM enquêtées se situe en deçà du seuil de rentabilité, (iii) il y a un retard récurrent dans la mise à disposition des ressources pour l’exécution des PTA.*

***On peut conclure que l’efficience du programme est modérément satisfaisante dans la mesure où les indicateurs d’efficience les plus importants (exécution financière, équilibre entre fonctionnement et investissement) sont bons. En outre, la mission tient à souligner que l’un des facteurs ayant le plus impacté négativement sur l’efficience du programme est l’insuffisance des ressources disponibles, insuffisance ayant d’ailleurs contraint le programme, chaque année, à réviser à la baisse le budget adopté. A cause de l’insuffisance de ressources, le programme a été contraint d’agir en deçà de ses capacités réelles.***

*Afin de rehausser davantage l’efficience du programme, la mission recommande : (i) la mobilisation et la mise à disposition conséquente des ressources prévues dans le PRODOC, (ii) la validation plus rapide des PTA, au plus tard au mois de janvier, de manière à améliorer les délais de mise à disposition des ressources (iii) une attention particulière soit accordée au suivi de l’exécution financière de l’objectif spécifique 3 et surtout de l’objectif spécifique 4 (dépenses de fonctionnement), (iv) l’allocation de ressources plus substantielles au DEL au regard de son caractère stratégique, (v) l’intensification de l’appui conseil aux promotrices des entreprises PTFM afin de contribuer à améliorer la gestion et donc la rentabilité des PTFM.*

# ANALYSE DES EFFETS DU PROGRAMME ET DE LA DURABILITE

## 5.1 Effets attribuables au programme

Cette section présente les effets identifiés par les enquêtes réalisées auprès des bénéficiaires du programme. En général, les effets d’un projet apparaissent quelques années après la mise en œuvre. Mais, un certain nombre d’effets appelés quick wins peuvent apparaître pendant la mise en œuvre du programme. C’est cette catégorie d’effets que la mission a cherché à appréhender.

5.1.1 Au niveau des organisations/personnes bénéficiaires

Les effets du programme sur les organisations et les populations des localités bénéficiaires peuvent être appréhendés au niveau institutionnel et de renforcement des capacités, au niveau des AGR et au niveau des conditions de vie.

***5.1.1.1 Au niveau institutionnel et du renforcement des capacités***

Les échanges avec les populations des localités bénéficiaires permettent d’appréhender l’importance relative des effets/impacts qu’elles perçoivent.

Tableau n°28 : Effets sur les organisations bénéficiaires

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Effets/impacts** | **Fréquence** | **Pourcentage** |
| Accroissement des revenus/capacité financière | 13 | 21,31% |
| Accroissement du nombre de membres | 11 | 18,04% |
| Renforcement de la cohésion | 08 | 13,11% |
| Renforcement de la solidarité | 08 | 13,11% |
| Renforcement de la vie associative (rencontres plus fréquentes, initiative d’activités)/capacités techniques | 12 | 19,67% |
| Survenue de conflits internes | 03 | 4,92% |
| Meilleur accès au crédit | 03 | 4,92% |
| Ancrage institutionnel | 03 | 4,92% |
| **TOTAL** | **61** | **100%** |

**Source : Enquête terrain, novembre/décembre 2013**

Les changements les plus perçus sur les organisations bénéficiaires sont par ordre l’accroissement des revenus/capacités financières, le renforcement de la vie associative/capacités techniques, l’accroissement de la taille des organisations (augmentation du nombre de membres).

En ce qui concerne le renforcement des capacités technique en particulier, on peut mentionner qu’au niveau des bénéficiaires, trois types d’organes ont été mis en place pour assurer la gestion des PTFM. Il s’agit des :

* comités Féminins de Gestion (CFG) pour les PTFM standard ;
* coopératives d’électricité (COOPEL) pour les PTFM avec extension réseau électrique ;
* comités de Gestion du Réseau d’Adduction d’Eau pour les PTFM avec réseau d’adduction d’eau potable.

Chacun de ces organes est formé pour assurer le fonctionnement technique et la gestion financière de la partie qui l’incombe. Chaque structure a l’obligation de rendre compte au bureau du groupement, à l’ensemble des membres et de présenter un bilan de sa gestion à l’assemblée villageoise. Pour cela, elles ont bénéficié de formations de la part des CAC (pour ce qui concerne les CFG) et de bureaux d’études (pour ce qui est des COOPEL). Ces formations sont soutenues par des outils de gestion, en langues locales, devant être remplis quotidiennement pour permettre un suivi des activités et d’en faire des bilans mensuels et annuels.

La traduction en langues locales des documents de gestion et le renforcement des capacités pour en faciliter l’exploitation par les membres des organes de gestion au niveau des villages (CFG) et les animateurs, constitue des principaux acquis à capitaliser pour la gestion efficace des PTFM et le transfert de compétences dans le cadre de l’autonomisation.

La nécessité de renseigner les outils de gestion des PTFM en langue locale a eu un impact positif sur le maintien des acquis en alphabétisation et la lutte contre le retour à l’analphabétisme. Le renforcement du parc de PTFM permet de toucher davantage de personnes et de participer ainsi à la valorisation de l’alphabétisation.

Le programme PTFM a également permis de renforcer la gouvernance au sein des organisations bénéficiaires et ceci grâce au principe de redevabilité. L’accent particulier mis par la présente phase sur l’autonomisation des PTFM a induit une amélioration de la gouvernance et de la gestion des unités pour pouvoir atteindre l’autonomie.

Enfin, le renforcement des capacités organisationnelles des communautés : Les animations réalisées dans les villages contribuent d’une part à l’éveil des populations sur des problématiques nouvelles, et d’autre part, distillent des démarches et outils organisationnels que les communautés peuvent valoriser non seulement en matière de gestion d’entreprise mais aussi dans d’autres secteurs d’activités. Il n’est pas exclu que dans certains villages, les CFG adviennent à jouer des rôles autres que ceux pour lesquels ils sont mis en place.

***5.1.1.2 Au niveau des AGR***

Selon les bénéficiaires directs du programme, les effets et impacts sur les Activités Génératrices de Revenus (AGR) sont réels comme l’indique le tableau suivant.

Tableau n°29 : Effets sur les AGR

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Effets/impacts** | **Fréquence** | **Pourcentage** |
| Gain de temps pour la pratique des AGR | 16 | 18,60% |
| Facilitation/Développement des AGR | 36 | 41,87% |
| Création de nouvelles AGR/MER | 09 | 10,46% |
| Octroi de crédit interne aux membres du groupement | 10 | 11,63% |
| Meilleur accès au financement | 11 | 12,79% |
| Aucun/faible | 04 | 4,65% |
| **TOTAL** | **86** | **100%** |

**Source : Enquête terrain, novembre/décembre 2013**

Les effets les plus évoqués par les bénéficiaires de PTFM sont par ordre la facilitation/développement des AGR, le gain de temps pour la pratique des AGR, un meilleur accès au crédit et l’octroi de crédit interne. En rappel, 23 967 femmes ont bénéficié du crédit auprès des IMF pour un montant total cumulé de 1 469 745 560 FCFA. Pour ce qui est, en particulier, de l’octroi de crédit interne, la situation en fin 2013 est donnée par le tableau suivant.

Tableau n°30 : Situation des crédits internes octroyés par les bénéficiaires de PTFM

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **ADIS**  **AMUS** | **AM** | **FNGN** | **OCADES**  **Bobo** | **OCADES**  **Dédougou** | **OCADES**  **Kaya/**  **Dori** | **OCADES**  **Manga** | **TIN TUA** | **VARENA**  **ASSO** | **Total** |
| Montant crédit interne octroyé | 300 000 | 600 000 | 1 780 000 | 4 484 840 | 18 856 250 | 00 | 887 000 | 3 148 000 | 250 000 | 30 306 090 |
| Nombre de bénéficiaires | - | - | - | 114 | 953 | 00 | - | 94 | 75 | 1 236 |

**Source : Données UCN**

La lecture du tableau montre que le volume de crédit interne est encore très faible et ne représente que 2,06% du volume de crédit obtenu auprès des IMF. On peut faire remarquer également que c’est dans les zones des anciennes ALR que le crédit interne est le plus pratiqué avec en tête la zone de OCADES Dédougou (18 856 250 FCFA) suivie de OCADES Bobo (4 484 480 FCFA) et TIN TUA (3 148 000 FCFA). La pratique du crédit interne est encore timide dans les zones des nouvelles ALR. Une des explications possibles pourrait être que les PTFM des nouvelles ALR n’ont pas encore accumulé assez de bénéfices suffisants pour pratiquer du crédit interne. La pratique du crédit interne est à encourager dans la mesure où, lorsque le remboursement se fait avec un intérêt, il revient à l’organisation ; dans le cas où il se fait sans intérêt, le coût du crédit se trouve allégé. Dans tous les cas, le crédit interne réduit la dépendance aux acteurs extérieurs et a plus de chance de s’adapter aux cycles des activités des femmes. Le programme devrait veiller néanmoins à ce que les bénéficiaires disposent d’abord d’un montant plancher dans leur compte PTFM avant de prétendre pratiquer du crédit interne. Cela éviterait que le crédit interne absorbe les bénéfices au point de constituer un obstacle à la prise en charge correcte du fonctionnement, notamment la maintenance et les réparations de la PTFM.

***5.1.1.3 Au niveau des conditions de vie***

Les changements sur les conditions de vie les plus mentionnés par les populations enquêtées sont données par le tableau ci après.

Tableau n°31 : Effets sur les conditions de vie

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Effets/impacts** | **Fréquence** | **Pourcentage** |
| Réduction des distances parcourues pour obtenir des services | 11 | 15,07% |
| Gain de temps | 19 | 26,03% |
| Allègement de la corvée des femmes | 19 | 26,03% |
| Accroissement des revenus | 07 | 9,59% |
| Amélioration de la santé/bien-être des femmes | 03 | 4,11% |
| Autres | 14 | 19,17% |
| **TOTAL** | **73** | **100%** |

**Source : Enquête terrain, novembre/décembre 2013**

Les effets/impacts les plus évoqués par les populations sont l’allègement de la corvée des femmes, le gain de temps et la réduction des distances parcourues pour obtenir des services de mouture, décorticage et broyage, charge de batteries et cellulaires.

### 5.1.2 Au niveau des ALR

Les effets/impacts du programme sur les ALR se résument comme suit :

* Accroissement de la visibilité des ALR : les ALR sont plus connues dans les communes et villages ;
* Accroissement de la crédibilité des ALR : les ALR sont prises plus au sérieux par les partenaires locaux et internationaux ;
* Renforcement de la capacité financière ;
* Renforcement des capacités en matière de planification et de gestion de projet de développement.

### 5.1.3 Effets en lien avec les objectifs spécifiques énoncés dans le document du programme

Comme déjà mentionné plus haut, nous sommes conscients qu’il est encore prématuré, à ce stade, de chercher à évaluer les effets du programme. Néanmoins, il nous a semblé utile de chercher à appréhender la situation actuelle des effets prévus dans le document de projet. Il s’agit des effets qui sont en liens avec les objectifs spécifiques.

*Par rapport à l’objectif spécifique 1 :* Les effets les plus perceptibles sont l’extension de l’entreprenariat féminin, l’accroissement des revenus, la place accrue des femmes dans l’entreprenariat agroalimentaire. En effet, on peut dire que grâce aux formations, à l’appui conseil, à la facilitation de l’accès au crédit (qui a effectivement entraîné une amélioration de l’accès au crédit) apportés par le programme, (i) l’entreprenariat féminin en général connaît une extension mais il est encore au stade d’AGR pour la quasi totalité, (ii) la place des femmes dans l’entreprenariat agroalimentaire s’est accrue par le biais de l’accroissement de leur volume d’activités dans l’agroalimentaire, (iii) l’accroissement des revenus est réel même s’il est encore faible : lors de l’enquête, la majorité des membres des organisations bénéficiaires rencontrées a déclaré avoir amélioré leur revenu grâce aux PTFM.

*Par rapport à l’objectif spécifique 2 :* le programme a certes, contribué à l’accroissement de la couverture en électrification rurale, mais le nombre très réduit de micro réseaux et de mini réseaux fait que cette contribution est encore très faible. Le nombre de villages bénéficiant de micro réseaux en juin 2013 est seulement de 68 tandis qu’aucun village ne bénéficie de mini réseau électrique.

*Par rapport à l’objectif spécifique 3 :* l’effet le plus perceptible est celui relatif aux faibles impacts négatifs sur l’environnement. En effet, l’insonorisation devenue systématique des nouvelles PTFM a, d’une part, réduit les nuisances sonores et d’autre part, la pollution par la fumée en empêchant qu’une partie de la fumée soit répandue dans l’air. L’utilisation du bio carburant aurait certainement contribué à réduire davantage l’impact négatif de la PTFM sur l’environnement, mais celle-ci est restée au stade expérimental.

*Par rapport à l’objectif spécifique 4 :* les deux types d’effets liés à cet objectif ne sont pas encore perceptibles. En effet, pour les quelques communes rencontrées par la mission, l’intégration des PTFM dans les PCD et les plans d’actions est encore rarissime ; de même, il n’existe pas encore, à proprement parler, de cadre institutionnel pour la prise en charge des PTFM édifiées au niveau local.

### 5.1.4 Changements négatifs imputables au programme

Les changements négatifs consécutifs à l’obtention de la PTFM par les organisations féminines et qui ont été relevés par la mission ne sont pas nombreux mais méritent d’être signalés : (i) les conflits au sein de certaines organisations bénéficiaires consécutives à l’installation des PTFM, (ii) dans certains cas, la perte de confiance entre les membres des CFG et les membres des organisations dont ils émanent, (iii) les huiles usées des moteurs PTFM jetées dans la nature et qui engendrent certainement de la pollution.

*En conclusion partielle sur les effets du programme, on peut dire que les effets du programme aussi bien sur les organisations bénéficiaires, sur leurs AGR et sur les conditions de vie des populations en général sont déjà perceptibles mais un effort devrait être fourni pour leur suivi afin non seulement de permettre au programme de mieux les appréhender mais également de les amplifier par d’éventuelles actions ciblées.*

# 5.2 Analyse de la durabilité

L’analyse de la durabilité va considérer successivement les aspects suivants : qualité des équipements, appropriation locale, renforcement des capacités, organisation et gestion des entreprises PTFM, viabilité économique des entreprises PTFM, utilisation des sources d’énergie alternatives, contractualisation avec les ALR, stratégie mise en place par les ALR pour assurer la durabilité, durabilité environnementale. Enfin, nous évoquerons d’autres facteurs qui impactent sur la durabilité.

**Qualité des équipements :** tirant leçon de la mauvaise qualité de certains équipements pendant la phase précédente, mauvaise qualité imputable en partie à l’imprécision des caractéristiques données par les DAO, l’UCN a redéfini et précisé les caractéristiques des équipements dans les DAO élaborés. Cette redéfinition/précision a permis une amélioration importante des équipements, ce qui a réduit significativement les cas d’échec. Cette amélioration de la qualité des équipements est reconnue, de manière unanime par les mécaniciens rencontrés dans le cadre de l’évaluation (une dizaine d’entre eux ont été rencontrés) et qui assurent l’installation, l’opérationnalisation et la réparation des PTFM.

**Appropriation et gouvernance locale :** Les organisations bénéficiaires sont les premiers responsables de la gestion des entreprises PTFM à travers les CFG qu’elles mettent en place et qui sont sensés leur rendre des comptes. Mais dans la grande majorité des cas, les organisations bénéficiaires ne se sont pas suffisamment appropriées les entreprises PTFM mises en place si bien que les PTFM sont l’affaire des CFG et même parfois de quelques membres (1, 2 ou 3) des CFG. Il s’en suit que dans beaucoup de cas, il n’y a pas de réunion des membres des CFG, les principes et les outils de gestion ne sont pas appliqués, les instances de redevabilité pour rendre compte aux organisations bénéficiaires ne sont pas tenues, etc.

**Renforcement des capacités :** le programme a produit un effort considérable dans la formation des bénéficiaires sur l’exploitation technique des PTFM et leur gestion économique. Comme évoqué tantôt, une formation initiale de 05 jours sur l’exploitation technique de la PTFM est dispensée au CFG immédiatement après l’installation et l’opérationnalisation de celle-ci. Elle est suivie d’un recyclage de la même durée. De même, une formation en gestion des unités économiques est dispensée et des outils de gestion mis en place. Un appui est ensuite apporté par les animateurs pour la tenue des outils de gestion et notamment pour l’arrêt des comptes mensuels ainsi que de l’appui conseil. Mais, l’appui conseil est encore faible et n’analyse pas suffisamment toutes les fonctions de l’entreprise (approvisionnement, production, commercialisation). En effet, après la formation initiale sur la gestion économique de la PTFM, il y a très peu de contacts entre les responsables DEL et les CFG. Les animateurs, qui sont plus en contact avec les CFG, ne disposent pas suffisamment de maîtrise technique pour leur apporter de l’appui conseil suffisant sur la gestion de leurs entreprises PTFM et se contentent plus de l’appui au remplissage des outils de gestion.

**Gestion des entreprises PTFM :** les outils de gestion sont mal tenus dans beaucoup de cas, ce qui pose à la fois un problème de traçabilité et de transparence. De même, dans un nombre significatif de cas, les femmes n’assurent pas elles mêmes le fonctionnement de la PTFM mais s’en remettent à un meunier (un homme) qui, souvent, encaisse aussi les recettes. Dans ce cas, la bonne gestion de la PTFM dépend, en grande partie, de la probité du meunier. Malheureusement, dans beaucoup de cas, les femmes ont fini par se rendre compte que les recettes déclarées par le meunier sont en deçà de la réalité. En conséquence, la prise en charge totale du fonctionnement de la PTFM par les CFG est nécessaire pour une bonne gestion de celle-ci.

**Viabilité économique des entreprises PTFM :** nous avons déjà montré que 59,15% des entreprises PTFM se situaient en dessous du seuil de rentabilité établi à 1 145 855 FCFA. En lien avec la rentabilité, les sommes détenues par les CFG sont relativement faibles pour la majorité. En effet, l’enquête a montré que plus du tiers des CFG (35,85%) disposent d’une somme inférieure à 100 000 FCFA. Et seulement 02 CFG, sur les 53 pour lesquels les carnets de compte ont pu être consultés, disposent d’une somme supérieure à un million. Même s’il convient de nuancer l’appréciation des sommes détenues par les CFG dans la mesure où certaines PTFM ont été installées il y a seulement quelques mois et de ce fait les sommes détenues par les CFG qui gèrent ces PTFM ne peuvent qu’être faibles. En plus, certaines organisations bénéficiaires de PTFM ont utilisé une partie des recettes pour octroyer des crédits internes à leurs membres. En tout état de cause, on peut retenir que la situation financière de la majorité des PTFM est fragile.

**Utilisation des sources d’énergie alternative :** l’utilisation du solaire est encore insignifiante et celle du bio carburant est restée au stade expérimental. Si bien que les charges de fonctionnement liées au combustible demeurent à un niveau très élevé par rapport aux recettes.

**Contractualisation avec les ALR :** la contractualisation avec les ALR visait entre autres, la durabilité par l’intégration des PTFM dans leurs activités traditionnelles. Mais dans la réalité, les ALR n’ont pas intégré la PTFM dans leurs activités traditionnelles de manière à ce qu’elle bénéficie des ressources financières qu’elles mobilisent par leurs propres réseaux.

**Stratégie de pérennisation mise en place par les ALR :** pour le moment, il n’y a pas véritablement de stratégie au niveau des ALR pour la pérennisation des PTFM après la clôture du programme. Les ALR rencontrées disent être encore en phase de réflexion. Les plus avancés sont :

- l’OCADES Bobo qui a réalisé des plaidoyers à l’étranger qui ont permis d’obtenir l’accord de financement (accord déjà signé) de l’ONG allemande MISEROR. Celle-ci a déjà financé quelques études de faisabilité. L’OCADES Bobo a également obtenu l’intéressement de la conférence épiscopale italienne ;

- la FNGN a intégré les PTFM dans son plan d’action servant de base de négociation de financements auprès de ses partenaires habituels. En outre, elle envisage mettre en place un comité de suivi dans chaque union afin d’assurer le suivi après la clôture du programme.

**La faible implication actuelle des communes :** sauf dans quelques rares cas, les communes n’ont aucune relation avec les CFG et les organisations dont ils émanent. En dehors donc des ALR qui réalisent le suivi et l’appui conseil, il n’y a pas un autre acteur local perein qui s’implique dans le suivi des PTFM. Aussi, s’il advenait, après la clôture du programme, que l’ALR est défaillant à continuer le suivi et l’appui conseil, les bénéficiaires seraient livrés à eux-mêmes.

**Simplicité de la technologie :** La relative simplicité de la technologie PTFM rend son exploitation et sa maintenance relativement faciles à réaliser.

**La cohérence du programme avec les politiques et stratégies nationales/sectorielles :**  Le fait que le programme s’inscrive explicitement dans la politique nationale du pays en matière d’accès aux services énergétiques et de lutte contre la pauvreté, notamment la SCADD et la lettre de politique de développement du secteur de l’énergie constitue un gage important d’une attention des autorités sur ses réalisations et ses acquis.

**Le caractère crucial de l’énergie dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural :** le caractère stratégique et crucial de l’énergie dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural est avéré, ce qui laisse espérer que les autorités porteront un intérêt particulier aux acquis du programme.

**Durabilité environnementale :** la durabilité du point de vue environnemental des PTFM a été analysée dans l’audit environnemental et social datant de juillet 2012. La synthèse de cette analyse peut être réalisée autour de deux (02) points principaux : au niveau des sources d’impact et au niveau de la conformité par rapport aux textes et lois.

* *Au niveau de la conformité aux textes et lois :* à ce niveau, on peut retenir que (i) les notices d’impact environnemental (NIE) et social n’ont pas été préparées préalablement à l’implantation de la majorité des PTFM avec réseaux. Il s’en suit que les avis de conformité délivrés par le Ministère en charge de l’environnement ne sont pas obtenus, (ii) il n’existe pas de dispositif de mesure du niveau des polluants si bien que le niveau des polluants n’est pas connu, (iii) aucun test de conformité n’a été réalisé pour déterminer la hauteur convenable des cheminées, (iv) il n’existe pas de mesures spécifiques prise pour le suivi de la santé des employés assurant l’exploitation des PTFM ;
* *Au niveau des sources d’impact :* certaines sources d’impact négatif ont été fortement réduites : (i) c’est le cas des vibrations grâce au nouveau châssis en trois (03) éléments, (ii) il y a ensuite l’insonorisation qui est devenue systématique au cours de cette deuxième phase, (iii) il y a enfin la fumée dont une grande partie est évacuée dans un trou aménagé. Mais d’autres demeurent problématiques : (i) environ 90% des PTFM enquêtés ont recours à la vente ou au rejet direct des huiles usées dans la nature et seuls 2% environ des PTFM ont recours au brûlage ou à l’enfouissement, (ii) l’absence de clôture autour des locaux abritant les PTFM favorise l’accès aux bâtiments par les animaux, (iii) l’inobservance de règles de protection par les meuniers et les meunières qui négligent de porter les équipements de protection comme le cache nez, les gants et les blouses ;
* *Au niveau du suivi environnemental :* l’audit environnemental a proposé la prise en compte d’un certain nombre d’indicateurs dans le cadre logique. Il s’agit des indicateurs suivants :
* Pourcentage de meunières et de meuniers disposant d’équipements de protection ;
* Pourcentage de meunières et de meuniers utilisant les équipements de protection ;
* Pourcentage d’entreprises PTFM qui recyclent les résidus et huiles usagées ;
* Pourcentage de personnes bénéficiaires de PTFM formées sur la gestion des risques environnementaux ;
* Nombre de personnes bénéficiaires formées sur la gestion écologique des huiles, piles et batteries usagers ;
* Nombre de sessions de sensibilisation des bénéficiaires des PTFM sur les risques environnementaux.

*En conclusion sur la durabilité, on peut dire que le défi de la durabilité demeure entier. Certes, si les facteurs favorables à la durabilité existent : (i) amélioration de la qualité des équipements par rapport à ceux des phases précédentes, (ii) simplicité de la technologie, (iii) cohérence du programme avec les politiques et stratégies nationales/sectorielles, (iv) caractère stratégique de l’énergie dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Cependant les facteurs défavorables identifiés sont nombreux : (i) faible appropriation des PTFM par les organisations bénéficiaires, (ii) gouvernance et gestion de la PTFM non encore au point dans la pratique, (iii) viabilité économique des PTFM insuffisante dans la majorité des cas, (iv) prise en compte largement insuffisante des PTFM dans les activités traditionnelles des ALR, (v) absence de stratégie de pérennisation au niveau des ALR, (vi) faible implication des communes. En plus, les facteurs défavorables identifiés ont, malheureusement, une influence plus directe sur la durabilité que ne l’ont les facteurs favorables.*

*En conséquence, la mission recommande (i) une sensibilisation des organisations bénéficiaires pour une plus grande appropriation des PTFM, (ii) un appui conseil réalisé par les responsables DEL pour appuyer les organisations bénéficiaires à analyser toutes les fonctions de leurs entreprises PTFM (approvisionnement, production, commercialisation) ; cet appui conseil devrait également prendre en compte la gouvernance de la PTFM, (iii) une sensibilisation des ALR pour la prise en compte des PTFM dans leurs activités traditionnelles, (iv) une formation des ALR sur la stratégie de développement de partenariat, (v) l’opérationnalisation de la stratégie de pérennisation proposée dans le présent rapport.*

# ANALYSE DES FORCES/FAIBLESSES, OPPORTUNITES/ MENACES

### Analyses des forces et faiblesses du programme

***6.1.1 Les forces***

* **un cadre institutionnel approprié** qui fédère les capacités nationales (plusieurs directions du MEF + plusieurs autres ministères) et des PTF et qui bénéficie d’un leadership avéré à savoir celui du MEF ;
* **le principe du panier commun :** le principe du panier commun adopté dans le cadre du programme PTFM outre le fait d’être en phase avec la Déclaration de Paris portant sur l’efficacité de l’aide publique au développement, facilite le décaissement et le rapportage (un même rapport pour tous les PTF) ;
* **la grande pertinence du programme :** il répond à des besoins réels en lien avec le déficit d’énergie et la pauvreté en milieu rural ;
* **une innovation institutionnelle pertinente :** de l’avis des acteurs rencontrés au niveau central,le COFIN est une « trouvaille géniale » qui sert à la fois d’appui conseil à l’UCN et allège et facilite les travaux du COPIL. Sa valeur ajoutée à l’exécution et au suivi du programme est considérable ;
* **un dispositif de suivi-évaluation bien structuré :** bien qu’il connaisse quelques problèmes (base de données non totalement opérationnelle, suivi insuffisant des effets)**,** le dispositif de suivi-évaluation comporte plusieurs niveaux complémentaires (animateur, CAC, UCN, COFIN, COPIL) et utilisent des outils appropriés à tous ces différents niveaux ;
* **le principe de l’association des DREP au suivi** en vue, entre autres, de la prise en compte systématique des résultats du programme par celles-ci des résultats du programme pour renseigner les indicateurs de la SCADD est à la fois une innovation et un effort de transparence exemplaire **;**
* **la stratégie du faire faire : elle comporte deux avantages majeurs :** elle permet de s’appuyer sur le bon ancrage institutionnel d’ONG locales ayant une bonne connaissance du milieu régional. Elle constitue une opportunité de mobilisation de ressources supplémentaires en s’appuyant sur les réseaux des ONG concernés.

***6.1.2 Les faiblesses***

* **Insuffisances significatives du cadre logique :** le cadre logique comporte des insuffisances aussi bien dans la formulation de certains résultats que dans les liens entre les résultats et les activités qui leur sont liées ;
* **Faible capitalisation :** la capitalisation sur les bonnes pratiques et les expériences (bonnes ou mauvaises) pouvant conduire à tirer des leçons pour améliorer les résultats et les effets du programme est encore largement insuffisante ;
* **Suivi insuffisant des effets :** le suivi des effets largement en retard et les effets identifiés ne sont pas systématiquement capitalisés ;
* **Insuffisance de réflexion stratégique :** les acteurs du programme et notamment l’UCN semblent si absorbés par l’opérationnel qu’ils n’arrivent pas à prendre suffisamment de recul pour mener la réflexion stratégique. Cela se ressent dans la grande disparité constatée dans l’exécution des différentes composantes. Cela apparaît également au niveau de la lenteur à proposer des solutions pour résoudre certaines contraintes rencontrées comme la défaillance des sectoriels et des collectivités territoriales.
* **Mise à disposition tardive des fonds pour l’exécution des PTA :** elle est récurrente et impacte sur la qualité d’exécution en engendrant une sorte de précipitation pour achever les activités programmées dans l’intervalle du temps restant (07 à 09 mois) ;
* **Révisions budgétaires récurrentes à la baisse :** elle impactent sur l’exécution des actions programmées tout en créant des risques de déficit de confiance entre le programme et le public cible ;
* **Lenteur dans l’autonomisation des PTFM :** Sur un effectif de 321 PTFM à autonomiser sur la période de 2010 à juin 2013, seulement 79 ont été déclarées comme telles ; soit un taux de 24, 61% seulement ;
* **Déphasage entre le caractère stratégique du DEL et les ressources qui lui sont consacrées :** le DEL apparaît comme le parent pauvre dans l’allocation des ressources alors qu’il y a une grande attente sur ses effets/impacts à la fois sur les conditions de vie des bénéficiaires et sur la pérennisation des PTFM ;
* **Surestimation de la capacité de mobilisation des ressources :** les concepteurs du programme ont été un peu trop optimistes sur la capacité de mobilisation des ressources financières par la partie nationale. Il s’en suit qu’à ce jour, le gap n’a pas connu un début de comblement ;
* **Une hypothèse trop optimiste sur la capacité de cofinancement des collectivités territoriales :** le taux de cofinancement des collectivités territoriales pour la réalisation des mini extensions réseau électrique a été fixé à 60%. Or, le coût moyen d’un mini réseau électrique est d’environ 50 millions, ce qui signifie qu’il est attendu des collectivités territoriales, pour chaque mini extension réseau, un cofinancement d’environ 30 millions. Ce montant est presque quasi impossible à mobiliser pour un grand nombre de communes si l’on y ajoute le fait qu’elles sont confrontées à de nombreuses priorités ;
* **Le statut des animateurs est en déphasage avec leur position stratégique :** l’appui conseil aux bénéficiaires aussi bien pour la gestion de leurs entreprises PTFM que pour le développement de leurs activités économiques, ainsi que la collecte des données permettant d’alimenter le système de suivi-évaluation reposent en grande partie sur les animateurs. Or, ceux-ci ont un statut de prestataires à temps partiel du programme. un tel statut n’est pas en adéquation avec le volume de travail qui leur est demandé. Toutefois, la mission n’occulte pas l’accroissement exponentiel des charges de fonctionnement que provoquerait leur passage de « prestataires à temps partiel » à « agents à plein temps » des ALR dans le cadre du programme PN PTFM/LCP ;
* **Non prise en compte des PTFM dans la planification des collectivités territoriales :** des entretiens réalisés avec quelques maires dans le cadre de l’évaluation, il ressort qu’aucune des communes rencontrées n’a véritablement pris en compte les PTFM dans son PCD ou son plans d’actions ;
* **Faible valorisation des études réalisées :** des études ont été réalisées afin d’éclairer les décisions et choix stratégiques du programmes mais ces études ne semblent pas avoir été suffisamment traduites en actions concrètes ;

*Le programme comporte des forces réelles qui font de lui un modèle et un précurseur sur bien d’aspects (bonne appropriation nationale, bon leadership national, innovation institutionnelle,…) mais ses faiblesses sont tout aussi nombreuses et pourraient compromettre l’atteinte de certains de ses résultats si des mesures immédiates ne sont pas prises pour y remédier.*

### 6.2 Analyse des opportunités et menaces

## 6.2.1 Les opportunités

* **Possibilité de financer d’éventuels plans d’affaires des AGR passées au stade de MER** avec une contribution d’institutions comme la Maison de l’Entreprise du Burkina Faso (MEBF) ;
* **Renforcement de la décentralisation :** la maîtrise d’ouvrage des communes est en train de se renforcer avec l’approfondissement du processus de décentralisation. Les communes étant des acteurs de proximité, le renforcement de leur capacité de maîtrise d’ouvrage devrait impacter positivement sur la gestion des PTFM.

## 6.2.2 Les menaces

* **Récurrence des démissions du personnel des CAC :** elle engendre une perte de ressources humaines ayant une bonne maîtrise de la démarche PTFM. Il en résulte une perte de temps et de qualité dans la mise en œuvre ;
* **Le retard dans la mobilisation des ressources pour combler le gap financier :** le gap de financement à rechercher représente près du 1/3 du budget prévisionnel du programme. Si celui-ci était privé d’une telle somme, le risque est grand qu’il n’arrive pas à atteindre certains de ses résultats et objectifs ;
* **Les crises alimentaires récurrentes :** les crises alimentaires ont au moins deux incidences négatives  sur les PTFM. Elles diminuent la demande de service des populations dans la mesure où celles-ci disposent de moins de grain à moudre. Elles diminuent leur « pouvoir d’achat », ce qui les amène à adopter des stratégies alternatives. Par exemple, un ménage qui sollicitait fréquemment les services de la PTFM peut se voir contrainte de réaliser la mouture à la meule ou au mortier ;
* **La tendance haussière du coût des hydrocarbures :** depuis plusieurs années, les prix des hydrocarbures ont une tendance haussière lourde. Or, le gasoil constitue le principal poste de dépenses des PTFM, ce qui a pour conséquence d’accroître les charges d’exploitation de celles-ci ;

# 7. DIFFICULTES ET CONTRAINTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

L’identification des difficultés et contraintes a distingué celles rencontrées par (i) les organisations bénéficiaires/CFG, (ii) les ALR/CAC, (iii) l’UCN, (iv) l’ensemble du programme.

## 7.1 Difficultés et contraintes au niveau des organisations bénéficiaires/CFG

* **Faible disponibilité de l’huile de jatropha :** elle constitue une des principales contraintes qui empêchent la vulgarisation de l’utilisation de l’huile du biocraburant ;
* **Analphabétisme d’une bonne partie des CFG :** l’analphabétisme est un facteur défavorable à la bonne gestion des PTFM, à leur autonomisation et à leur durabilité.

## 7.2 Difficultés et contraintes au niveau des ALR/CAC

* **Insatisfaction des animateurs par rapport à leur statut :** lorsqu’un travailleur n’est pas satisfait de son statut, il est plus difficile de le motiver pour réaliser un travail de qualité ;
* **Défaillance de certains prestataires** qui entraîne parfois des résiliations dans certains cas causant ainsi des retards importants ;
* **Existence d’une autre approche pour les PTFM :** dans la zone de ADIS AMUS notamment, la CAC est confrontée à l’approche utilisée par le PAPSA qui accorde des PTFM sans exiger de contribution, et qui plus est, donne un fonds de roulement de 1,5 million par PTFM ;
* **Réticence des artisans réparateurs à réaliser le suivi mensuel prévu après l’installation des PTFM :** certains artisans, estimant que les 5 000 FCFA/PTFM qui leur sont servis pour les sorties de suivi  après l’installation des PTFM ne couvrent pas suffisamment leurs frais de déplacement et la rémunération de leur prestation ;
* Lenteur de la mobilisation de la contribution financière et de la construction des locaux par certains bénéficiaires ;
* **Surcharge des responsables suivi-évaluation et quasi oisiveté des DEL:** dans toutes les régions visitées, les échanges avec les CAC ont mis en exergue le fait que les responsables suivi-évaluation des CAC étaient surchargés ;
* **Logistique de certains animateurs n’est pas adaptée :** la mission a rencontrée des cas où des animateurs préfèreraient de grosses moto plus adaptées aux réalités de terrain surtout en saison pluvieuse ;
* **Le manque de moyen de déplacement pour les artisans réparateurs :** des entretiens avec les artisans, il est ressorti que beaucoup d’entre eux sont confrontés à difficultés de déplacement liées au manque de moyen de déplacement adapté ;
* **Immixtion de personnes étrangères aux organisations bénéficiaires dans la gestion des PTFM :** il existe des tentatives de récupération de la PTFM par des personnes influentes ayant souvent apporté un appui aux femmes dans la construction du local ou la mobilisation de la contrepartie financière.

## 7.3 Difficultés et contraintes au niveau de l’UCN

* **La lourdeur administrative au niveau de la passation des marchés**, se traduisant par la multiplicité des acteurs dans la chaine avec des redondances dans les contrôles et le retard dans l’aboutissement des dossiers ;
* **Insuffisance des ressources disponibles :** comme nous l’avons déjà mentionné précédemment,le programme démontre une bonne capacité d’absorption traduit par un taux d’exécution financière qui, en comparaison des ressources disponibles, représente plus de 87%. Et même ce taux est en deçà de la capacité réelle du programme dans la mesure où il a été contraint, chaque année, de réviser à la baisse son budget adopté. On peut donc dire que l’insuffisance de ressources a substantiellement limité l’action du programme et donc de son efficacité et de son efficience ;
* **Révision récurrente à la baisse des budgets adoptés :** du fait de la non disposition complète des ressources promises par certains PTF, le programme se voit contraint chaque année de revoir à la baisse le budget adopté par le COPIL.

## 7.4 Difficultés et contraintes au niveau de l’ensemble du Programme

* **Insuffisance de fonds pour acquérir les modules complémentaires désirés par les bénéficiaires :** les formations spécifiques réalisées par le programme sont bien appréciées des bénéficiaires. Malheureusement, dans la majorité des cas, celles-ci ne sont pas suivies d’équipements correspondants permettant aux bénéficiaires de valoriser les formations reçues ;
* **Influence des hommes politiques :** dans certains cas, la demande de PTFM n’émane pas des organisations féminines mais plutôt d’hommes politiques qui poursuivent des objectifs étrangers au programme. Il s’en suit que cette manière d’agir est en porte à faux avec l’approche du programme mais également, lorsque la PTFM est accordée, des problèmes de gestion surviennent à cause de la faible appropriation par les bénéficiaires ou à cause de rivalités traduisant un manque de cohésion au sein des organisations bénéficiaires ;

# 8. PROBLEMATIQUES IMPORTANTES

Les problématiques importantes répondent à l’atteinte exprimée dans les TDR de réaliser un focus sur certains aspects importants du programme. La mission en a identifié sept (07).

## 8.1 GAP de financement

Le gap de financement dans le cadre de ce programme est relativement important : près de 30%. Les concepteurs ont parié sur le fait que la pertinence du programme ainsi que les résultats de la phase précédente et ceux de la phase en cours allaient permettre de convaincre d’autres PTF à abonder dans le budget du programme. La pertinence d’un programme et ses résultats probants sont certainement nécessaires pour convaincre des PTF mais ils ne sont pas suffisants. Il faut encore qu’une communication efficace soit menée autour du programme et que des actions de plaidoyer en direction des PTF soient réalisées. Malheureusement ce type d’actions n’a pas été réalisé depuis la mise en œuvre du programme. Une des raisons explicatives de l’inaction constatée vient du fait que l’UCN, bien qu’elle ait en charge la coordination et la gestion quotidienne du programme ne peut pas mettre en œuvre des actions en direction des PTF. Ce genre d’action ne peut être réalisé que par la tutelle à savoir le MEF qui représente la partie nationale[[3]](#footnote-3). Mais la mission a été informée de l’organisation prévue d’une table ronde avec les PTF en 2014 en vue de mobiliser les ressources complémentaires pour le programme.

En tout état de cause, les concepteurs ont pris un risque important en planifiant un gap de financement de près de 30%. La mission tient à souligner qu’il ne sera pas possible au programme d’atteindre les objectifs qui lui sont fixés à la fin de la phase sans une mobilisation conséquente du gap de financement. Il est donc impératif que la table ronde prévue en 2014 soit organisée avec grand soin. Une des choses importantes à réaliser dans le cadre de la préparation de la table ronde est la capitalisation des résultats actuels (extrants + effets et indices d’impacts) du programme afin de contribuer à bâtir un argumentaire solide et convaincant. Au-delà de la table ronde, la tutelle du programme, en concertation avec l’UCN, devrait élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières. Celle-ci inclurait la capitalisation des résultats du programme comme mentionné plus haut, un plan de communication et de plaidoyer, le tout assorti d’un calendrier de mise en œuvre.

## 8.2 Panier commun

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente phase, il a été admis l’institution d’un mécanisme de financement autonome sous forme de « panier commun ». Ce panier commun implique une fongibilité des ressources financières disponibles, quelque soit la source de financement, avec comme cadre d’opérationnalisation un dispositif unique de gestion, de reporting et de contrôle, axé sur les résultats.

Dans la mise en œuvre, le principe de dispositif unique de gestion, reporting et de contrôle a été respecté. Mais le principe de fongibilité des fonds quelque soit la source de financement n’a pas été respecté. En effet, le PNUD a mis du temps à s’aligner sur le mécanisme du panier commun. Selon le PNUD, la raison de ce retard important est qu’il fallait attendre l’autorisation du siège. Le mécanisme du panier commun n’étant pas bien connu par les personnes concernées au siège, celui-ci a mis du temps à accorder au PNUD Burkina l’autorisation nécessaire.

Ce n’est donc qu’en 2013 que le PNUD a pu s’aligner sur le mécanisme du panier commun. Mais, il convient de signaler que malgré cela, le mécanisme du panier commun n’est pas encore pleinement opérationnel.

En tout état de cause, le long temps mis par le PNUD a créé des incompréhensions avec les autres acteurs du panier commun

Un des enseignements que l’on peut tirer est que le bon fonctionnement du mécanisme du panier commun suppose que chaque institution concernée a réglé au préalable la question de la conformité et de l’adaptation du mécanisme y relatif avec ses procédures spécifiques.

## 8.3 Développement économique local autour des PTFM

Le développement des activités économiques autour des PTFM constitue à la fois un objectif en soi et un moyen de contribution à la durabilité des PTFM. Un objectif en ce sens que même en l’absence de PTFM, le développement économique est un objectif poursuivi par l’ensemble des acteurs de développement comme le passage obligé pour l’amélioration durable des conditions de vie des populations. Un moyen de contribution à la durabilité en ce sens que le développement des activités économiques autour des PTFM permet aux populations de disposer davantage de ressources pour consommer les services de la PTFM, ce qui a pour incidence d’accroître les recettes des PTFM et donc d’améliorer leur productivité et leur rentabilité. L’amélioration de la rentabilité améliore la situation financière des PTFM qui constitue, sans nul doute, est un des facteurs essentiels de leur durabilité.

Vu ainsi, le développement des activités économiques autour des PTFM constitue un enjeu de premier plan pour le PN-PTFM et son succès constitue un défi important.

A notre avis, les conditions de réussite du développement des activités économiques autour des PTFM sont de plusieurs ordres : (i) un investissement des bénéficiaires, (ii) l’existence d’une vision/stratégie pour le développement de l’entreprise, (iii) une maîtrise technique/technologique, (iv), l’accès au marché, (v) un accès durable à un financement adapté, (vi) une maîtrise minimale de la gestion d’entreprise.

L’investissement des bénéficiaires commande que l’on appuie les groupements ou personnes qui sont réellement motivés/déterminés. En effet, tout le monde n’est pas fait pour être entrepreneur.

La vision ou la stratégie est souvent matérialisée dans un plan d’affaires. Le programme devrait donc accompagner les groupements/personnes motivés à réaliser des plans d’affaires de leurs AGR/entreprises.

Les groupements/personnes ciblés devraient bénéficier de formations spécifiques de manière à maîtriser le processus de production. Ces formations devraient être accompagnées d’équipements correspondants acquis soit sur subvention du programme, soit sur crédit auprès d’IMF ou un couplage des deux. En effet, les équipements appropriés constituent un élément important de la maîtrise technologique. Des formations spécifiques ont été réalisées par le programme même si elles sont en deçà des besoins mais, les équipements correspondants n’ont pas suivi.

L’accès au marché est capital pour la survie et le développement d’une activité économique. L’accès au marché nécessite avant tout la connaissance des caractéristiques de la demande. C’est sur cette base que l’entreprise donne une « orientation marché » à son activité c'est-à-dire qu’elle propose des produits qui répondent aux besoins réels du marché. Le programme s’est quelque peu investi dans la facilitation de l’accès au marché par la facilitation de la participation aux foires, l’appui à l’amélioration de la présentation des produits. Mais l’accompagnement à une meilleure connaissance des caractéristiques du marché par des études de marché ou l’exploitation d’études réalisées au niveau régional et provincial n’a pas été suffisant.

L’accès durable à un financement adapté. Le programme a réalisé beaucoup d’effort dans l’accompagnement de l’accès au financement. Mais, une question demeure : les conditions de financement des IMF sont-elles optimales pour un bon développement des activités économiques des bénéficiaires ?

La maîtrise de la gestion d’entreprise nécessite un accompagnement approprié. La notion d’accompagnement ici concerne les aspects suivants : (i) l’appui à la gestion quotidienne de l’activité économique par la mise en place d’outils de gestion efficace (accompagnement à la gestion de la clientèle, tenue d’une comptabilité simplifiée, détermination du besoin en fonds de roulement (BFR), constitution du fonds de roulement, pratique de l’amortissement, etc.), (ii) l’appui à la réflexion stratégique (plan d’affaires, plan stratégique), (iii) l’appui à l’accès au financement. Si le dernier aspect cité est déjà assez bien réalisé par le programme, il n’en est pas autant des deux autres. Or, ceux-ci sont tout à fait nécessaires pour espérer un développement et une durabilité des activités économiques des bénéficiaires ciblées.

En définitive, des six points identifiés comme étant nécessaires au développement des activités économiques locales, seuls trois sont partiellement acquis à savoir l’investissement des bénéficiaires, l’accès au marché, l’accès à un financement adapté. Les trois autres ne sont pas encore gagnés, il s’agit de (i) l’existence d’une stratégie pour le développement de l’entreprise, (ii) la maîtrise technique/technologique, (iii) la maîtrise minimale de la gestion d’entreprise. *Le programme devrait donc s’investir davantage sur ces trois derniers points tout en veillant également à améliorer les trois premiers.*

## 8.4 Autonomisation des entreprises PTFM

## Après l’installation de la PTFM, le processus conduisant à son autonomisation comprend plusieurs étapes:

* ***Le suivi effectué par les artisans réparateurs***

Ce suivi est assuré par des artisans réparateurs qui sont des prestataires privés. Après l’installation, ils sont chargés de faire un suivi régulier sur une période de 06 mois pour former le CFG et le meunier sur l’exploitation technique (démarrage, maniement, arrêt, etc.) et la maintenance (vérification du niveau d’eau, d’huile, vidange) de la PTFM. Ils assurent également la réparation des équipements en cas de panne. Ce suivi a pour objectif d’assurer un accompagnement technique des bénéficiaires pour une gestion efficiente des équipements au plan mécanique.

* ***Le suivi effectué par les animateurs des CAC***

Les animateurs sont chargés de faire un accompagnement des bénéficiaires pour les aider à utiliser et maîtriser les outils de gestion (remplissage des outils de gestion, comptabilité simplifiée, bilan) ainsi que la gouvernance de leur entreprise PTFM de manière générale.

* ***La revue après un an de mise en service de la PTFM***

Cette revue est effectuée par la CAC avec l’appui des animateurs sur la base d’une grille d’analyse des capacités des bénéficiaires aux plans technique, économique, organisationnel, social et en conduite d’activité génératrice de revenus. Chaque axe comporte un certain nombre de critères avec un barème de notation de 1 à 5 pour chacun des critères contenus dans la grille.

* ***La revue après deux(2) ans de mise en service de la PTFM***

Cette activité est conduite par des consultants externes spécialisés, sélectionnés sur la base d’un appel d’offre. A ce niveau également, les capacités des organisations bénéficiaires de PTFM sont analysées sur un certain nombre d’axes avec des critères pour chaque axe. Les résultats sont consignés dans un rapport d’étude déposé à la CAC.

L’analyse du processus d’autonomisation montre que c’est un processus bien cohérent et bien structure qui commence en fait dès l’installation de la PTFM. Mais l’efficacité du processus est confronté à (i) la mauvaise gouvernance des PTFM au sein de certaines organisations bénéficiaires, (ii) les conflits au sein d’autres organisations conduisant parfois à des fermetures de PTFM, (iii) l’analphabétisme qui engendrent des problèmes de gestion (problèmes de transparence et de traçabilité). En outré, les critères d’autonomisation nécessitent d’être d’avantage harmonisés et formalisés. A cela, il faut ajouter le fait que les CAC n’arrivent pas toujours à respecter le processus d’autonomisation et particulièrement la réalisation des revues annuelles. En conséquence, le rythme d’autonomisation est lent comme nous l’évoquions tantôt et le taux d’autonomisation relativement faible.

Aussi, estimons nous que le programme gagnerait, pour la phase restante à identifier des critères d’autonomisation clairs et mesurables et que ces critères soient renseignés. Il gagnerait également à établir une situation de référence sur la base des critères d’autonomisation dès l’installation de la PTFM pour permettre de mesurer et appréhender l’évolution vers d’autonomisation.

## 8.5 Maîtrise d’ouvrage par les communes

La question de la maîtrise d’ouvrage par les communes a été identifiée comme un aspect clé de la stratégie globale du programme à sa seconde phase. En effet, le transfert vers les communes rurales des compétences de maîtrise d’ouvrage participe à la stratégie de la mise en œuvre du PN-PTFM, en application des prescriptions de la décentralisation. Le PRODOC a inscrit le rôle des communes comme moteurs de la planification, de la programmation et de la gestion du service public énergétique. Dans la présente phase du programme, il a été prévu d’introduire plusieurs innovations dont le transfert progressif de la maîtrise d’ouvrage, en même temps que le mécanisme de financement et les outils de gestion et de pilotage des services énergétiques.

Dans cette dynamique, un guide de maîtrise d’ouvrage déléguée aux Collectivités Territoriales dans le cadre de la gestion des plates formes multifonctionnelles a été élaboré par le PN-PTFM en 2013. Ce document devait permettre de préparer les communes à prendre en charge de manière effective les services énergétiques de la PTFM dans la planification du développement communal.

Pour le moment, l’opérationnalisation de la maîtrise d’ouvrage à travers l’appropriation, l’implication, la planification et le suivi du processus d’implantation des PTFM, rencontre des difficultés de divers ordres.

Au plan financier, la hauteur de la quote-part financière (1.500.000FCFA) demandée aux communes pour le cofinancement des micro-réseaux reste assez élevée pour ces dernières. Ceci d’autant plus que les ressources financières sont faibles dans la majorité des communes et le budget est constitué pour l’essentiel de la dotation de l’Etat. Ce qui limite leurs capacités d’investissement.

Aussi, un compte d’exploitation est réalisé dans le cadre de l’étude de faisabilité pour l’implantation d’une PTFM à travers un logiciel (Business Model). Ce compte d’exploitation prévoit au niveau des charges une taxe de 2.100 FCFA par mois au titre des impôts. Le paiement de ces taxes, qui auraient pu constituer une source de revenus pour les communes, n’est pas effectif pour le moment et aucun contrat formel n’est établi entre la commune et les bénéficiaires de PTFM.

Au plan institutionnel, le statut de la mairie en tant qu’autorité administrative publique locale, contraste de notre point de vue avec celui des organisations bénéficiaires de PTFM avec ou sans extension qui sont des organisations à base communautaire et à but lucratif. Investir des fonds publics dans des entreprises PTFM à but lucratif et appartenant à un groupe d’individus peut entacher la motivation des acteurs communaux s’il n’y a pas de contrat clair entre les différentes parties prenantes. Il faut noter à ce niveau que des contrats types existent dans le guide de maîtrise d’ouvrage dont dispose le PN-PTFM. C’est leur mise en œuvre qui n’est pas effective.

## 8.6 Maîtrise d’œuvre par les ONG ALR

Le document de programme a préconisé que la mise en œuvre et le suivi du programme dans les régions soient réalisés par des ONG locales ayant un bon ancrage institutionnel dans leurs régions.

En application de cette préconisation, des ONG ont été sélectionnées dans les régions et des protocoles sont signés annuellement entre celles-ci et l’UCN. Chaque ONG a mis en place une Cellule d’Appui Conseil (CAC). L’option de s’appuyer sur des ONG locales comporte des avantages mais aussi des inconvénients.

Les avantages sont : (i) la valorisation de la connaissance du milieu local des ONG, (ii) la valorisation de la proximité des ONG locales avec les populations (ce qui permet de gagner en temps et en confiance), (iii) la présence durable de ces ONG dans les régions constitue également un élément sur lequel on peut s’appuyer bâtir une stratégie de pérennisation, (iv) il y a la possibilité que les ALR mobilisent des ressources complémentaires par leurs propres réseaux pour le financement de l’installation des PTFM et/ou la réalisation de réseaux Eau/Electricité, (v) il y a la possibilité que les ALR intègrent, in fine, les PTFM dans leurs propres activités et continuent l’installation et/ou l’appui conseil et le suivi après la clôture du programme.

A l’opposé, les inconvénients existent. D’abord, la bonne intégration de la CAC dans l’ALR n’est pas gagnée d’office. Or, des conflits entre ALR et CAC peuvent compromettre aussi bien l’exécution du programme que la continuité après la clôture du programme. Ensuite, le statut du personnel de la CAC augmente les risques de difficultés de collaboration entre celle-ci et l’UCN. En effet, le personnel de la CAC relève de l’ALR qui est son employeur mais sur le plan opérationnel il est plus lié à l’UCN. Pour illustrer, on peut dire que le personnel de la CAC est comparable à « un singe de deux montagnes ». Selon la situation du moment qui l’arrange, il peut revendiquer son appartenance à l’une ou l’autre des montagnes. Un autre inconvénient est que ce personnel est évalué, non par l’UCN, mais par l’ALR. Or, l’ALR peut ne pas avoir intériorisé suffisamment la vision, la démarche, les ambitions et les valeurs du PN-PTFM. Il devient alors malaisé d’évaluer de manière pertinente et objective le personnel qui travaille pour le PN-PTFM.

*En définitive, la mission estime que le fait de s’appuyer sur des ALR comporte plus d’avantages que d’inconvénients. En conséquence, elle recommande de poursuivre la mise en œuvre du programme avec la stratégie du « faire faire » qui consiste à s’appuyer sur les ALR.*

## 8.7 Extension réseau et cohabitation CFG-COOPEL

Le gestionnaire de PTFM standa**rd peut être un comité f**éminin de gestion ou un pr**omoteur privé. Les Plate**s formes multifonctionnelles communautaires sont directement gérées par un Comité Féminin de Gestion (CFG) de 06 membres (une présidente, une secrétaire-trésorière, deux mesureuses-caissières et deux meunières), mis en place par l’organisation féminine bénéficiaire de la PTFM. Le CFG est formé par la CAC pour assurer le fonctionnement technique et la gestion financière de la PTFM. Il a l’obligation de rendre compte au bureau du groupement ou de l’association, à l’ensemble des membres, et de présenter un bilan de la PTFM à l’assemblée villageoise.

La gestion de la partie réseau est couramment réservée à une autre structure mise en place par le village. Il s’agit d’une part d’un comité de gestion d’AEPS pour le réseau d’adduction d’eau potable simplifié et, d’autre part d’une coopérative d’électricité (COOPEL) pour le réseau d’électricité. Cette dernière structure est mise en place par le bureau d’études attributaire du marché lors de l’étude de faisabilité du réseau électrique. Le bureau est ensuite chargé d’appuyer la coopérative à rechercher un récépissé de reconnaissance et l’arrêté d’octroi de la concession de service public auprès des autorités compétentes (Hauts Commissariats) et de saisir le ministère chargé de l’énergie et le Fonds de Développement de l’Electrification (FDE) lorsque les études sont concluantes pour permettre à la COOPEL d’avoir une subvention en gasoil.

Les PTFM avec réseau d’eau ou d’électricité sont cogérées par le CFG et le Comité de gestion d’AEPS ou la COOPEL. La mission a constaté que l’articulation des ces organes de gestion ainsi que leur collaboration présentes des difficultés liées à la maintenance des équipements (qui doit assurer la maintenance et la réparation des équipements ?), à l’utilisation du gasoil et à la répartition des revenus. Cette problématique de la cogestion des PTFM avec extension réseau avait déjà été soulevée dans un rapport d’étude[[4]](#footnote-4). Selon ce rapport, l’absence d’un contrat de cogestion des PTFM avec extension réseau soulève les préoccupations suivantes :

* la tendance à l’exclusion du CFG de la gestion des PTFM avec réseau ;
* la prise en charge des frais de réparation des pannes, l’achat des pièces de rechange et la gestion du carburant;
* la répartition des revenus générés par la PTFM ;
* la programmation des heures de fonctionnement de la PTFM ;
* l’identité du premier responsable de la PTFM.

La synthèse des entretiens réalisés avec les comités de gestion lors de la phase terrain de cette évaluation à mi-parcours montre que ces difficultés sont encore d’actualité. Les rôles et responsabilités des différents acteurs quant à la gestion de la PTFM ne sont pas clairement définis. Des réflexions sont certes en cours mais aucun document définissant clairement les droits et devoirs des CFG, COOPEL et comité de gestion d’AEPS n’existe à ce jour. Pour l’instant, l’accompagnement des CAC permet de résoudre ponctuellement et au cas par cas les difficultés de cogestion qui se présentent.

Un accent particulier doit être mis sur le traitement de cette problématique de cogestion des PTFM avec réseau dans la suite de la phase actuelle du programme. Un guide de cogestion pourra être élaboré dans ce sens pour éviter des éventuels conflits de gestion et contribuer ainsi à une pérennisation des acquis.

## 8.8 Stratégie commune de continuité après clôture du programme conformément au principe du « faire faire »

En termes de stratégie de continuité après la clôture du programme, nous en voyons une qui s’inspire, en partie, de ce qui se passe dans le sous secteur de l’hydraulique villageoise au Bénin et, dans une moindre mesure, au Burkina Faso.

Il est à souligner que la réussite de la stratégie proposée suppose que les communes trouvent leur compte en s’impliquant dans le suivi des PTFM. En effet, si elles n’y gagnent rien, il y a fort à parier que leur engagement en faveur des PTFM sera timide et non durable. La réussite de la stratégie proposée suppose également que les bénéficiaires de PTFM inscrivent leurs entreprises PTFM dans une logique de rentabilité et pratiquent l’amortissement de manière à pouvoir remplacer les PTFM lorsque celles-ci seront carrément hors d’usage. La stratégie consiste donc en ceci :

1. Le programme réalise des mini réseaux AEPS dans chaque commune concernée ;
2. Les communes assurent la maîtrise d’ouvrage de ces mini réseaux AEPS ;
3. Les communes recrutent des opérateurs privés pour gérer les mini réseaux AEPS ;
4. Les opérateurs privés qui gèreront ces mini réseaux AEPS versent des redevances aux communes concernées ;
5. Les communes ouvrent un compte spécial où elles versent les redevances provenant des mini réseaux AEPS ;
6. Chaque CFG verse mensuellement une redevance de 5 000 FCFA à la commune dont elle relève et ce fonds versé dans le compte spécial en question de la commune ;
7. La commune signe un contrat de suivi annuel avec un artisan réparateur agréé par l’ALR/CAC, de préférence domicilié dans la commune ;
8. Sur la base du contrat signé avec la commune, l’artisan réparateur réalise un suivi une fois tous les 02 mois des PTFM installées dans la commune ;
9. Lorsque survient une petite panne, le CFG concerné sollicite l’artisan réparateur et prend en charge les frais de réparation ;
10. Lorsqu’il s’agit d’une grosse panne, l’artisan réparateur le signale à la commune qui prend alors en charge les frais de réparation en puisant dans le compte spécial qui reçoit les redevances des CFG ;
11. Si le parc de PTFM d’une commune est insuffisant pour faire jouer ce système de mutualisation, elle peut s’allier avec d’autres communes voisines ;
12. La commune pourrait apporter sa propre contribution en votant un montant forfaitaire, qui est fonction de ses capacités financières, qu’elle versera annuellement dans le compte qui reçoit les redevances afin de le renforcer ;
13. Un budget dégressif de 20% l’an est accordé aux ALR par le programme pour les permettre de conserver une équipe réduite de la CAC pour apporter un suivi et un appui-conseil pour la gestion financière de la PTFM et des activités économiques locales en collaboration avec les communes ;
14. En prévision de la dégressivité du budget qui leur est accordé, les ALR mobilisent des fonds complémentaires en s’appuyant sur leurs propres réseaux ;
15. Les ALR intègrent au fur et à mesure l’appui conseil et le suivi des PTFM dans leurs propres activités.

L’avantage de la présente stratégie est qu’elle met en avant les communes et les responsabilisent sur la maîtrise d’ouvrage des PTFM, ce qui est tout à fait en cohérence avec leurs missions. Le deuxième avantage est que le système repose essentiellement sur les acteurs locaux à savoir les communes et les CFG. Mais le désavantage de la stratégie proposée est qu’elle exige un parc minimum de PTFM par commune ou groupe de communes pour être viable. Un deuxième désavantage est qu’il suppose l’existence d’un reliquat à la fin de la phase pour financer de manière dégressive les activités d’appui conseil et de suivi des PTFM par les ALR.

## 8.9 Relecture du cadre logique et proposition de scénarii pour la durée restante du programme

## 8.9.1 Relecture du cadre logique

L’analyse du cadre logique a mis en exergue que, globalement, celui-ci est bien élaboré. Cependant, il comporte des insuffisances significatives nécessitant une relecture. La relecture n’a pas remis en cause l’objectif général et les objectifs spécifiques. Elle a plutôt entrainé la reformulation de certains résultats et indicateurs, la suppression d’autres indicateurs jugés non pertinents ainsi que la définition de nouveaux indicateurs. Le programme a élaboré un Manuel de Gestion et de Suivi-évaluation qui nécessite d’être complété en prenant en compte (i) la relecture faite dans le cadre de la présente évaluation, (ii) les valeurs de référence non disponibles et les indicateurs non renseignés, (iii) les indicateurs de suivi environnemental ci-dessus cités. En outre, ledit manuel complété ainsi que le cadre logique révisé devraient être officiellement adoptés par l’instance habilitée.

## 8.9.2 Scénarii pour la durée restante du programme

Au total, quatre (04) scénarii ont été définis (voir annexe 2).

**Scénario 1 :**

* GAP de financement **(**7 327 955 000 + 4 212 500 000 = 11 540 455 000 FCFA)totalement mobilisé ;
* Réalisation de l’ensemble des infrastructures prévues au PRODOC (PTFM standard, mini réseaux Eau/Electricité) ;
* Maintien de l’ensemble du dispositif de management

**Scénario 2 :**

* Le Gap de financement (7 327 955 000 + 4 212 500 000 = 11 540 455 000 FCFA) est totalement mobilisé
* Le nombre de PTFM standard à réaliser est maintenu à 660 unités
* Le nombre de mini réseaux Eau/Electricité à réaliser est réduit à 70 unités (réduction de 77,98%)

**Scénario 3 :**

Le Gap de financement est mobilisé partiellement. Comme le montant partiel du Gap qui sera mobilisé ne peut pas être connu à l’avance, le scénario proposé ne peut pas être précis. Toutefois, dans le cas de ce scénario, il faudrait focaliser les activités du programme sur (i) la réalisation de mini réseaux Eau/électricité dont le nombre actuel est très faible, (ii) la sensibilisation pour l’appropriation des PTFM, (iii) le renforcement des capacités des acteurs et l’appui conseil en vue d’une meilleure maîtrise de la gestion des PTFM et plus généralement des activités économiques locales, (iv) l’autonomisation, (v) la pérennisation, (vi) le suivi et la documentation des effets et indices d’impact.

**Scénario 4 :**

Le Gap de financement (7 327 955 000 + 4 212 500 000 = 11 540 455 000 FCFA) n’est pas mobilisé. Ce scénario entraînerait un arrêt des activités du programme avant la fin d’année 2014, il ne peut donc être envisagé. En effet, dans le cas de ce scénario, le budget restant au 1er juillet 2013 serait de **13 489 546 117 FCFA – 11 540 455 000 FCFA** égale **1 949 091 117 FCFA**. Ce qui permettrait tout juste de couvrir les charges de fonctionnement jusqu’en fin juin 2014 avec un minimum d’activités de consolidation qui coûteront environ **756 596 117 FCFA**. Ce qui signifie que le coût de fonctionnement sera nettement supérieur au coût d’investissement sur la période considérée.

Parmi ces scénarii, seuls les scénarii 2 et 3 sont faisables. Les deux autres scénarii (1 et 4) ne sont pas envisageables. En effet, le scénario 1 nécessite une mobilisation de ressources plus importante que le GAP de 11 540 455 000 FCFA qui est recherché tandis que le scénario 4 entraînerait un arrêt des activités du programme avant la fin d’année 2014.

Parmi les deux (02) scénarii faisables, le scénario 2 est le plus souhaitable car il permettrait d’obtenir plus de progrès vers les objectifs prévus dans le PRODOC ; mais sa principale contrainte est qu’il suppose une mobilisation totale du Gap. A défaut de ce scénario, le scénario 3, qui prévoit une mobilisation partielle du Gap, pourrait être envisagé. Ce scénario comporte une contrainte à savoir un délaissement d’un nombre important d’activités. En plus, ce scénario ne peut pas être suffisamment précisé dans la mesure où le montant partiel qui sera mobilisé ne peut pas être connu à l’avance. Les précisions sur les deux scénarii évoqués sont données en annexe 2.

# 9. LEÇONS APPRISES, CONCLUSION/RECOMMANDATIONS

## 9.1 Leçons apprises

* 1. La réduction de la pénibilité de la corvée des femmes n’entraîne pas nécessairement une augmentation de la pratique des AGR ;
  2. Les effets escomptés de la PTFM sur le développement des activités économiques locales n’est pas systématique sans le développement d’actions spécifiques ;
  3. Sauf dans quelques rares cas heureux, l’implication des hommes dans la gestion de la PTFM engendrent des problèmes. En effet, selon les femmes des entreprises PTFM, lorsque les hommes s’impliquent dans la gestion d’une PTFM, c’est souvent pour poursuivre leurs intérêts personnels que ceux des femmes. Il s’en suit souvent des malversations et/ou des manipulations qui compromettent la rentabilité et la pérennité des entreprises PTFM ;
  4. La cohésion au sein du groupement constitue un facteur important du bon fonctionnement de la PTFM ;
  5. Au devant d’une PTFM qui marche bien, il y a toujours au moins une femme qui en a fait son affaire. Autrement dit, la réussite d’une PTFM nécessite un leadership bienveillant ;
  6. La réussite du mécanisme de panier commun suppose que chacun des acteurs concernés à régler au préalable la question de la conformité et de l’adaptabilité du mécanisme du panier commun à leurs procédures internes ;
  7. Les bons résultats d’un programme ne suffisent pas à attirer d’autres PTF si des actions de communication, de plaidoyer et lobbying ne sont pas réalisées en plus.

## 9.2 Conclusion

Le programme est pertinent au regard des documents nationaux et sectoriels de politique et de stratégie socio-économique et énergétique, de la Politique Nationale Genre, des problèmes de pauvreté qu’il aborde et des besoins du groupe cible (les femmes) visé.

Au niveau de la cohérence, la conception du programme a été cohérente dans son ensemble mais le cadre logique comporte quelques insuffisances, la stratégie de cofinancement à hauteur de 60% des mini réseaux par les collectivités territoriales n’est pas en phase avec les capacités financières réelles de celles-ci.

Pour ce qui est de l’efficacité, on retiendra que : l’exécution des PTA se situe à un niveau modérément satisfaisant (69,85%) mais que l’efficacité aurait pu être plus satisfaisante si le programme n’avait été obligé d’exécuter des budgets contraints pour cause d’insuffisance de ressources disponibles. A cela, il faut ajouter la défaillance des collectivités territoriales dans le cofinancement des mini réseaux Eau/électricité. En conséquence, les progrès vers les objectifs cibles de fin de phase ont également été contraints. Si bien que seuls les objectifs spécifiques 1 et 4 enregistrent des progrès importants. Les objectifs spécifiques 2 et 3 ont, certes, progressé mais beaucoup moins que les deux premiers cités.

Le système de planification du programme est bien élaboré et le suivi-évaluation bien structuré et fonctionnel. Le suivi-évaluation dispose d’outils nombreux et diversifiés mais il manque des rapports de résultats, de rapports de suivi-évaluation. Le suivi des effets et indices d’impacts est encore à réaliser.

Le dispositif d’accompagnement des bénéficiaires est bien structuré et les services offerts pour le développement des entreprises des promotrices sont diversifiés mais l’appui conseil, qui est un élément essentiel de développement des entreprises et de leur pérennisation est insuffisant. Il n’existe pas de stratégie globale formalisée qui donne de la lisibilité au DEL. La gouvernance du programme est bonne mais la communication pour le développement devrait mieux épouser le cycle du programme. Par ailleurs, le taux d’autonomisation des PTFM est faible, le taux de non fonctionnalité des PTFM est significative (plus de 16%), le processus de choix des bénéficiaires est bien élaboré et cohérent mais pèche par une insuffisance de l’analyse de la faisabilité sociale, la majorité des bénéficiaires est satisfaite du programme. L’un dans l’autre, l’efficacité du programme est modérément satisfaisante en dépit des contraintes de disponibilité de ressources et de la défaillance du cofinancement des collectivités territoriales et des partenaires sectoriels.

Les principaux indicateurs d’efficience sont à des niveaux satisfaisants mais l’efficience globale est modérément satisfaisant parce qu’amenuisée par les mêmes éléments ayant impacté négativement l’efficacité et d’autres éléments comme des retards récurrents et importants dans la mise à disposition des ressources pour l’exécution des PTA, une allocation de ressources qui se fait au détriment d’un volet stratégique du programme (DEL) et une majorité (environ 60%) d’entreprises PTFM n’ayant pas encore atteint le seuil de rentabilité.

Sur le plan des effets, l’on retiendra que les effets sur les organisations, les AGR et les conditions de vie des bénéficiaires sont perceptibles et intéressants. Mais, les effets escomptés dans le document de programme sont insuffisamment documentés rendant leur appréciation malaisée.

En termes de durabilité, les leviers de la durabilité sont encore faibles. En particulier, l’appropriation des PTFM par les organisations bénéficiaires est encore insuffisante, la viabilité économique n’est pas assurée pour la majorité des PTFM, les ALR ne disposent pas encore de stratégie de continuité après la clôture du programme.

En considérant les défis du programme pour la présente phase, on peut noter que le programme a pu relever les défis concernant (i) le changement d’échelle qui consiste à couvrir le territoire national en procédant à la fois à une massification et à une densification des PTFM, et (ii) le renforcement de capacités des acteurs pour faire face aux exigences de la présente phase. Il n’a relevé que partiellement les défis suivants : (i) l’intégration des PTFM dans les filières agroalimentaires et l’exploitation des ressources naturelles, (ii) le développement économique local qui veut que la PTFM soutienne la dynamique du développement économique local comme support d’activités génératrices de valeur ajoutée, (iii) la promotion du partenariat qui constitue une exigence dont l’acuité se décuple dans la présente phase du PN-PTFM/LCP. Il n’a pas encore pu relever certains défis  dont notamment : (i) la prise en compte de la décentralisation qui veut que le programme réussisse à inscrire son intervention dans le cadre légal de la maîtrise d’ouvrage et d’œuvre du développement local par les collectivités territoriales, (ii) la pérennisation des entreprises PTFM, (iii) l’utilisation significative des énergies nouvelles et renouvelables qui consiste à envisager des alternatives de combustible comme le biocarburant et l’intégration du solaire.

Toutes considérations faites, on peut dire que le programme a obtenu des acquis intéressants aussi bien sur le plan des outils et méthodes de mise en œuvre, de gestion et de suivi que sur le plan des résultats. Mais le chemin restant à parcourir est encore important et nécessite une mise à disposition conséquente des ressources prévues et une poursuite de l’engagement actuel des acteurs.

Pour le temps qui lui reste, le programme ne devrait pas connaître de réorientation stricto sensu mais une priorisation de certains volets : l’appui conseil des bénéficiaires pour une meilleure gouvernance/gestion de leurs entreprises PTFM et le développement de leurs activités économiques, l’autonomisation des PTFM, la réalisation de mini réseaux Eau/Electricité, le suivi des effets et des indices d’impacts, la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques, la vulgarisation des innovations en vue d’une part, de l’amélioration de la productivité des PTFM et d’autre part, de la réduction de leur impact environnemental.

Au regard de la conclusion ci-dessus, la mission formule les recommandations suivantes.

## 9.3 Recommandations

Elles sont classées selon leur caractère stratégique ou opérationnel.

### Recommandations d’ordre stratégique

***Recommandation transversale***

1. Elaborer et mettre en œuvre urgemment une stratégie de mobilisation du GAP de financement. Comme dit antérieurement, le gap à mobiliser devrait prendre en compte le fait que les communes ne pourront pas apporter le cofinancement qui est attendu d’elles. En conséquence, il faudrait considérer que le gap à mobiliser est de 11 540 454 667 FCFA au lieu de 7 327 964 667 FCFA ;
2. Prolonger la durée d’exécution du programme d’environ deux ans afin non seulement de lui donner plus de chance d’atteindre les objectifs qui lui sont assignés en fin de phase mais également de renforcer davantage les bases de la pérennisation. La proposition de prolongation ne peut être considérée que si l’entièreté du GAP a été mobilisée. La prolongation suppose également une mobilisation de ressources additionnelles pour prendre en charge le management.

***En rapport avec l’efficacité***

1. Se focaliser sur l’autonomisation des entreprises PTFM pendant le temps qui reste en mettant l’accent sur l’appropriation des PTFM par les organisations bénéficiaires, la bonne gouvernance des PTFM, le renforcement de capacités en vue d’une meilleure maîtrise de l’exploitation technique et de la gestion de l’entreprise PTFM ;
2. Ramener à 10% le niveau de cofinancement demandé aux collectivités territoriales pour la réalisation des mini réseaux AEPS/électriques ;
3. Accorder plus d’attention à la question des équipements complémentaires en lien avec les formations spécifiques afin d’éviter la déperdition des connaissances acquises en la matière.

***En rapport avec l’efficience***

1. Améliorer la disponibilité financière en évitant la révision récurrente à la baisse des budgets annuels ;
2. Allouer plus de ressources au DEL au regard de son caractère stratégique ;

***En rapport avec la pérennisation***

1. Accompagner les ALR par des formations en plaidoyer, lobbying, élaboration/montage de projets, stratégie de développement de partenariats afin de mieux les outiller au développement du partenariat et à la mobilisation de ressources en faveur des PTFM non seulement pendant l’exécution de cette phase mais aussi en vue de l’après programme ;
2. Continuer les actions de sensibilisation, plaidoyer et lobbying en direction des communes pour la prise en compte effective des PTFM dans leurs Plans Communaux de Développement et leurs plans d’actions ;
3. Affiner, adopter et opérationnaliser la stratégie de pérennisation proposée dans le présent rapport ;

### Recommandations d’ordre opérationnel

***En rapport avec l’efficacité***

1. Les programmations doivent prendre en compte la nécessité d’accélérer les progrès des objectifs spécifiques 2 et 3 afin de rehausser les progrès de l’ensemble du programme ;
2. En plus des rapports d’activités trimestriels, produire un rapport annuel de résultats à la fin de chaque année;
3. Produire un rapport de suivi-évaluation à la fin de chaque année ;
4. Les responsables DEL des ALR devraient s’investir davantage dans l’appui conseil, le suivi de l’utilisation effective des services offerts par le programme ainsi que le suivi des effets y relatifs ;
5. L’expert DEL de l’UCN devrait s’investir davantage dans la réflexion stratégique, le suivi de la qualité des animations et formations réalisées par les responsables DEL des ALR ainsi que l’analyse des effets consécutifs à l’utilisation des services offerts par le programme ;
6. Réaliser une évaluation de la qualité des services offerts par le programme ;
7. Consolider et exploiter les revues annuelles des entreprises PTFM afin d’en tirer des leçons et des bonnes pratiques ;
8. Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion des entreprises PTFM et plus largement des activités économiques locales ;
9. Déterminer le besoin en fonds de roulement de l’entreprise PTFM et inciter les organisations bénéficiaires à constituer des fonds de roulement ; pour les nouvelles PTFM, les excédents d’exploitation des six (06) premiers mois pourraient servir à constituer le fonds de roulement ;
10. Réaliser une étude sur les micro-opportunités dans les régions couvertes par le programme dont l’objectif serait de fournir au programme des données fiables sur les filières agroalimentaires porteuses et leurs chaînes de valeurs ; les entreprises PTFM pourraient alors s’insérer dans ces filières agroalimentaires ;
11. Les DEL devraient s’investir davantage dans la collecte et la diffusion de l’information sur les marchés et les opportunités locales et régionales ;
12. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à prendre en compte davantage les sources d’énergies nouvelles/renouvelables (bio carburant, solaire, etc.) ;
13. Elaborer une stratégie globale et opérationnelle d’appui au développement économique local afin de donner plus de lisibilité à l’action du programme sur ce volet tout en facilitant le suivi et l’évaluation des résultats ;
14. Elaborer une stratégie spécifique d’accompagnement des MER car celles-ci ont des besoins différents des AGR ;

***En rapport avec l’efficience***

1. Améliorer les délais d’approbation des PTA et de mise à disposition des ressources financières : les PTA devraient être approuvés au plus tard au mois de janvier ;
2. Accorder une attention particulière au suivi de l’exécution financière de l’objectif spécifique 3 et surtout de l’objectif spécifique 4 (dépenses de fonctionnement) ;

***En rapport avec les effets/impacts***

1. Elaborer des outils et une approche de collecte des informations sur les effets et les indices d’impact. L’objectif poursuivi est non seulement de permettre au programme de mieux les appréhender mais également de les amplifier par d’éventuelles actions ciblées ;
2. Mobiliser une compétence pour apporter un appui au service suivi-évaluation afin d’aider à concevoir et opérationnaliser les outils ci-dessus cités (rapports de résultats, rapports de suivi-évaluation, outils et approche de collecte des informations sur les effets et les indices d’impact) ;

***En rapport avec la pérennisation***

1. Mettre l’accent sur l’appui conseil car, plus que les formations, celui-ci contribue davantage à l’amélioration de la gestion des entreprises PTFM ainsi qu’à leur développement. L’appui conseil devrait s’orienter davantage vers une maîtrise de l’organisation et de la gestion de la PTFM en prenant en considération les trois grandes fonctions d’une entreprise (approvisionnement, production, commercialisation) ;
2. Accorder une attention particulière à l’analyse de la faisabilité sociale lors des études de faisabilité car c’est du côté social que provient les plus grandes causes de non fonctionnalité des PTFM comme le montre le tableau sur « la fréquence des causes de non fonctionnalité » ;
3. Sensibiliser les ALR pour la prise en compte des PTFM dans leurs activités traditionnelles ;
4. Réaliser une étude diagnostique sur le fonctionnement des CFG et la situation financière des PTFM ;
5. Proposer aux organisations bénéficiaires la création d’un compte d’amortissement des PTFM pour recevoir la part de l’excédent d’exploitation destinée aux amortissements ;
6. Réaliser une cartographie des PTFM comportant des coordonnées GPS ;
7. Mettre en œuvre les recommandations issues de l’audit environnemental et social.

# Recommandations à mettre en œuvre prioritairement

# Des différentes recommandations faites, celles qui devraient prioritairement être mises en œuvre sont les suivants :

* Elaborer et mettre en œuvre urgemment une stratégie de mobilisation du GAP de financement et tenir une table ronde y relative courant 2014 ;
* Se focaliser sur l’autonomisation des entreprises PTFM pendant le temps qui reste en mettant l’accent sur l’appropriation des PTFM par les organisations bénéficiaires, la bonne gouvernance des PTFM, le renforcement de capacités en vue d’une meilleure maîtrise de l’exploitation technique et de la gestion de l’entreprise PTFM ;
* Ramener à 10% le niveau de cofinancement demandé aux collectivités territoriales pour la réalisation des mini réseaux AEPS/électriques ;
* Elaborer une stratégie globale et opérationnelle d’appui au développement économique local afin de donner plus de lisibilité à l’action du programme sur ce volet tout en facilitant le suivi et l’évaluation des résultats ;
* Elaborer des outils et une approche de collecte des informations sur les effets et les indices d’impact. L’objectif poursuivi est non seulement de permettre au programme de mieux les appréhender mais également de les amplifier par d’éventuelles actions ciblées ;
* Mobiliser une compétence pour apporter un appui au service suivi-évaluation afin d’aider à concevoir et opérationnaliser les outils ci-dessus cités (rapports de résultats, rapports de suivi-évaluation, outils et approche de collecte des informations sur les effets et les indices d’impact) ;
* Mettre l’accent sur l’appui conseil car, plus que les formations, celui-ci contribue davantage à l’amélioration de la gestion des entreprises PTFM ainsi qu’à leur développement. L’appui conseil devrait s’orienter davantage vers une maîtrise de l’organisation et de la gestion de la PTFM en prenant en considération les trois grandes fonctions d’une entreprise (approvisionnement, production, commercialisation) ;
* Accorder une attention particulière à l’analyse de la faisabilité sociale lors des études de faisabilité car c’est du côté social que provient les plus grandes causes de non fonctionnalité des PTFM comme le montre le tableau sur « la fréquence des causes de non fonctionnalité » ;
* Affiner, adopter et opérationnaliser la stratégie de pérennisation proposée dans le présent rapport

# Résumé Exécutif

# DEUXIEME PARTIE : AUDIT DE MATERIALITE DES PLATES-FORMES MULTIFONCTIONNELLES (PTFM)

L’audit de matérialité des PTFM, vise à s’assurer de l’existence physique des PTFM échantillons dans les villages indiqués pour leur implantation. A cet effet une triangulation des sources de données sur l’existence physique des PTFM échantillon a été faite. Il s’est agi de la collecte de données sur le terrain, de la base de données de l’UCN sur les PTFM, et des procès-verbaux de réception.

La collecte des données a été faite sur la base d’un échantillon de 283 PTFM représentatif des PTFM implantées au cours de la période d’évaluation qui s’étale du 1er janvier 2010 au 30 juin 2013.

**De la matérialité de l’existence physique des PTFM échantillon**

Dix-huit (18) enquêteurs mandatés par le cabinet A.C.I/D-SA, ont effectivement visité les 283 PTFM échantillons et ont collecté des données au moyen d’un questionnaire.

Une analyse de conformité des données collectées sur les PTFM échantillons, avec la base de données de l’UCN a été faite, sur les plans, de la localisation, des types de PTFM, des modes de gestion, des dates de réception et des dates d’implantation.

Les PV de réception n’ont été utilisés que pour 166 PTFM échantillons.

De la triangulation des sources de données sur l’existence physique des PTFM, il ressort que :

* les données collectées sur le terrain et la base de données UCN, sont globalement concordantes sur l’existence physique des 283 PTFM échantillons dans les villages indiqués pour leur implantation, dont 281 PTFM échantillons totalement implantées et 2 PTFM échantillons partiellement implantées;
* des 283 PTFM échantillons, 93 % (262) ont été implantées au cours de la période d’évaluation (du 1er janvier 2010 au 30 juin 2013), 6% (18) ont été réceptionnées après le 30 juin 2013, 1% (2) ont été partiellement implantées, et une PTFM échantillon a été implantée en 2009.

**Existence physique des 721 PTFM sur le territoire national :**

La proportion réelle de PTFM existant physiquement dans les villages indiqués pour leur implantation est comprise dans l’intervalle [95%, 100%] à 95% de chance. Cela veut dire que :

* sur les 721 PTFM existant dans la base de sondage, le Cabinet affirme avec une probabilité de 95% que le nombre de PTFM existant physiquement dans les villages indiqués pour leur implantation est au moins égale à 685 PTFM (ce qui correspond à la borne inférieure de 95% de l’intervalle de confiance).

La proportion réelle de PTFM totalement implantées dans les villages indiqués pour leur implantation est comprise dans l’intervalle [94%, 100%] à 95% de chance. Cela veut dire que :

* sur les 721 PTFM existant dans la base de sondage, le Cabinet affirme avec une probabilité de 95% que le nombre de PTFM totalement implantées dans les villages indiqués pour leur implantation est au moins égale à 678 PTFM (ce qui correspond à la borne inférieure de 94% de l’intervalle de confiance).

La proportion réelle de PTFM totalement implantées dans les villages indiqués pour leur implantation au cours de la période couverte par l’évaluation est comprise dans l’intervalle [90%, 100%] à 95% de chance. Cela veut dire que:

* sur les 721 PTFM existant dans la base de sondage, le Cabinet affirme avec une probabilité de 95% que le nombre de PTFM totalement implantées dans les villages indiqués pour leur implantation au cours de la période couverte par l’évaluation est compris dans l’intervalle [648, 721] (648 correspond à la borne inférieure de 90% et 721 correspond à la borne supérieure de 100% de l’intervalle de confiance).

**De l’identification des PTFM échantillon**

L’extension de l’entreprenariat féminin en milieu rural est restée une préoccupation constante du PN-PTFM au cours de la période d’évaluation, faisant ainsi des femmes et de leurs structures une cible privilégiée du programme. En effet des 283 promoteurs de PTFM,  268 (95%) sont des groupements féminins.

Les PTFM sont constitués de modules de base comprenant le moteur, l’alternateur et le moulin. A ces équipements de base viennent s’ajouter par ordre d’importance décroissante la décortiqueuse, le broyeur qui rivalise avec le chargeur de batterie de positionnement, le chargeur de portable et enfin le poste à souder.

Ce profil de composition en modules des PTFM au plan national, diffère des profils locaux, au niveau des ALR. Ces différents profils qui sont en lien étroits avec les productions agricoles et sylvicoles et du niveau de l’activité économique de chaque espace ALR, peuvent constituer un outil pour anticiper les commandes de PTFM.

Sur la base de la définition d’une PTFM fonctionnelle, Il ressort que sur les 283 PTFM échantillons, 233 (82%) sont fonctionnels et 50 (18%) sont en arrêt total de fonctionnement.

Bien qu’au niveau de chaque ALR la proportion des PTFM fonctionnelles soit largement supérieure à 50%, des différences notables sont observées. Ainsi Les ALR « OCADES KAYA-DORI » et « FNGN », ont les proportions les plus élevées de PTFM fonctionnelles, respectivement de 100% et 97%. Par contre l’ALR AM a la proportion la plus élevée de PTFM immobilisées (36,1%), suivie par l’ALR TINTUA (25,6%).

Deux catégories de PTFM fonctionnelles ont été constituées : les PTFM pleinement fonctionnelles où tous les services sont offerts et les PTFM partiellement fonctionnelles où au moins un service n’est pas offert du fait d’une panne d’un équipement. Sur l’ensemble des PTFM fonctionnelles, 57,9% sont partiellement fonctionnelles contre 41,2% pleinement fonctionnelles. Il ressort de l’analyse de la pleine ou partielle fonctionnalité des PTFM au niveau des ALR, une situation contrastée.

Partant de l’effectif total (721) des PTFM implantées sur le territoire national durant la période couverte par l’évaluation, la proportion réelle des PTFM fonctionnelles est comprise dans l’intervalle [77%, 87%] à 95% de chance. Cela veut dire en termes absolus, que sur les 721, l’effectif réel des PTFM fonctionnelles est compris dans l’intervalle [555, 627] à 95% de chance. On en déduit que l’effectif réel des PTFM immobilisées est compris dans l’intervalle [94 ,166] à 95% de chance.

Des profils de causes d’immobilisation ont été établis tant au niveau national que local (ALR). La comparaison des profils de causes d’immobilisation des PTFM au niveau national, fait ressortir la récurrence des causes qui sont surtout d’ordre mécanique et technique.

**Des recommandations**

A la date de l’enquête, 74% des PTFM immobilisés, étaient non fonctionnelles depuis au moins un mois. il est suggéré au programme d’approfondir l’analyse sur les causes d’immobilisation, de faire le bilan des solutions déjà préconisées et mises en œuvres, en vue d’un atelier avec les ALR pour trouver des solutions adaptées et efficaces.

Dans le cadre du renforcement des capacités des meuniers, il est recommandé au programme de mettre en place et d’animer des communautés de pratique qui regrouperaient essentiellement les techniciens des CAC et les meuniers dans le but d’un partage d’expérience et une formation par les pairs.

Pour contribuer à fidéliser au mieux les meuniers, il est proposé de mettre en place un pool de meunières (iers) professionnel(le)s par village avec un système de rémunération comportant une part fixe et une part variable. Cette expérience sera d’abord une expérience pilote concernant 9 villages dont un village par ALR et pourrait être portée financièrement au cours des deux premières années par l’UCN.

Les problèmes d’organisation, de gestion, et de conflit au sein de la structure, constituent des causes d’immobilisation de PTFM non moins importantes. Il est recommandé au programme de conduire une étude sur la prise en compte des savoirs locaux susceptibles de dynamiser les Groupements Féminins et de réduire au minimum, voir enrayer les conflits en leur sein.

# Introduction

Le Programme National Plates-Formes Multifonctionnelles pour la Lutte Contre la Pauvreté au Burkina Faso (PN-PTFM/LCP) a pour principal objectif de «consolider et élargir l'accès à des services énergétiques de base décentralisés et abordables, fournis par la PTFM ; comme moyen d'accroissement des revenus et d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, en faveur des populations rurales, notamment les couches féminines ». C'est pour obéir à cet objectif que la deuxième phase du programme 2010-2015 a été élaborée et mise en œuvre.

La mise en œuvre de ladite phase est à mi-chemin le 30 juin 2013 et, conformément au document de programme (PRODOC), le gouvernement burkinabè et l’ensemble des partenaires associés dont la Coopération Luxembourgeoise pour le développement dans la mise en œuvre du programme ont décidé de procéder à une évaluation à mi-parcours de la deuxième phase. A cette évaluation, est couplée un audit de matérialité de l'ensemble estimé des PTFM au 30 juin 2013 afin d’optimiser les résultats attendus à terme, du programme.

A l’image de l’audit des comptes d’une société, l’audit de matérialité est un audit de la réalité, de l’effectivité des plates-formes sur le terrain. Il s’est agi de vérifier physiquement l’existence des plates-formes aux lieux indiqués pour leur implantation, la conformité des types de PTFM par rapport au lieu d’implantation.

Le Cabinet ACI/D-sa a été retenu pour assurer l’exécution de ladite évaluation.

## Objectifs et résultats attendus de l’étude

### 1.1. Objectif général

L’objectif général de l’audit de matérialité est de certifier la matérialité des plates-formes implantées sur la période allant du 1er janvier 2010 au 30 juin 2013.

### 1.1.1. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques se déclinent en deux points :

* déterminer sur la base d’un échantillon représentatif l’existence physique des PTFM implantées par les ALR durant la période concernée ;
* Identifier chaque PTFM de l’échantillon par les informations ci-après :
* le type de promoteur de chaque PTFM (association, groupement ou privé) ;
* la situation des modules constituant chaque PTFM (nombre, type de module,…) ;
* l’état de fonctionnalité des PTFM ;
* les causes d’immobilisation des PTFM.

### 1.2. Résultats attendus

Le résultat attendu de l’étude est un rapport général comportant deux parties dont l’une des parties porte sur l’audit de matérialité qui comportera:

* le nombre estimatif de PTFM implantées par chaque ALR (région, province, commune, village) durant la période concernée ;
* la composition des équipements ;
* l’identité du promoteur ;
* l’état de fonctionnalité de chaque PTFM (opérationnelle, immobilisée).

## Méthodologie de l’audit de matérialité

### 2.1. Démarche méthodologique

La démarche globale de la mission s’est inscrite dans une approche participative avec deux méthodes : quantitative et qualitative combinées suivant les phases de la mission.

Outre la phase préparatoire les activités suivantes ont été menées.

### 2.1.1. Rencontre de cadrage

Elle a réuni le COFIN, l’UCN, le cabinet ACI-D/SA y compris et l’équipe de consultants. Il s’est agi pour les deux parties (COFIN et UCN d’un côté, Cabinet ACI-D et consultants de l’autre côté) de se connaître, de s’accorder sur le champ de la mission (TDR) et prendre connaissance (pour les consultants) des attentes, suggestions et recommandations du COFIN et de l’UCN. Cette rencontre a également permis aux consultants de :

* exposer la méthodologie à suivre pour atteindre les objectifs de l’étude ;
* prendre connaissance de la documentation mise à disposition par l’UCN ;
* solliciter la liste de tous les villages PTFM ;
* s’accorder sur une liste des personnes et structures impliquées ou concernées que la mission devrait rencontrer au niveau national, régional et local;
* solliciter une lettre d’accréditation ;
* recueillir des informations et recommandations particulières sur la mission.

A cours de la rencontre, il a été demandé au cabinet de produire les outils de collecte de données et de les soumettre pour validation.

### 2.1.2. Revue documentaire, élaboration des outils d’évaluation et d’audit de matérialité

Au sortir de la rencontre de cadrage, le commanditaire a mis à la disposition du cabinet d’étude et des consultants la documentation nécessaire à une bonne connaissance du programme PTFM. Il s’agit notamment : (i) du document de base du programme (prodoc), (ii) des plans et rapports annuels d’activités, (iii) des rapports d’audit, (iv) du protocole d’accord avec le PNUD et la Coopération luxembourgeoise, (v) du document d’appui au programme du PNUD, (vi) du protocole de financement commun (PNUD, Grand Duché de Luxembourg, Gouvernement Burkinabé), (vii) du rapport d’étude sur la maîtrise d’ouvrage déléguée aux collectivités dans le cadre de la gestion des PTFM et le guide pour le transfert de la MOD, (viii) le rapport d’évaluation des ALR, (ix) du rapport d’étude de référence sur l’accessibilité des populations aux services sociaux de base, (x) du rapport d’étude sur la création d’emplois autour des PTFM.

Après la rencontre de cadrage et la revue documentaire, les consultants disposaient désormais de connaissances plus approfondies sur le contexte du projet, le champ institutionnel, la stratégie globale de mise en œuvre et de suivi-évaluation, la fonctionnalité du montage institutionnel, l’autonomisation des PTFM, la prise en compte de la décentralisation, les innovations introduites au niveau des PTFM, les parties prenantes et leurs rôles, etc. Au regard de cet éclairage, les outils ont été élaborés en tenant compte du contexte et des spécificités des acteurs.

### 2.1.3. Elaboration de l’outil de collecte de données

Sur la base des TDR, des informations recueillies lors de la réunion de cadrage et de la séance de travail avec l’UCN, de la revue documentaire, le consultant a élaboré un questionnaire qui a été amélioré par les différents amendements. Le questionnaire a permis de cerner les différents aspects permettant pour chaque PTFM, d’identifier : le type de PTFM et de promoteur, la situation des modules (ou équipements) constituant la PTFM, l’état de fonctionnalité et les causes d’immobilisation éventuelle de la PTFM. Voir Annexe 1 pour le questionnaire.

### 2.1.4. Constitution de l’échantillon des PTFM

L’étude devant porter sur un échantillon représentatif de PTFM, la formule statistique suivante qui permet de déterminer une taille d’échantillon représentatif à partir d’une variable d’intérêt choisie a été utilisée :

N : nombre total de PTFM au plan national sur la période janvier 2010-juin 2013 ;

p représente la proportion de PTFM fonctionnelles (variable d’intérêt); la vraie valeur de cette proportion étant inconnue, on fait l’hypothèse classique que la moitié des PTFM est implantée ( p=0.5); cette hypothèse permet par ailleurs de s’assurer d’une taille suffisamment représentative;

l=0.05 (erreur relative souhaitée) : en d’autres termes c’est la précision qu’on se fixe sur la valeur de l’estimateur qui est ici la proportion qui sera observée sur l’échantillon.

z=1.96 ; c’est la statistique de test (loi de student) correspondant à un niveau de confiance de 95%

Avec cette formule, la taille de l’échantillon calculée a été ajustée pour tenir compte des non réponses et de l’effet de sondage, ce qui a donné un effectif de 284 PTFM échantillon sur un effectif total de 721 PTFM.

### 2.1.4.1 Caractérisation de la base de sondage

La base de sondage de l’audit de matérialité est l’ensemble des PTFM implantées de janvier 2010 à juin 2013 sur le territoire national. L’effectif total des PTFM implantées sur cette période est de 721 dont 92% (665) sont des PTFM standard et 8% (54) sont des PTFM avec extension réseau.

Des 54 PTFM avec extension réseau, 85% (46) sont des micro réseaux électriques, 9% (5) sont des PTFM mixtes dont la source d’énergie est le gasoil ou le solaire. Les mini réseaux AEPS et mini réseau AEPS et électrique de source d’énergie gasoil, sont respectivement en proportion de 4% (2) et de 1% (1).

Toutes les PTFM avec extension réseau font l’objet d’une gestion communautaire. Par contre au niveau des PTFM standard, sur les 665, 98% (653) font l’objet de gestion communautaire et 2% (12) font l’objet de gestion privée.

Tableau n°32 : Répartition des PTFM selon l’Agence Locale de Réalisation (ALR) et le type de PTFM

| ***NOM ALR*** | ***Standard*** | | ***Micro réseau électrique (gasoil)*** | ***Mixte (solaire gasoil)*** | ***Mini réseau AEPS et électrique (gasoil)*** | ***Mini réseau AEPS (gasoil)*** | ***PTFM dont le type n’est pas défini[[5]](#footnote-5)*** | ***Total*** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Mode de gestion*** | | ***Mode de gestion communautaire*** | ***Mode de gestion communautaire*** | ***Mode de gestion communautaire*** | ***Mode de gestion communautaire*** |  | ***Mode de gestion*** | | ***Total***  ***ALR*** |
| ***Communautaire*** | ***Privé*** | ***communautaire*** | ***Prive*** |
| **ALR: OCADES DEDOUGOU** | 112 | 2 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 115 | 2 | **117** |
| **ALR: VARENA ASSO** | 11 | 0 | 11 | 1 | 0 | 0 | 0 | 23 | 0 | **23** |
| **ALR: AM** | 84 | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 94 | 0 | **94** |
| **ALR: OCADES BOBO** | 62 | 0 | 8 | 0 | 1 | 0 | 0 | 71 | 0 | **71** |
| **ALR: OCADES KAYA DORI** | 18 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 19 | 0 | **19** |
| **ALR: OCADES MANGA** | 31 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 34 | 0 | **34** |
| **ALR: ADIS AMUS** | 146 | 1 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 | 152 | 1 | **153** |
| **ALR: TIN TUA** | 101 | 0 | 4 | 0 | 0 | 1 | 2 | 108 | 0 | **108** |
| **ALR: FNGN** | 88 | 9 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 93 | 9 | **102** |
| **Sous total** | **653** | **12** | **46** | **5** | **1** | **2** | **2** | **709** | **12** |  |
| **TOTAL général** | **665** | | **46** | **5** | **1** | **2** | **2** | **721** | | **721** |

**Source: base de données de l’UCN**

### 2.1.4.2 Tirage de l’échantillon représentatif des PTFM

* Les 284 PTFM échantillon ont été repartis proportionnellement aux effectifs de PTFM de chaque ALR ;
* Au niveau de chaque ALR, l’effectif des PTFM échantillons ainsi déterminé, a été reparti proportionnellement selon le type de PTFM ;
* Mais cette répartition a été ajustée pour l’OCADES BOBO, l’OCADES DEDOUGOU et TINTUA, pour prendre en compte les types de PTFM peu fréquents : les mixtes, le mini réseau AEPS et électrique et les mini réseaux AEPS ;
* Une fois l’effectif de l’échantillon de chaque type de PTFM calculé, il est déterminé un pas de tirage. Le nombre aléatoire est déterminé par le logiciel Excel et l’on procède par la suite au tirage à probabilités égales des PTFM échantillons ;
* Pour les PTFM standard, l’échantillon retenu est celui qui contient le nombre le plus élevé de mode de gestion privée.

L’échantillon représentatif des PTFM ainsi constitué a pris en compte d’une part les différents types de PTFM et d’autre part la répartition spatio-temporelle.

Des 284 PTFM échantillons, 91% (259) sont des PTFM standard et 9% (25) des PTFM avec extension réseau.

Des 25 PTFM échantillons avec extension réseau, 72% (18) sont des micro réseau électrique, 16% (4) sont des PTFM mixtes (ou hybrides) car la source d’énergie alterne entre le gasoil et le solaire. Les mini réseaux AEPS et mini réseau AEPS et électrique, sont respectivement en proportion de 8% (2) et de 4% (1).

Au niveau des PTFM standard échantillons, sur les 259, 97% (252) font l’objet de gestion communautaire et 3% (7) font l’objet de gestion privé.

Tableau n°33: la distribution des PTFM échantillon selon l’Agence Locale de Réalisation (ALR) et le type de PTFM.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *NOM ALR* | *Standard* | | *Micro réseau électrique* | *Mixte (ou hybride))* | *Mini réseau AEPS et électrique* | *Mini réseau AEPS* | *Total* | | |
| *Mode de gestion* | | *Mode de gestion communautaire* | *Mode de gestion communautaire* | *Mode de gestion communautaire* | *Mode de gestion communautaire* | *Mode de gestion* | | *Total*  *ALR* |
| *Communautaire* | *Privé* | *Communautaire* | *Prive* | *ALR* |
| **ALR: OCADES DEDOUGOU** | 42 | 2 | 1 | 0 | 0 | 1 | 44 | 2 | **46** |
| **ALR: VARENA ASSO** | 4 |  | 4 | 1 | 0 | 0 | 9 | 0 | **9** |
| **ALR: AM** | 33 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 37 | 0 | **37** |
| **ALR: OCADES BOBO** | 24 | 0 | 3 | 0 | 1 | 0 | 28 | 0 | **28** |
| **ALR: OCADES KAYA DORI** | 6 |  | 1 | 0 | 0 | 0 | 7 | 0 | **7** |
| **ALR: OCADES MANGA** | 12 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 14 | 0 | **14** |
| **ALR: ADIS AMUS** | 57 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 59 | 1 | **60** |
| **ALR: TIN TUA** | 40 | 0 | 2 | 0 | 0 | 1 | 43 | 0 | **43** |
| **ALR: FNGN** | 34 | 4 | 1 | 1 | 0 | 0 | 36 | 4 | **40** |
| **Sous total** | **252** | **7** | **18** | **4** | **1** | **2** | **277** | **7** |  |
| **TOTAL** | **259** | | **18** | **4** | **1** | **2** | **284** | | **284** |

Source: base de données de l’UCN

### 2.1.5 Démarche de validation de la matérialité des PTFM:

Il est fait appel à une triangulation des sources de données sur l’existence des PTFM. Il s’ agit de la collecte des données sur le terrain, de la liste UCN des PTFM, et des procès-verbaux de réception des PTFM.

### 2.1.6. Organisation et déroulement de la collecte des données

Après la finalisation du questionnaire de collecte et l’élaboration d’un manuel d’instructions aux enquêteurs, une formation a été organisée à leur intention pour favoriser une bonne compréhension du contexte de l’enquête et une appropriation des outils de collecte. Contrairement aux prévisions, 18 enquêteurs ont été recrutés sur la base de leur professionnalisme dans la pratique des enquêtes. Notons qu’au cours de la formation, l’UCN à assurer une présentation de la PTFM pour mieux encrer la compréhension de l’entreprise PTFM au niveau des enquêteurs..

L’accroissement de l’effectif des enquêteurs a été dicté par le souci d’assurer une meilleure couverture spatiale des PTFM à enquêter, par la réduction des distances à parcourir pour la collecte des données.

L’enquête a duré 10 jours pour les enquêteurs qui avaient 20 PTFM échantillon à enquêter. Dans l’ensemble, les enquêteurs ont été bien accueillis par les CAC et les animateurs ont été d’un apport considérable pour asseoir le parcours par l’enquêteur. La difficulté majeure a été la non disponibilité des procès-verbaux de réception au niveau de certaines PTFM.

A la suite du terrain, une séance de codification a été tenue. La saisie des données ainsi que le traitement ont été assurés au moyen du logiciel Sphinx plus V5.

# 3 **Analyse et synthèse des données collectées**

### 3.1 Matérialité des PTFM échantillon

La matérialité des PTFM échantillons a été prouvée par la correspondance des informations issues de trois sources : l’enquête terrain, la base de données sur les PTFM de l’UCN, et les procès-verbaux de réception.

### 3.1.1 Constats de l’enquête sur l’existence physique des PTFM échantillons

Au premier abord, précisons que lors de la répartition des PTFM échantillons aux enquêteurs, une PTFM a été oubliée. Il s’agit de la PTFM du village de Nahartenga de la commune de Nagréogo dans la province d’Oubritenga. Cette PTFM est sous l’encadrement de l’ALR AM. L’oubli de cette PTFM n’affecte pas la valeur représentative de l’échantillon car (en application de la formule de calcul), la taille minimale pour un échantillon représentatif est de 251. C’est dire que l’échantillon des 283 PTFM demeure représentatif de l’ensemble des PTFM implantées au cours de la période couverte par l’évaluation

Ce sont ces 283 PTFM échantillons qui ont fait l’objet de l’audit de matérialité.

Les enquêteurs ont effectivement visité les 283 PTFM échantillons. De ces visites terrain et des données collectées auprès des interviewés, le cabinet atteste que :

* 281 PTFM échantillons ont été effectivement implantées[[6]](#footnote-6),.
* 2 PTFM sont partiellement implantées[[7]](#footnote-7):
* la PTFM du village de Zongo de la commune de Soudougui dans la province du koulpelogo sous l’encadrement de l’ALR TIN TUA ;
* et la PTFM du village de Rapadma V4 de la commune de Mogtedo dans la province du Ganzourgou sous l’encadrement de l’ALR AM.

### 3.1.2 Analyse de la conformité des données collectées avec la base de données de l’UCN

Les informations sur les PTFM échantillons, issues de l’enquête ont été comparées à celles de la base de données de l’UCN pour apprécier leur degré de conformité. En rappel, la base de données de l’UCN a constitué la base de sondage ayant permis de tirer les 284 PTFM échantillons à auditer.

Cette analyse de conformité est faite sur les plans de la localisation, des types de PTFM, des modes de gestion, des dates de réception des PTFM

### 3.1.2.1 Conformité de la localisation des PTFM échantillons avec la liste des PTFM de l’UCN

Au plan de la localisation des PTFM échantillons, toutes les PTFM enquêtées ont été implantées dans les villages indiqués par la liste UCN. On note cependant des différences dans l’appartenance de villages à des communes :

* le village de Rambo foulgo PTA spécial, appartient à la commune de Rambo de la province du Yatenga, et non à la commune de Titao dans la province du Loroum comme indiqué dans la liste UCN;
* le village de Ouara appartient à la commune de Soumousso et non à la commune de K-Viguè, toutes deux dans la province du Houet ;
* le village de Diafoanou appartient à la commune de Tansarga et non à la commune de Tambaga ;
* le village de Pissi appartient à la commune de Zam et non à la commune de Mogtédo, toutes deux apprtenant à la province du Ganzourgou.
* le village de Balgo appartient à la commune de Yargo et non à la commune de Baskouré, toutes deux de la province du Kouritenga.
* le village de Pessalga est de la commune de Toéghin et non de de la commune de Boussé. Ces deux communes appartiennent toutes à la province du Kourweogo.

### 3.1.2.2 Conformité des types de PTFM échantillons avec la liste UCN

L’analyse des données sur les types de PTFM révèle deux différences avec la liste des PTFM de l’UCN.

La première différence porte sur le nombre de PTM mixte qui s’est accru d’une unité. Il s’agit précisément de la PTFM du village de Berenga dans la commune de Kalsaka dans la province du Yatenga. Cette PTFM dans la base UCN est une PTFM standard. L’extension réseau de cette PTFM a été réceptionnée le 27 juillet 2013.

La seconde différence porte sur l’emplacement de la PTFM mini réseau AEPS dans l’espace couvert par l’ALR TINTUA. Il ressort de l’enquête que la PTFM mini réseau AEPS est implantée dans le village de Matiacoali/R dans la commune de Matiacoali dans la province du Gourma contrairement à la liste UCN qui indique l’implantation dans le village de Sanogho appartenant à la commune de Garango. Dans ce village la PTFM qui y est implantée est standard (Voir tableau n° 38).

Tableau n°34: Distribution post enquête des types de PTFM par ALR.

| **NOM ALR** | **Types de PTFM** | | | | | | **TOTAL** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **standard** | **Micro réseau électrique** | **Mini réseau électrique** | **Mini réseau AEPS et Électricité** | **Mini réseau AEPS** | **Mixte** |
| **ADIS AMUS** | 58 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 60 |
| **AM** | 32 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 36 |
| **FNGN** | 37 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 40 |
| **BOBO** | 24 | 3 | 0 | 1 | 0 | 0 | 28 |
| **DEDOUGOU** | 44 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 46 |
| **KAYA DORI** | 6 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 |
| **MANGA** | 12 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 14 |
| **TINTUA** | 40 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 43 |
| **VARENA ASSO** | 4 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 |
| **TOTAL** | 257 | 18 | 0 | 1 | 2 | 5 | 283 |

Source : données collectées par le cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

### 3.1.2.3 Conformité des modes de gestion avec la liste UCN

Il s’est agi là en un premier temps de vérifier si les promoteurs privés prévus par l’échantillon ont été tous enquêtés aux lieux indiqués, et en un second temps de capter toute évolution en vue d’une mise à jour de la liste UCN.

Les promoteurs privés prévus par l’échantillon ont été tous enquêtés aux lieux indiqués. On note cependant l’apparition de promoteurs privés ne figurant pas dans la liste UCN.

En effet, dans la zone couverte par l’ALR ADIS AMUS, dans le village de Laba dans la commune de Zawara dans la province du Sanguié, le promoteur de la PTFM est un privé qui en assure la gestion.

Dans la zone couverte par l’ALR FNGN, précisément dans le village de Guiri Guiri dans la commune de Bassi dans la province du Zondoma, le promoteur de la PTFM est un privé par contre dans la liste UCN c’est un GVF qui en est le promoteur.

Tableau n°35: Mode de gestion selon la liste UCN et les données de l’enquête

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Non réponse[[8]](#footnote-8)** | **COMMUNAUTAIRE** | | **PRIVE** | | **TOTAL** | |
| **liste UCN** | **Enquête** | **Liste UCN** | **Enquête** | **Liste UCN** | **Enquête** |
| **ADIS AMUS** | 0 | 59 | 58 | 1 | 2 | 60 | 60 |
| **AM** | 1 | 37 | 35 | 0 | 0 | 37 | 36 |
| **FNGN** | 0 | 36 | 35 | 4 | 5 | 40 | 40 |
| **BOBO** | 0 | 28 | 28 | 0 | 0 | 28 | 28 |
| **DEDOUGOU** | 0 | 44 | 44 | 2 | 2 | 46 | 46 |
| **KAYA DORI** | 0 | 7 | 7 | 0 | 0 | 7 | 7 |
| **MANGA** | 0 | 14 | 14 | 0 | 0 | 14 | 14 |
| **TINTUA** | 1 | 43 | 42 | 0 | 0 | 43 | 43 |
| **VARENA ASSO** | 0 | 9 | 9 | 0 | 0 | 9 | 9 |
| **TOTAL** | 2 | 277 | 272 | 7 | 9 | 284 | 283 |

Source : données collectées par Cabinet ACI/D sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

### 3.1.2.4 Date de réception et date d’implantation des PTFM échantillon sur la période d’évaluation

Notons que l’enquête a collecté les dates de réception au lieu des dates d’implantations.

Les dates de réception des PTFM ont été renseignées sur la base des PV de réception quand celles-ci existent et sont disponibles, ou sur la base de la déclaration des interviewés quand les PV sont dits existants mais non disponibles, au moment du passage de l’enquêteur.

Ainsi, les dates de réceptions de 162 PTFM ont été renseignées sur la base des PV disponibles et 119 sur la base de déclarations des interviewés qui sont des membres du CFG ou promoteurs privés.

L’une des deux PTFM dont la date de réception n’a pas été renseignée concerne la PTFM du village de Rapadema V4 dont l’installation est inachevée et l’autre PTFM concerne le village de Bonou à Tougan. Pour cette PTFM de Bonou, il s’agit d’une omission dans la collecte de la date de réception. Cependant cette PTFM a été implantée en 2011.

Des 281 PTFM dont la date de réception a été renseignée, on note que :

* 257 PTFM ont été réceptionnées sur la période allant du 1er janvier 2010 au 30 juin 2013. Ces 257 PTFM ont été effectivement implantées au cours de la période couverte par l’évaluation;10 PTFM (8 PTFM de l’ALR FNGN et 2 PTFM de l’ALR OCADES BOBO) ont été réceptionnées après le 30 juin 2013. Mais l’implantation de ces PTFM s’est faite au cours de la période couverte par l’évaluation;
* 12 PTFM (7 pour l’ALR OCADES MANGA et 5 pour l’ALR AM) ont été réceptionnées après le 30 juin 2013. L’implantation de ces 12 PTFM, s’est faite en juillet 2013 sauf une en septembre 2013;
* 1 PTFM (village de Zongo) partiellement implantée au cours de la période couverte par l’évaluation;
* La PTFM du village de Nedego dans la commune de Boudry de la province du Ganzourgou, a été réceptionnée en 2009, donc implantée en 2009.

De ce qui précède, la situation d’implantation des 283 PTFM échantillons est la suivante :

* 268 PTFM ont été implantées au cours de la période couverte par l’évaluation; 12 PTFM implantées après le 30 juin 2013 ;
* 1 PTFM implantée en 2009;
* 2 PTFM partiellement implantées.

En conclusion de l’analyse de la conformité des données collectées sur les 283 PTFM échantillons, avec la base de données de l’UCN, exception faite des dates de réception qui sont postérieures aux dates d’’implantation, les données sont globalement concordantes sur l’existence physique des 283 PTFM échantillons.

### 3.1.3 Analyse des procès-verbaux de réception

Au total, 162 PV de réception ont été collectés.

Il est à noter qu’au niveau de l’ALR TINTUA, on y recourt à l’établissement d’un PV de réception commun. Il s’agit d’un seul PV de réception pour l’ensemble des PTFM implantées au cours d’une même année. Dans la comptabilité des PV de réception, il a été identifié chaque PTFM du PV commun, comme ayant un PV. Le tableau ci-dessous donne la répartition des PV reçus au cours de la collecte et par ALR.

Tableau n° 36 : Nombre de PV reçus lors du passage des enquêteurs

| **NOM ALR** | **Nombre de PV reçus lors du passage des enquêteurs** | **Nombre PTFM Echantillons auditées** |
| --- | --- | --- |
| **ADIS AMUS** | 9 | 60 |
| **AM** | 21 | 36 |
| **FNGN** | 34 | 40 |
| **OCADES BOBO** | 28 | 28 |
| **OCADES DEDOUGOU** | 11 | 46 |
| **OCADES KAYA DORI** | 7 | 7 |
| **OCADES MANGA** | 13 | 14 |
| **TINTUA** | 37 | 43 |
| **VARENA ASSO** | 2 | 9 |
| **TOTAL** | **162** | **283** |

Source : données collectées par le cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

En recourant au PV de réception, il s’agissait d’une part d’avoir la preuve juridique de l’existence de la PTFM, et d’autre part de s’assurer que c’est le même document qui existe à la CAC, chez le promoteur et éventuellement à l’UCN. Le terrain révèle que les cas ne sont pas légion, où la CAC et le promoteur détiennent chacun le PV de réception. Les PV de réception ont été, pour l’essentiel, collectés auprès des CAC.

Pour les PTFM dont les PV de réception n’étaient pas disponibles, lors du passage des enquêteurs, deux cas de figures expliqueraient cette situation :

* un défaut d’archivage au niveau de certaines CAC lié entre autres, au fait que certains animateurs détiennent par devers eux les PV. En outre quand ils viennent à démissionner de leurs postes, ils ne prennent pas le soin de les restituer. Ce même défaut d’archivage est criard au niveau des promoteurs de PTFM notamment les groupements féminins ;
* les PV de réception d’implantation des PTFM n’étaient pas systématiquement établis au démarrage des CAC. C’est à partir d’avril 2012 qu’une note de l’UCN a instruit l’établissement desdits PV.

Même quand ces PV sont établis il n’y figure pas de numéro d’enregistrement. Ces PV de réception sont authentifiés par la signature des parties prenantes. Par ailleurs on note que le format et le contenu du PV de réception est le même pour toutes les ALR.

### 3.1.4 Conclusions de la triangulation des sources de données sur l’existence des PTFM échantillons

De l’analyse de la conformité des données collectées sur les 283 PTFM échantillons, avec la base de données de l’UCN, il ressort que :

* les données sont globalement concordantes sur l’existence physique des 283 PTFM échantillons dans les villages indiqués pour leur implantation, dont 281 PTFM échantillons totalement implantées et 2 PTFM échantillons partiellement implantées;
* des 283 PTFM échantillons, 268 (95 %) ont été implantées au cours de la période couverte par l’évaluation (du 1er janvier 2010 au 30 juin 2013), 12 (4%) implantées après le 30 juin 2013, 3 (1%) dont 2 partiellement implantées et une PTFM échantillon a été implantée en 2009.

Les PV de réception ont été utilisés pour 166 PTFM échantillons. La pratique dans l’établissement des PV de réception ainsi que leur archivage restent à être améliorés.

Voir Annexe 2 : liste des 283 PTFM échantillons auditées (liste après enquête)

Voir Annexe 3 : liste des 284 PTFM échantillon à auditer (liste UCN).

### 3.2 Identification des PTFM échantillon

### 3.2.1 Identification des promoteurs de PTFM

L’un des effets attendus de la mise en œuvre de la phase II du PN-PTFM est l’extension de l’entrepreunariat féminin en milieu rural. Cela fait des femmes et de leurs structures une cible privilégiée du programme du fait que la plupart des métiers visés par la PTFM les concernent. Des 283 promoteurs de PTFM,  268 (95%) sont des groupements féminins, 9 (3,2%) sont des promoteurs privés, 5 (1,8%) sont des associations dont l’une est féminine et enfin une mairie. Au niveau des groupements féminins et association, on dénombre une dizaine de groupements ou associations mixtes.

Tableau n°37 : Répartition des promoteurs selon le type de promoteur

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Type de Promoteur** | **Effectif** | **Fréquence** |
| Groupement féminin | 268 | 94,70% |
| Association | 5 | 1,80% |
| Promoteur privé | 9 | 3,20% |
| Autre (mairie) | 1 | 0,40% |
| TOTAL OBS. | 283 | 100% |

Source : données collectées par le cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

### 3.2.1.1 Caractéristiques des groupements féminins ou Associations

La taille en nombre de membres des groupements féminins et association oscille entre 12 et 906. 70 % des GF et associations ont une taille comprise entre 21 et 101 membres. Bien que l’importance de la taille du groupement est à relativiser avec la taille de la population féminine du village, il demeure que plus le groupement est grand, plus les effets développementaux directs et induits sur les femmes et le village sont plus importants.

L’existence de la reconnaissance juridique assure une durabilité institutionnelle de l’entreprise PTFM[[9]](#footnote-9) et permet à la structure et aux membres de se prémunir des conséquences liées aux éventuels dysfonctionnements majeurs du groupement. En dépit de cette importance, 20% (51) des GF n’ont pas de récépissé de reconnaissance. Parmi les 80% (209) qui déclarent avoir un récépissé de reconnaissance, 63% ont pu fournir la copie du récépissé permettant de relever le numéro, par contre les 27% n’en retrouvent pas, pour des raisons liées à un défaut d’archivage et plus encore à des déficits dans la gestion organisationnelle des groupements.

Dans le cadre de leur contribution financière pour l’acquisition de la PTFM, on note que les capacités financières des GF sont très variables allant de 150 000 FCFA à 1 428 150 FCFA. 74% de ces GF ont eu une contribution financière entre 200 000 FCFA et 600 000FCFA. Il ressort que les groupements féminins de l’ALR de Dédougou ont en moyenne une contribution financière deux fois plus importante que les Groupements des autres ALR.

Tableau n°38 : Contribution financière moyenne des Groupements Féminins et Associations par ALR

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom des ALR** | **Contribution financière moyenne (en FCFA)** |
| **ADIS AMUS** | 294 545 |
| **AM** | 300 000 |
| **FNGN** | 300 000 |
| **OCADES BOBO** | 368 608 |
| **OCADES DEDOUGOU** | 692 558 |
| **OCADES KAYA DORI** | 300 000 |
| **OCADES MANGA** | 300 000 |
| **TINTUA** | 336 111 |
| **VARENA ASSO** | 300 000 |
| **TOTAL** | 384 917 |

*Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013*

Les sources de financement de ces différentes contributions financières sont par ordre d’importance décroissante : fonds propre (170 groupements y ont eu recours), don d’un particulier (27 groupements y ont eu recours), contribution du village (23 GF en ont bénéficié), Commune (14 groupements ont eu recours), emprunt auprès d’un particulier (13), emprunt auprès d’une IMF (8). De toutes ces sources de financement, seules les IMF ont vocation de financer l’économie locale. Cependant c’est la source la moins utilisée et en outre, il n’y a que 4 GF de l’OCADES BOBO et 4 GF de l’OCADES DEDOUGOU qui y ont eu recours. Cela soulève la question récurrente de l’impact de ces IMF et plus largement des services financiers décentralisés au développement de l’économie locale. Dans une perspective de réduire la dépendance des GF de particuliers et d’autonomiser les groupements féminins, il serait indiqué que le programme déploie une stratégie pour intéresser les IMF aux activités des GF.

Les locaux servant d’abri pour les PTFM sont en proportion 1/3 et 2/3 respectivement pour les matériaux précaires (banco) et définitifs (durs et semi dur). 74% (185) de ces locaux sont des constructions propres à des GF, 14% (34) sont pris en location par des GF et 9% (23) des locaux sont offerts aux GF par une autorité coutumière. Des GF ayant construit eux même leur local, 37% (69) sont propriétaires de l’espace dont 20% (14) déclarent disposer d’un titre foncier.

60% des GF ont acquis l’espace abritant leurs PTFM par un don, soit par une autorité coutumière, soit par un tiers du village. Mais, si l’on se réfère au contexte rural, où les us et coutumes ne reconnaissent que la propriété collective dont chacun n’a qu’un droit d’usage, il faudrait comprendre que la volonté des possesseurs coutumiers serait plus un prêt de terre qu’un don[[10]](#footnote-10). Compte tenu des risques qu’encourent les GF de se voir un jour exproprier de leurs terres, il y a lieu que ces derniers mettent l’accent sur les formalités à accomplir pour sécuriser leurs transactions.

Bien que le choix des matériaux pour la construction du local abritant la PTFM soit laissé à la convenance des groupements, l’utilisation du banco comporte des risques d’effondrement en cas d’intempéries. Au cours de l’enquête, il a été constaté qu’une PTFM était hors d’usage pour cause d’effondrement du local. Il y a lieu de sensibiliser les groupements à préférer les locaux en matériaux définitifs même si les coûts sont plus élevés.

### 3.2.1.2 Caractéristiques des promoteurs privés

Les promoteurs privés des PTFM ont pour emploi principal, le commerce (3 commerçants et 1 vendeur de dépôt MEG), l’agriculture (3 agriculteurs), la religion (un prête et un pasteur). Leurs parts contributives varient entre 250 000 FCFA et 1 500 000 FCFA et sont financés essentiellement sur fonds propre. Une seule femme en fait partie et est commerçante.

#### Composition des Equipements des PTFM

### 3.2.2.1 Nombre de Modules par PTFM

Au plan national, le nombre de modules constituant les PTFM, les plus fréquemment rencontrés sont : 5 (33,1%), 6 (27,4%), 4 (20,3%). L’analyse du nombre de modules par ALR indique que ADIS AMUS (6 et 7 modules sont les plus fréquents), fournit en principe plus de services aux habitants de ces villages PTFM que les autres ALR dont le nombre de modules les plus fréquents sont 5 et 4 (cf. tableau)

Tableau n°39 : Répartition des PTFM selon le nombre de modules et l’ALR

| **Nom ALR** | **2** | **3** | **4** | **5** | **6** | **7** | **8** | **TOTAL** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **ADIS AMUS** | 0 | 0 | 8,3 | 26,7 | 33,3 | 31,7 | 0,0 | 100,0 |
| **AM** | 2,9 | 2,9 | 42,9 | 34,3 | 5,7 | 8,6 | 2,9 | 100,0 |
| **FNGN** | 0 | 10 | 22,5 | 35 | 30 | 2,5 | 0 | 100 |
| **OCADES BOBO** | 0,0 | 0,0 | 3,6 | 14,3 | 57,1 | 25,0 | 0,0 | 100,0 |
| **OCADES DEDOUGOU** | 0,0 | 0,0 | 30,4 | 32,6 | 30,4 | 6,5 | 0,0 | 100,0 |
| **OCADES KAYA DORI** | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 28,6 | 28,6 | 14,3 | 28,6 | 100,0 |
| **OCADES MANGA** | 0,0 | 0,0 | 7,1 | 14,3 | 50,0 | 14,3 | 14,3 | 100,0 |
| **TIN TUA** | 0,0 | 0,0 | 28,6 | 64,3 | 7,1 | 0,0 | 0,0 | 100,0 |
| **VARENA ASSO** | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 11,1 | 11,1 | 33,3 | 44,4 | 100,0 |
| **TOTAL** | 0,4 | 1,8 | 20,3 | 33,1 | 27,4 | 13,9 | 3,2 | 100,0 |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

### 3.2.2.2 Analyse de la composition actuelle des Equipements des PTFM échantillon

Toutes les PTFM disposent de modules de base constitués par le moteur, l’alternateur et le Moulin, à l’exception d’une part de la PTFM du village de Boudtenga de la commune de Saaba dans la province du Kadiogo où le moulin a été volé, et de la PTFM du village de Sounoufou dans la commune de Tiéfora de la province de la comoé où il n’y avait pas d’alternateur. Le PV de réception de cette PTFM ne mentionnait non plus pas d’alternateur.

A ce module de base s’ajoutent par ordre de fréquence décroissante, la décortiqueuse, le broyeur qui rivalise le positionnement avec le chargeur de batterie, le chargeur de portable et enfin le poste à souder.

Tableau n°40 : Proportion des PTFM selon l’ALR et la composition en modules

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Non réponse** | **Moulin** | **Broyeur** | **Décortiqueuse** | **Poste à souder** | **Chargeur de batteries** | **Chargeur de portables** | **Alternateur** | **Moteur** |
| ADIS AMUS | 0 | 100,0 | 46,7 | 98,3 | 0,0 | 66,7 | 81,7 | 100,0 | 100,0 |
| AM | 1 | 97,1 | 42,9 | 91,4 | 8,6 | 17,1 | 17,1 | 100,0 | 100,0 |
| FNGN | 0 | 100,0 | 7,5 | 62,5 | 5,0 | 65,0 | 45,0 | 100,0 | 100,0 |
| BOBO | 0 | 100,0 | 89,3 | 100,0 | 35,7 | 78,6 | 0,0 | 96,4 | 100,0 |
| DEDOUGOU | 0 | 100,0 | 93,5 | 60,9 | 10,9 | 39,1 | 6,5 | 100,0 | 100,0 |
| KAYA DORI | 0 | 100,0 | 42,9 | 100,0 | 57,1 | 100,0 | 57,1 | 100,0 | 100,0 |
| MANGA | 0 | 100,0 | 100,0 | 92,9 | 14,3 | 71,4 | 35,7 | 100,0 | 100,0 |
| TINTUA | 1 | 97,6 | 7,1 | 100,0 | 4,8 | 9,5 | 66,7 | 100,0 | 100,0 |
| VARENA ASSO | 0 | 100,0 | 88,9 | 100,0 | 66,7 | 88,9 | 66,7 | 100,0 | 100,0 |
| TOTAL | 2 | 99,3 | 50,5 | 86,5 | 12,1 | 50,2 | 42,3 | 99,6 | 100,0 |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

Ce profil de la composition de la PTFM au plan national diffère quelque peu avec les profils de composition de la PTFM au niveau de chaque espace couvert par chaque ALR.

Au regard du tableau ci-dessous, les différents profils de composition des équipements de la PTFM sont les suivants :

* profil ADIS AMUS : Modules de base plus : décortiqueuse, chargeur de portable, chargeur de batterie, broyeur ;
* profil AM : Modules de base plus : décortiqueuse, broyeur , chargeur de portable rivalise de positionnement avec le chargeur de batterie, et enfin le poste à souder ;
* profil FNGN : Modules de base plus : chargeur de batteries, décortiqueuse, chargeur de portable, broyeur et enfin le poste à souder ;
* profil OCADES BOBO : Modules de base, plus : décortiqueuse, broyeur, chargeur de batterie, et enfin le poste à souder ;
* profil OCADES DEDOUGOU : Modules de base, plus : broyeur, décortiqueuse, chargeur de batterie, poste à souder, et enfin le chargeur de portables ;
* profil OCADES KAYA-DORI : Modules de base, plus : la décortiqueuse rivalise avec le chargeur de batteries, le poste à souder rivalise avec le chargeur de portables et enfin broyeur ;
* profil OCADES MANGA : Modules de base, plus : broyeur, décortiqueuse, chargeur de batteries, chargeur de portables, et enfin  le poste à souder;
* profil TIN TUA : Modules de base, plus : décortiqueuse, chargeur de portable, chargeur de batterie, broyeur, et enfin  le poste à souder;
* profil VARENA ASSO: Modules de base, plus : décortiqueuse, le broyeur et le chargeur de batteries, rivalisent de positionnement, le chargeur de portables, et le poste à souder rivalisent également de positionnement.

Ces différents profils qui sont en lien étroit avec les productions agricoles et sylvicoles et du niveau de l’activité économique de chaque espace ALR peuvent constituer un outil pour anticiper les commandes de PTFM.

L’analyse de la composition des équipements des PTFM selon le type de PTFM, peut-être faite. Cependant son intérêt pratique est peu significatif car une PTFM avec extension réseau est à l’initial standard avant de connaitre des évolutions, des années plus tard, ou dans le meilleur des cas, des mois plus tard. En outre 91% des PTFM sont standard.

Le profil de la PTFM standard est semblable au profil de la PTFM au plan national (voir tableau ci-dessous).

Tableau n°41 : proportion des PTFM selon le type de PTFM et la composition des modules

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Type de PTFM** | **Non réponse** | **Moulin** | **Broyeur** | **Décortiqueuse** | **Poste à souder** | **Chargeur de batteries** | **Chargeur de portables** | **Alternateur** | **Moteur** |
| standard | 2 | 99,6 | 49,8 | 85,9 | 10,6 | 49,0 | 42,0 | 99,6 | 100,0 |
| Micro réseau électrique | 0 | 100,0 | 55,6 | 100,0 | 27,8 | 66,7 | 38,9 | 100,0 | 100,0 |
| Mini réseau électrique | 0 | 0,0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Mini réseau AEPS et Électricité | 0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 100,0 | 100,0 |
| Mini réseau AEPS | 0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 0,0 | 0,0 | 50,0 | 100,0 | 100,0 |
| Mixte | 0 | 100,0 | 60,0 | 80,0 | 40,0 | 80,0 | 80,0 | 100,0 | 100,0 |
| TOTAL | 2 | 99,3 | 50,5 | 86,5 | 12,1 | 50,2 | 42,3 | 99,6 | 100,0 |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

### 3.2.2.3 Evolution de la composition des équipements

L’analyse de l’évolution de la composition des équipements s’est faite sur la base des PTFM disposant d’un PV de réception. Une comparaison a été établie entre la composition des équipements à la réception et la composition actuelle des équipements de la PTFM. Il ressort que 57% des PTFM ont vu le nombre de leurs équipements s’accroitre, 11% des PTFM ont vu leurs équipements hors d’usage pour mauvaise qualité, 8% ont connu le remplacement d’un équipement et 7,5% des PTFM ont connu un équipement hors d’usage par manque d’entretien.

Tableau n°42: proportion des PTFM dont le nombre de modules a évolué

|  |  |
| --- | --- |
| **Sens de l'évolution de la composition des équipements** | **Pourcentage** |
| Augmentation du nombre d'équipement | 57,10% |
| Équipement hors d'usage pour mauvaise qualité | 11,30% |
| Remplacement d'un équipement | 8,30% |
| Equipement hors d'usage par manque d'entretien | 7,50% |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

### 3.2.3 Etat de fonctionnalité des PTFM

**Définition de la fonctionnalité de la PTFM :**

* Est considérée comme fonctionnelle, toute PTFM qui rend au moins un service à la communauté villageoise lors du passage de l’enquêteur.
* Précisons que toute PTFM en arrêt ponctuel (ou instantané) du fait d’un évènement social malheureux ou heureux, n’est pas considéré comme non fonctionnelle.

Sur cette base, l’état de fonctionnalité des PTFM a été renseigné par les enquêteurs. Il ressort que sur les 283 PTFM, 233 (82%) sont fonctionnels et 50 (18%) sont en arrêt total de fonctionnement.

Bien qu’au niveau de chaque ALR la proportion des PTFM fonctionnelles soit largement supérieure à 50%, l’observation du tableau ci-dessous, laisse apparaitre des différences notables. Ainsi l’ALR « AM » a la plus faible proportion (63,9%) de PTFM fonctionnelles, donc le plus fort taux de PTFM immobilisées. L’analyse approfondie des causes d’immobilisation pourrait expliquer pourquoi le taux d’immobilisation de l’ALR AM est le double du taux d’immobilisation au niveau national.

Les ALR « OCADES KAYA-DORI » et « FNGN » ont les proportions de PTFM fonctionnelles les plus élevées respectivement de 100% et 97%.

Tableau n°43 : Proportion des PTFM selon l’état de fonctionnalité et l’ALR

| **Q6/Q23** | **PTFM fonctionnelles** | **PTFM immobilisées** | **TOTAL** |
| --- | --- | --- | --- |
| ADIS AMUS | 80 | 20 | 60 |
| AM | 63,9 | 36,1 | 100,0 |
| FNGN | 97,5 | 2,5 | 100 |
| OCADES BOBO | 85,7 | 14,3 | 100,0 |
| OCADES DEDOUGOU | 87,0 | 13,0 | 100,0 |
| OCADES KAYA DORI | 100 | 0 | 100 |
| OCADES MANGA | 92,9 | 7,1 | 100,0 |
| TIN TUA | 74,4 | 25,6 | 100,0 |
| VARENA ASSO | 77,8 | 22,2 | 100,0 |
| TOTAL | 82,3 | 17,7 | 100,0 |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

**État de fonctionnalité des 721 PTFM**

La proportion réelle de PTFM fonctionnelles parmi les 721 PTFM est comprise dans l’intervalle [77%, 87%] à 95% de chance.

Cela veut dire que sur les 721 PTFM existant sur le territoire national, le Cabinet affirme avec une probabilité de 95% que le nombre de PTFM fonctionnelles est compris dans l’intervalle [555, 627] (555 correspond à la borne inférieure de 77% et 627 correspond à la borne supérieure de 87% de l’intervalle de confiance). Il en découle que le nombre de PTFM immobilisées sur le territoire national est compris dans l’intervalle [94, 166].

### 3.2.3 PTFM échantillon fonctionnelles

**Degré de fonctionnalité des PTFM**

Les réponses à la question « si PTFM fonctionnelle, y-a-t-il un ou plusieurs équipements en panne ? », ont permis de classer les PTFM fonctionnelles en deux catégories :

* les PTFM pleinement fonctionnelles : ce sont les PTFM fonctionnelles dont tous les modules sont fonctionnent et offrent tous les services prévus ;
* les PTFM partiellement fonctionnelles : ce sont les PTFM fonctionnelles dont au moins un équipement est en panne.

Sur l’ensemble des PTFM échantillon fonctionnelles, au plan national, 57,9% sont partiellement fonctionnelles contre 41,2% de pleinement fonctionnelles. Il ressort de l’analyse de la pleine ou partielle fonctionnalité des PTFM au niveau des ALR, que plus de la moitié des PTFM fonctionnelles, sont pleinement fonctionnelles pour FNGN (59%), OCADES DEDOUGOU (57%) et AM (52,2%). A contrario, les ALR, OCADES BOBO (79,2%), ADIS AMUS (77,1%), et VARENA ASSO (71,4%), ont les proportions les plus élevées de PTFM partiellement fonctionnelles.

Tableau n°44 : degré de fonctionnalité par ALR

| **Nom ALR** | **Non réponse** | **PTFM partiellement fonctionnelles** | **PTFM pleinement fonctionnelles** | **TOTAL** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ADIS AMUS | 0,0 | 77,1 | 22,9 | 100,0 |
| AM | 0,0 | 47,8 | 52,2 | 100,0 |
| FNGN | 2,6 | 38,5 | 59,0 | 100,0 |
| OCADES BOBO | 0,0 | 79,2 | 20,8 | 100,0 |
| OCADES DEDOUGOU | 0,0 | 42,5 | 57,5 | 100,0 |
| OCADES KAYA DORI | 0,0 | 57,1 | 42,9 | 100,0 |
| OCADES MANGA | 0,0 | 53,8 | 46,2 | 100,0 |
| TIN TUA | 3,1 | 62,5 | 34,4 | 100,0 |
| VARENA ASSO | 0,0 | 71,4 | 28,6 | 100,0 |
| TOTAL | 0,9 | 57,9 | 41,2 | 100,0 |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

**Fonctionnalité selon le type de PTFM**

Lorsque l’on examine le degré de fonctionnalité des PTFM fonctionnelles en lien avec le type de PTFM, il apparait que 80% des PTFM mixtes sont pleinement fonctionnelles. Plus de la moitié des autres PTFM avec extensions réseau sont partiellement fonctionnelles. L’alternance entre le gasoil et le solaire, contribue-t-elle à un meilleur entretien des équipements ?

Tableau n°45 : degré de fonctionnalité selon le type de PTFM

| **Type de PTFM** | **Non réponse** | **PTFM partiellement fonctionnelles** | **PTFM pleinement fonctionnelles** | **TOTAL** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| standard | 0,9 | 57,7 | 41,3 | 100,0 |
| Micro réseau électrique | 0,0 | 69,2 | 30,8 | 100,0 |
| Mini réseau électrique | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Mini réseau AEPS et Électricité | 0,0 | 100,0 | 0,0 | 100,0 |
| Mini réseau AEPS | 0,0 | 100,0 | 0,0 | 100,0 |
| Mixte | 0,0 | 20,0 | 80,0 | 100,0 |
| TOTAL | 0,9 | 57,9 | 41,2 | 100,0 |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

**Fonctionnalité selon mode de gestion de la PTFM**

L’examen du mode de gestion de la PTFM fonctionnelle en lien avec le degré de fonctionnalité, fait ressortir que 75% des PTFM fonctionnelles à gestion privé sont pleinement fonctionnelles contre 40% pour les PTFM à gestion communautaire. Cela signifierait-il que l’organisation de la gestion, l’entretien courant et la maintenance des PTFM seraient-ils mieux maitrisés en gestion privé qu’en gestion communautaire ?

Tableau n° 46: proportion des PTFM fonctionnelles selon le degré de fonctionnalité et le mode de gestion

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Mode de gestion** | **Non réponse** | **PTFM partiellement fonctionnelle** | **PTFM pleinement fonctionnelles** | **TOTAL** |
| communautaire | 0,9 | 59,1 | 40,0 | 100,0 |
| privé | 0,0 | 25,0 | 75,0 | 100,0 |
| location | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL | 0,9 | 57,9 | 41,2 | 100,0 |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

### 3.2.1.2 Causes des Pannes des équipements des PTFM fonctionnelles

Au cours de l’enquête, il a été collecté auprès des PTFM partiellement fonctionnelles les causes jugées importantes des pannes par l’interviewé. Il ressort que :

51,9% des interviewés tiennent pour première cause des pannes, la mauvaise qualité des équipements, 23,7% des interviewés tiennent pour première cause les compétences techniques insuffisantes du meunier, 11,9% des interviewés tiennent pour première cause l’insuffisance de l’entretien courant.

Comme deuxième cause des pannes des équipements, 23,7% des interviewés tiennent l’insuffisance de l’entretien courant pour la seconde cause, 17,0% des interviewés tiennent les compétences techniques insuffisantes du meunier comme deuxième cause et 11,1% des interviewés tiennent la mauvaise qualité des équipements comme deuxième cause.

Notons par ailleurs que bien que « autres causes », soit faible en 1ère et 2ème cause, il n’est pas négligeable. Dans cette rubrique, il est fait cas souvent des compétences techniques insuffisantes d’artisans réparateurs.

Tableau n° 47 : proportion des interviewés selon l’importance des causes des pannes

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Causes des pannes** | **Non réponse** | **1ère cause** | **2ème cause** | **3ème cause** | **4ème cause** | **TOTAL OBS.** |
| Mauvaise qualité des équipements | 45 | 70 | 15 | 5 | 0 | 135 |
| 33,30% | 51,90% | 11,10% | 3,70% | 0,00% | 100% |
| Compétences techniques insuffisantes du meunier | 71 | 32 | 23 | 9 | 0 | 135 |
| 52,60% | 23,70% | 17,00% | 6,70% | 0,00% | 100% |
| Insuffisance de l'entretien courant | 83 | 16 | 32 | 4 | 0 | 135 |
| 61,50% | 11,90% | 23,70% | 3,00% | 0,00% | 100% |
| Autres causes des pannes | 112 | 11 | 11 | 1 | 0 | 135 |
| 83,00% | 8,10% | 8,10% | 0,70% | 0,00% | 100% |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

### 3.2.1.3 Identification des équipements en panne des PTFM partiellement fonctionnelles

Les ALR ADIS AMUS, TINTUA, et OCADES BOBO contribuent le plus à l’effectif des PTFM partiellement fonctionnelles.

Tableau n° 48 : Répartition des PTFM partiellement fonctionnelles selon l’ALR

| **NOM ALR** | **Nombre de PTFM partiellement fonctionnelles** | **Fréquences** |
| --- | --- | --- |
| ADIS AMUS | 37 | 27,40% |
| AM | 11 | 8,10% |
| FNGN | 15 | 11,10% |
| OCADES BOBO | 19 | 14,10% |
| OCADES DEDOUGOU | 17 | 12,60% |
| OCADES KAYA DORI | 4 | 3,00% |
| OCADES MANGA | 7 | 5,20% |
| TIN TUA | 20 | 14,80% |
| VARENA ASSO | 5 | 3,70% |
| TOTAL OBS. | 135 | 100% |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

Au plan national, les modules des PTFM partiellement fonctionnelles qui sont tombé en panne, au moment de l’enquête, sont par ordre de fréquence décroissante : le chargeur de batteries (31,9%), la décortiqueuse (28,1%) et l’alternateur( 28,1%), le moulin (18,5%), le broyeur (14,8%), le moteur (11,9%) et le chargeur de portable (11,9%), et enfin le poste à souder(3,0%).

La mise en relation entre les causes des pannes ci-dessus évoquées et les modules qui étaient en pannes au moment de l’enquête, cela pourra contribuer à un encadrement ciblé de la gestion des PTFM tant au plan national qu’au niveau de chaque ALR.

Le tableau ci-dessous permet d’identifier pour chaque ALR les modules en panne en termes de fréquence.

Tableau n° 49 : fréquence des pannes des équipements selon l’ALR

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Q6/Q40** | **Moulin** | **Broyeur** | **Décortiqueuse** | **Poste à souder** | | **Chargeur de batteries** | **Chargeur de portables** | | **Alternateur** | | **Moteur** | | |
| ADIS AMUS | 27,0% | 13,5% | 35,1% | 0,0% | 21,6% | | | 24,3% | | 21,6% | | 32,4% |
| AM | 18,2% | 9,1% | 9,1% | 0,0% | 0,0% | | | 9,1% | | 45,5% | | 18,2% |
| FNGN | 0,0% | 0,0% | 13,3% | 0,0% | 40,0% | | | 13,3% | | 33,3% | | 0,0% |
| OCADES BOBO | 0,0% | 10,5% | 26,3% | 0,0% | 10,5% | | | 78,9% | | 0,0% | | 31,6% |
| OCADES DEDOUGOU | 5,9% | 23,5% | 29,4% | 5,9% | 41,2% | | | 5,9% | | 17,6% | | 5,9% |
| OCADES KAYA DORI | 50,0% | 0,0% | 25,0% | 0,0% | 50,0% | | | 0,0% | | 0,0% | | 0,0% |
| OCADES MANGA | 14,3% | 42,9% | 14,3% | 0,0% | 42,9% | | | 0,0% | | 0,0% | | 0,0% |
| TIN TUA | 20,0% | 0,0% | 55,0% | 0,0% | 0,0% | | | 5,0% | | 55,0% | | 5,0% |
| VARENA ASSO | 60,0% | 40,0% | 80,0% | 20,0% | 40,0% | | | 40,0% | | 0,0% | | 0,0% |
| TOTAL | 18,5% | 14,8% | 28,1% | 3,0% | 31,9% | | | 11,9% | | 28,1% | | 11,9% |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

### 3.2.4 Immobilisation des PTFM

Partant de la définition de la fonctionnalité de la PTFM, les PTFM non fonctionnelles ont été identifiées et enregistrées ainsi que les durées et les causes d’immobilisation.

74 % des PTFM sont immobilisées depuis au moins un mois. Par ailleurs, à la question de savoir dans quel délai la PTFM sera de nouveau fonctionnelle, plus de la moitié des interviewés n’ont pu prédire le délai de rétablissement de la fonctionnalité de la PTFM.

Tableau n° 50 : répartition des PTFM immobilisées selon la durée d’immobilisation

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Durée (jours)** | **Nb.de PTFM immobilisées** | **Fréquence.** |
| Non réponse | 4 | 8,00% |
| Moins de 7 | 1 | 2,00% |
| De 7 à 30 | 8 | 16,00% |
| De 30 à 60 | 11 | 22,00% |
| De 60 à 120 | 7 | 14,00% |
| De 120 à 181 | 8 | 16,00% |
| De 181 à 360 | 7 | 14,00% |
| 360 et plus | 4 | 8,00% |
| TOTAL OBS. | 50 | 100% |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

### 3.2.4.1 Causes des immobilisations des PTFM

Des causes bien identifiées permettent d’asseoir des stratégies d’actions pour améliorer l’efficience de l’entreprise PTFM en vue de contribuer significativement à l’amélioration des conditions de vie des femmes et des populations par une offre de services de qualité. L’amélioration de l’efficacité de l’entreprise PTFM dépendra de la façon d’adresser ces causes.

A la question de savoir quelles sont les causes de la non fonctionnalité, plusieurs causes sont évoquées par les interviewés pour justifier l’immobilisation de la PTFM.

La synthèse de ces réponses permet de définir un profil de causes d’immobilisation des PTFM tant au plan national que local (entendu au sens de l’espace couvert par chaque ALR).

Dans l’établissement du profil de causes d’immobilisations, « Autres cause (à préciser) » n’intervient pas car étant un puzzle de causes individualisées sauf pour la cause « effondrement du local » qui se répète deux fois ainsi que pour la cause «  consommation excessive de carburant ». Sa prise en compte se fera en fonction de l’analyse.

Ainsi, deux profils des causes d’immobilisation, actuel et antérieur, ont été établi permettant de les comparer pour déceler si les causes actuelles sont récurrentes ou nouvelles et, si elles sont récurrentes dans quel sens évoluent-elles.

***Profil des causes d’immobilisation actuelles des PTFM non fonctionnelles***

Au regard du tableau ci-dessous des causes d’immobilisation, on note qu’il ressort au plan national un profil de causes d’immobilisation ainsi constitué : Pannes occasionnelles (42%), mauvaise qualité des équipements (30%), problèmes organisationnels (24%) et absence de meunier (24%), mauvaise gestion (16%), conflits au sein de la structure (14%), insuffisance de l’entretien courant (12%) et compétences techniques insuffisantes du meunier (12%).

Au niveau des agences locales de réalisation, les profils de causes des arrêts de fonctionnalité se déclinent comme suit :

* profil de causes ADIS AMUS : pannes occasionnelles (50%), mauvaise qualité des équipements (41,7%), insuffisance d’entretien courant (25%) absence de meunier (25%) compétences techniques insuffisante du meunier (25%), conflit au sein de la structure (16,7%), mauvaise gestion (8,3%) et problèmes d’organisation interne (8,3%) ;
* profil de causes AM : pannes occasionnelles (38,5%) problèmes d’organisation interne (38,5%), conflit au sein de la structure (23,1%), mauvaise gestion (23,1%) et mauvaise qualité des équipements (23,1%), absence de meunier (15,4%), insuffisance d’entretien courant (7,7%) et compétences techniques insuffisantes du meunier (7,7%);
* profil de causes FNGN : problèmes d’organisation interne (100%) ;
* profil de causes OCADES BOBO : mauvaise qualité des équipements (50%), pannes occasionnelles (25%), mauvaise gestion (25%) et problèmes d’organisation interne (25%) ;
* profil de causes OCADES DEDOUGOU : mauvaise qualité des équipements, (33,3%) pannes occasionnelles (33,3%), conflit au sein de la structure (16,7%) et absence de meunier (16,7%) ;
* profil de causes OCADES KAYA DORI : pannes occasionnelles (40%)  mauvaise qualité des équipements (2530%), absence de meunier (10,7%)
* profil de causes OCADES MANGA: mauvaise qualité des équipements (100%) ;
* profil de causes TINTUA : pannes occasionnelles (54,5%), absence de meunier (36,4%) problèmes d’organisation interne (27,3%), mauvaise qualité des équipements (18,2%) et compétences techniques insuffisantes du meunier (18,2%), mauvaise gestion (9,1%) insuffisance d’entretien courant (9,1%);
* profil de causes VARENA ASSO : absence de meunier (100%), mauvaise gestion (100%), pannes occasionnelles (50%), problèmes d’organisation interne (50%), insuffisance d’entretien courant (50%), conflit au sein de la structure (50%).

Tableau n° 51 : Fréquence des causes d’arrêt de fonctionnalité par ALR

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom ALR** | **Mauvaise qualité des équipements** | **Insuffisance de l'entretien courant** | **Panne occasionnelle** | **Problèmes d'organisation interne** | **Absence de meunier** | **Compétence technique insuffisante du meunier** | **Mauvaise gestion** | **Conflits au sein de la structure** | **Conflits dans le village** | **Autres (préciser)** |
| ADIS AMUS | 41,7 | 25,0 | 50,0 | 8,3 | 25,0 | 25,0 | 8,3 | 16,7 | 0,0 | 50,0 |
| AM | 23,1 | 7,7 | 38,5 | 38,5 | 15,4 | 7,7 | 23,1 | 23,1 | 0,0 | 15,4 |
| FNGN | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 100,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| OCADES BOBO | 50,0 | 0,0 | 25,0 | 25,0 | 0,0 | 0,0 | 25,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| OCADES DEDOUGOU | 33,3 | 0,0 | 33,3 | 0,0 | 16,7 | 0,0 | 0,0 | 16,7 | 0,0 | 33,3 |
| OCADES KAYA DORI | 25,0 | 0,0 | 25,0 | 0,0 | 10,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| OCADES MANGA | 100,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| TIN TUA | 18,2 | 9,1 | 54,5 | 27,3 | 36,4 | 18,2 | 9,1 | 0,0 | 0,0 | 45,5 |
| VARENA ASSO | 0,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 100,0 | 0,0 | 100,0 | 50,0 | 0,0 | 50,0 |
| TOTAL | 30,0 | 12,0 | 42,0 | 24,0 | 24,0 | 12,0 | 16,0 | 14,0 | 0,0 | 32,0 |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

***Immobilisation antérieures des PTFM non fonctionnelles.***

58% des PTFM actuellement immobilisées ont été immobilisés depuis leur implantation au plus 6 fois. 16% de ces PTFM ont été immobilisées plus de 10 fois. C’est dire que ces PTFM sont dans une dynamique récurrente d’immobilisation.

Tableau n° 52 : comparaison entre PTFM actuellement immobilisées et PTFM fonctionnelles ayant connu au moins une immobilisation antérieure

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nombre d’immobilisation depuis l’implantation de la PTFM** | **Nombre de PTFM immobilisées** | **Fréq.** | **Nb de PTFM fonctionnelles au moins immobilisés 1 fois** | **Fréq.** |
| Non réponse | 2 | 4,0% | 10 | 6,2% |
| 0 | 1 | 2,0% | 0 | 0,0% |
| 1 à 2 | 19 | 38,0% | 61 | 37,7% |
| 3 à 4 | 10 | 20,0% | 33 | 20,4% |
| 5 à 6 | 7 | 14,0% | 20 | 12,3% |
| 7 à 8 | 2 | 4,0% | 10 | 6,2% |
| 9 à 10 | 1 | 2,0% | 5 | 3,1% |
| Plus de 10 | 8 | 16,0% | 23 | 14,2% |
| TOTAL OBS. | 50 | 100,0% | 162 | 100,0% |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

Au regard du tableau ci-dessous, nous dégageons les profils des causes d’immobilisation antérieures des PTFM actuellement non fonctionnelles :

* profil national de causes d’immobilisations antérieures : pannes occasionnelles (66%), mauvaise qualité des équipements (36%), absence de meunier (26%) compétences techniques insuffisantes du meunier (20%), problèmes organisationnels (18%), mauvaise gestion (16%), conflits au sein de la structure (14%) et insuffisance de l’entretien courant (14%).

Au niveau des agences locales de réalisation, les profils de causes des arrêts de fonctionnalité antérieures des PTFM actuellement non fonctionnelles se déclinent comme suit :

* profil de causes d’immobilisations antérieures au niveau de ADIS AMUS : pannes occasionnelles (50%) mauvaise qualité des équipements (50%), insuffisance d’entretien courant (41,7%) et absence de meunier (41,7%), compétences techniques insuffisantes du meunier (33,3%), conflit au sein de la structure (16,7%), mauvaise gestion (8,3%) et problèmes d’organisation interne (8,3%) ;
* profil de causes AM : pannes occasionnelles (46,2%), problèmes d’organisation interne (38,5%), mauvaise gestion (30,8%) et mauvaise qualité des équipements (30,8%), compétences techniques insuffisantes du meunier (23,1%), absence de meunier (15,4%) et conflit au sein de la structure (15,4%);
* profil de causes FNGN : pannes occasionnelles (100%) ;
* Profil de causes OCADES BOBO : pannes occasionnelles (100%), mauvaise qualité des équipements (50%), mauvaise gestion (25%) et conflit au sein de la structure (25%) ;
* profil de causes OCADES DEDOUGOU : pannes occasionnelles (66,7%), mauvaise qualité des équipements (33,3%) et absence de meunier (33,3%), conflit au sein de la structure (16,7%) et insuffisance d’entretien courant (16,7%) ;
* profil de causes OCADES KAYA DORI : pannes occasionnelles (25%) et mauvaise qualité des équipements (25%) ;
* profil de causes OCADES MANGA : pannes occasionnelles (100%) et mauvaise qualité des équipements (100%) ;
* Profil de causes TINTUA : pannes occasionnelles (81,8%) mauvaise gestion (100%), absence de meunier (27,3%), mauvaise qualité des équipements (27,3%) problèmes d’organisation interne (18,2%) et compétences techniques insuffisante du meunier (18,2%);
* profil de causes VARENA ASSO : pannes occasionnelles (100%), mauvaise gestion (100%), absence de meunier (50%), problèmes d’organisation interne (50%), insuffisance d’entretien courant (50%) et conflit au sein de la structure (50%) ;

Tableau n° 53 : proportion des PTFM non fonctionnelles actuellement selon les causes d’immobilisations antérieures et par ALR

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom ALR** | **Mauvaise qualité des équipements** | **Insuffisance de l'entretien courant** | **Panne occasionnelle** | **Problèmes d'organisation interne** | **Absence de meunier** | **Compétence technique insuffisante du meunier** | **Mauvaise gestion** | **Conflits au sein de la structure** | **Conflits dans le village** |
| ADIS AMUS | 50,0 | 41,7 | 50,0 | 8,3 | 41,7 | 33,3 | 8,3 | 16,7 | 0,0 |
| AM | 30,8 | 0,0 | 46,2 | 38,5 | 15,4 | 23,1 | 30,8 | 15,4 | 0,0 |
| FNGN | 0,0 | 0,0 | 100,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| OCADES BOBO | 50,0 | 0,0 | 100,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 25,0 | 25,0 | 0,0 |
| OCADES DEDOUGOU | 33,3 | 16,7 | 66,7 | 0,0 | 33,3 | 0,0 | 0,0 | 16,7 | 0,0 |
| OCADES KAYA DORI | 25,0 | 0,0 | 25,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| OCADES MANGA | 100,0 | 0,0 | 100,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| TIN TUA | 27,3 | 0,0 | 81,8 | 18,2 | 27,3 | 18,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| VARENA ASSO | 0,0 | 50,0 | 100,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 100,0 | 50,0 | 0,0 |
| TOTAL | 36,0 | 14,0 | 66,0 | 18,0 | 26,0 | 20,0 | 16,0 | 14,0 | 0,0 |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

3.3 Caractéristiques actuelles de la PTFM avec extension

**État de fonctionnalité des PTFM avec extension Réseau**

Sur les 26 PTFM avec extension réseau couvertes par l’enquête, 9 (35%) sont fonctionnelles et 17 (65%) sont non fonctionnelles. L’état de fonctionnalité en lien avec les types d’extension réseau est le suivant :

* sur les 18 micro réseaux électriques, 5 (28%) sont fonctionnelles et 13 (72%) sont non fonctionnelles ;
* l’unique PTFM mini réseau AEPS et électricité est fonctionnelle ;
* sur 2 PTFM mini réseau AEPS, 1 (50%) est fonctionnelle et 1 (50%) est non fonctionnelle ;
* sur 5 PTFM Mixtes, 2 (40%) sont fonctionnelles et 3 (60%) sont non fonctionnelles.

Tableau n° 54 : État de la fonctionnalité des PTFM avec extension réseau

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Type de PTFM** | **Fonctionnelle** | **Non Fonctionnelle** | **TOTAL** |
| standard | 0 | 0 | 0 |
| Micro réseau électrique | 28 | 72 | 100 |
| Mini réseau électrique | 0 | 0 | 0 |
| Mini réseau AEPS et Électricité | 100 | 0 | 100 |
| Mini réseau AEPS | 50 | 50 | 100 |
| Mixte | 40 | 60 | 100 |
| TOTAL | 35 | 65 | 100 |

*Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013*

**Causes d’immobilisation des PTFM extensions réseau**

Les causes de l’immobilisation des PTFM avec extension réseau se déclinent comme suit : panne occasionnelle (12%) ;

* problèmes d'organisation interne (12%) ;
* conflits au sein de la structure (12%) ;
* insuffisance de l'entretien courant (6%) ;
* mauvaise gestion (6%) ;
* mauvaise qualité des équipements (6%) ;
* absence de reconnaissance juridique (6%) ;
* absence de concession (6%).

Pour les Micro réseaux électrique :

* problèmes d'organisation interne (20%) ;
* insuffisance de l'entretien courant (10%) ;
* panne occasionnelle (10%) ;
* mauvaise gestion (10%) ;
* conflits au sein de la structure (10%).

Pour le Mini réseau AEPS : Conflits au sein de la structure (100%).

Pour le Mixte :

* pannes occasionnelles (33%) ;
* absence de reconnaissance juridique (33%) ;
* absence de concession (33%).

Tableau n° 55 : Causes d’immobilisation des PTFM avec extension réseau

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Type de PTFM** | **Non réponse** | **Mauvaise qualité des équipements** | **Insuffisance de l'entretien courant** | **Panne occasionnelle** | **Problèmes d'organisation interne** | **Compétence technique insuffisante** | **Mauvaise gestion** | **Conflits au sein de la structure** | **Conflits dans le village** | **Absence de reconnaissance juridique** | **Absence de concession** |
| standard | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Micro réseau électrique | 3 | 0 | 10 | 10 | 20 | 0 | 10 | 10 | 0 | 0 | 0 |
| Mini réseau AEPS | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 100 | 0 | 0 | 0 |
| Mixte | 0 | 33 | 0 | 33 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 33 | 33 |
| TOTAL | 3 | 6 | 6 | 12 | 12 | 0 | 6 | 12 | 0 | 6 | 6 |

Source : données collectées par le Cabinet A.C.I/D-SA sur le terrain du 28 novembre au 10 décembre 2013

### 3.4 Analyses et Recommandations

La triangulation des sources de données n’a pu être conduite jusqu’au bout du fait de la non disponibilité de 115 PV de réception. Si la pratique de leur établissement est relativement récente, l’établissement de PV de réception communs questionne sur l’importance du document.

Il est suggéré au programme de sensibiliser davantage les CAC pour l’établissement régulier des PV de réception et de proposer un numéro au PV qui correspondrait à un numéro d’enregistrement séquentiel au cours de l’année.

Les PTFM ont pour vocation de contribuer à fournir des services de base de proximité et de soulager les femmes de la pénibilité de leurs travaux ménagers en vue d’améliorer leurs conditions de vie. Au regard de l’importance des PTFM, un mois d’immobilisation est difficile à supporter. A la date de l’enquête, 74% des PTFM immobilisés étaient immobilisées depuis au moins un mois. Il urge pour le programme de concert avec les ALR de s’appesantir sur les causes d’immobilisation pour trouver des solutions efficaces. Sinon cette situation d’immobilisation prolongée compromettrait l’atteinte des effets développementaux du programme. En comparant les profils de causes d’immobilisation des PTFM au niveau national, les causes d’immobilisation des PTFM sont récurrentes. Les causes qui ont trait aux aspects mécaniques et techniques connaissent des fréquences en baisse. La baisse la plus importante est enregistrée au niveau des pannes occasionnelles (de 66% à 42%). Les pannes occasionnelles et la mauvaise qualité des équipements sont les causes les plus fréquemment citées.

Par contre les problèmes d’organisation, de gestion et de conflit au sein de la structure, s’ils ne se détériorent pas, ils restent en l’état. L’absence récurrente du meunier comme cause de l’immobilisation de PTFM pourrait résulter de ces problèmes d’organisation et de gestion.

L’insuffisance de compétence technique du meunier impacte négativement sur l’entretien courant des équipements, et tous deux sont des facteurs de pannes occasionnelles des équipements, et peut justifier la remise en cause de la qualité des équipements.

Rappelons que 59% des interviewés tiennent pour 1ère cause des pannes des équipements des PTFM partiellement fonctionnelle la mauvaise qualité des équipements et 23,7% tiennent pour 1ère cause les compétences techniques insuffisantes du meunier. Il y a lieu d’envisager des actions dans les deux sens.

Les causes d’immobilisation des PTFM étant récurrentes, il est proposé au programme d’approfondir lesdites causes, de faire le bilan des solutions déjà préconisées en vue d’un atelier avec les ALR pour trouver des solutions adaptées.

A l’adresse des meuniers, sur le plan de leur renforcement de capacités, il est proposé de mettre en place et d’animer des communautés de pratique qui regrouperaient essentiellement les techniciens des CAC et les meuniers dans le but d’un partage d’expérience et une formation par les pairs.

Pour contribuer à fidéliser les meuniers, il est proposé de mettre en place un pool de meuniers par village avec un système de rémunération comportant une part fixe et une part variable. Cette expérience pourrait être d’abord une expérience pilote sur 9 villages dont un village par ALR et pourrait être supportée financièrement au cours des deux premières années par l’UCN.

Il est proposé au programme, d’engager la réflexion pour améliorer la prise en compte de savoirs locaux susceptibles de dynamiser les Groupements féminins et de réduire au minimum les conflits en leur sein.

Tableau n° 56 : Projet de planning de mise en œuvre des recommandations

|  | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | Responsable |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Recommandation 1: Etude approfondie des causes d’immobilisation, bilan des solutions préconisées et mises en œuvre** | | | | | | | | | |  |
| Etudes approfondies sur les causes d’immobilisation, bilan des solutions préconisées et mises en œuvre |  |  |  |  |  |  |  |  |  | UCN/ALR |
| Ateliers régionaux ou Atelier National |  |  |  |  |  |  |  |  |  | UCN/ALR |
| **Recommandation 2: Mise en place et animation d'une communauté de pratique** | | | | | | | | | |  |
| Formaliser le cadre de la communauté de pratique: Fixer le contenu; identification des acteurs; qui fait quoi et comment |  |  |  |  |  |  |  |  |  | UCN |
| Sensibiliser les acteurs identifiés et tenir la 1ère rencontre des meunières |  |  |  |  |  |  |  |  |  | UCN/ALR |
| **Recommandation 3: Expérience pilote de mise en place d'un pool de meunièr(e)s professionnel(le)s dans 9 villages** | | | | | | | | | |  |
| Conception de l'expérience pilote de la mise en place du pool de meunièr(e)s professionnel(le)s |  |  |  |  |  |  |  |  |  | UCN |
| Echanges avec les ARL sur l'ossature de la conception |  |  |  |  |  |  |  |  |  | UCN/ALR |
| Mise en place effective d'une expérience pilote du pool de meunièr(e)s dans 9 villages |  |  |  |  |  |  |  |  |  | UCN/ALR |
| **Recommandation 4: étude sur la prise en compte des savoirs locaux dans la dynamisation des GF** | | | | | | | | | |  |
| Préparation et Réalisation de l'étude |  |  |  |  |  |  |  |  |  | UCN |

# Conclusion

Au terme de la présente étude, l’audit de matérialité a permis de s’assurer de l’existence physique des 283 PTFM échantillon dans les villages indiqués pour leur implantation. En outre de ces 283 PTFM échantillons, 268 (95%) PTFM échantillons ont été effectivement implantées au cours de la période couverte par l’évaluation.

La correspondance des données issues de l’enquête sur le terrain portant sur les PTFM échantillons avec la base de données sur les PTFM de l’UCN indique que cette base de données sur l’implantation des PTFM est globalement conforme à la réalité sur le terrain.

L’analyse de la composition actuelle des équipements des PTFM a permis de définir des profils de composition des équipements de la PTFM, au niveau de chaque ALR et au niveau national. Ces profils sont des aides à l’anticipation pour les commandes de PTFM ou d’équipements.

Sur la période couverte par l’évaluation à mi-parcours, les bénéficiaires du programme ont été principalement les femmes et leurs structures. En effet les Promoteurs de PTFM sont à 95% des Groupements féminins

Des 283 PTFM échantillons, 233 (82%) sont fonctionnelles et 50 (18%) sont en arrêt total de fonctionnement. Les causes d’immobilisations des PTFM relevées par les bénéficiaires, sont surtout d’ordre mécanique (pannes occasionnelles et mauvaise qualité des équipements) et technique (compétences techniques insuffisantes des meuniers et insuffisance de l’entretien courant). Des profils de causes d’immobilisation ont été définis pour permettre à l’UCN et aux ALR d’envisager des actions biens ciblées pour réduire au minimum les immobilisations.

Sur le total déclaré de 721 PTFM implantées au cours de la période couverte par l’évaluation, le cabinet ACI/D, affirme, qu’il est probable à 95% que :

* la proportion réelle de PTFM existant physiquement dans les villages indiqués pour leur implantation est comprise dans l’intervalle [95%, 100%] et le nombre de PTFM existant physiquement dans les villages indiqués pour leur implantation est au moins égale à 685 PTFM (ce qui correspond à la borne inférieure de 95% de l’intervalle de confiance).
* la proportion réelle de PTFM totalement implantées dans les villages indiqués pour leur implantation au cours de la période couverte par l’évaluation est comprise dans l’intervalle [90%, 100%] et le nombre de PTFM totalement implantées dans les villages indiqués pour leur implantation au cours de la période couverte par l’évaluation est compris dans l’intervalle [648, 721]
* la proportion réelle de PTFM fonctionnelles parmi les 721 PTFM est comprise dans l’intervalle [77%, 87%] et le nombre de PTFM fonctionnelles est compris dans l’intervalle [555, 627]. Il en découle que le nombre de PTFM immobilisées sur le territoire national est compris dans l’intervalle [94, 166].

Pour finir, l’enquête a été révélatrice du fait que les promoteurs de PTFM ne maîtrisent pas la gestion des causes d’immobilisation. En effet, plus de la moitié des interviewés n’ont pu prédire le délai de rétablissement de la fonctionnalité de leurs PTFM immobilisées. Dans cette situation, il urge que l’UCN prenne à bras le corps, cette question des causes d’immobilisation en vue de favoriser l’atteinte des effets développementaux du programme à échéance.

De l’analyse de la conformité des données collectées sur les 283 PTFM échantillons, avec la base de données de l’UCN, il ressort que :

* les données sont globalement concordantes sur l’existence physique des 283 PTFM échantillons dans les villages indiqués pour leur implantation, dont 281 PTFM échantillons totalement implantées et 2 PTFM échantillons partiellement implantées ;
* des 283 PTFM échantillons, 268 (95 %) ont été implantées au cours de la période couverte par l’évaluation (du 1er janvier 2010 au 30 juin 2013), 12 (4%) implantées après le 30 juin 2013, 3 (1%) dont 2 partiellement implantées et une PTFM échantillon a été implantée en 2009.

Les PV de réception n’ont pu été obtenu que pour 166 PTFM échantillons. La pratique dans l’établissement des PV de réception ainsi que leur archivage restent à être améliorés.

# Bibliographie

1. Programme National Plates-Formes Multifonctionnelles, rapports d’activités annuels de 2010 à 2012 ;
2. Comité de Pilotage (COPIL), comptes rendus de sessions 2010 à 2013 ;
3. Comité de Financement (COFIN), compte rendus de sessions 2010 à 2013 ;
4. Programme National Plates-Formes Multifonctionnelles, rapport général de la première phase du PN-PTFM 2004-2009 ;
5. Programme National Plates-Formes Multifonctionnelles, plans de travail annuels 2010 à 2013 ;
6. Programme National Plates-Formes Multifonctionnelles, rapports d’audit des comptes 2010 à 2012 ;
7. Programme National Plates-Formes Multifonctionnelles, évaluation des Agences Locales de Réalisation du PN-PTFM/LCP AU BURKINA FASO, novembre 2012 ;
8. Programme National Plates-Formes Multifonctionnelles, élaboration d’un guide de maîtrise d’ouvrage déléguée aux collectivités territoriales dans le cadre de la gestion des PTFM et Guide pour le transfert de la MOD, février 2013 ;
9. Programme National Plates-Formes Multifonctionnelles, document de programme, décembre 2009 ;
10. Manuel d’Exécution et de Suivi Evaluation du PN-PTFM ;
11. PN- PTFM Etude sur la création d’emplois autour des PTFM, Juillet 2011 ;
12. PN-PTFM, Etude de référence sur l’accessibilité des populations aux services sociaux de base, Octobre 2012 ;
13. protocole de financement commun (PNUD, Grand Duche du Luxembourg, Gouvernement Burkinabè).

# ANNEXES

# Annexes de la 1ère partie : évaluation à mi parcours de la seconde phase du Programme National Plates-Formes Multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso

1. Cadre logique relu
2. Plan pour les années restantes
3. Détail des activités prévues, réalisées et des écarts
4. Détail des progrès réalisés
5. Quelques caractéristiques de l’échantillon
6. Liste des personnes rencontrées
7. Termes de référence

# 

# Annexes de la 2ème partie : audit de matérialité des PTFM

1. Questionnaire audit de matérialité
2. Liste des PTFM échantillon
3. Annexe 3-Liste PTFM Echantillon -base UCN
4. Nombre de PTFM implantés par provinces et par Région

# Annexe 1 : Cadre logique révisé

**Objectif général**(pas de changement) **: Consolider et élargir l’accès aux services énergétiques de base décentralisés et abordables fournis par la PTFM ; comme moyen d’accroissement des revenus et d’amélioration de l’accès aux services sociaux de base en faveur des populations rurales, notamment les couches féminines**

| **Objectif spécifique 1**(pas de changement)**: Assurer, par la promotion de l’entreprise PTFM en milieu rural, l’intensification des activités de transformation et de valorisation marchande des produits des filières agroalimentaires prioritaires** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Anciens résultats** | **Anciens IOV** | | **Nouveaux résultats** | **Nouveaux IOV** | | **Sources/moyens de vérification** | **hypothèses** |
| **OS1-R1 :** Le parc des entreprises PTFM s’est accru et étendu à au moins 1 700 unités | - Nombre de PTFM nouvelles installées  - Nombre de PTFM mises à niveau  - Nombre, de régions, provinces, communes, villages bénéficiaires de PTFM | | Sans changement | - Nombre de nouvelles PTFM standard installées  - Nombre, de régions, provinces, communes, villages bénéficiaires de PTFM  - Nombre de PTFM de la 1ère phase mises à niveau | | Nouvelles sources à ajouter :  - Rapports de résultats  - Rapports de suivi-évaluation (rapports de la performance) | Sans changement sauf l’hypothèse suivante qui est supprimée « un dispositif de suivi des gaz à effet de serre est mis en place » |
| OS1 – R2 : Les différentes catégories d’entreprises PTFM fonctionnent de manière performante au plan organisationnel, technique et financier | - Taux d’entreprises PTFM communautaires fonctionnelles  - Taux d’entreprises PTFM gestion privée fonctionnelles  - Nombre de femmes entrepreneurs  - Taux d’entreprises PTFM communautaires autonomes  - Nombre de mesures prises par la CT favorables au climat local des affaires | | Sans changement | - Taux d’entreprises PTFM communautaires fonctionnelles  - Taux d’entreprises PTFM autonomes | |  |  |
| OS1 – R3 : De nouvelles entreprises locales liées aux filières agro-alimentaires sont crées et bénéficient de services énergétiques de la PTFM | - Nombre et types d’entreprises nouvelles liées aux filières agroalimentaires  - Nombre et types de formations techniques spécifiques dispensées  - Taux de personnes formées ayant développé des AGR ou des MER  - Nombre de modules nouveaux introduits  - Nombre et types d’activités ou de services nouveaux | | OS1 – R3 : La gamme des activités de production et des services liés à la PTFM est élargie et diversifiée | - Nombre de modules nouveaux introduits  - Nombre de services (désagrégés par type) offerts par la PTFM  - Pourcentage de PTFM insérées dans une ou plusieurs filières agroalimentaires  - Nombre de formations techniques spécifiques dispensées  - Nombre de personnes formées sur les techniques spécifiques  - Pourcentage des personnes formées ayant développé une AGR ou MER  - Type de formations techniques spécifiques dispensées | |  |  |
| OS1 – R4 : La gamme des activités de production et de services liés à la PTFM est élargie | OS1-R4 : Les entreprises PTFM et celles qui leur sont liées bénéficient des produits financiers adaptés des systèmes locaux de financement | - Taux d’accroissement du volume des crédits obtenus des systèmes locaux de financement  - Pourcentage des crédits obtenus effectivement investis dans les MER | |  |  |
| OS1 – R5 : Les entreprises PTFM et celles qui leur sont liées bénéficient de produits financiers adaptés aux systèmes locaux de financement | - Taux d’accroissement du volume des crédits court, moyen et long terme distribués  - Nombre de promoteurs PTFM bénéficiaires de crédits | | Les entreprises PTFM disposent de services de proximité, d’encadrement et d’appui-conseil | - Nombre de services de proximité accessibles  - Nombre d’entreprises PTFM bénéficiaires de services d’appui  - Taux d’accroissement du chiffre d’affaires des entreprises PTFM appuyées | |  |  |
| OS1 – R6 : Les entreprises PTFM, en particulier l’entreprenariat féminin, disposent de services de proximité, d’encadrement et appui-conseil | - Nombre et types de services de proximité accessibles  - Nombre d’entreprises bénéficiaires  - Nombre d’entreprises dirigées par des femmes | | Fusionné à OS1-R5 | Indicateurs transférés à OS1-R5 | |  |  |
| OS1 – R7 : Au moins 60 nouveaux artisans de la PTFM et 20 nouveaux dépôts de pièces détachées sont mis en place et appuient l’installation et la maintenance des PTFM | - Nombre d’artisans promus  - Nombre de dépôts de pièces de rechange agréés | | OS1-R6 : Des nouveaux artisans de la PTFM et des dépôts de pièce de rechange sont mis en place et appuient l’installation et la maintenance des PTFM | - Nombre de nouveaux artisans appuyant les PTFM  - Nombre de nouveaux dépôts de pièces de rechange agréés | |  |  |
| OS1 – R8 : Des réseaux de promoteurs sont constitués | Nombre de structures faîtières à différents échelons par région et effectifs polarisés | | OS1-R7 : Des réseaux de promoteurs sont constitués | Nombre de structures faîtières constituées (désagrégées par région et type) | |  |  |
| OS1 – R9 : Les entreprises PTFM fonctionnent de manière autonome aux plans financier et organisationnel | - Nombre d’entreprises inscrites dans les plans d’autonomisation  - Nombre d’entreprises PTFM rendues autonomes | | Fusionné avec le résultat OS1-R2 | L’indicateur « Nombre d’entreprises PTFM rendues autonomes » est transféré au résultat OS1-R2 | |  |  |
| **Objectif 2**(pas de changement)**:** **Contribuer à l’amélioration de l’accessibilité et des conditions d’offre des services essentiels de base par la fourniture de services énergétiques de la PTFM aux infrastructures communautaires (santé, éducation, eau, place publique…)** | | | | | | | |
| **Anciens résultats** | | **Anciens IOV** | **Nouveaux résultats** | | **Nouveaux IOV** | **Sources/moyens de vérification** | **hypothèses** |
| **OS2 – R1 :** Au moins 320 unités de PTFM avec réseaux alimentent des infrastructures de santé, d’éducation et d’hydraulique | | Nombre d’infrastructures de santé, d’éducation et d’hydraulique alimentées par les services énergétiques fournis par la PTFM | **OS2 – R1 :** Au moins 320 unités de PTFM avec réseaux sont installées | | Nombre de PTFM avec réseau installées |  |  |
| OS2 – R2 : Les conditions locales d’offre de services de santé, d’éducation et d’hydraulique sont renforcées | | - Nombre et types de services nouveaux rendus possibles  - Nombre de personnes bénéficiaires de services nouveaux  - Taux d’accessibilité des SSB | Ce résultat est supprimé purement et simplement car il n’est pas sous le contrôle du programme PN-PTFM | | Tout comme le résultat, les indicateurs sont également supprimés |  |  |
| OS2 – R3 : Des infrastructures collectives (marchés, lieux de prière) sont éclairées par les services énergétiques fournis par la PTFM | | - Nombre d’infrastructures collectives éclairées par les services fournis par la PTFM | **OS2-R3.** Des infrastructures sociales de base (santé, éducation et hydraulique) et collectives (marchés, lieux de prière) sont alimentées par les services énergétiques fournis par les PTFM | | - Nombre d’infrastructures collectives éclairées par les services énergétiques de la PTFM  - Nombre d’infrastructures de santé, d’éducation ou d’hydraulique alimentées par les services énergétiques de la PTFM |  |  |
| **Objectif 3**(pas de changement) **:** **Améliorer les performances techniques de la PTFM et développer des alternatives technologiques de combustible dans le cadre d’une gestion efficace, durable et respectueuse de l’environnement** | | | | | | | |
| **Anciens résultats** | | **Anciens IOV** | **Nouveaux résultats** | | **Nouveaux IOV** | **Sources/moyens de vérification** | **hypothèses** |
| OS3 – R1 : Les services offerts par la PTFM sont diversifiés | | - Nombre de modules nouveaux ou adaptés  - Nombre et types de services nouveaux offerts par la PTFM | Le résultat est transféré sous l’objectif spécifique 1 et une fusion est faite avec le résultat OS1-R3 | | L’indicateur « Nombre de services (désagrégés par type) offerts par la PTFM » est maintenu et transféré au résultat OS1-R3 |  | - Situation de référence établie  - Données d’études spécifiques  - Analyses des données de suivi régulier  - Résultats d’évaluation périodiques |
| OS3 – R2 : La performance et le rendement des équipements sont améliorés | | - Baisse des incidents et arrêts de production  - Evolution du taux de rendement des équipements |  | | Le premier indicateur est modifié comme suit «Nombre d’arrêts de production »  Le second indicateur est supprimé car il serait trop coûteux à documenter  Un autre indicateur est ajouté « Pourcentage d’entreprises PTFM » dépassant le seuil de rentabilité |  |  |
| OS3 – R3 : Le bio carburant est introduit dans la combustion de la PTFM | | - Volume de bio carburant disponible  - Nombre de PTFM fonctionnant avec le bio carburant  - Augmentation de la marge brute des entreprises PTFM  - Réduction des consommations de gasoil/fuel | Sans changement | | Seul l’indicateur « Nombre de PTFM fonctionnant avec le bio carburant » est maintenu.  En effet, les 03 autres sont difficiles à documenter |  |  |
| OS3 – R4 : La sécurité des opérateurs de PTFM et celle des usagers sont garanties | | - Nombre d’accidents survenus  - Taux de baisse des nuisances liées à la PTFM | Ce résultat est fusionné avec le résultat OS3-R5 pour donner le nouveau résultat OS3-R4 intitulé comme suit « Les effets de l’exploitation de la PTFM sur l’environnement et la santé humaine sont maîtrisés » | | Seul l’indicateur : « Nombre d’accidents survenus » est maintenu et transféré sous le nouveau résultat |  |  |
| OS3 – R5 : Les effets de l’exploitation de la PTFM sur l’environnement sont maîtrisés | | Evolution des indicateurs de contrôle des émissions de gaz à effet de serre | Les effets de l’exploitation de la PTFM sur l’environnement et la santé humaine sont maîtrisés | | - Nombre d’accidents survenus  - Nombre de PTFM insonorisées |  | Les adaptations nécessaires pour l’insonorisation des PTFM sont réalisées |

| **Objectif 4**(pas de changement) **:** **Intensifier et élargir le développement des capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des parties prenantes pour une mise en œuvre efficace et une appropriation plus poussée, dans la perspective de la pérennisation des interventions** | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Anciens résultats** | **Anciens IOV** | **Nouveaux résultats** | **Nouveaux IOV** | **Sources/moyens de vérification** | **hypothèses** |
| OS4 – R1 : Les nouvelles ALR recrutées sont dotées de capacités et les autres sont renforcées pour soutenir les défis et enjeux de la montée en puissance du programme | - Nombre d’ALR recrutées et formées  - Taux d’exécution par les ALR des PTA approuvés | Sans changement | - Nombre de formations réalisées (désagrégées par type)  - Taux d’exécution technique et financière des PTA des anciennes ALR  - Taux d’exécution technique et financière des PTA des nouvelles ALR |  | - Situation de référence établie  - Données d’études spécifiques  - Analyses des données de suivi régulier  - Résultats d’évaluation périodiques |
| OS4 – R2 : La maîtrise d’ouvrage déléguée de planification et de supervision est maîtrisée par les communes ciblées | - Nombre de communes ciblées  - Nombre de PCD révisés ou de plans annuels d’intervention actualisés  - Nombre de réseaux planifiés et exécutés avec succès | Sans changement | - Nombre de PCD révisés ou de Plans annuels d’intervention actualisés prenant en compte l’ASE par la PTFM  - Nombre de réseaux planifiés et réalisés avec les communes |  |  |
| OS4 – R3 : Les communes ciblées assurent un cofinancement dans la mise en place des PTFM | - Nombre de communes engagées dans un cofinancement  - Nombre d’ouvrages cofinancés par les communes  - Montant des financements apportés par les communes | Sans changement | - Nombre de communes apportant des cofinancements  - Nombre de PTFM cofinancées par les communes  - Montant des cofinancements apportés par les communes |  |  |
| OS4 – R4 : Les réseaux de partenaires d’artisans installateurs-réparateurs, de fabricants de châssis, d’électriciens et de vendeurs de dépôts de pièces de rechange sont consolidés et développés | - Nombre de réseaux d’acteurs institués  - Nombre et type d’activités conduites par les réseaux  - Niveau de structuration local/région | Sans changement | - Nombre de réseaux d’acteurs (désagrégés par niveau de structuration) institués  - Nombre d’activités (désagrégées par type) conduites par les réseaux |  |  |
| OS4 – R5 : Les partenariats intersectoriels, techniques, financiers et locaux sont établis et fonctionnels | Niveau d’atteinte des résultats prévus | Sans changement | - Nombre de partenariats établis  - Nombre de PTFM avec réseaux cofinancées  - Volume des fonds mobilisés pour le cofinancement du programme  - Pourcentage de cofinancement venant des partenaires |  |  |
| OS4 – R6 : Les organes et mécanismes centraux et régionaux de mise en œuvre du programme sont fonctionnels et leur efficacité accrue | Niveau de fonctionnalité des organes mis en place par le programme | Sans changement | - Nombre de sessions (désagrégées par type d’organes) tenues  - Nombre de rapports (désagrégés par type d’organes) disponibles  - Nombre de recommandations des organes mises en œuvre |  |  |
| OS4 – R7 : Le dispositif de suivi évaluation est fonctionnel et répond aux nouveaux besoins du programme | Base de données à jour au niveau de l’UCN, des ALR et des DREP | Sans changement | - Niveau de mise à jour de la base de données  - Disponibilité des rapports d’activités trimestrielles dans les délais prévus  - Disponibilité de rapports annuels de résultats dans les délais prévus  - Disponibilité de rapports annuels de suivi-évaluation dans les délais prévus  - Niveau de satisfaction des acteurs par rapport aux rapports produits |  |  |

# Annexe 2 : Plan pour les années restantes

La proposition de plan pour les années restantes s’est appuyée sur les informations contenues dans les deux premiers tableaux suivants.

**Comparaison du taux d’exécution physique et financière**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif spécifique** | **Budget prévisionnel** | **Montant dépensé** | **Budget restant prenant en compte le gap de financement** | **Taux d’exécution financière** | **Taux d’exécution physique** |
| Objectif spécifique 1 | 9 170 000 000 | 4 696 602 505 | 4 473 397 495 | 51,22% | 61,39% |
| Objectif spécifique 2 | 8 686 750 000 | 1 692 715 205 | 6 994 034 795 | 19,49% | 26,93% |
| Objectif spécifique 3 | 1 783 288 000 | 600 334 917 | 1 182 953 083 | 33,66% | 29,44% |
| Objectif spécifique 4 | 5 466 515 034 | 3 713 594 760 | 1 752 920 274 | 67,93% | 44,70% |
| **Total** | **25 107 052 034** | **11 881 580 865** | **13 489 546 117** | **46,29%** | **40,61%** |

**Reliquat à réaliser pour les principaux extrants et coût moyen unitaire**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Prévu** | **Réalisé à la date du 30 juin 2013** | **Reliquat** | **Coût unitaire moyen** | **Coût total** |
| PTFM standard | 1 300 | 640 | 660 | 5 500 000 | 3 630 000 000 |
| Mini réseaux Eau/électricité | 320 | 02 | 318 | 37 500 000 | 11 925 000 000 |
| **TOTAL** | **-** | **-** | **-** | **-** | **15 555 000 000** |

Sur la base des deux tableaux ci-dessus cinq scénarii ont été définis.

**Scénario 1 :**

* GAP de financement **(**7 327 955 000 + 4 212 500 000 = 11 540 455 000 FCFA)totalement mobilisé ;
* Réalisation de l’ensemble des infrastructures prévues au PRODOC (PTFM standard, mini réseaux Eau/Electricité) ;
* Maintien de l’ensemble du dispositif de management

Ce scénario est impossible à réaliser car il nécessiterait la somme de **21 588 069 682** FCFA environ alors que le budget restant du programme y compris le gap de financement n’est que de 13 489 546 117 FCFA. C’est ce que montre le tableau ci-dessous.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Objectif spécifique** | **Budget restant prenant en compte le gap de financement** | **Scénario** | **Coût de réalisation** |
| Objectif spécifique 1 | 4 473 397 495 | Réalisation de 660 PTFM standard | 3 630 000 000 |
| Objectif spécifique 2 | 6 994 034 795 | Réalisation de 318 mini réseaux Eau/Electricité | 11 925 000 000 |
| Objectif spécifique 3 | 1 182 953 083 | Réalisation des 70,56% | 1 438 846 187 |
| Objectif spécifique 4 | 1 752 920 274 | Réalisation des 55,30% | 4 594 223 495 |
| **Total** | **13 489 546 117** | - | **21 588 069 682** |

Comme le montre le tableau ci-dessous, même en mobilisant la totalité du GAP de financement, on ne disposera pas d’assez de ressources pour financer le coût de ce premier scénario.

**Scénario 2 :**

* Le Gap de financement (7 327 955 000 + 4 212 500 000 = 11 540 455 000 FCFA) est totalement mobilisé
* Le nombre de PTFM standard à réaliser est maintenu à 660 unités
* Le nombre de mini réseaux Eau/Electricité à réaliser est réduit à 70 unités (réduction de 77,98%)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Objectif spécifique** | **Budget restant prenant en compte le gap de financement** | **Scénario** | **Coût de réalisation** |
| Objectif spécifique 1 | 4 473 397 495 | Réalisation de 660 PTFM standard | 3 630 000 000 |
| Objectif spécifique 2 | 6 994 034 795 | Réalisation de 70 mini réseaux Eau/Electricité | 2 625 000 000 |
| Objectif spécifique 3 | 1 182 953 083 | Réalisation des 70,56% | 1 994 067 648 |
| Objectif spécifique 4 | 1 752 920 274 | Réalisation des 55,30% | 5 104 485 626 |
| **Total** | **13 489 546 117** | **-** | **13 353 553 274** |

Ce scénario est, à notre avis, celui **qui permet le mieux de concilier la contrainte financière actuelle et le souci de réaliser le maximum de progrès possible vers les objectifs assignés au programme**. Sa seule contrainte est qu’il suppose une mobilisation de la totalité du GAP. Son inconvénient est qu’il entraîne une réduction drastique du nombre de mini réseaux Eau/Electricité prévu dans le PRODOC.

**Scénario 3 :**

Le Gap de financement est mobilisé partiellement. Comme le montant partiel du Gap qui sera mobilisé ne peut pas être connu à l’avance, le scénario proposé ne peut pas être précis. Toutefois, dans le cas de ce scénario, il faudrait focaliser les activités du programme sur (i) la réalisation de mini réseaux Eau/électricité dont le nombre actuel est très faible, (ii) la sensibilisation pour l’appropriation des PTFM, (iii) le renforcement des capacités des acteurs et l’appui conseil en vue d’une meilleure maîtrise de la gestion des PTFM et plus généralement des activités économiques locales, (iv) l’autonomisation, (v) la pérennisation, (vi) le suivi et la documentation des effets et indices d’impact.

**Scénario 4 :**

Le Gap de financement (7 327 955 000 + 4 212 500 000 = 11 540 455 000 FCFA) n’est pas mobilisé. Ce scénario entraînerait un arrêt des activités du programme avant la fin d’année 2014, il ne peut donc être envisagé. En effet, dans le cas de ce scénario, le budget restant au 1er juillet 2013 serait de **13 489 546 117 FCFA – 11 540 455 000 FCFA** égale **1 949 091 117 FCFA**. Ce qui permettrait tout juste de couvrir les charges de fonctionnement jusqu’en fin juin 2014 avec un minimum d’activités de consolidation qui coûteront environ **756 596 117 FCFA**. Ce qui signifie que le coût de fonctionnement sera nettement supérieur au coût d’investissement sur la période considérée.

# Annexe 3 : Détail des activités prévues, réalisées et des écarts de 2010 à juin 2013

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités prévues** | **Activités réalisées** | **Activités non réalisées/Ecart** | **Taux d’exécution** | **Commentaires** |
| **Objectif spécifique 1 :**  **Assurer, par la promotion de l’entreprise PTFM en milieu rural, l’intensification des activités de transformation et de valorisation marchande des produits des filières agroalimentaires prioritaires (68,81%)** | | | | |
| Résultat 1.1 : Le parc des entreprises PTFM s’est accru et étendu à au moins 1700 unités (85,72%) | | | | |
| 1 728 demandes sont reçues et traitées | 1 775 demandes reçues et traitées | +2,71% | 100% | Engouement des populations surtout dans les quatre nouvelles régions ( ??) pour les PTFM |
| Réaliser 1 563 pré-études | 1 809 pré-études ont été réalisées | +15,73% | 100% | Une partie des pré-études a été effectuée dans le cadre du projet spécial |
| Réaliser 896 études de faisabilité participative(EFP) | 894 EFP ont été réalisées | Il manque 02 études de faisabilité pour atteindre ce qui était prévu  -0,23% | 99,77% | Une économie faite sur les appels d’offres a permis la réalisation d’une EFP supplémentaire par une ALR |
| Acquérir les équipements (670 moteurs+modules) | 695 moteurs (10 chevaux) et modules ont été acquis  23 moteurs (22 chevaux) ont été livrés | +03,76% | 100% |  |
| Acquérir 353 systèmes de refroidissement | 333 systèmes de refroidissement acquis | Il manque 20 systèmes de refroidissement pour atteindre ce qui était prévu -5,67% | 94,33% |  |
| Acquérir 357 châssis | 332 châssis acquis | Il manque 25 châssis pour atteindre ce qui était prévu  -9,81% | 90,19% |  |
| Acquérir 369 accessoires mécaniques et 219 plaques murales et directionnelles | 339 accessoires mécaniques et 219 plaques murales et directionnelles acquis | Il manque 30 accessoires mécaniques pour atteindre ce qui était prévu  -8,14% | 91,86% |  |
| Acquérir 520 fournitures et installations électriques | 392 fournitures électriques ont été acquises et installées | 128 fournitures et installations électriques n’ont pas pu être réalisées dans les délais prévus  -24,62% | 75,38% |  |
| Acquérir 112 postes à souder | 48 postes à souder acquis | 64 postes à souder n’ont pas été livrés dans les délais prévus  -57,15% | 42,85% |  |
| Acquérir 330 chargeurs de batteries | 223 chargeurs de batteries acquis | Seuls 107 chargeurs manquent pour atteindre le nombre prévu  -32,43% | 67,57% |  |
| Acheminer les équipements de 436 PTFM sur leur site | Les équipements de 380 PTFM ont été acheminés sur les sites | Il manque les équipements de 56 PTFM pour atteindre le nombre prévu  -12,85 | 87,15% |  |
| Appuyer la construction de 350 abris | 303 abris ont été construits par les communautés bénéficiaires de PTFM | 47 abris n’ont pas pu être construits dans le délai prévu  -13,43% | 86,57% |  |
| 4 nouveaux modules sont acquis/adaptés | Expérimentation du crible nettoyeur et décortiqueur-blanchisseur de fonio dans la PTFM de Bomborokuy et de la râpeuse et presse de manioc dans la PTFM de Yamba | 0 | 100% |  |
| Implanter 1 089 PTFM | 776 PTFM ont été implantées dans 113 villages | 313 PTFM n’ont pas été livrées dans les délais prévus  -28,75% | 71,25% |  |
| Constituer 6 pools de consultants EFP | 5 pools de 76 consultants indépendants et de 10 bureaux d’études chargés de réaliser les études EFP ont été constituées | Il manque 01 pool de consultants pour atteindre le nombre prévu -16,67% | 83,33% |  |
| Identifier et former 10 nouveaux artisans | 15 nouveaux artisans ont été identifiés et formés | +50% | 100% |  |
| 3 voyages sont organisés | 2 voyages d’échange sur la filière karité sont organisés au profit de 6 PTFM | Un voyage sur la filière karité n’a pas été réalisé  -33% | 67% |  |
| **Résultat 1.2 : Les différentes catégories d’entreprises PTFM fonctionnent de manière performante aux plans technique et financier (61,50%)** | | | | |
| Organiser des auto-évaluations et des revues dans les villages en vue de l’autonomisation des 273 PTFM | 111 PTFM ont été autonomisées | 162 PTFM n’ont pas été autonomisées comme prévu  -59,35% | 40,65% |  |
| 2 694 autoévaluations sont réalisées | 995 autoévaluations ont été réalisées | 1 699 auto-évaluations n’ont pas pu être réalisées  -63,07% | 36,93% |  |
| 1 051revues sont réalisées | 385 revues réalisées | 666 revues n’ont pas pu être réalisées -63,37% | 36,63% |  |
| 41 animateurs sont formés à la gestion opérationnelle et technique | 33 animateurs ont été formés à la gestion opérationnelle et technique des PTFM | 8 animateurs n’ont pas été formés à la gestion opérationnelle et technique des PTFM-19,52% | 80,48% |  |
| 902 CFG sont formés en gestion opérationnelle | 593 CFG ont été formés à la gestion opérationnelle | 309 CFG n’ont pas été formés à la gestion opérationnelle -34,26% | 65,74% |  |
| * Organiser un atelier sur l’élaboration des plans locaux d’animation et 1 canevas de plan d’animation est disponible * 51 plans locaux d’animation sont mis en place   Organiser 2 rencontres sur le fonctionnement des PTFM | 1 atelier sur l’élaboration des plans locaux d’animation a été tenu et un canevas de rédaction est disponible  16 plans locaux d’animation sont élaborés  1 rencontre avec les responsables techniques sur le fonctionnement des PTFM s’est tenue à Ouahigouya | 0  35 plans locaux d’animation n’ont pas été mis en place -68,63%  1 rencontre n’a pas se tenir comme prévue  -50% | 100%  31,37%  50% | Après l’élaboration du canevas, certains ALR qui avaient déjà mené des actions de sensibilisation dans les communes ont élaboré les plans locaux d’animation. Les autres ALR sont dans la phase d’animation  Activité non conduite à 100% pour contrainte de calendrier |
| Doter 4 responsables techniques en outils de travail | 3 responsables techniques sont dotés en outils de travail | 1 responsable n’a pas été doté d’outils de travail -25% | 75% |  |
| 28 rencontres inter CFG sont tenues | 16 rencontres inter CFG ont été tenues | 12 rencontres inter CFG n’ont pas pu se tenir -42,86% | 57,14% | Les ressources mises à disposition ont permis de conduire plus de 8 rencontres |
| Former 26 animateurs à la démarche PTFM et aux autoévaluations | 25 nouveaux animateurs ont été formés | Il manque 1 animateur pour atteindre ce qui était prévu -3,85% | 96,15% |  |
| Mettre en place 728 comités féminins de gestion(CFG) | 392 CFG ont été mis en place | Il manque 336 CFG pour atteindre ce qui était prévu -46,16% | 53,84% | La mise en place des CFC se fait après la mise à disposition des abris et de la contribution financière par les bénéficiaires |
| 1 757 meunières et meuniers sont formés à l’exploitation des modules et entretien des PTFM | 1 329 meunières/meuniers sont formées à la l’exploitation technique des PTFM | Il a manqué 428 meunières et meuniers pour atteindre ce qui était prévu -24,36% | 75,64% | Des meuniers ont été associés aux formations dans certains CFG |
| **Résultat 1.3 : La gamme des activités de production de service liées à la PTFM s’est élargie aux filières agroalimentaires identifiées (91,66%)** | | | | |
| Développer et valoriser les filières agroalimentaires (riz, manioc, arachide, beurre de karité et fonio) en lien avec la PTFM | Des modules fonio(2) et manioc(2) sont conçus et livrés dans 2 PTFM | 0 | 100% |  |
| Acquérir 8 modules AGR | 4 barattes on été acquises | Il manque 4 barattes pour atteindre le nombre qui était prévu -50% | 50% |  |
| Former 1864 promotrices en techniques spécifiques | 2 149 promotrices de différents GVF ont été formées à des techniques spécifiques diverses | +15,28% | 100% |  |
| 2 951 promotrices sont formées à la gestion des entreprises | 3 575 promotrices on été formées à la gestion des MER | +21,14% | 100% |  |
| 610 promoteurs sont formés en techniques spécifiques de production en lien avec les filières agroalimentaires | 1 137 promotrices ont bénéficié de formations techniques spécifiques | +86,39% | 100% |  |
| 230 millions de crédits au profit de 2415 | 327 805 470 FCFA de crédits mobilisés au profit de 7755 femmes | +42,48% | 100% |  |
| **Résultat 1.4 : Les entreprises PTFM et celles qui lui sont liées bénéficient des produits financiers adaptés des systèmes locaux de financement (60%)** | | | | |
| 1033 promotrices sont détenteurs de pièces d’état civil | 958 promotrices sont effectivement détentrices de CNIB | 75 promotrices ne sont pas détentrices de la CNIB -7,27% | 92,73% | Résultat lié à une bonne collaboration avec les IMF |
| Mobiliser au profit des promoteurs un crédit de 918 210 000 de francs CFA | 790 443 750 francs CFA ont été mobilisés au profit de 98 GVF comptant 5127 femmes | Il reste 127766250 FCFA à mobiliser -13,92% | 86,08% |  |
| Former 3426 promoteurs à la gestion des crédits | 4109 femmes ont été formées à la gestion des crédits | +19,93% | 100% | Les formations ont été dispensées aux membres des groupements bénéficiaires des crédits y compris celles de l’année antérieure |
| Nouer 24 partenariats nouveaux avec les IMF | 5 partenariats ont été noués entre le programme, le FCPB et le FAARF par une signature d’accords cadre de partenariat et 5 partenariats ont été noués au niveau local | Il reste 19 partenariats à nouer -79,17% | 20,83% |  |
| Appuyer le montage de 673 dossiers de crédits | 404 dossiers ont été soumis aux IMF avec l’appui du programme | Il manque 269 dossiers à soumettre -39,98% | 60,02% |  |
| **Résultat 1.5 : Les entreprises PTFM en particulier l’entreprenariat féminin disposent de service de proximité, encadrement et appui conseil (50,57%)** | | | | |
| Nouer 17 partenariats nouveaux avec les structures d’appui conseil aux MER | 3 partenariats ont été noués respectivement avec le CDN au Centre Ouest pour le renforcement des capacités des productrices de beurre de karité et avec le FAFPA dans la zone de l’Est pour le renforcement des capacités des promotrices de PTFM | 14 partenariats n’ont pas pu être noués -82,36% | 17,64% | Des concertations avec les structures d’appui conseil ont été menées. Seules 2 partenariats ont été formalisés |
| 205 femmes chefs d’entreprise sont formées | 157 chefs d’entreprises bénéficient d’une formation en marketing | 48 chefs d’entreprises n’ont pas été formés  -23,42% | 76,58% |  |
| Accompagner au moins 85 promotrices d’entreprises à participer à des foires | 19 promotrices ont participé à des foires régionales et internationales (NAC, SNC, SIAO, etc.) | 66 promotrices n’ont pas pu participer aux manifestations  -77,65% | 22,35% |  |
| Les promotrices participent à 7 foires, forums et exposition | Les promotrices ont participé à 6 foires | Les promotrices n’ont pas pu participer à une foire  -14,29% | 85,71% |  |
| **Résultat 1.6 : Des nouveaux artisans des PTFM et dépôts de pièces de rechange sont mis en place et appuient l’installation et la maintenance des PTFM (79,62%)** | | | | |
| Mettre en place et équiper 42 dépôts vente | 24 dépôts ont été mis en place et équipés | Il manque 18 dépôts vente pour atteindre ce qui était prévu -42,82% | 57,14% |  |
| Former 33 gestionnaires de dépôts vente | 25 gestionnaires des dépôts- vente ont été formés | 8 gestionnaires n’ont pas été formés  -24,25% | 75,75% |  |
| Formation de 96 nouveaux artisans et renforcement des artisans installateur-réparateurs, des fabricants de châssis et des électriciens | 93 nouveaux artisans ont été formés à l’installation et à la maintenance des équipements PTFM et confection des châssis | 3 nouveaux artisans n’ont pas été formés  -3% | 97% | Exécution en 2012 des formations reportées |
| Renforcer les capacités de 23 artisans | 32 artisans ont été recyclés sur l’installation des PTFM | +39,13% | 100% |  |
| Doter 42 artisans en outils de travail | 29 artisans ont été dotés en outils de travail | 13 artisans n’ont pas été encore dotés d’outils de travail  -30,96% | 69,04% |  |
| Assurer le suivi de 816 PTFM par les artisans | 643PTFM sont suivies par les artisans | 173 PTFM n’étaient pas encore suivies par des artisans  -21,21% | 78,79% |  |
| **Résultat 1.7 : Des réseaux de promoteurs sont constitués (52,63%)** | | | | |
| Mettre en place 76 unions de gestionnaires de PTFM | 40 unions départementales ont été mises en place (Poa, Bieha et Kombri) | Il manque 36 unions de gestionnaires de ce qui était prévu  -47,37% | 52,63% |  |
| **Objectif spécifique 2 : Contribuer à l’amélioration de l’accessibilité et de la qualité des services essentiels de base par la fourniture de services énergétiques de la PTFM aux infrastructures communautaires (santé, éducation, eau, place publique (72,28%)** | | | | |
| **Résultat 2.1 : Au moins 320 unités de PTFM avec réseaux alimentent des infrastructures de santé d’éducation et d’hydraulique (56,86%)** | | | | |
| Réaliser 105 études pour l’implantation de micros réseaux électriques | 87 études ont été réalisées pour l’implantation, de PTFM micro réseau électrique | Il manque 18 études de ce qui était prévu  -17,15% | 82,85% | Activité mise en instance pour indisponibilité financière |
| Réaliser 1 étude pour la réalisation de mini réseaux électriques | 1 étude pour la réalisation de mini réseaux électriques a été réalisée | 0 | 100% |  |
| Réaliser 4 études pour implantation de PTFM avec mini réseaux AEPS | 2 études pour la réalisation de PTFM avec réseau AEPS a été réalisée | Il manque 2 études de ce qui était prévu  -50% | 50% | Le partenaire pour le cofinancement n’a pas mis à disposition les fonds |
| Appuyer l’installation de 3 PTFM avec mini réseau AEPS | 2 PTFM a été appuyée pour l’installation d’un mini réseau AEPS | Il manque l’installation de 1 PTFM avec mini réseau  -33,33% | 66,67% | La mise à disposition des frais a freiné cette activité |
| Former 87 comités de gestion des réseaux | 19 comités de gestion ont été formés à la gestion des micros réseaux | 68 comités n’ont pas été formés  -78,17% | 21,83% |  |
| Réaliser 21 études pour l’implantation des PTFM avec micro réseau | 6 études ont été réalisées | Il manque 15 études comme prévu  -71,43% | 28,57% | La mise à disposition tardive des moyens n’a pas permis de réaliser en totalité cette activité |
| Réaliser 150 micros réseaux électriques | 56 PTFM avec micros réseaux ont été réalisées | -Il manque la réalisation de 94 PTFM  62,67% | 37,33% | Manque de ressources financières et marchés infructueux |
| Assurer le suivi des travaux de 99 PTFM avec réseaux | Les travaux de 67 PTFM ont été suivis par les consultants | 32 travaux de suivi n’ont pas été faits  -32,33% | 67,67% |  |
| **Résultat 2.2 : Les conditions locales d’offre de services de santé, d’éducation ou d’hydraulique sont renforcées (100%)** | | | | |
| Expérimenter 2 centres alpha avec le projet PTFM Mali sur l’intégration de l’alpha à la gestion opérationnelle | 2 centres d’alphabétisation axée sur la gestion opérationnelle des PTFM ont été expérimentés dans les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins. Chaque centre a respectivement compté 30 et 36 apprenants. Le taux de succès à l’issu des sessions était de l’ordre de 93% | 0 | 100% | 102 centres d’alphabétisation fonctionnelle ont été ouverts dans les régions de l’Est et de la Boucle du Mouhoun avec au total 2506 inscrits |
| Réaliser 1 étude sur l’accessibilité des populations aux services sociaux de base | 1 étude sur l’accessibilité des populations aux services sociaux de base a été réalisée | 0 | 100% |  |
| 4 manuels d’installation sont élaborés, édités et disponibles dans toutes les CAC | Les 4 manuels d’installation sont élaborés | 0 | 100% |  |
| **Résultat 2.3 : Les infrastructures collectives (marchés, lieux de prières) sont éclairées par les services énergiques fournis par la PTFM (60%)** | | | | |
| Au moins 90 infrastructures sont abonnées aux réseaux | 54 infrastructures collectives sont éclairées grâce à l’énergie des PTFM avec micro réseau | Il y a 36 infrastructures qui ne se sont pas abonnées comme prévu  -40% | 60% | Conséquence de la non réalisation des PTFM avec réseau d’électricité |
| **Objectif spécifique 3 : Améliorer les performances techniques de la PTFM et développer des alternatives technologiques de combustible dans le cadre d’une gestion efficace, durable et respectueuse de l’environnement (68,82%)** | | | | |
| **Résultat 3.1 : Les services offerts par la PTFM sont diversifiés (69,04%)** | | | | |
| Former 18 responsables techniques sur la maintenance des PTFM mixtes ‘’SOLAIRE-GASOIL’’ Et 18 artisans mécaniciens sont formés sur les moteurs 22 CV et sur les réseaux électriques | 9 responsables techniques sont formés sur la maintenance des PTFM mixtes ‘’SOLAIRE-GASOIL’’ à Rambo et à Bouboulou dans la région du nord  Et 18 artisans formés sur les moteurs 22 CV à Koudougou | Il y a 9 responsables qui n’ont pas été formés comme prévu uniquement sur le module maintenance des PTFM mixtes ‘’SOLAIRE-GASOIL’’ -25 | 75% |  |
| Concevoir et expérimenter 28 PTFM mixte solaire/gasoil | 9 PTFM mixtes ont été expérimentées | -67,86% | 32,14% | Travaux d’installation en cours sur 7 PTFM |
| 6 PTFM mixtes sont implantées (à vérifier) | 10 PTFM mixtes sont fonctionnelles | +66,66% | 100% | Les 4 autres PTFM mixtes ont été réalisées au compte du projet spécial (consolider) |
| **Résultat 3.2 : La performance et le rendement des équipements sont améliorés (89,53%)** | | | | |
| Optimiser les modules existants (Expérimenter 1 système de réglage des modules sans marteau et 39 moulins à marteaux ont été transformés en concasseurs) | 1 système de réglage des modules sans marteau est conçu et en cours d’expérimentation et 39 moulins à marteaux ont été transformés en concasseurs | 0 | 100% |  |
| Rénover 129 PTFM | 75 PTFM ont été rénovées | -41,87% | 58,13% | Activité mise en instance pour indisponibilité financière |
| 2 modules existants sont optimisés | Adaptation de 3 moteurs de 22 CV à la place des moteurs de 16 CV  Un moteur diesel 22 CV a été optimisé pour prendre en compte le système de refroidissement de la PTFM | +50% | 100 |  |
| Mobilisation et valorisation de l’expérience sous régionale en matière de PTFM, à travers notamment le PREP | La mission de familiarisation sur les PTFM mixtes a été conduite en Mauritanie | 0 | 100% |  |
| **Résultat 3.3 : Le bio carburant est introduit dans la combustion de la PTFM (59,5%)** | | | | |
| Réaliser 25 plantations | 7 plantations de jatropha ont été réalisées dans les régions de l’Est et du Nord | Il manque 18 plantations comme prévu  -72% | 28% | Non disponibilité des plants |
| Expérimenter l’utilisation de l’huile de jatropha comme combustion de 22 PTFM | 20 PTFM fonctionnent à l’huile de jatropha | Il manque 2PTFM à titre d’expérimentation comme prévu-9% | 91% | Difficulté d’approvisionnement en huile de jatropha |
| **Résultat 3.4 : La sécurité des opérateurs de PTFM et celle des usagers sont garanties (55,33%)** | | | | |
| Former 575 opérateurs et opératrices à l’application des mesures de sécurité | 357 opérateurs et opératrices formés à l’application des mesures de sécurité | Il a manqué 218 opérateurs et opératrices à la formation comme prévu  -34% | 66% |  |
| Doter 438 PTFM de kits de sécurité | 288 kits de sécurité ont été mis à la disposition de 268 PTFM | 0 | 100% |  |
| Produire 1000 posters sur la sécurité des usagers des PTFM | Néant | 0 | 00% | La maquette des posters sur la sécurité des usagers et clients des PTFM est élaborée |
| **Résultat 3.5 : Les effets de l’exploitation de la PTFM sur l’environnement sont maîtrisés (70,7%)** | | | | |
| Insonoriser 336 PTFM | 80 PTFM ont été insonorisées | 256 PTFM n’ont pas été insonorisées comme prévu  -76,20% | 23,80% |  |
| 1 module sur l’insonorisation est élaboré  et édité | Le module sur l’insonorisation des PTFM est élaboré | 0 | 100% |  |
| Former 90 artisans installateurs à l’insonorisation des PTFM | 53 artisans installateurs formés à l’insonorisation des PTFM | 37 artisans installateurs n’ont pas été formés comme prévu  -41% | 59% | Activité en instance pour indisponibilité financière |
| Réaliser 1 étude sur l’impact environnemental des PTFM | 1 audit d’impact environnemental et social des PTFM est réalisé | 0 | 100% |  |
| **Objectif spécifique 4 : Intensifier et élargir le développement des capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des parties prenantes pour une mise en œuvre efficace et une appropriation plus poussée, dans la perspective de la pérennisation des interventions (64,33%)** | | | | |
| **Résultat 4.1 : Les nouvelles ALR recrutées sont dotées de capacités et les autres sont renforcées pour soutenir les défis et enjeux de deuxième phase du programme (75,12%)** | | | | |
| Former 138 agents de l’UCN et des ALR sur divers thèmes | 48 agents du programme (UCN et ALR) ont été formés sur des thèmes diverse en lien avec les postes de travail | Il a manqué 90 agents à la formation  -65,22% | 34,78% | Les responsables SEF des 9 ALR et de l’UCN(12 personnes) ont été formés pendant 1 semaine sur la base de données de capitalisation et de suivi-évaluation « BD-Ouagav2003 » ; Les responsables du DEL et SEF ont été formés sur les techniques de rédaction journalistique ; le personnel de l’UCN a été formé sur les techniques de rédaction administrative ; 2 agents de la DEP ont été formés en suivi évaluation axé sur les résultats ; 05 chauffeurs de l’UCN ont été formés sur les techniques de conduites |
| Organiser 1 rencontre thématique autour de la problématique de développement et de rentabilité des activités économiques | 1 atelier regroupant les responsables du développement économique a été tenu sur le thème : Création de pôles économiques de développement sur les sites PTFM | 0 | 100% |  |
| Recruter 3 nouvelles ALR pour couvrir le pays | \*6 ALR sont fonctionnelles et couvrent 9 régions du Burkina  \*3 nouvelles ALR ont été recrutées pour couvrir les quatre régions restantes (OCADES/Kaya et Dori, OCADES/Manga, VARENA-ASSO)  \*Pour les régions du Centre Nord/Sahel, du Centre Sud et du Sud Ouest | Les -5% concernent seulement la mise en place de la CAC de chacune des 3 nouvelles ALR | 95% |  |
| 4 ateliers de sensibilisation sont organisés pour la mise en place de GIE | Des ateliers ont été tenus dans la région de l’Est(Fada), du Nord(Ouahigouya), de la Boucle du Mouhoun (Dédougou), et du Centre Ouest(Koudougou) pour informer les artisans sur les conditions de création de GIE | 0 | 100% |  |
| Participer à 24 cadres provinciaux | Le programme a participé à 11 cadres provinciaux | Le programme a manqué de participer à 13 cadres provinciaux comme prévu  -54,17% | 45,83% |  |
| **Résultat 4.2 : La maîtrise d’ouvrage déléguée de planification et de supervision est maîtrisée par les communes ciblées (76,78%)** | | | | |
| Elaborer 1 guide opérationnel de la maîtrise d’ouvrage déléguée avec les communes | Le guide a été élaboré par le bureau d’études BERD | 0 | 100% |  |
| Identifier 28 communes pour expérimenter la maîtrise d’ouvrage des PTFM | 15 communes ont été responsabilisées dans la gestion des PTFM | Il a manqué 13 communes comme prévu au départ  -46,43% | 53,57% |  |
| **Résultat 4.3 : Les communes ciblées assurent un cofinancement dans la mise en place des PTFM (28,56%)** | | | | |
| Identifier 33 communes pour le cofinancement des PTFM | 11 communes et 1 partenaire local ont cofinancé l’implantation de PTFM dans 9 villages | Il y a 22 communes qui n’ont pas pu être identifiées comme prévu  -66,67% | 33,33% |  |
| Identifier 22 communes pour expérimenter le cofinancement des PTFM | 8 communes expérimentent le cofinancement | Il y a 14 communes qui n’ont pas pu expérimenter le cofinancement comme prévu  -63,64% | 36,36% | Plusieurs communes ont apporté un appui aux groupements féminins pour l’acquisition de PTFM.  Les appuis portent essentiellement sur la construction du local et la contribution financière des femmes à l’acquisition de la PTFM. Les Maires ont déclaré prendre en compte dans leur budgétisation annuelle la plate-forme multifonctionnelle |
| Former 25 communes à la démarche PTFM | 4 communes ont été formées à la démarche PFTM dans les régions du Centre Nord et Hauts-Bassins | Il y a 21 communes qui n’ont pas été formées à la démarche PTFM  -84% | 16% | Activité mise en instance à cause des renouvellements des conseils municipaux |
| **Résultat 4.4 : Les réseaux de partenaires d’artisans installateur-réparateurs, de fabricants de châssis, d’électriciens et des gestionnaires de dépôts vente de pièces de rechange sont consolidés et développés 0%** | | | | |
| **Résultat 4.5 : Les partenariats intersectoriels ou techniques (Recherche Développement) sont établis et fonctionnels (82,21%)** | | | | |
| Organiser 1 rencontre de concertation avec l’AMBF | 1 rencontre d’information et de plaidoyer pour le cofinancement des PTFM a été tenue avec l’AMBF | 0 | 100% |  |
| 3 rencontres de concertation sont tenues | 2 rencontres avec les partenaires locaux ont été tenues | Il y a 1 rencontre avec les partenaires qui n’a pas pu se tenir comme prévu  -33% | 67% | Activité mise en instance pour indisponibilité financière |
| Imprimer 500 exemplaires du PRODOC | Le document de programme de la 2ème phase a été édité en 500 exemplaires et diffusé | 0 | 100% |  |
| Participer 22 cadres communaux | Le programme a participé à 12 CCCo organisées par les communes | Non participation à 10 CCC0 comme prévu  -45,5% | 54,5% |  |
| Participer à 44 cadres provinciaux | Le programme a participé à 41 CCP | Non participation à 3 CCP comme prévu  -6,82% | 93,18% |  |
| Participer à 14 cadres régionaux | Le programme a participé à 10 CCR | Le programme n’a pas pu participer à 4 cadres régionaux comme prévu  -28,58% | 71,42% |  |
| Le programme participe à 37 cadres communaux, 24 CCP, 5 CCR | Participation à 18 cadres provinciaux de concertation, 5 cadres régionaux et 1cadre communal | Le programme a manqué de participer à 19 cadres provinciaux de concertation comme prévu  -64% | 36% | Cadres non tenus dans les régions |
| 13 ateliers régionaux organisés au profit des acteurs locaux | Les ateliers régionaux d’information/sensibilisation sur le programme ont été tenus dans les 13 régions | 0 | 100% |  |
| Promouvoir 5 nouveaux partenariats | 6 nouveaux partenariats ont été noués au cours de 2010 | +20% | 100% |  |
| Former 20 consultants EFP à la démarche PTFM | 47 consultants EFP ont été formés à la démarche PFTM (1 pool de 22 consultants pour l’ALR/AM, 1 pool de 15 consultants pour l’ALR Varena-Asso) | +135% | 100% | Le nombre de consultants EFP a été plus élevé que prévu |
| **Résultat 4.6 : Les organes et mécanismes centraux de mise en œuvre du programme sont fonctionnels et leur efficacité accrue (84,53%)** | | | | |
| Mettre en place les organes de pilotage du programme (COPIL et COFIN) | \*Les membres du COPIL ont été nommés par arrêté N° 2010-087/MEF du 25 mars 2010  \*Les membres du comité de financement ont été également nommés par arrêté N° 2010-086/MEF du 25 mars 2010 | 0 | 100% |  |
| Organiser 5 sessions du COPIL et 19 sessions du COFIN | Le programme a organisé 3 COPIL et 13 COFIN | 2 COPIL et 6 sessions du COFIN n’ont pas pu se tenir comme prévu  -35,79% | 64,21% |  |
| 2 sessions du COPIL et 6 sessions du COFIN sont annuellement organisées | Le programme a tenu 3 sessions de COPIL et 9 sessions de COFIN | +50% | 100% | Les diligences prises par les deux organes pour satisfaire aux exigences des PTF ont nécessité plus de rencontre que prévues |
| Appuyer le fonctionnement du COPIL | Le fonctionnement du COPIL est assuré | -25% | 75% |  |
| Appuyer le fonctionnement de la DEP | Le fonctionnement de la DEP est soutenu | -25% | 75% |  |
| Assurer l’entretien des équipements du programme | L’entretien et la maintenance des équipements ont été assurés | -27% | 73% |  |
| Acquérir les fournitures, carburant et matériel/mobilier de bureau | Des fournitures, du carburant et du matériel/mobilier de bureau ont été acquis | -27% | 73% |  |
| Acquérir du matériel et équipement roulant | Le matériel et équipement roulant ont été acquis | -25% | 75% |  |
| Acquérir 3 appareils photos numériques | 3 appareils photos numériques sont acquis | 0 | 100% |  |
| Assurer les achats de biens et services | Des achats de biens et services ont été effectués | -27% | 73% |  |
| Régler les factures d’eau-téléphone-électricité | Les factures d’eau-téléphone-électricité sont réglées régulièrement | -25% | 75% |  |
| Assurer les traitements et salaires du personnel | Les salaires sont traités régulièrement | -25% | 75% |  |
| Former 15 gestionnaires comptables à l’utilisation du logiciel de comptabilité | Les chargés des finances des 9 ALR et de l’UCN (15 personnes) ont été formés pendant 3 semaines sur l’utilisation du logiciel de comptabilité « TOMPRO » | 0 | 100% |  |
| Inscrire au moins 6 agents de l’UCN à des formations diverses | 5 agents du service suivi évaluation ont bénéficié d’une formation sur l’implantation de système de suivi évaluation, le responsable technique a été formé en AUTO CAD 2011 et la comptable sur l’utilisation optimale du logiciel TOMPRO Windows | 1 agent n’a pas bénéficié de la formation comme prévu  -16,67% | 83,33% | La disponibilité des ressources a permis la prise en charge d’autres agents |
| Le personnel des ALR/CAC est formé | \*Formation du personnel des trois nouvelles CAC à la démarche PTFM, au dispositif du suivi/évaluation, à la gestion financière et comptable et à la passation des marchés publics  \*Immersion des trois nouvelles CAC dans les anciennes CAC | 0 | 100% |  |
| Auditer et contrôler la gestion du programme | Des sorties de contrôle de la gestion des fonds par les ALR sont effectuées par l’UCN et l’audit du PTA 2011 a été effectué de même que celui des fonds Gates | -20% | 80% |  |
| 1 manuel de procédures administratives et comptable et un logiciel comptable sont élaborés | Le manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable est adopté et le logiciel comptable est opérationnel au niveau UCN | 0 | 100% |  |
| La gestion du programme est régulièrement auditée et contrôlée | L’audit des fonds de 2010 a été effectué en 2011 | 0 | 100% |  |
| **Résultat 4.7 : Le dispositif de suivi évaluation est fonctionnel et répond aux nouveaux besoins du programme, Base de données à jour au niveau de l’UCN, des ALR et des DREP (82,69%)** | | | | |
| Appuyer 9 DREP pour le suivi des activités des PTFM | 9 DREP ont bénéficié d’appui financier pour soutenir les CAC dans le suivi des PTFM | 0 | 100% |  |
| Mettre à jour la base de données OISE | La base de données OISE est périodiquement mise à jour au niveau des ALR et de l’UCN | 0 | 100% |  |
| Elaborer 10 plans de travail annuels et tenir les ateliers de validation des PTA | 10 PTA ont été élaborés et analysés | 0 | 100% |  |
| Organiser 2 GPO sur les activités du programme | 1 GPO a été organisé | 1 GPO n’a pas pu s’organiser comme prévu  -50% | 50% |  |
| Organiser un atelier national de lancement du programme | 1 atelier national a permis de lancer le programme | 0 | 100% |  |
| Assurer le suivi des activités par les ALR | Des sorties de supervision des activités des CAC sont effectuées par les ALR | 0 | 100% |  |
| Organiser un atelier de relecture du cadre des résultats et du plan de suivi des indicateurs | 1 atelier de relecture du cadre des résultats a été organisé | Reste le plan de suivi des indicateurs comme prévu  -25% | 75% |  |
| Former 8 responsables suivi-évaluation et formation(SEF) sur le SIG | 7 responsables suivi-évaluation et formation ont été formés en SIG | 1 responsable du SE n’a pas été formé comme prévu  -12,5% | 87,5% |  |
| Assurer le suivi des activités par les CAC | Les PTFM sont régulièrement suivies par les animateurs | -25% | 75% |  |
| Assurer le suivi des activités par l’UCN | Des sorties de suivi de mise en œuvre des activités sur le terrain ont été effectuées par l’UCN | -25% | 75% |  |
| Assurer le suivi des activités PTFM par les animateurs | La remontée des données est faite de façon périodique par les animateurs et le suivi organisationnel des activités est réalisé suivant la démarche PTFM | -25% | 75% |  |
| Appuyer 13 DREP pour accompagner le suivi des activités du programme | Les DREP assurent le suivi des activités sur le terrain et la prise en compte des résultats du programme dans leurs régions | -25% | 75% |  |
| Assurer l’alimentation de la base de données | La base de données est régulièrement renseignée | -42% | 58% | Les données disponibles ont été saisies à 65% |
| L’alimentation de la base de données est assurée | La base de données OISE est alimentée périodiquement | 0 | 100% | Une base de données nationale est en élaboration et sera livré au programme en janvier 2012 |
| Organiser 47 rencontres de réflexion critique autour du suivi des PTFM | 24 rencontres ont été tenues dont 1 rencontre a été organisée par l’UCN et a regroupé l’ensemble des animateurs et des chargés de suivi évaluation du programme | 23 rencontres n’ont pas pu se tenir comme prévu  - 48,94% | 51,06% |  |
| Les PTA 2013 des 9 ALR plus celui de l’UCN sont élaborés et consolidés | Les avant-projets de PTA des ALR et de l’UCN ont été produits | 0 | 100% | Atelier de planification en cours d’organisation |
| 1 rencontre entre les ALR et l’UCN est tenue | 1 rencontre entre les ALR et l’UCN est tenue les 26, 27,28 septembre 2012 | 0 | 100% |  |
| 17 rencontres autour du suivi des PTFM sont organisées au niveau des CAC | 11 ateliers de réflexion critique sont réalisés et les rapports disponibles | 6 ateliers n’ont pas pu se tenir comme prévu  -35% | 65% | Activité mise en instance pour indisponibilité financière |
| 1 logiciel de planification et de suivi des activités est conçu | Le logiciel Fast Track Schedule est adapté au PTA du programme | 0 | 100% |  |
| Le PTA du programme est élaboré | Le projet de PTA 2012 du programme est élaboré | 0 | 100% |  |
| 2 rencontres UCN-ALR sont tenues | Une rencontre entre l’UCN et les ALR est tenue | 1 rencontre n’a pas pu se tenir comme prévu  -50% | 50% | Activité mise en instance pour indisponibilité financière |
| **Résultat 4.8: Les outils de communication développés assurent la promotion et la visibilité du programme (84,81%)** | | | | |
| Mettre en œuvre le plan de communication | La version finale du plan de communication est disponible | -12,5% | 87,5% |  |
| Des activités identifiées dans le plan de communication sont mises en œuvre | Le plan de communication du programme est élaboré | -25% | 75% | Le document final est attendu en janvier 2012 |
| Organiser la diffusion d’un théâtre forum dans les PTFM et d’un jeu concours | 10 PTFM de 05 CAC ont bénéficié de la représentation du théâtre forum sur l’hygiène et la sécurité dans les PTFM et 1 jeu concours a été produit | 0 | 100% |  |
| 1 théâtre forum est produit sur un thème en lien avec les PTFM et diffusé dans deux régions | 1 théâtre forum est produit sur l’hygiène et la sécurité des opératrices et clients de la PTFM et diffusé 8 fois dans 4 régions et au profit de 22 CFG | 0 | 100% |  |
| Réaliser des émissions | Des émissions radio ont été réalisées et des acquis ont été apportés pour la couverture et la diffusion des reportages et émissions radio phoniques des activités du programme sur la TNB, Canal 3, BF1 et la Radio Rurale, Voix du paysan | -12,5% | 87,5% |  |
| Produire et diffuser 2500 PTFm’Info et 600 posters | 2500 PTFm’Info ont imprimés et diffusés | 600 posters n’ont pas pu être diffusés comme prévu  -35% | 65% |  |
| Organiser 30 visites de terrain avec les partenaires | 22 visites de terrain sont organisées dans les PTFM au profit des partenaires du programme | 8 visites terrain n’ont pas pu se dérouler comme prévu  -21% | 73,33% |  |
| Réaliser et diffuser 1 film sur les meilleures entreprises PTFM | 1 film documentaire sur les meilleures entreprises PTFM est réalisé | 0 | 100% |  |
| 8000 calendriers, 1000 agendas, 6000 PTFM’Info et 50 dérouleurs sont produits et diffusés | 16 banderoles, 1000 affiches, 8000 calendriers et 1500 exemplaires de PTFm’Info produits et diffusés | Les dérouleurs et les agendas n’ont pas pu être produits pour indisponibilité financière  -25% | 75% |  |

# Annexe 4 : Détail des progrès réalisés vers les objectifs cibles en fin de programme

**Par rapport à l’objectif spécifique 1 (61,39%)**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OS1-R1 : Le parc des entreprises PTFM s’est accru et étendu au moins à 1 700 unités** | | | | | |
| Indicateurs | Définition | Valeur de départ | Valeur cible | Réalisations au 30 juin 2013 | Niveau de réalisation |
| Augmentation du parc des PTFM | Nombre de nouvelles PTFM simples et avec réseau installées | 441 | 1700 | 776 | 61,64% |
| Augmentation de la couverture spatiale | Evolution du nombre de régions bénéficiaires de la PTFM | 08 | 13 | 07 | 100% |
| Evolution du nombre de provinces bénéficiaires de la PTFM | 18 | 45 | 45 | 100% |
| Evolution du nombre de communes bénéficiaires de la PTFM |  |  |  |  |
| **OS1-R2 : Les différentes catégories d’entreprises PTFM fonctionnent de manière performante au plan organisationnel, technique et financier** | | | | | |
| Taux d’entreprises PTFM fonctionnelles | Nombre de PTFM fonctionnelles/nombre de PTFM global | 436 | 1 615 | Voir base de données |  |
| Taux d’entreprises PTFM autonomes | Nombre de PTFM autonomes/nombre de PTFM global | 26 | 1000 PTFM autonomes | 111 | 11% |
| **OS1-R3 : La gamme des activités de production et de services liés à la PTFM est élargie** | | | | | |
| Augmenter le nombre de modules PTFM | Evolution de la moyenne du nombre de modules par PTFM | 03 modules en moyenne par PTFM | Moyenne de 04 modules par PTFM | La quasi totalité des PTFM disposent encore de 03 modules seulement | Proche de 0 |
| Augmenter le nombre de PTFM insérées dans les filières agroalimentaires | Nombre de PTFM insérées dans une ou des filières agroalimentaires/nombre total (1700) | 03 PTFM dans la filière karité | 85 PTFM (5%) insérées dans des filières agricoles | Voir base de données suivi-évaluation | 2,35% |
| **OS1-R4 : Les entreprises PTFM celles qui leur sont liées bénéficient des produits financiers adaptés des systèmes locaux de financement** | | | | | |
| Taux d’accroissement du volume de crédits distribués | (Volume de crédits octroyés année N – Volume des crédits année N-1)/Volume de crédits octroyés N-1 | 139 985 000 | +10% par an | 790 443 750 | 404% |
| Augmentation des investissements dans les MER | Destination des crédits (équipements, fonds de roulement) | 0 | 75% des crédits investis dans les MER | A demander au suivi-évaluation |  |
| **OS1-R5 : Les entreprises PTFM en particulier l’entreprenariat féminin, disposent de services de proximité d’encadrement et d’appui-conseil** | | | | | |
| Amélioration de l’accompagnement des PTFM | Evolution du nombre et du type de services de proximité accessibles | 0 | Au moins 24 | A demander au suivi-évaluation |  |
| Augmentation du nombre de PTFM bénéficiaires de services de proximité | Nombre d’entreprises bénéficiaires | 0 | Au moins 500 PTFM bénéficiaires | A demander au suivi-évaluation |  |
| Augmentation du chiffre d’affaires des PTFM appuyées | Evolution du chiffre d’affaires des PTFM appuyées | 200 000 FCFA | 240 000 (20%) | 905 700 (453%) |  |
| **OS1-R6 : Des nouveaux artisans de la PTFM et des dépôts de pièces de rechange sont mis en place et appuient l’installation et la maintenance des PTFM** | | | | | |
| Amélioration de la couverture des besoins de maintenance des PTFM | Evolution du nombre et du type d’intervention des artisans PTFM par rapport aux besoins exprimés | 0 | 95% des besoins couverts chaque année | 100%  Celles qui sont à l’arrêt le sont par manque de moyens pour acheter les pièces nécessaires ou à cause de conflits sociaux |  |
| **OS1-R7 :** **Des réseaux de promoteurs PTFM sont constitués** | | | | | |
| Augmenter le nombre d’unions fonctionnelles | Nombre de faîtières fonctionnelles | 02 | Au moins 70 unions sont fonctionnelles | 40 | 57,14% |

**Par rapport à l’objectif spécifique 2 (26,93%)**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OS2-R1: Au moins 320 unités de PTFM avec réseaux alimentent des infrastructures de santé d’éducation et d’hydraulique** | | | | | |
| Nombre de PTFM avec réseau | Nombre de PTFM avec réseau installées | 15 PTFM avec réseau | 95 AEPS  225 électriques | 02 on ne considère que les mini réseaux et 86 si l’on y inclut les micro réseaux | 2,10%  Ou  26,87% |
| Taux de connexion des infrastructures de santé et d’hydraulique | Nombre d’infrastructures de santé, d’éducation, ou d’hydraulique alimentées par les services énergétiques de la PTFM/nombre prévu | 19 infrastructures connectées | Au moins 3 infrastructures connectées par réseau électrique | A demander au suivi-évaluation |  |
| **OS2-R2: Les conditions locales d’offre de services de santé, d’éducation ou d’hydraulique sont renforcées** | | | | | |
| Amélioration du taux d’accessibilité des SSB | Evolution du nombre d’heures hebdomadaires de fonctionnement des infrastructures sanitaires | Etude de base | La qualité des services sociaux de base s’est améliorée | A demander au suivi-évaluation | A demander au suivi-évaluation |
| **OS2-R3: Les infrastructures collectives (marchés, lieux de prières) sont éclairées par les services énergiques fournis par la PTFM** | | | | | |
| Taux de connexion des infrastructures collectives | Nombre d’infrastructures collectives éclairées par les services énergétiques de la PTFM/nombre prévu | 0 | 200 infrastructures collectives sont alimentées par les PTFM | 54 | 27% |

**Par rapport à l’objectif spécifique 3 (29,44%)**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OS3-R1: Les services offerts par la PTFM sont diversifiés** | | | | | |
| Diversification des services de la PTFM | Nombre et type de services nouveaux offerts par la PTFM | Adaptation d’un nouveau module à la PTFM | Adaptation d’au moins 4 nouveaux modules à la PTFM | Existence de modules manioc, fonio, riz | 75% |
| **OS3-R2: La performance et le rendement des équipements sont améliorés** | | | | | |
| Amélioration de la productivité des PTFM | Evolution du rapport entre intrants/extrants de la PTFM | Etude de base | A déterminer | A demander au SE |  |
| **OS3-R3: Le bio carburant est introduit dans la combustion de la PTF** | | | | | |
| **Augmentation du nombre et du taux de PTFM fonctionnant au biocarburant** | Nombre de PTFM fonctionnant avec le biocarburant | 1 | 100 PTFM utilisent l’huile de jatropha comme combustible | 0  A l’étape d’expérimentation | 0% |
| **OS3-R4: La sécurité des opérateurs de PTFM et celle des usagers sont garanties** | | | | | |
| **Atténuation des risques liés à la PTFM** | Evolution du nombre d’incidents/d’accidents liés à la PTFM | 0 | 0 | A demander au SSE |  |
| **OS3-R5: Les effets de l’exploitation de la PTFM sur l’environnement sont maîtrisés** | | | | | |
| **Atténuation de la pollution sonore** | Nombre de PTFM insonorisées | 1 | Au moins 600 PTFM sont insonorisées | 80 | 13,33% |

**Par rapport à l’objectif spécifique 4 (44,70%)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OS4-R1: Les nouvelles ALR recrutées sont dotées de capacités et les autres sont renforcées pour soutenir les défis et enjeux de deuxième phase du programme** | | | | | | | | | |
| Fonctionnalité et performance des nouvelles ALR | Taux d’exécution technique et financier des nouvelles ALR |  | | 80% | | Le taux d’exécution financière (2012) se situe entre 94% et 106%. Aucune information sur le taux d’exécution technique | | 100% | |
| Renforcement des capacités anciennes ALR | Taux d’exécution technique et financier des anciennes ALR dont les capacités ont été renforcées |  | | 80% | | Le taux d’exécution financière (2012) se situe entre 95% et 103,8% | | 100% | |
| **OS4-R2: La maîtrise d’ouvrage déléguée de planification et de supervision est maîtrisée par les** **communes ciblées** | | | | | | | | | |
| Intégration de la PTFM dans les PCD | Nombre de PCD révisés ou de plans annuels d’intervention actualisés prenant en compte l’ASE par la PTFM | 0 | | | 12 communes sont engagées dans le transfert de la maîtrise d’ouvrage déléguée | A demander au SSE | |  | |
| **OS4-R3: Les communes ciblées assurent un cofinancement dans la mise en place des PTFM** | | | | | | | | | |
| Montant du cofinancement | Montant des financements apportés par les communes | 30 000 000 FCFA | | 180 000 000 FCFA | | 3 000 000 à vérifier | | 1,7% | |
| Nombre de communes ayant cofinancé des PTFM | Nombre de communes ayant cofinancé des PTFM | 1 | | 12 communes cofinancent des PTFM | | 13 à vérifier | | 100% | |
| **OS4-R4: Les réseaux de partenaires d’artisans installateur-réparateurs, de fabricants de châssis, d’électriciens et des gestionnaires de dépôts vente de pièces de rechange sont consolidés et développés** | | | | | | | | | |
| Extension des réseaux d’artisans au niveau local et régional | Nombre de réseaux d’acteurs institués par niveau de structuration | 0 | | 5 GIE d’artisans sont mis en place | | 02 à vérifier | |  | |
| Renforcement et diversification des activités des réseaux d’artisans en faveur de la PTFM | Nombre et types d’activités conduites par les réseaux | 2 activités | | 10 activités | | A demander au SSE | |  | |
| **OS4-R5: Les partenariats intersectoriels ou techniques (Recherche Développement) sont établis et fonctionnels** | | | | | | | | | |
| Cofinancement des PTFM avec réseaux | Nombre de PTFM avec réseaux cofinancées | 7 PTFM avec réseau sont cofinancées par des partenaires | | 320 PTFM avec réseau sont cofinancées par des partenaires | | 02 | | 0,62% | |
| Taux de mobilisation des fonds additionnels nécessaires au programme | Volume des fonds mobilisés pour le financement du programme/fonds nécessaire | 0 | | Des fonds complémentaires sont mobilisés | | 0 | | 0% | |
| **OS4-R6: Les organes et mécanismes centraux de mise en œuvre du programme sont fonctionnels et leur efficacité accrue** | | | | | | | | | |
| Fonctionnalité des instances de pilotage du programme | Nombre de sessions du COPIL et du COFIN tenues par an/nombre prévu |  | | 2 COPIL, 4 COFIN/an | | 2 COPIL, 07  COFIN | | 100% | |
| **OS4-R7: Le dispositif de suivi évaluation est fonctionnel et répond aux nouveaux besoins du programme, Base de données à jour au niveau de l’UCN, des ALR et des DREP** | | | | | | | | | |
| Fonctionnalité de la base OISE | Actualisation mensuelle de la base OISE |  | | 80% d’actualisation mensuelle | | A demander au SSE | |  | |
| Valorisation des données et des analyses produites dans le cadre du pilotage du programme | Intégration des données et des analyses produites par le SE dans le reporting du programme | 1 par an | | Rapport SE annexé au rapport d’avancement | | 00 | | 0% | |
| Valorisation des données et des analyses produites dans le cadre de la SCADD | Intégration du suivi des résultats et des effets du programme dans le cadre de la SCADD |  | | Rapport SE intégré aux rapports SCADD régionaux et national | |  | |  | |
| **OS4-R8: Les outils de communication développés assurent la promotion et la visibilité du programme** | | | | | | | | | |
| Effectivité de l’information destinée aux décideurs et partenaires pour la prise de décision | Mise à disposition suivant les délais de la documentation relative au programme | |  | Délais respectés | | |  | |  |
| Niveau de sensibilisation/information des bénéficiaires et partenaires du programme | Taux de satisfaction des bénéficiaires et partenaires | |  | 80% de satisfaction | | | Selon les résultats de l’enquête de terrain, 81% des bénéficiaires de PTFM seraient satisfaits (grande à très grande satisfaction) du programme | |  |
| Capitalisation et valorisation des bonnes pratiques/expériences du programme | Nombre de bonnes pratiques/expériences capitalisées et diffusées sous forme d’ouvrage, d’articles, d’émissions, etc. | |  | A déterminer | | | Non disponible | | 0% |
| Renforcement de la communication interne | Taux de satisfaction des acteurs du programme par rapport à la communication interne | |  | 80% de satisfaction | | |  | |  |

# Annexe 5 : Liste des personnes rencontrées

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°d’ordre** | **Nom et Prénom(s)** | **Structure** | **Fonction** |
| **1** | ROUAMBA Adama | UCN | Coordonateur national |
| **2** | KABORE Mouni Etienne | UCN | Responsable communication |
| **3** | KOMI/OUEDRAOGO | UCN | Comptable |
| **4** | TIENBREBEOGO Korotimi | UCN | Assistante RAF |
| **5** | OUEDRAOGO Idrissa | UCN | Chargé de la logistique |
| **6** | YAMEOGO Alfred | UCN | RAF |
| **7** | GOUBA Francis Marie/T | UCN | Responsable marchés |
| **8** | SAWADOGO Armande | PNUD | Chargée Energie /environnement  Point focal PTFM |
| **9** | MEDA Touwonianouhon | UCN | Contrôle interne |
| **10** | MOLEDDA Francesca | Lux DEV | Chargée de programme |
| **11** | NACHTMAN Iann | Lux DEV | Ex Chargé de programme |
| **12** | OUEDRAOGO Rachel | UCN | Responsable S/E |
| **13** | GUIRA Alimata | UCN | Assistante S/E |
| **14** | NABOLE Frédéric | UCN | Assistant S/E |
| **15** | SANOU Yakouba | VARENA ASSO | Coordonateur |
| **16** | FOFANA Idrissa | DRE | DREP/Bobo |
| **17** | KALEA Hamidou | DRE | Point focal/Bobo |
| **18** | SOULAMA Emmanuel | Marie Dissin | Secrétaire Général |
| **19** | SANOU Evariste | OCADES/Bobo | Directeur Exécutif |
| **20** | SARAMBE Adama | OCADES/CAC/Bobo | Coordonateur |
| **21** | SANOU Narcisse | OCADES/CAC/Bobo | Responsable Technique |
| **22** | OUATTARA Barthémy | OCADES/CAC/Bobo | Comptable |
| **23** | SENI Liliane | OCADES/CAC/Bobo | Secrétaire Comptable |
| **24** | MEDA Nbal Berenger | OCADES/CAC/Bobo | Responsable suivi-évaluation |
| **25** | KOMBASSERE Suzanne | OCADES/CAC/Bobo | Responsable DEL |
| **26** | SANOU Kassoum | Mairie de FO | Maire |
| **27** | TAPSOBA Grégoire | OCADES/CAC/Dédougou | Coordonateur |
| **28** | BOLEHO Joël | OCADES/ CAC/Dédougou | Comptable |
| **29** | YAMEOGO Kouritimi | OCADES/CAC/Dédougou | Responsable DEL |
| **30** | SANOU Francoise | OCADES/CAC/Dédougou | Secretaire Comptable |
| **31** | DAMOUE Jean | OCADES/CAC/Dédougou | Responsable suivi- évaluation |
| **32** | COULIBALY Gérard | OCADES/Dédougou | Artisan réparateur |
| **33** | TRAORE Olivier | OCADES/Dédougou | Artisan Soudeur |
| **34** | BADO Jude | OCADES/Dédougou | Artisan réparateur |
| **35** | DAKUYO Abel | Mairie/Dédougou | Maire |
| **36** | BADIEL Raphaël | DREP/Koudougou | Point focal |
| **37** | KABORE Néhémie | Mairie/Ramongho | Maire |
| **38** | ZONGO Sakma | Palogo | Conseiller |
| **39** | ROAMBA Thérèse | Palogo | Membre CFG |
| **40** | KABORE Abel | ADIS-AMUS | Membre comité Directeur |
| **41** | OUEDRAOGO Sandpawendé | Mairie de Kaya | 1er adjoint Maire |
| **42** | SANOU Djoidjouma | DREP Centre Nord | Responsable service suivi des investissements |
| **43** | BAWAR | DREP Centre Nord | DREP |
| **44** | OUEDRAOGO Bila Rasmané | Kaya | Mécanicien PTFM |
| **45** | OUEDRAOGO Florent | Kaya | Electricien |
| **46** | Abbé ROUAMBA Adolphe | OCADES/Kaya | Secrétaire Exécutif |
| **47** | YAMEOGO/GUISSOU Agathe | CAC/OCADES/Kaya | Coordonnatrice |
| **48** | DIARRA/TOE Miriam | CAC/ OCADES /Kaya | Secrétaire/Comptable |
| **49** | KANAZOE Assanatou | CAC/ OCADES/ Kaya | Responsable DEL |
| **50** | KABORE Lassané | CAC/ OCADES/ Kaya | Responsable suivi évaluation |
| **51** | NANA Hèlène Marie | Mairie Koumbri | Maire |
| **52** | SELINGA Ramata | CFG/ Nabasnoogo | Présidente |
| **53** | PORGO Alizèta | CFG/ Nabasnoogo | Membre |
| **54** | OUARMA Mariam | CFG/ Nabasnoogo | Membre |
| **55** | SELINGA Sanata | CFG/ Nabasnoogo | Meunière |
| **56** | GANAME Bibata | CFG/ Nabasnoogo | Meunière |
| **57** | NAKANABO Abzèta | CFG/ Nabasnoogo | Meunière |
| **58** | DIALLO Fatimata | CFG/ Nabasnoogo | Meunière |
| **59** | GANAME Zénabou | CFG/ Nabasnoogo | Vice-Présidente |
| **60** | SIGUE Mariam | CFG/ Nabasnoogo | Trésorière |
| **61** | BAKOLO Bertin | DREP/NORD | Chef service suivi des investissements |
| **62** | GONDE Moumin | ALR/Nord | Artisan mécanicien |
| **63** | OUEDRAOGO Modibo | ALR/Nord | Artisan mécanicien |
| **64** | OUOBA/SOUBEIGA Flora | CAC/FNGN/Ouahigouya | Coordanatrice |
| **65** | ZONGO Harouna | CAC/FNGN/Ouahigouya | Responsable suivi évaluation |
| **66** | SANOGO San François | CAC/FNGN/Ouahigouya | Responsable DEL |
| **67** | NEBIE Carine Nadège | CAC/FNGN/Ouahigouya | Secrétaire comptable |
| **68** | GUIRO Assèta | CAC/FNGN/Ouahigouya | Comptable |
| **69** | OUEDRAOGO Basile | CAC/FNGN/Ouahigouya | Responsable technique |
| **70** | GANAME | FNGN/Ouahigouya | Secrétaire Général |
| **71** | TAPSOBA Yacouba | UCN | Responsable technique |
| **72** | OUEDRAOGO Halidou | DREP | Directeur |
| **73** | COMPAORE Adama | Association/Manedbdzanga | Directeur |
| **74** | NANA Appolinaire | Association/Manedbdzanga | Directeur adjoint |
| **75** | KINDA Abassa | CAC/Manedbdzanga | Coordonateur |
| **76** | ZOURE/ZONGO Appoline | CAC/Manedbdzanga | Comptable |
| **77** | RAMBINGA Narcisse | CAC/Manedbdzanga | Responsable technique |
| **78** | BADO Daouda | CAC/Manedbdzanga | Secrétaire comptable |
| **79** | DAHANI Moussa | CAC/TIN-TUA | Responsable suivi évaluation |
| **80** | TAPSOBA kARIM | CAC/Manedbdzanga | Animateur |
| **81** | KABORE Mathieu | Association/Manedbdzanga | Artisan mécanicien |
| **82** | ILBOUDO Talato Juliette | CFG /Daguilma | Présidente |
| **83** | OUEDRAOGO K. Josephine | CFG /Daguilma | Secrétaire trésorière |
| **84** | OUEDRAOGO Rasmata | CFG /Daguilma | Membre |
| **85** | OUEDRAOGO Assèta N° 2 | CFG /Daguilma | Membre |
| **86** | OUEDRAOGO Mamounata | CFG /Daguilma | Membre |
| **87** | TIEMTORE Josephine | CFG /Daguilma | Meunière |
| **88** | KAFANDO Bibata | CFG /Daguilma | Meunière |
| **89** | BAZEMO Leonie | CAC/TIN-TUA | Comptable |
| **90** | LANKOANDE Awa | CAC/TIN-TUA | Responsable DEL |
| **91** | KABOUI Ansèlme | DREP/FADA | Responsable suivi évaluation des programmes |
| **92** | OUEDRAOGO Christhophe | CAC/TIN-TUA | Responsable technique |
| **93** | TONDE Joël | CAC/TIN-TUA | Secrétaire comptable |
| **94** | BONKOUNGOU | CAC/TIN-TUA | Coordonateur |
| **95** | OUOBA Yves | TIN-TUA | Secrétaire Exécutif |
| **96** | TANKOANO Rachel | CFG/PTFM/Nindouga | Présidente |
| **97** | OUALI Yempabou | CFG/PTFM/Nindouga | Surveillante |
| **98** | HARO Dorcas | CFG/PTFM/Nindouga | Membre |
| **99** | Abbé Charles KINDA | OCADES/Manga | Secrétaire Exécutif |
| **100** | TRAORE K. Abdoulaye | CAC/Manga | Coordonateur |
| **101** | KABORE/PARE Lydia | CAC/Manga | Secrétaire comptable |
| **102** | BAYALA Fernandetle | CAC/Manga | Responsable DEL |
| **103** | NIKIEMA Nassiri | CAC/Manga | Responsable suivi- évaluation |
| **104** | TIENDREBEOGO I. Dieudonné | CAC/Manga | Responsable technique |
| **105** | MARE K. Mohamed | Mairie Gombous-Gou | Maire |
| **106** | KABORE Abdou | ALR/ADIS-AMUS | Artisan réparateur |
| **107** | NANA Abdoul Karim | ALR/ADIS-AMUS | Electricien |
| **108** | KIENTEGA/OUEDRAOGO Adjara Sandrine | CAC/ ADIS-AMUS | Coordonatrice |
| **109** | OUEDRAOGO Salimata | CAC/ ADIS-AMUS | Secrétaire comptable |
| **110** | KOARA Richard | CAC/ ADIS-AMUS | Comptable |
| **111** | OUEDRAOGO Mahamadi | CAC/ ADIS-AMUS | Responsable suivi-évaluation |
| **112** | KOARA Brigitte | CAC/ ADIS-AMUS | Responsable DEL |
| **113** | KABORE Alain | ADIS-AMUS | Trésorier |
| **114** | ZONGO Abel | ADIS-AMUS | Responsable relation publique |
| **115** | ZOUBGA Claver | ADIS-AMUS | Secrétaire permanent |
| **116** | ROUAMBA Sakma | PTFM/Palogo | Trésorière |
| **117** | ZONGO Sakma François | PTFM/Palogo | Conseiller |
| **118** | ZONGO Justin | PTFM/Palogo | CVD |
| **119** | - | DREP/Dédougou | DREP |

# Annexe 6 : Termes de référence

1. **Non Disponible :** la valeur de référence n’a pas été donnée dans le manuel de suivi-évaluation, il n’est donc pas possible de donner le pourcentage de progrès par rapport à la valeur de référence. Par contre, il est possible d’appréhender les progrès d’une année à l’autre. [↑](#footnote-ref-1)
2. **Non Renseigné :** la valeur atteinte n’a pas été documentée dans les rapports produits. [↑](#footnote-ref-2)
3. La mission n’a pas pu rencontrer le Secrétaire Général du MEF qui est aussi le Président du COPIL pour discuter de la question. [↑](#footnote-ref-3)
4. BERD, élaboration d’un guide de maîtrise d’ouvrage déléguée aux Collectivités Territoriales dans le cadre de la gestion des Plates formes Multifonctionnelles, rapport définitif, février 2013. [↑](#footnote-ref-4)
5. PTFM dont les types n’ont pas été définis du fait d’une omission mais qui font l’objet d’une gestion communautaire [↑](#footnote-ref-5)
6. PTFM effectivement ou totalement implantée veut dire que tous les modules prévus ont été implantés [↑](#footnote-ref-6)
7. PTFM partiellement implantée veut dire qu’au moins un module prévu n’était pas implanté au paysage de l’enquêteur [↑](#footnote-ref-7)
8. Pour les deux PTFM partiellement implantées, le questionnaire n’a pas été renseigné [↑](#footnote-ref-8)
9. Cf Audit juridique et institutionnel des PTFM au Burkina Faso, septembre 2011 [↑](#footnote-ref-9)
10. Cf, Rapport audit juridique et institutionnel, p 38 [↑](#footnote-ref-10)